



Rapport national volontaire 2016-2022 Burkina Faso



*Avec l'appui
technique et financier du
Système des Nations unies*



Rapport national volontaire 2016-2022 Burkina Faso

AVANT-PROPOS

Le Burkina Faso, lors du Forum politique de haut niveau (FPHN) de juillet 2019 tenu à New-York aux États-Unis d'Amérique, s'est engagé à intensifier les actions visant l'accélération des progrès pour l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030.

Notre engagement s'est traduit par la mise en œuvre d'actions fortes visant l'élimination de l'extrême pauvreté, la réduction des inégalités et la protection de l'environnement, dans une synergie d'actions avec l'ensemble des acteurs du développement. Cet engagement a été fortement entravé par des chocs, notamment l'accentuation de la crise sécuritaire et humanitaire et les effets négatifs de la COVID-19.



Le présent Rapport national volontaire (RNV), deuxième du genre, fournit une vue d'ensemble de la situation de mise en œuvre des ODD sur la période 2016-2022. Il vise à rendre compte des efforts engagés, des changements majeurs intervenus, des défis et enseignements tirés. Il identifie les actions menées par le pays en faveur des catégories sociales les plus défavorisées et les défis liés à leurs conditions de vie pour ne laisser personne de côté.

Le rapport met en exergue la capacité de résilience de l'économie et du peuple burkinabè face aux crises multidimensionnelles. En effet, le Burkina Faso, avec l'appui de ses Partenaires techniques et financiers, a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre des ODD. En termes de progrès, nous notons particulièrement la baisse de la mortalité maternelle et infanto-juvénile, l'amélioration de l'accès à l'éducation des jeunes filles, l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'énergie des populations rurales.

L'action commune des acteurs au développement a permis de déployer, sur la base des évidences, des stratégies d'interventions opportunes, adaptées et intégrées pour améliorer les conditions de vie des populations. Toutefois, la tendance des indicateurs interpelle le Gouvernement du Burkina Faso à plus d'efforts pour être au rendez-vous de 2030.

Le FPHN sur le développement durable de juillet 2023, qui se tient sur le thème : « *Accélérer la reprise après la maladie à coronavirus (COVID-19) et la mise en œuvre intégrale du programme de développement durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux* », permet au Burkina Faso de réaffirmer son engagement dans la mise en œuvre et la réalisation des ODD. Les enjeux liés au thème indiquent bien que le Burkina Faso, à l'instar des autres pays, doit redoubler d'efforts pour réaliser des progrès significatifs en dépit des crises multiformes auxquelles il est confronté. Le FPHN constitue donc une occasion de plaider pour le pays afin de parvenir à un développement inclusif, transformateur et équitable.

À l'instar du précédent RNV, ce rapport est l'aboutissement et le reflet d'un processus participatif aux niveaux national et infranational.

C'est le lieu pour moi de saluer l'excellente collaboration que nous entretenons avec nos Partenaires techniques et financiers en l'occurrence le Système des Nations unies dans son ensemble, qui a permis de disposer du présent document. Qu'ils trouvent à travers mes propos toute la reconnaissance du Gouvernement burkinabè. Je tiens aussi à remercier et féliciter la société civile, le secteur privé, les acteurs régionaux, les collaborateurs de mon département et ceux des autres ministères et institutions qui se sont investis pour l'élaboration du présent rapport.

Je formule le vœu que le présent rapport issu d'une réflexion collective puisse traduire la volonté de chacune des parties prenantes au développement de notre nation.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la
Prospective




Dr Aboubakar NACANABO

Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Economie et des Finances

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	4
SOMMAIRE	5
ACRONYMES	6
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	11

DÉCLARATION LIMINAIRE	13
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	16
INTRODUCTION	20

1 MÉTHODOLOGIE 21	2 CONTEXTE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030 23	3 RÉPONSES AUX CRISES 27		
4 CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030 31	5 NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ 35	6 ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES ODD 41		
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 117			BIBLIOGRAPHIE 119	ANNEXES 121

ACRONYMES

AEP	Adduction d'eau potable
AEPS/PEA	Adduction d'eau potable simplifiée/Poste d'eau autonome
AGR	Activité génératrice de revenus
AN	Assemblée nationale
ANJE	Alimentation du nourrisson et du jeune enfant
APF	Aire de protection faunique
ARCEP	Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
ARCOP	Autorité de régulation de la commande publique
ARV	Antirétroviraux
ASBC	Agent de santé à base communautaire
ASBF	Association des scouts du Burkina Faso
ASCE-LC	Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption
ATPC	Assainissement total piloté par les communautés
BEP	Brevet d'études professionnelles
BNAF	Bureau national anti-fraude de l'or
BPT	Brevet professionnel de technicien
BPTS	Brevet professionnel de technicien spécialisé
BQP	Brevet de qualification professionnelle
BRPE	Brigade régionale de protection de l'enfance
CAIMA	Centrale d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles
CAP	Connaissances, attitudes et pratiques
CAP	Certificat d'aptitude pédagogique
CAPES	Centre d'analyse des politiques économiques et sociales
CARFO	Caisse autonome de retraite des fonctionnaires
CCGA	Commission consultative sur le gel administratif
CDPH	Convention relative aux droits des personnes handicapées
CEA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
CECI	Centre d'études et de coopération internationale
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes
CEDRES	Centre d'études, de documentation et de recherche économiques et sociales
CEFTP	Collèges d'enseignement et de formation techniques et professionnels
CENTIF	Cellule nationale de traitement des informations financières
CEP	Certificat d'études primaires
CES/DRS	Conservation des eaux et des sols/Défense et restauration des sols
CIC DOC	Centre d'information de communication et de Documentation sur la tuberculose et le VIH
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CMA	Centre médical avec antenne chirurgicale
CNAMU	Caisse nationale de l'assurance maladie universelle
CNGCP	Comité national de gestion de la crise de la pandémie
CNP	Comité national de pilotage
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
CNT	Conseil national de la transition
COCOP Genre	Conseil communal pour la promotion du genre
COGES	Comité de gestion
CONASUR	Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
COREP	Conseil régional pour la promotion du genre
CORUS	Centre des opérations de réponse aux urgences sanitaires
COS	Comité d'orientation et de supervision
CPF	Code des personnes et de la famille
CPIA	Évaluation des politiques et des institutions
CPN	Consultation prénatale
CPS	Chimio prévention du paludisme saisonnier
CQP	Certificat de qualification professionnelle

CRD	Cadre régional de dialogue
CSC	Conseil supérieur de la communication
CSD	Cadre sectoriel de dialogue
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CSM	Conseil supérieur de la magistrature
CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
CTN	Comité technique national
CTR	Comité technique de rédaction
CVD	Comité villageois de développement
DGCOOP	Direction générale de la coopération
DGEP	Direction générale de l'économie et de la planification
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGTTM	Direction générale des transports terrestres et maritimes
DT	Délégation des tâches
ECOFI	Pôles économiques et financiers
ECV	Enfant complètement vacciné
EDS	Enquête démographique et de santé
EDSBF	Enquête démographique et de santé du Burkina Faso
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
EHCVM	Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
EMC	Enquête multisectorielle continue
ENESI	Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel
EPDN	Étude prospective de la défense nationale
ERI-ESI	Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel
FAARF	Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDAL	Fin de la défécation à l'air libre
FDS	Forces de défense et de sécurité
FPH	Fonction publique hospitalière
FPHN	Forum politique de haut niveau
FRE-Covid-19	Fonds de relance des entreprises impactées par la Covid-19
FS	Formation sanitaire
GARSI	Groupes d'action rapide-surveillance et intervention au Sahel
GDT	Gestion durable des terres
GIP-PNVB	Groupement d'intérêt public-Programme national de volontariat au Burkina Faso
GP-OIF	Grille de priorisation de l'Organisation internationale de la francophonie
IEC	Information, éducation et communication
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
IPRT	Outil de planification intégrée et de rapportage
IPS	Indice de parité entre les sexes
ISSP	Institut supérieur des sciences de la population
ITCH	Infrastructures de transports, de communication et d'habitat
Km	Kilomètre
KWC	kilowatt-crête
LMD	Licence-master-doctorat
LOASPHF	Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique
MATDC	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale
MDNAC	Ministère de la défense nationale et des anciens combattants
MEEA	Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement
MEG	Médicaments essentiels génériques
Men A	Méningite A
MENAPLN	Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales
MFPTPS	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale
MFSNF	Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille

MGF	Mutilations génitales féminines
MILDA	Moustiquaire imprégnée à longue durée d'action
MINEFID	Ministère de l'économie, des finances et du développement
MJDHRI	Ministère de la justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions
MSECU	Ministère de la sécurité
MTN	Maladies tropicales négligées
MUAC	Mid upper arm circumference
NDT	Neutralité en matière de dégradation des terres
NU	Nations unies
OBC	Organisation à base communautaire
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONAPREGECC	Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires
ONG/AD	Organisation non gouvernementale/Associations de développement
OPH	Organisation des personnes vivant avec un Handicap
OSC	Organisations de la société civile
PADEL	Programme d'appui au développement des économies locales
PAE/JF	Programme d'autonomisation économique des jeunes et des femmes
PAGPS	Programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques
PAIC-CG	Programme d'appui aux industries créatives et à la gouvernance de la culture
PAPAP	Projet d'appui à la production agro-pastorale
PARPED	Programme augmentation de revenus et promotion de l'emploi décent en faveur des femmes et des jeunes
PA-SD	Plan d'action pour la stabilisation et le développement
PASEL	Projet d'appui au secteur de l'électricité
PASP	Production agro-sylvo-pastorale
PAT	Plan d'action de la transition
PCD	Plan communal de développement
PCIME	Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant
PCRSS	Projet communautaire de relèvement et de stabilisation au Sahel
PDCEL	Projet de développement des connexions à l'électricité
PDDH 2030	Programme du développement durable à l'horizon 2030
PDI	Personne déplacée interne
PDIT	Programme de développement des industries touristiques
Penta 3	3 ^{ème} dose du pentavalent (vaccin contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B et l'Haemophilus Influenzae b)
PEPU	Projet d'électrification des zones péri-urbaines
PERREL	Projet d'extension et de renforcement des réseaux électriques
PF	Planification familiale
PFNL	Produit forestier non ligneux
PH	Personnes handicapées
PHASAO	Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest
PIAF	Programme intégré d'autonomisation de la femme
PIB	Produit intérieur brut
PME/PMI	Petite et moyenne entreprise/Petite et moyenne industrie
PNADES	Plan national d'action de développement de l'enseignement supérieur
PNCL	Programme national de construction de logements sociaux et économiques
PNDEL	Politique nationale de développement durable de l'élevage
PNDES	Plan national de développement économique et social
PNDES II	Deuxième Plan national de développement économique et social
PNDS	Plan national de développement sanitaire
Pneumo3	Vaccin contre les infections à pneumocoque
PNG	Politique nationale genre
PNLP	Programme national de lutte contre le paludisme
PNPC	Politique nationale de protection civile
PNPS	Politique nationale de protection sociale
PNSAN	Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle

PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
POS	Plans d'occupation des sols
PPP	Partenariat public-privé
PRD	Plan régional de développement
PRISE	Programme de réalisation des infrastructures socioéconomiques
PRSPV	Plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition
PS	Politique sectorielle
PSCE/JF	Programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes
PSEF	Plan sectoriel de l'éducation et de la formation
PSL	Produit sanguin labile
PSR	Plan stratégique pour la réforme des forces armées nationales
PTF	Partenaire technique et financier
PUDTR	Projet d'urgence de développement territorial et de résilience
PUS-BF	Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso
RAMU	Régime d'assurance maladie universelle
REN-LAC	Réseau national de lutte anti-corruption
RGEH	Recensement général des enfants en situation de handicap
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
RIA	Rapid integrated assessment
RNV	Rapport national volontaire
Rota3	Vaccin contre le rotavirus
RR	Rougeole
RR2	2 ^{ème} dose du vaccin contre Rougeole Rubéole
RSU	Registre social unique
RTB	Radiodiffusion télévision du Burkina
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SDAU	Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme
SDEFTP	Stratégie de développement de l'enseignement et la formation techniques et professionnels
SDS	Schéma directeur de la statistique
SFD	Système financier décentralisé
SHEP	Approche de l'agriculture orientée vers le marché
SIMT	Système d'information sur le marché du travail
SI-N@folo	Système intégré de gestion des finances publiques
Sintax	Système intégré de taxation
SNADDT	Schéma national d'aménagement du développement durable du territoire
SNCT	Stratégie nationale de la culture et du tourisme
SNE	Stratégie nationale de l'eau
SN-ESU	Stratégie nationale de l'éducation en situation d'urgence
SNG	Stratégie nationale genre
SNH DU	Stratégie nationale de l'habitat et du développement urbain
SNI	Stratégie nationale d'innovation
SNPEF	Stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin
SNSI	Stratégie nationale de sécurité intérieure
SNVTII	Stratégie nationale de valorisation des technologies, les inventions et innovations
SONABEL	Société nationale burkinabè d'électricité
SONU	Soins obstétricaux et néonataux d'urgence
SPN	Soin prénatal
SPONG	Secrétariat permanent des Organisations non gouvernementales
SSN	Système statistique national
SSR	Santé sexuelle et de la reproduction
STABEST	Projet d'appui à la stabilisation de l'Est du Burkina Faso
SYDONIA	Système douanier automatisé
SYLVIE	Système de liaison virtuelle des opérations d'importation et d'exportation
TACH	Taux d'achèvement

TBA	Taux brut d'admission
TEPS	Travail, emploi et protection sociale
TGI	Tribunal de grande instance
TNT	Télévision numérique terrestre
TOSSD	Soutien public total au développement durable
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
VAA	Vaccin anti-amarile
VBG	Violences basées sur le genre
VDP	Volontaires pour la défense de la patrie
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
VPI	Vaccin poliomyélite inactivé
WASH	Water, Sanitation and hygiene
WC	Watt-crête

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableaux

Tableau 1 :	Indicateurs de la pauvreté monétaire selon le milieu de résidence	43
Tableau 2 :	Évolution du revenu net moyen des petits exploitants (en FCFA)	48
Tableau 3 :	Évolution du Taux Brut d'Admission (TBA) selon le sexe par ordre d'enseignement	57
Tableau 4 :	Évolution du Taux d'Achèvement (TACH) selon le sexe par ordre d'enseignement	58
Tableau 5 :	Taux de réussite scolaire des jeunes et des adultes en pourcentage	59
Tableau 6 :	Représentativité des femmes dans les instances de décision	65
Tableau 7 :	Situation des projets en cours ou à venir pour l'amélioration de l'accès à l'énergie	75
Tableau 8 :	Situation de l'emploi par sexe, milieu de résidence et région au Burkina Faso en 2018	78
Tableau 9 :	Évolution du nombre d'enfants victimes de violences et de traite	102
Tableau 10 :	Envoi de fonds des travailleurs migrants	113

Graphiques

Graphique 1 :	Nombre de cas actifs et de guérison suite à la COVID-19	26
Graphique 2 :	Répartition du budget du plan de riposte par pilier	29
Graphique 3 :	Répartition des ressources extérieures par type de partenaire pour la COVID-19	30
Graphique 4 :	Alignements Objectifs – Cibles – Indicateurs (ODD - PNDES II)	32
Graphique 5 :	Évolution de l'incidence de la pauvreté	42
Graphique 6 :	État nutritionnel des enfants : tendances	47
Graphique 7 :	Évolution de la productivité de la terre (FCFA/ha)	48
Graphique 8 :	Évolution de la productivité du travail (FCFA/H/J)	48
Graphique 9 :	Évolution des décès liés à la grossesse pour 100 000 naissances vivantes	50
Graphique 10 :	Mortalité des enfants de moins de 5 ans (décès pour 1 000 naissances vivantes)	51
Graphique 11 :	Létalité (en %) du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et dans la population générale de 2016 à 2021	52
Graphique 12 :	Évolution de la prévalence du VIH au Burkina Faso de 2016 à 2021	53
Graphique 13 :	Évolution des décès au VIH pour 100 000 habitants	53
Graphique 14 :	Évolution de l'incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants de 2016 à 2021	53
Graphique 15 :	Évolution du nombre de personnes ayant besoin d'intervention de lutte contre la filariose lymphatique, contre le nombre de personnes traitées de 2016 à 2020	54
Graphique 16 :	Évolution du taux de prévalence contraceptive chez les femmes de 15 à 49 ans entre 2016 et 2021	55
Graphique 17 :	TACH selon la région par ordre d'enseignement en 2022	58
Graphique 18 :	Évolution des indices de parité au primaire, au post-primaire et au secondaire	60
Graphique 19 :	Évolution des taux d'accès à l'eau potable de 2015 à 2022	68
Graphique 20 :	Évolution du taux d'accès à l'assainissement de 2015 à 2022	69
Graphique 21 :	Évolution des énergies par sources de 2016 à 2021	72
Graphique 22 :	Proportion des ménages ayant accès à l'électricité selon les sources	73
Graphique 23 :	Évolution de la part des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie	73
Graphique 24 :	Croissance annuelle du PIB réel par habitant	77
Graphique 25 :	Évolution des fréquences d'accidents de travail et des maladies professionnelles à la CARFO et CNSS de 2015 à 2021 (en %)	79
Graphique 26 :	Évolution du taux global de pénétration démographique des services financiers et du taux de bancarisation élargi	80

Graphique 27 : Évolution de la proportion de routes en bon état et des pistes rurales aménagées entre 2015 et 2021	82
Graphique 28 : Évolution du trafic de passagers par voie aérienne de 2016 à 2021	83
Graphique 29 : Évolution du trafic de passagers par voie ferroviaire de 2016 à 2021	83
Graphique 30 : Évolution du volume du fret transporté par la route	83
Graphique 31 : Évolution du volume du fret ferroviaire	83
Graphique 32 : Part (%) de l'industrie manufacturière dans le PIB	84
Graphique 33 : Évolution du nombre de chercheurs pour 1 000 000 d'habitants	84
Graphique 34 : Incidence de la pauvreté suivant la région	87
Graphique 35 : Incidence de la pauvreté suivant le milieu de résidence	87
Graphique 36 : Superficies (ha) de terres dégradées récupérées dans les zones protégées de 2016 à 2022	92
Graphique 37 : Évolution du nombre de victimes et de décès suite aux catastrophes	96
Graphique 38 : Évolution de la proportion de PCD et de PRD intégrant les principes d'adaptation et d'atténuation au changement climatique	97
Graphique 39 : Proportion des superficies des APF sous aménagement	98
Graphique 40 : Évolution de la superficie forestière et du taux de couverture forestière	99
Graphique 41 : Évolution de la superficie de terres dégradées récupérées dans les espaces agro-forestiers	99
Graphique 42 : Évolution de l'Indice perception de la corruption (IPC) de 2015 à 2022	104
Graphique 43 : Score d'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) 2022	105
Graphique 44 : Évolution de l'Indice Mo Ibrahim sur la gouvernance en Afrique (IIAG)	106
Graphique 45 : Évolution du taux de participation aux élections	106
Graphique 46 : État de mobilisation des recettes propres (en milliards de FCFA)	111
Graphique 47 : Investissements directs étrangers (IDE) en millions de FCFA de 2016 à 2022	113
Graphique 48 : Répartition des ressources mobilisées par secteur	115
Graphique 49 : Répartition des ressources allouées par Objectifs de développement durable de 2019-2021	115
Graphique 50 : Répartition des ressources pour les ODD 6, 7, 9 et 11	116

Cartes

Carte 1 : Incidence des privations des enfants par région	43
Carte 2 : Taux d'alphabétisation par région des adultes de 15 ans ou plus en 2018	61
Carte 3 : Taux d'accès à l'eau potable en 2022 en milieu rural par rapport aux cibles et aux efforts à fournir	69

DÉCLARATION LIMINAIRE

Le Burkina Faso se prête à nouveau à cet exercice en 2023, dans un contexte difficile marqué par de multiples crises sécuritaire, sanitaire (COVID-19) et les répercussions de la crise russo-ukrainienne ainsi que par des perturbations dans la gouvernance politique au niveau national.

Les différentes crises particulièrement celle sécuritaire a impacté la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies ; ce qui n'a pas permis de répondre aux attentes économiques et sociales de la population. Cette crise s'est traduite par :

- (i) **un développement et une aggravation de la situation humanitaire,**
- (ii) **une réduction des investissements,**
- (iii) **une limitation des accès des services sociaux de base,**
- (iv) **des réductions/pertes de production agricole, animale et végétale.**

Sur le plan humanitaire, elle a occasionné une crise humanitaire sans précédent, avec un nombre de Personnes déplacées internes (PDI) estimé à 1 999 127 à la date du 28 février 2023 dont 58,42% d'enfants, 23,97% de femmes et 17,61% d'hommes. L'augmentation du nombre de PDI a entraîné un accroissement des besoins dans tous les domaines dont principalement l'alimentation, l'éducation, la santé, la nutrition, l'eau potable, l'hygiène, l'assainissement, la protection, les abris et le matériel de survie. En outre, cette situation a aggravé la vulnérabilité des communautés hôtes, impactant négativement le déroulement des programmes de protection sociale.

Sur le plan des investissements, il est à noter l'arrêt ou le ralentissement de nombreux projets de développement, notamment la réalisation d'infrastructures socio-économiques et le fonctionnement des projets et programmes. Il est aussi noté une réorientation des ressources pour la défense et la sécurisation du territoire burkinabè sur la période 2015-2019 au détriment de dépenses dans les secteurs sociaux.

Sur le plan de l'accès des services sociaux de base, l'insécurité a limité l'accès des populations aux services sociaux de base, notamment la santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. En effet, elle a occasionné la destruction des infrastructures et des équipements éducatifs, sanitaires et hydrauliques et, aussi la fuite ou la limitation du déplacement du personnel soignant et éducatif. Le secteur de la santé dénombre 1 781 formations sanitaires fermées et 75 saccagées, 37 ambulances retirées au 30 mars 2023¹. Au niveau de l'éducation, les attaques ont conduit à la fermeture de nombreuses structures éducatives. Ainsi, au 31 décembre 2022, il a été dénombré 6 253 structures éducatives fermées, soit 23,88% des structures éducatives du pays. Ces fermetures ont affecté 1 076 155 élèves dont 48,62% de filles et 31 594 enseignants dont 32,06% de femmes².

Pour ce qui concerne la réduction de la production agricole et animale, la crise s'est traduite par une fuite massive des populations des zones rurales affectées avec pour corollaire la perte des actifs de productions agro-sylvo-pastorales des ménages touchés, la baisse de la production dans certaines localités. Environ 178 ha de bas-fonds rizicoles et 3 500 ha de superficies céréalnières sont demeurés inexploités dans la région du Nord. La perte de superficies en 2020 est estimée à plus de 36 500 ha dans la région du Centre-Nord.

Aussi, des programmes et mesures ont été adoptés et/ou renforcés par le Gouvernement en faveur des groupes vulnérables, en particulier les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les PDI, les Veuves et orphelins du fait de la crise sécuritaire, et les Personnes en situation de handicap (PSH) pour que ces derniers ne soient laissés-pour-compte dans ce contexte difficile.

- **En faveur des femmes,** il y a les différentes mesures d'incitation à la production, la subvention aux semences améliorées et aux équipements et l'application du quota d'allocation de terres aux femmes (au moins 30%). Le Gouvernement a mis en œuvre la politique de gratuité des soins en faveur de la femme enceinte et des enfants de moins de cinq (05) ans, avec pour objectifs de réduire la mortalité maternelle et infantile. Aussi, pour faciliter l'insertion socioéconomique des femmes, il a été mis en place le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) ;



1 999 127

Personnes déplacées internes (PDI) à la date du 18 février 2023



23,88%

des structures éducatives du pays ont été fermées à cause de l'insécurité



36 500 ha

de superficie perdue dans la région du Centre-Nord

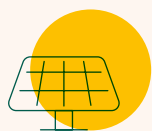
¹ MSHP, Centre des opérations de réponse aux urgences sanitaires (CORUS) du Burkina Faso

² Rapport statistique mensuel de données de l'Éducation en situation d'urgence du 31 décembre 2022



2
centres
gériatriques
en cours de
réalisation

- **En faveur des enfants**, dans le cadre de l'élimination des pires formes du travail des enfants, plusieurs mesures ont été prises. Il s'agit, entre autres, de (i) la Constitution dont l'article 24 dispose que « l'État œuvre à promouvoir les droits de l'enfant » ; (ii) la loi N°028-2008/AN du 13 mai 2008 portant Code du travail au Burkina Faso qui prend en compte la réglementation du travail des enfants ; (iii) la loi N°025-2018/AN du 31 mai 2018 portant Code pénal qui prend en compte la traite des personnes et les pratiques assimilées ; (iv) le décret N°2016-504/PRES/PM/MFPTPS/MS/MFSNF du 09 juin 2016 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso. En outre, une stratégie nationale de lutte contre les pires formes de travail des enfants a été adoptée en 2021 ;
- Face à la **question du chômage des jeunes**, le Gouvernement a créé des fonds en vue de renforcer l'employabilité et de promouvoir l'emploi, notamment chez les jeunes. Il s'agit notamment du Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ), au Fonds d'appui du secteur informel (FASI), du Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE) et du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) qui ont contribué au renforcement des compétences et à la création d'emplois pour de nombreuses personnes dont les jeunes. Toutefois, leurs interventions restent en deçà des attentes au regard des besoins des jeunes qui restent à satisfaire en termes de financement, de conditions d'accès et de couverture du territoire ;
- **En faveur des personnes âgées**, un Plan stratégique multisectoriel de prise en charge des personnes âgées 2021-2025 d'un coût global de 28 381 438 574 FCFA a été initié pour mieux répondre aux besoins de santé des personnes âgées et partant améliorer leur espérance de vie. Aussi, le Gouvernement a lancé la réalisation de deux (02) centres gériatriques à Ouagadougou (2018) et à Bobo-Dioulasso (2022) ;
- **En faveur des personnes en situation de handicap**, le Burkina Faso a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) en juillet 2009. L'internalisation de la CDPH s'est traduite par l'adoption de la loi N°12-2010/AN du 1^{er} avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées. Cette loi vise à protéger, promouvoir et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'Homme et de toutes les libertés fondamentales aux personnes handicapées et à garantir le respect de leur dignité intrinsèque. La Stratégie nationale de protection et de promotion des personnes handicapées (SN-3PH) qui a couvert la période 2012-2021 ainsi que la Stratégie nationale de développement de l'éducation inclusive ont davantage renforcé les actions en leur faveur. En outre, une carte d'invalidité a été instituée en faveur desdites personnes handicapées ;
- **Pour les Personnes déplacées internes**, le Gouvernement, avec le soutien de ses Partenaires techniques et financiers, a élaboré, en 2023, un Plan de réponse humanitaire qui vise une coordination continue entre les autorités et la communauté humanitaire pour une fourniture efficace et efficiente de l'aide humanitaire. Outre ce Plan de réponse humanitaire, il est élaboré et mis en œuvre, chaque année, le Plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition (PRSPV) pour répondre aux besoins spécifiques des ménages et réduire les effets des crises alimentaires et nutritionnelles sur les populations et le bétail.



24,29%
en 2021, de la
production totale
d'énergie est
produite par
des énergies
renouvelables
contre 9,4%
en 2015

Malgré ce contexte difficile, l'économie burkinabè s'est montrée résiliente. En effet, l'économie a évolué à un rythme annuel moyen de 5,2% sur la période 2016-2022. Aussi, l'évaluation de la mise en œuvre des ODD montre que des résultats satisfaisants ont été atteints en ce qui concerne les ODD inscrits au FPHN 2023.

Le pays enregistre une amélioration de l'accès à l'eau potable, qui passe de 71,9% en 2016 à 76,3% en 2021. Ces avancées ont été portées par l'initiative « zéro corvée d'eau » lancée en 2016 qui a permis de booster les interventions et de disponibiliser ainsi un grand nombre d'ouvrages hydrauliques. On enregistre une amélioration de la couverture géographique en électricité (33,32% en 2015 à 49,29% en 2021) et du taux d'accès à l'électricité au niveau national porté par l'énergie solaire. En 2018, les ménages ayant l'électricité étaient estimés à 53,4% (24,4% pour l'électricité réseau et 29,0% pour l'énergie solaire ou groupe électrogène). Il est aussi noté une amélioration des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie/électricité réseau (9,4% en 2015 à 24,29% en 2021) grâce au développement des projets solaires.

Cependant, l'évaluation des ODD 9 et 11 restent mitigés. On note une dégradation du réseau routier en dépit des efforts de réhabilitation entrepris depuis 2017 (30% de route en bonne état en 2016 contre 25% en 2021) et une baisse de la contribution de l'industrie manufacturière dans le PIB. Quant à l'urbanisation croissante, elle a eu une incidence sur le développement de l'accès de tous à un logement et des services de base dans les villes.

Le Burkina Faso s'est engagé dans de nombreuses initiatives qui visent l'atteinte des Objectifs du développement durable (ODD). Dans ce sens, des réformes ont été opérées en matière de mobilisation de ressources internes. Le pays a aussi poursuivi ses efforts au sein de la communauté internationale visant au renforcement des mécanismes de partenariat mondial pour le développement durable. Elle a bénéficié de l'appui de ses Partenaires techniques et financiers à travers la mise en œuvre de projets de coopération qui concourent à la réalisation des ODD. Toutefois, l'analyse validée du rapport Diagnostic du financement du développement (DFA) réalisé montre l'urgence de la mobilisation des ressources pour le financement des ODD. En effet, le rapport conclut que les besoins de financement de la Politique nationale de développement et pour la concrétisation des ODD apparaissent très élevés. En se basant sur la méthodologie de costing des ODD, l'évaluation des besoins indique que le coût de réalisation des ODD passe de 7 158 milliards de FCFA en 2020 à près de 8 489 milliards de FCFA en 2025 et 9 808 milliards de FCFA en 2030. Il demeure donc un important gap de financement (public et privé, national et international) du développement à combler.

Le pays doit relever un certain nombre de défis pour l'accélération des objectifs de développement. Le défi majeur demeure la crise sécuritaire qui affecte et continue d'affecter sévèrement les progrès réalisés par le Burkina Faso dans la mise en œuvre des ODD. À ce défi majeur, s'ajoute :

- la maîtrise de la démographie pour l'atteinte du dividende démographique ;
- la mobilisation de ressources internes et externes pour répondre aux besoins sécuritaire, humanitaire et de développement de plus en plus croissants ;
- la réduction des inégalités et des disparités persistent malgré les politiques publiques mises en œuvre ces dernières années ;
- La promotion de la recherche dans la mise en œuvre des ODD ;
- la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

L'engagement des autorités à poursuivre la mise en œuvre des ODD s'est renforcé avec le développement du Plan national de développement économique et social (2021-2025) dont l'opération se fait actuellement à partir du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) à travers ces quatre piliers : pilier 1 : lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale ; pilier 2 : répondre à la crise humanitaire ; pilier 3 : refonder l'État et améliorer la gouvernance, et pilier 4 : œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

« **Ne laisser personne de côté** », tel est le leitmotiv de l'agenda de développement 2030, pris en charge par les politiques publiques nationales et locales. Ce leitmotiv s'est traduit par l'internalisation des cibles des ODD dans les différents référentiels de développement (PNDES I et PNDES II).

L'évaluation de la cohérence et de l'alignement du PNDES II aux ODD à travers l'Outil de planification intégrée et de rapportage (IPRT), réalisée avec l'appui de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), fait ressortir un niveau global d'alignement de 69,9% des objectifs mondiaux avec le document de référence suscité. De façon spécifique, les alignements sont de 94,1% pour les objectifs, 63,7% pour les cibles et 18,5% pour les indicateurs de rattachement. Il en résulte, malheureusement, que le faible niveau d'alignement des indicateurs s'explique par le fait que l'exercice a concerné uniquement les indicateurs inscrits dans la matrice du PNDES, alors que certains indicateurs pertinents pour le suivi des progrès se trouvent dans d'autres référentiels sectoriels ou thématiques.

Soucieux de l'atteinte des ODD d'ici à 2030 et en signe d'adhésion à la revue volontaire instituée par le Conseil économique et social des Nations unies, le pays a présenté son premier Rapport national volontaire (RNV) en 2019. Dans la même logique, il s'est porté candidat pour la présentation de son deuxième RNV en juillet 2023.

Le présent RNV est, au-delà du fait qu'il soit un produit national, un construit multi-acteurs qui a bénéficié du soutien de tous les Burkinabè, de l'Assemblée législative de la transition (ALT), des collectivités territoriales, de la société civile plurielle, du Centre d'études, de documentation et de recherche économiques et sociales (CEDRES), des groupes spécifiques (organisations de personnes en situation de handicap, femmes, jeunes, etc.), du secteur privé, du Système des Nations unies.

La période de la mise en œuvre des ODD est caractérisée par la crise sécuritaire, la pandémie de la COVID-19, la crise russo-ukrainienne auxquelles viennent s'ajouter l'instabilité institutionnelle et politique. La crise sécuritaire s'est traduite par une crise humanitaire avec 1,99 million de Personnes déplacées internes (PDI), avec plus de 50% de femmes. Cette situation a entraîné des besoins immenses et variés en termes d'assistance humanitaire dans les volets en lien avec l'eau potable et l'assainissement, l'éducation en situation d'urgence, les abris décents et sécurisés, l'accès aux soins de santé de qualité.

Malgré ce contexte, l'économie burkinabè s'est montrée résiliente avec une croissance moyenne annuelle du PIB réel par habitant de 5,2% sur la période 2016-2021.

S'agissant de la pauvreté et des inégalités, la pauvreté demeure une préoccupation majeure au Burkina Faso avec une proportion de 41,4% de personnes pauvres (EHCVM 2018). Elle est beaucoup plus préoccupante en milieu rural (51,1%) qu'en zone urbaine (13,1%). Aussi, le système de protection sociale qui devait permettre de réduire la vulnérabilité des populations est toujours en construction. En effet, 4,8‰ de la population est couverte par une assurance maladie avec une précarité au niveau rural (0,9‰) contre 16,1‰ en milieu urbain. Pour réduire les inégalités, des efforts sont consentis à travers la mise en œuvre des projets et programmes comme le Projet filets sociaux « *Burkin naong saya* » et le Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF). Aussi, les actions entreprises portent, entre autres, sur l'accroissement du revenu des femmes, l'amélioration de la participation des femmes en politique et la promotion de l'entrepreneuriat féminin, le développement de programmes ciblés pour les populations pauvres et vulnérables et pour les zones en retard, et la création des pôles de croissance et de compétitivité afin de permettre à chaque région de s'appuyer sur ses potentialités pour se développer.

Pour l'**élimination de la faim et la lutte contre la malnutrition**, en dépit des actions entreprises par le Gouvernement, la sécurité alimentaire demeure toujours un défi. En 2018, 50,7% de la population était en situation de pauvreté alimentaire³ (EHCVM 2018) avec de fortes disparités selon le milieu et la région de résidence. En milieu rural, elle est de 62,0% contre 18,3% en milieu urbain. Selon les régions de résidence, le Nord (81,3%), le Centre-Nord (68,2%) et le Centre-Ouest (67,2%) ont les plus fortes incidences de pauvreté alimentaire tandis que les faibles taux sont enregistrés dans les régions des Cascades (31,2%), du Centre-Sud (37%) et du Centre (10%). Par ailleurs, la proportion des personnes structurellement vulnérables était de 16,1% en 2021.



41,4%
de personnes
pauvres au
Burkina Faso



50,7%
de la population
en 2018 était
en situation
de pauvreté
alimentaire

³ Selon le rapport de diagnostic de la pauvreté de l'EHCVM 2018, toute personne dont les dépenses annuelles en consommation alimentaire sont inférieures à 102 686 FCFA est en situation de pauvreté alimentaire

Malgré la situation alimentaire préoccupante, l'état nutritionnel des enfants est en amélioration. La prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans est passée de 43% en 2003 à 23% en 2021.

Au titre de la santé, le pays enregistre une baisse de la mortalité maternelle. En effet, le taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes est passé de 440 en 1998 à 232 en 2021⁴. Nonobstant ce qui précède, la situation de la mortalité maternelle demeure toujours préoccupante. La mortalité infanto-juvénile connaît une baisse significative. En effet, selon les Enquêtes démographiques et de santé (EDS) du Burkina Faso, le quotient de mortalité infanto-juvénile⁵ pour 1 000 naissances vivantes est passé de 184 en 2003 à 48 en 2021. Cette baisse est imputable à la réduction de la mortalité infantile⁶ (de 81 en 2003 à 30 pour 100 000 en 2021) et à celle de la mortalité néonatale⁷ (de 31 en 2003 à 18 pour 100 000 en 2021).

Pour assurer le mieux-être de la population à travers une offre de santé de qualité pour tous et à moindre coût, plusieurs efforts ont été consentis et renforcés à travers le programme de gratuité des Soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) ainsi que la gratuité des soins aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 5 ans, le renforcement de la disponibilité du personnel qualifié en particulier celle des sages-femmes dans les formations sanitaires, le renforcement de la couverture vaccinale chez les enfants, la lutte contre les carences nutritionnelles et l'amélioration de la santé de la population de façon générale par la lutte contre l'épidémie du sida, la tuberculose, le paludisme, les maladies tropicales négligées, les hépatites, les maladies transmises par l'eau et les autres maladies transmissibles et l'amélioration de l'accès au service de santé par une meilleure couverture du pays en infrastructures sanitaires.

L'accès de tous à une éducation de qualité enregistre des avancées satisfaisantes au niveau des différents ordres d'enseignement aussi bien pour les garçons que pour les filles avec des disparités selon le sexe mais aussi d'une région à l'autre. En effet, la région du Sahel enregistre les taux d'achèvement les plus faibles (11,9% au primaire, 6,4% au post-primaire et 3,0% au secondaire) et les taux d'achèvement les plus élevés sont observés dans la région du Centre (91,4% au primaire ; 67,6% au post-primaire et 37,4% au secondaire). Les progrès enregistrés ont été confortés par les mesures relatives à la gratuité de l'enseignement public de base, à la construction de salles de classe au préscolaire, au primaire, au post-primaire et au secondaire. Cependant, les attaques terroristes ont conduit à la fermeture de nombreuses structures éducatives. Ainsi, au 31 décembre 2022, il a été dénombré 6 253 structures éducatives fermées, soit 23,88% des structures éducatives du pays. Ces fermetures ont affecté 1 076 155 élèves dont 48,62% de filles et 31 594 enseignants dont 32,06% de femmes. Les efforts entrepris par le Gouvernement et ses partenaires ont permis d'assurer la poursuite des cursus scolaires pour environ un quart (1/4) d'élèves déplacés internes dans des établissements d'accueil à travers le territoire national.

S'agissant de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, les pesanteurs socioculturelles jouent en faveur de la recrudescence des inégalités entre les sexes, sur le plan économique, politique ou éducatif. Les mariages d'enfants et/ou forcés demeurent une réalité, malgré les sensibilisations et le renforcement du dispositif juridique en faveur de la protection de l'enfant.

Pour lutter contre ces pratiques, l'arsenal juridique de protection et de prise en charge des femmes et des filles a été renforcé. Aussi, le Gouvernement fait la promotion d'une culture d'égalité entre les sexes, du renforcement de l'accès des femmes et des filles à la formation, à l'emploi et aux facteurs de production.

En ce qui concerne **l'accès à l'eau potable et à l'assainissement**, le taux d'accès national à l'eau potable a connu une amélioration sur la période 2015-2022, passant de 71,9% à 76,3%, soit 17 075 950 d'habitants desservis en eau potable en 2022. Le taux d'accès national à l'assainissement a connu une amélioration passant de 18,0% à 27,5% entre 2015 et 2022.

Malgré l'évolution positive, l'accès à l'assainissement reste toujours très faible au plan national et plus particulièrement en milieu rural en raison de la persistance de pesanteurs socioculturelles, du poids de la pauvreté sur la capacité d'autofinancement des latrines familiales, de l'extension des zones d'habitats spontané et du faible niveau des budgets des collectivités territoriales ne permettant pas de lutter efficacement contre la défécation à l'air libre et de l'accroissement continu de la demande en infrastructures d'assainissement dans les zones d'accueil des PDI.



48

décès infanto-juvénile sur 1000 naissances vivantes enregistrés en 2021, contre 184 en 2003



1 076 155

élèves affectés par la fermeture des structures éducatives



76,3%

des habitants desservis en eau potable en 2022, contre 71,9% en 2015

⁴ Enquêtes démographiques et de santé (EDS)

⁵ La mortalité infanto-juvénile est une statistique correspondant à la mortalité des enfants de moins de cinq ans

⁶ La mortalité infantile désigne les décès d'enfants âgés de moins d'un an

⁷ La mortalité néonatale représente le nombre de décès survenus au cours des 28 premiers jours de vie rapporté au nombre de naissances vivantes enregistrées au cours de la même période



5,90%
de la population
rurale seulement
bénéficie de
l'électricité



79,7%
des travailleurs
occupent un
emploi vulnérable



627,23 km
en 2021 de routes
renforcées et/ou
réhabilitées contre
144 km en 2016



44 500 ha
de terres dégradées
récupérées dans
les zones protégées
en 2022

L'amélioration de l'accès à l'eau potable à la grande majorité de la population a été possible grâce aux réalisations d'infrastructures d'accès à l'eau potable, dans le cadre de l'initiative présidentielle « zéro corvée d'eau » lancée en 2016. Aussi, la mise en œuvre de l'approche « Assainissement totale pilotée par les communautés (ATPC) » a permis la réalisation d'un grand nombre d'ouvrages d'assainissement familial et communautaire, et la sensibilisation des populations à l'adoption de comportements sains, en vue de la Fin de la défécation à l'air libre (FDAL).

Dans le secteur de l'énergie, l'amélioration de l'offre énergétique s'est traduite par une augmentation du taux de couverture en matière d'électrification de 34% en 2016 à 49,29% en 2021, avec de fortes disparités entre les milieux urbain et rural. En effet, 72,53% de la population urbaine bénéficie de l'électricité contre seulement 5,90% en milieu rural en 2020.

Pour résorber progressivement le gap de développement de l'électricité au niveau national, plusieurs initiatives comme le « **Projet de production solaire photovoltaïque de Zagtoui (33 Mwc)** » et le « **Projet back up solaire** » ont été entreprises et renforcées. Toutefois, le renchérissement du cours des hydrocarbures en raison de la crise russo-ukrainienne augmente le seuil de précarité énergétique au Burkina Faso.

Les activités de **soutien à la croissance économique et à la promotion des emplois productifs et un travail décent** se sont déroulées dans un contexte difficile avec la création d'emplois précaires à hauteur de 79,7% assortis d'une situation de sous-emploi lié au temps de travail évalué à 39,1% (EHCVM 2018).

Le taux de chômage au Burkina Faso, au sens du Bureau International du Travail (BIT), est relativement bas. Ce taux était de 1,2% en 2018 (EHCVM 2018) contre 4,5% en 2014 (EMC 2014), avec cependant des emplois vulnérable⁸. En effet, 79,7% des travailleurs occupent un emploi vulnérable. De plus, le taux de sous-emploi lié au temps de travail est estimé à 39,1% (EHCVM 2018). Il a un visage féminin et rural et touche plus les régions du Sud-Ouest, du Sahel et du Plateau central.

Plusieurs politiques publiques ont été mises en œuvre dans le cadre de la promotion de l'emploi décent au Burkina Faso. Il s'agit de (i) la Politique sectorielle Travail, emploi et protection sociale (PS/TEPS 2018-2027), (ii) la Stratégie nationale de l'emploi (SNE 2021-2025), (iii) la Stratégie nationale intégrée de transition vers l'économie formelle (SNI-TEF 2021-2025), (iv) la Stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (SNPEJ 2021-2025).

Dans le domaine des **infrastructures et de la promotion de l'industrialisation**, les différents travaux neufs et/ou d'entretiens routiers ont permis de faire passer le linéaire de routes renforcées et/ou réhabilitées de 144 km en 2016 à 627,23 km en 2021, soit une augmentation de 483,23 km et la proportion des pistes rurales aménagées de 28,94% en 2016 à 35,53% en 2021. Aussi, la promotion du secteur industriel et artisanal à forte valeur ajoutée a permis d'améliorer la contribution du secteur secondaire dans la formation du PIB en passant de 24,9% en 2016 à 27,6% en 2021, avec une contribution moyenne de 26%. En revanche, le réseau routier s'est dégradé avec 30% de route en bonne état en 2016 contre 25% en 2021 et sans occulter la baisse de la contribution de l'industrie manufacturière dans le PIB qu'il importe de relever et de trouver les solutions appropriées à cet effet.

Pour faire des villes du Burkina Faso des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables, des efforts ont été déployés pour assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et partant contribuer à assainir les quartiers précaires.

En somme, malgré les actions mises en œuvre en vue d'accroître et/ou de soutenir l'accès des populations à des logements décents et avec une démographie galopante, la proportion des populations vivant en zone d'habitation spontanée a connu une augmentation passant de 17,2% en 2016 à 18,5% en 2021.

En matière de **promotion des modes de consommation et de production durables et de protection de l'environnement**, l'action de l'État s'est traduite, entre autres, par une augmentation de la superficie des terres dégradées récupérées dans les zones protégées de 19 028 ha en 2016 à 44 500 ha en 2022, l'inscription entre 2016 et 2021 de huit (08) nouvelles zones humides d'importance internationale sur la liste de RAMSAR ; l'augmentation de la proportion de communes urbaines disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides de 16,81% à 24,49% entre 2016 et 2022 avec des quantités de déchets collectés de 322 315 tonnes en 2015 à 481 300 tonnes en 2022. Aussi, le pays a adopté la loi N°12-2014/AN du 22 avril 2014 portant prévention et gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes dont l'application a permis de renforcer les

⁸ Le taux des emplois vulnérables est un indicateur susceptible d'appréhender la qualité de l'emploi. Il s'agit d'un indicateur des OMD qui considère que les travailleurs à propre compte et familiaux non rémunérés ont un statut d'emploi vulnérable

capacités en matière de prévention et de prise en charge des victimes. Les efforts de renforcement des capacités individuelles et institutionnelles sur les effets des changements climatiques se sont matérialisés par l'intégration des principes d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques dans les politiques de développement et les Plans locaux de développement.

Au titre de la **consolidation de la paix, de la justice et de la promotion des institutions** efficaces, les efforts ont permis d'améliorer le maillage du territoire en services de sécurité (de 56,8 en 2015 à 69,23% en 2021) et de renforcer l'accessibilité de la justice burkinabè aux justiciables. Ce faisant, le Ratio agent de sécurité sur population s'est rapproché de la norme internationale (norme 1 pour 400 habitants) en passant de 1/948 en 2015 à 1/656 en 2021. Par ailleurs, avec la construction de nouvelles juridictions, le rayon moyen d'accès à un tribunal de grande instance est passé de 59,00 km en 2016 à 56,87 km en 2021. Dans le même élan, l'accessibilité financière des populations vulnérables aux services judiciaires s'est améliorée avec la création et l'opérationnalisation du Fonds d'assistance judiciaire (FAJ). Ainsi, de 2016 à 2021, 1 855 personnes indigentes dont 608 femmes ont été assistées.

Enfin, pour atteindre l'ensemble des défis de gouvernance, voire des objectifs mondiaux, le Burkina Faso s'est engagé dans la promotion du partenariat gagnant-gagnant tout en mettant l'accent sur la mobilisation des ressources internes et externes. Ainsi, sur la période 2016-2022, 11 489,9 milliards de FCFA ont été mobilisés par les régies de recettes avec une variation moyenne annuelle de 13,3%. Au titre des ressources externes, le montant de l'Aide publique au développement (APD) est passé de 1 095 millions de dollars US en 2016 à 2 169,70 millions de dollars US en 2021, soit un flux annuel moyen de 1 414,07 millions de dollars US.

Malgré la capacité de résilience du peuple burkinabè dans tous les segments de production utiles à l'atteinte des ODD à l'horizon 2030, il est évident que si les principaux défis ne trouvent pas de solutions coordonnées et durables, l'atteinte des ODD serait difficile. Il s'agit de :

- la maîtrise de la démographie et des investissements connexes pour l'atteinte du dividende démographique ;
- la mise en place d'un identifiant unique pour chaque burkinabè et pour toutes les prestations ;
- la mobilisation des ressources internes et externes pour répondre aux besoins sécuritaire, humanitaire et de développement de plus en plus croissants ;
- la réduction des inégalités verticales et horizontales et des disparités persistantes ;
- la réduction de la mortalité maternelle et infantile ;
- la poursuite de l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle ;
- la promotion des énergies propres ;
- le renforcement des bases productives agro-sylvo-pastorales et leur transformation ;
- le développement d'une industrie culturelle et touristique forte et compétitive, créatrice de richesses et d'emplois ;
- la réduction de la fracture numérique ;
- la promotion et la vulgarisation de la digitalisation dans tous les secteurs socioéconomiques ;
- l'amélioration de la production des données statistiques désagrégées et de qualité.



1 855
personnes
indigentes ont été
assistées entre
2016 à 2021

INTRODUCTION

Le Programme du développement durable à l'horizon 2030 (PDDH-2030) qui a été adopté le 25 septembre 2015 par la communauté internationale sous l'égide des Nations unies (NU) est bâti sur 17 Objectifs de développement durable (ODD) auxquels sont adossées 169 cibles assorties de 232 indicateurs. Il constitue un engagement fort de la communauté mondiale d'assurer une croissance économique durable et inclusive, d'éliminer l'extrême pauvreté, de réduire les inégalités et de protéger l'environnement, dans un esprit de partenariat et de paix.

À cet effet, le PDDH 2030 se hisse comme un important cadre d'orientation du développement qui s'impose à l'ensemble des pays membres des NU. L'adhésion du pays au programme s'est traduite par la contextualisation des ODD dans les Plans nationaux de développement économique et social (PNDES 2016-2020 et PNDES II 2021-2025) ainsi que dans les politiques sectorielles et les plans locaux de développement (PRD, PCD).

Sur la période 2016-2022 de mise en œuvre de l'agenda mondial de développement, la croissance économique du pays s'est située en moyenne annuelle à 5,2%. Elle a été tirée par les services non marchands (+17,1%), l'agriculture (+17%), les activités extractives (+11,7%), les activités manufacturières (+9,4%), les services de commerce et réparations (+9%) et les activités immobilières (+4,8%). Malgré ces programmes fort appréciables, la croissance économique n'a pas été suffisante pour réduire significativement la pauvreté et les inégalités sociales.

Outre le taux de pauvreté préoccupant de 41,4% (EHCVM⁹ 2018), les indicateurs sociaux, en milieu rural, en dépit des avancées enregistrées, demeurent une préoccupation majeure dans les volets accès à l'énergie et à l'assainissement. L'année 2020, qui marque le début de la décennie pour l'accélération des efforts pour l'atteinte des ODD, a connu une crise sanitaire mondiale difficile (pandémie de COVID-19) qui a sapé les acquis de gouvernance du pays dans tous les segments de production. À cela, s'ajoutent les attaques terroristes à répétition depuis 2016 qui sapent l'efficacité de l'action publique au plan national, déconcentré et décentralisé, malgré les multiples efforts de renforcement de la résilience socioéconomique et sécuritaire consentis et renouvelés.

Ainsi, soucieux de l'atteinte des ODD d'ici à 2030 et en signe d'adhésion à la revue volontaire instituée par le Conseil économique et social des Nations unies, le pays a présenté son premier Rapport national volontaire (RNV) en 2019. Dans la même logique, il s'est porté candidat pour la présentation de son deuxième RNV en juillet 2023 autour des 17 ODD, tout en mettant un accent particulier sur l'ODD 6 (eau propre et assainissement), l'ODD 7 (énergie propre et d'un coût abordable), l'ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure), l'ODD 11 (villes et communautés durables) et l'ODD 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs) inscrits à l'ordre du jour du Forum politique de haut niveau (FPHN).

À l'évidence, la production de ce deuxième RNV apparaît comme une opportunité pour le Burkina Faso d'apprécier l'état d'avancement des cibles prioritaires, de cerner les répercussions des différentes crises sur l'atteinte desdites cibles mais aussi sur les finances publiques, à court et à moyen termes. Au demeurant, le RNV 2 constitue une occasion pour le pays de s'interroger sur les efforts à fournir pour être au rendez-vous de l'agenda 2030, malgré les turbulences sociopolitiques et sécuritaires à prendre en compte dans l'appréciation du niveau de performance du Burkina Faso dans l'atteinte des ODD à mi-parcours du processus de mise en œuvre.

Enfin, il importe de retenir que le RNV 2 tout comme le précédent, est le fruit d'une bonne collaboration avec tous les représentants des ministères sectoriels, de la société civile, des structures déconcentrées de l'État, des faitières des municipalités du Burkina Faso, des Partenaires techniques et financiers, du secteur privé et autres leaders d'opinion. Il est articulé autour des grandes parties suivantes :

- méthodologie ;
- contexte de mise en œuvre de l'Agenda 2030 ;
- réponses aux crises ;
- cadre de mise en œuvre de l'Agenda 2030 ;
- ne laisser personne de côté ;
- état de mise en œuvre des Objectifs de développement durable.



CHAPITRE 1

MÉTHODOLOGIE

Le Burkina Faso a opté, pour l'élaboration de son Rapport national volontaire (RNV) édition 2023, de profil inclusif et participatif, de s'appuyer sur des acteurs pluriels issus des structures étatiques, des entités décentralisées et des entreprises de l'économie sociale et solidaire (OSC, fondations). À cet effet, il a été mis en place un Comité d'orientation et de supervision (COS) et un Comité technique de rédaction (CTR).

Le COS est chargé de l'assurance qualité du rapport. Le CTR, composé des acteurs de l'administration, des points focaux ODD des agences du Système des Nations unies, du Centre d'analyse des politiques économiques et sociales (CAPES), du Centre d'études, de documentation et de recherche économiques et sociales (CEDRES), des faïtières des Organisations non gouvernementales (ONG) particulièrement le Secrétariat permanent des ONG (SPONG), et d'autres acteurs de la société civile, est chargé de la collecte des données et la revue documentaire nécessaires aux travaux, de la production des différents livrables et aussi de l'intégration des différents amendements et observations formulés durant tout le processus.

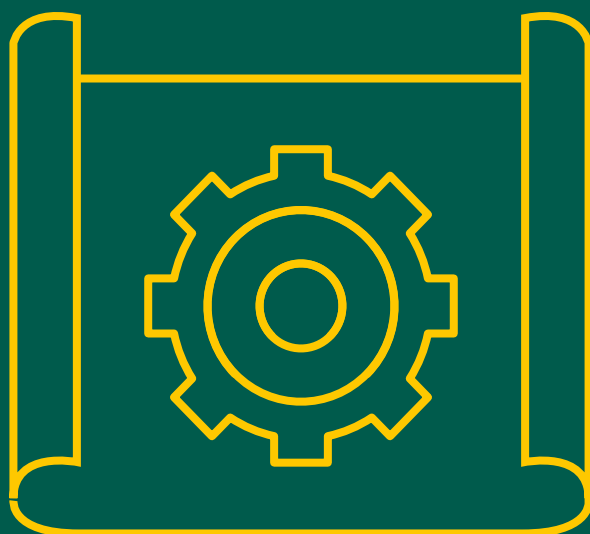
L'élaboration du RNV a été ponctuée par les étapes successives suivantes : la tenue de la réunion de cadrage ; la revue documentaire et la collecte des données, la production des études supplémentaires et la production du rapport provisoire assorti du projet de mots clés.

La réunion de cadrage ou réunion de démarrage : elle a eu lieu le 11 février 2023 et a été l'étape qui a marqué le début du processus de production du RNV, édition 2023. Cette étape a réuni les structures techniques de pilotage du RNV, les agences du SNU et des acteurs de la société civile (SPONG, PNVB, France volontaire). Elle a permis aux acteurs de s'accorder sur la note conceptuelle, le besoin de financement et le travail attendu.

La revue documentaire et la collecte des données : elle s'est tenue du 06 au 11 mars 2023 et a réuni les acteurs de production statistique (INSD et DGESE), les représentants des ONG et du PNUD ainsi que les représentants de la DGEF et de la DGCOOP. Elle a permis aux parties prenantes de s'accorder sur un plan de rédaction et de faire le point de la disponibilité des données statistiques à l'analyse et aussi de formuler des besoins d'études supplémentaires nécessaires pour renforcer la qualité du RNV 2023.

La production des études supplémentaires : elle a porté sur la production d'un rapport d'étude portant sur l'état des lieux de la mise en œuvre des engagements de la CIPD+25 tout en mettant un accent particulier sur la réalisation des trois résultats transformateurs, à savoir (a) zéro besoin non satisfait en planification familiale, (b) zéro décès maternel évitable et (c) zéro violence basée sur le genre et les pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés. Elle a également porté sur la réalisation de deux (02) études de base à savoir le Rapport sur la situation des femmes et des enfants cinq (05) ans après la mise en œuvre des ODD avec l'appui technique et financier de l'UNICEF et le Rapport national 2022 de suivi des ODD avec l'appui de l'UEMOA et l'UNICEF.

La production du Rapport provisoire et du projet de mots clés : l'exercice a rassemblé toutes les parties prenantes invitées à cet effet, du 11 au 17 avril 2023, en atelier pour produire le rapport provisoire. Ensuite, une équipe restreinte a été chargée d'assurer la cohérence, la mise en forme du projet de rapport et la production des mots clés du 18 au 22 avril 2023. Enfin, le projet de rapport produit a été soumis pour examen aux acteurs régionaux et groupes spécifiques (OSC, secteur privé et agences du SNU).



CHAPITRE 2

CONTEXTE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030





94,93%
de taux de
dépendance
démographique
en 2019

2.1. Situation démographique

Le Burkina Faso a une population de 20 505 155 habitants selon le dernier Recensement général de la population et de l'habitation de 2019 (INSD, 2021). Elle est caractérisée par son extrême jeunesse et à la prédominance féminine. En effet, les moins de 15 ans représentent 45,3%, l'âge médian¹⁰ et l'âge moyen sont respectivement de 16,1 ans et 21,7 ans. Les personnes âgées de 65 ans ou plus constituent 3,4% et les femmes représentent 51,7% de la population totale. Cette structure induit un rapport de dépendance¹¹ démographique de 94,93% en 2019.

La population burkinabè est majoritairement rurale. En effet, 3 individus sur 4 vivent en milieu rural (RGPH 2019). La population urbaine s'élève à 5 398 305 individus et constitue 26,3% de la population totale. Les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso sont les deux plus grands pôles urbains du pays et regroupent plus des trois cinquièmes (62,2%) de la population urbaine. L'exode rural est le principal facteur de la croissance de ces deux villes.

Le profil démographique du Burkina Faso est marqué par une croissance rapide, une extrême jeunesse de la population et un exode rural élevé. Cette structure de la population engendre un rapport de dépendance élevé et induit une demande sociale croissante. À cet égard, la maîtrise de la démographie est la condition préliminaire incontournable et la priorité absolue d'une démarche de développement durable.



2.2. Situation politique, administrative et sécuritaire

Le contexte du Burkina Faso de 2016 à 2020 a été caractérisé par un retour à une vie constitutionnelle normale. Cela a été possible grâce à l'organisation d'élections présidentielle et législatives le 29 novembre 2015, marquant la fin d'une transition politique ouverte suite à l'insurrection populaire d'octobre 2014. Les actions en matière de renforcement de la gouvernance politique et administrative se sont poursuivies en 2020 et ont concerné l'organisation des élections présidentielle et législatives avec une première participation des Burkinabè de l'extérieur, l'achèvement des constructions des Tribunaux de grande instance (TGI) de Ouaga II, de Pô et de Boulssa, l'examen de l'avant-projet de loi portant Code des personnes et de la famille (CPF) et le démarrage de la relecture du Code de procédure civile. En outre, la mise en œuvre de certaines réformes a permis le renforcement du contrôle de l'Exécutif par le Parlement ; le renforcement du dialogue politique et social et le renforcement de la culture de redevabilité des autorités publiques avec une forte contribution de la veille citoyenne. Il peut être mis à l'actif de cette période, la mise en place du « Présimètre » comme un outil d'évaluation de l'action présidentielle, du dialogue citoyen, l'émergence d'un activisme politique et la naissance de plusieurs Organisations de la société civile (OSC) d'interpellation et de veille citoyenne.

Le pays qui revenait à un ordre constitutionnel normal s'est trouvé confronté à ses premières attaques terroristes en 2015. Ces attaques se sont propagées progressivement dans plusieurs régions, entraînant des pertes en vies humaines, des dégâts matériels et des déplacements massifs de populations. La récurrence de ces attaques du point de vue quantitatif est principalement observée dans les régions de l'Est (28,6%), du Sahel (23,7%), du Centre-Nord (21,8%), du Nord (14,33%) entre 2016 et 2020. L'année 2019 a enregistré le plus d'attaques terroristes avec 788 décès. Cette situation a eu de graves conséquences sur le bon déroulement des activités économiques et sur le bien-être des populations.

Cette situation sécuritaire va entraîner, le 24 janvier 2022, une nouvelle rupture dans l'élan de consolidation de la vie démocratique. Un nouveau régime de transition se met en place conduisant à la redéfinition de certaines priorités à travers le Plan d'action de la transition (PAT 2022-2024). Sitôt installé, ce nouveau régime est confronté à des turbulences internes. Ce qui conduira à un second changement de pouvoir le 30 septembre 2022 après seulement 08 mois de fonction, à la relecture des priorités du pays et l'adoption du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) 2023-2025.

¹⁰ Âge auquel la moitié d'une population donnée a déjà vécu un événement donné, et l'autre non

¹¹ Rapport entre l'effectif de la population d'âges généralement inactifs (enfants et personnes âgées) et l'effectif de la population en âge de travailler

Effets de la crise sécuritaire

Au cours de la période sous revue, il est noté l'arrêt ou le ralentissement de nombreux projets de développement, notamment la réalisation d'infrastructures socioéconomiques et le fonctionnement des projets et programmes. En outre, les ressources allouées à la défense et à la sécurisation du territoire burkinabè ont enregistré une hausse sur la période 2015-2019 au détriment de dépenses dans les secteurs sociaux. En moyenne, les dépenses du Ministère de la défense ont progressé de 20,2% par an sur la période sous revue, contre 9,8% sur la période 2011-2014.

L'insécurité grandissante a limité l'accès des populations aux services sociaux de base, notamment la santé, l'éducation et l'accès à l'eau potable. Dans le domaine de la santé, elle a occasionné la destruction des infrastructures et des équipements, la fuite ou la limitation de déplacement du personnel soignant. En effet, il est dénombré 1 781 formations sanitaires fermées et 75 saccagées, 37 ambulances retirées au 30 mars 2023¹². Par ailleurs, la prise en charge des populations déplacées augmente la charge de travail des personnels soignants et la pression sur la capacité d'accueil des formations sanitaires ouvertes, nécessitant un renforcement des équipements sanitaires et du personnel de santé.

La même situation est observée au niveau de l'éducation. Les attaques ont conduit à la fermeture de nombreuses structures éducatives. Ainsi, au 31 décembre 2022, il a été dénombré 6 253 structures éducatives fermées, soit 23,88% des structures éducatives du pays. Ces fermetures ont affecté 1 076 155 élèves dont 48,62% de filles et 31 594 enseignants dont 32,06% de femmes¹³. Outre les éléments évoqués, les attaques terroristes ont coûté la vie à des enseignants et affecté leur santé physique et/ou mentale.

Sur le plan agricole, la crise s'est traduite par une fuite massive des populations des zones rurales affectées avec pour corollaire la perte des actifs de productions agro-sylvo-pastorales des ménages touchés, la baisse de la production dans certaines localités. Environ 178 ha de bas-fonds rizicoles et 3 500 ha de superficies céréalières sont demeurés inexploités dans la région du Nord. La perte de superficies en 2020 est estimée à plus de 36 500 ha dans la région du Centre-Nord.

Sur le plan humanitaire, à la date du 28 février 2023, le pays comptait 1 999 127 Personnes déplacées internes dont plus de 50% sont des femmes. L'augmentation du nombre de Personnes déplacées internes (PDI) a entraîné un accroissement des besoins dans tous les domaines dont, principalement, l'alimentation, l'éducation, la santé, la nutrition, l'eau potable, l'hygiène, l'assainissement, la protection, les abris et le matériel de survie. En outre, cette situation a aggravé la vulnérabilité des communautés hôtes, impactant négativement le déroulement des programmes de protection sociale.

2.3. Situation sanitaire/COVID-19

Le profil épidémiologique du Burkina Faso est marqué par la persistance d'une forte charge de morbidité due aux endémo-épidémies y compris l'infection à VIH et par l'augmentation progressive du fardeau des maladies non transmissibles. Toutefois, le Burkina Faso a enregistré d'importants progrès en matière de santé de sa population durant les dernières décennies. L'espérance de vie à la naissance est passée de 53,8 ans en 1996 à 61,9 ans en 2019¹⁴. En matière de santé sexuelle et de la reproduction, des progrès ont été enregistrés mais des défis restent à relever. Le taux de prévalence contraceptive est passé de 15% en 2010 à 32% en 2021 selon les enquêtes démographiques et de santé¹⁵. Les besoins non satisfaits sont passés de 24% en 2010 à 16% en 2021. La prévalence de l'excision est passée de 75,8% en 2010 à 67,6% en 2015.

En plus du contexte sanitaire déjà préoccupant, le Burkina Faso, à l'instar de la plupart des pays du monde, a été confronté à la crise de la pandémie de COVID-19 depuis mars 2020. À la date du 02 avril 2023, le pays a enregistré 22 115 cas confirmés dont 21 757 guérisons et 396 décès. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du nombre de cas actifs et de guérisons sur la période du 09 mars 2020 au 02 avril 2023.



61,9 ans
espérance
de vie en 2019,
contre 53,8 ans
en 1996

¹² MSHP, Centre des opérations de réponse aux urgences sanitaires (CORUS) du Burkina Faso

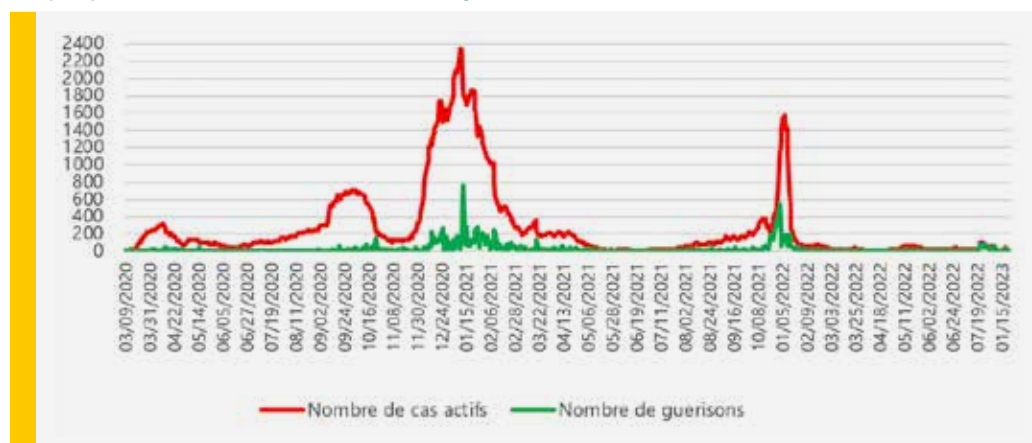
¹³ Rapport statistique mensuel de données de l'Éducation en Situation d'Urgence du 31 décembre 2022

¹⁴ RGPH 2019

¹⁵ EDS 2021

¹⁶ Rapport de situation de l'évaluation de la COVID-19 au Burkina Faso, INSD

Graphique 1 : Nombre de cas actifs et de guérisons suite à la COVID-19



Source : INSD, Open Data du 15/04/2023

Le secteur de la santé a été durement affecté avec une réduction de l'offre en services spécialisés, l'arrêt des activités de prévention au profit de la mère et de l'enfant. La crise sanitaire a aussi entraîné la réduction de l'accès physique, financier et sécurisé aux produits de santé, notamment pour les patients avec des maladies chroniques, la baisse de l'utilisation des services de contraception et de planning familial durant les deux (02) premiers mois. Outre le secteur de la santé, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions négatives sur l'ensemble des activités socioéconomiques.



2.4. Situation économique

L'activité économique du Burkina Faso, sur la période 2016-2022, s'est déroulée dans un contexte international difficile marqué particulièrement par les tensions commerciales entre les États-Unis d'Amérique et la Chine ; la maladie à Coronavirus et la crise russo-ukrainienne. Sur le plan national, elle a été marquée par la situation sécuritaire difficile et des perturbations au niveau de la gouvernance politique.

Malgré ce contexte difficile, l'économie burkinabè a été résiliente. En effet, l'économie a évolué à un rythme annuel moyen de 5,2% sur la période sous revue. Toutefois, les effets de la COVID-19 ont été ressentis en 2020 par une perte de croissance (-3,8 points de pourcentage), un repli des recettes fiscales (-3,4%) et un creusement du déficit budgétaire (-5,2%).

L'inflation est ressortie en moyenne à 2,9% au cours de la période 2016-2022. Elle est enregistrée à 14,1% en 2022 contre 3,9% en 2021 et 1,9% en 2020. Cette hausse généralisée des prix en 2022 est expliquée par la hausse du coût de production en lien avec le renchérissement ou les difficultés d'approvisionnement de certaines matières premières importées, la faible performance de la campagne agricole 2021-2022 qui a entraîné une baisse de la production céréalière de l'ordre de 10% et la spéculation sur les produits de grande consommation.

Conclusion partielle

Une structure de la population relativement jeune qui engendre un rapport de dépendance élevé et induit une forte demande sociale. À cette situation structurelle se sont greffées la crise sécuritaire, la COVID-19 et la crise russo-ukrainienne. Ces éléments exacerbent les tensions sociopolitiques et fragilisent le tissu économique. À cet égard, la résolution de la crise sécuritaire et la maîtrise de la démographie sont les conditions préliminaires et les priorités absolues d'une démarche de développement durable. Par ailleurs, la relance de l'économie, fragilisée par la pandémie de COVID-19 et la crise sécuritaire, s'avère nécessaire pour accélérer la marche vers l'atteinte des Objectifs de développement durable.



CHAPITRE 2

RÉPONSES AUX CRISES



3.1. Réponse aux effets de la crise sécuritaire

Les défis sécuritaires auxquels est confronté le Burkina Faso se sont accrus au cours de ces cinq (5) dernières années avec des impacts importants, notamment aux plans économique et humanitaire. Au regard du caractère multidimensionnel de la crise sécuritaire, l'État s'est également fixé comme objectif global d'apporter une réponse multidimensionnelle.

3.1.1. Réponse économique

Le pays a entrepris des actions afin d'apporter une réponse économique à la crise sécuritaire. Ainsi, la réponse économique s'est traduite sur le terrain par les principales mesures suivantes :

- **la réduction du déséquilibre de développement des régions et des communautés** à travers la mise en œuvre des projets de développement local et la poursuite du processus de construction des Pôles de croissance et de compétitivité. Il y a eu également l'allègement des procédures de passation des marchés pour faciliter la mise en œuvre de certains projets dans le cadre du Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) ;
- **la promotion de la bonne gouvernance économique**, qui s'est traduite par la rationalisation de l'achat et de l'utilisation des moyens roulants de l'État, la diligence d'une enquête en cours sur les flux financiers illicites dans le domaine minier, l'assainissement du marché intérieur par la lutte contre la fraude, le faux, la concurrence déloyale et la répression de cas de fraudes douanières et d'infractions assimilables à la pratique de fraude et à la contrefaçon, le renforcement de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- **l'allègement des conditions d'accès au financement des PME/PMI** : cette mesure a permis d'élargir l'offre des services financiers au profit des PME/PMI et l'octroi de produits financiers sous formes de crédits à court, moyen et long termes. Il est prévu la mise en place d'un guichet spécial dénommé guichet résilience et réinsertion socioéconomique destiné au financement des PME et coopératives des jeunes et femmes ;
- **la lutte contre l'inflation**, par la suspension de l'exportation de céréales et le plafonnement des prix des céréales locales (mil, maïs et sorgho), du sucre, de l'huile alimentaire et du savon de fabrication locale, la prise d'arrêtés pour la fixation des prix des Médicaments essentiels génériques (MEG) et des consommables médicaux, l'organisation des séances de sensibilisation et de formation au profit des opérateurs économiques, le relevé hebdomadaire des prix et stocks des produits de grande consommation.

Situation des projets mis en œuvre pour réduire les inégalités avec un accent particulier dans les zones en situation d'insécurité

- le Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL) ;
- le Programme de réalisation des infrastructures socioéconomiques (PRISE) ;
- le Projet d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR) ;
- le Projet communautaire de relèvement et de stabilisation au Sahel (PCRSS) commun à la zone des trois frontières (Mali, Burkina Faso, Niger).

3.1.2. Réponse humanitaire

Le Burkina Faso, en vue d'assurer une réponse urgente et efficace à la crise humanitaire provoquée par la crise sécuritaire, a entrepris un ensemble d'actions pertinentes portant sur :

- **le soutien au retour volontaire des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et la garantie de leur sécurité**. Cette action a été réalisée à travers la mise en œuvre, entre autres, du Plan de stabilisation de l'axe Ouagadougou-Kaya-Dori (OKD) et du Projet communautaire de relèvement et de stabilisation du Sahel. Elle a permis de faciliter la réinstallation volontaire des personnes déplacées internes dans les zones libérées.

- **le soutien au relèvement et à la réinsertion socioéconomique des Personnes déplacées internes (PDI).** Face à cette crise, plusieurs actions ont été entreprises par le Gouvernement et ses partenaires. Il s'agit, entre autres, de l'assistance alimentaire à travers la distribution de vivres, la dotation en Articles ménagers essentiels (AME), la mise à disposition de tentes pour répondre aux besoins d'abris, la délivrance de documents d'état civil (extraits de naissance et certificats de nationalité), l'appui aux AGR, les Cash transferts, la prise en charge psychosociale, la distribution de produits détergents, de savon entrant dans le domaine du WASH ;
- **le renforcement de la prévention et de la gestion des catastrophes et des crises humanitaires.** Les principales actions qui ont contribué à l'effectivité de la prévention et de la gestion des catastrophes et des crises humanitaires ont porté sur (i) le renforcement des mécanismes de prévention et de gestion des catastrophes et autres situations d'urgence ; (ii) le soutien au retour volontaire et à l'insertion socio-professionnelle des PDI dans les zones sécurisées et (iii) l'accompagnement à l'insertion des PDI dans les zones d'accueil. Par ailleurs, chaque année, le Gouvernement définit un Plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition (PRSPV). Ce plan vise à répondre aux besoins spécifiques des ménages et à réduire les effets des crises alimentaires et nutritionnelles sur les populations et le bétail.

3.2. Réponse à la crise de la COVID-19

3.2.1. Brève présentation du plan de réponse

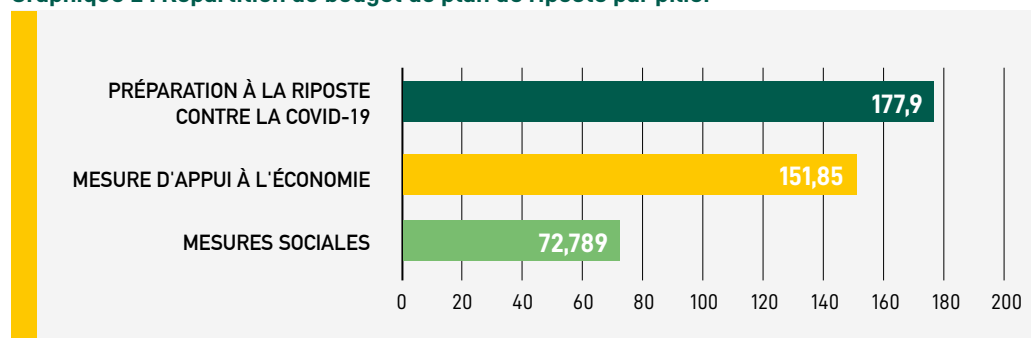
Le pays, pour contenir les effets néfastes de la pandémie de COVID-19, a opté pour une réponse multisectorielle. À cet effet, un Plan national de réponse à la crise de la pandémie de COVID-19 a été élaboré pour une gestion harmonisée de la crise. À travers cette approche, le Gouvernement visait la mobilisation de toutes les ressources intellectuelles, scientifiques, morales, humaines et logistiques de la nation afin de fournir une réponse nationale vigoureuse, coordonnée et maîtrisée à la crise sanitaire de la COVID-19 et d'en sortir dans les meilleures conditions possibles tout en préservant la stabilité et le potentiel économique et social de la nation.

Le coût global estimatif du plan était de **402,540 milliards de FCFA** et comprenait cinq (05) domaines stratégiques complémentaires : (i) la gestion de la riposte sanitaire, (ii) la gestion des libertés publiques et de la coordination de l'engagement communautaire, (iii) la gestion de la coopération et du développement économique et social, (iv) la gestion de l'assistance humanitaire et (v) la gestion de la communication de crise.

3.2.2. Schéma de financement de la réponse et dispositif de gestion

Le schéma de financement du plan de réponse est organisé autour de trois grands piliers. Ce sont la préparation à la riposte d'un coût de 177,9 milliards de FCFA, les mesures d'appui à l'économie d'un montant de 151,85 milliards de FCFA et les mesures sociales estimées à 72,79 milliards de FCFA. Le financement du plan de riposte s'est fait à travers le budget de l'État, la contribution du secteur privé et des Partenaires techniques et financiers.

Graphique 2 : Répartition du budget du plan de riposte par pilier



Source : DGB, suivi de l'exécution des dépenses liées à la COVID-19

Le Burkina Faso a instauré par décret N°2020-0326/PM/MATDC/MINEFID/MS/MFSNFAH du 04 mai 2020, un Comité national de gestion de la crise de la pandémie de COVID-19 (CNGCP-COVID-19)¹⁸. Placé sous l'autorité du Premier ministre, ce comité a été chargé, entre autres, (i) d'élaborer le plan d'action de lutte contre l'épidémie de COVID-19, (ii) de coordonner la mise en œuvre du plan d'actions au niveau national y compris avec les partenaires et (iii) de mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières indispensables à la lutte.

Le CNGCP-COVID-19 a été l'organe de coordination de la mise en œuvre des plans de riposte élaborés dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19. Les réunions se sont tenues périodiquement sur convocation du Président. Les activités du CNGCP-COVID-19 et de ses démembrements ont été financées par le budget de l'État, les contributions patriotiques et les contributions des partenaires au développement.

3.2.3. La contribution du secteur privé

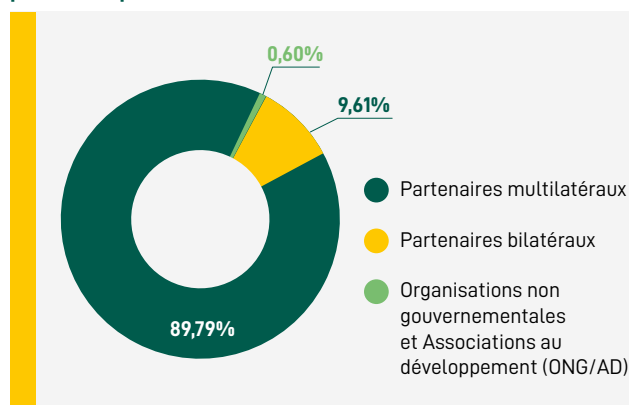
Plusieurs initiatives de mobilisation de fonds ont été entreprises collectivement et individuellement par les partenaires locaux de développement pour accompagner le Gouvernement dans la lutte contre la COVID-19. Ces contributions sont faites sous forme de dons en espèces et en nature. Pour ce qui est des contributions en espèces, outre les contributions faites au niveau du Centre des opérations de réponse aux urgences sanitaires (CORUS), la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique a également ouvert des comptes COVID-19 en vue d'enregistrer des contributions des personnes physiques et morales. À la date du 31 décembre 2021, les contributions de diverses bonnes volontés en espèces s'élèvent à 3,19 milliards de FCFA.

3.2.4. La contribution des Partenaires techniques et financiers

Les ressources extérieures mobilisées pour accompagner les efforts du Gouvernement dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 s'élèvent à 529,91 milliards de FCFA et proviennent des partenaires bilatéraux (9,6%), multilatéraux (89,7%) et des ONG/AD (0,6%).

Sur l'ensemble des contributions enregistrées, les nouvelles ressources affectées à la lutte contre la COVID-19 se chiffrent à 195,44 milliards de FCFA, soit 36,9%.

Graphique 3 : Répartition des ressources extérieures par type de partenaire pour la COVID-19



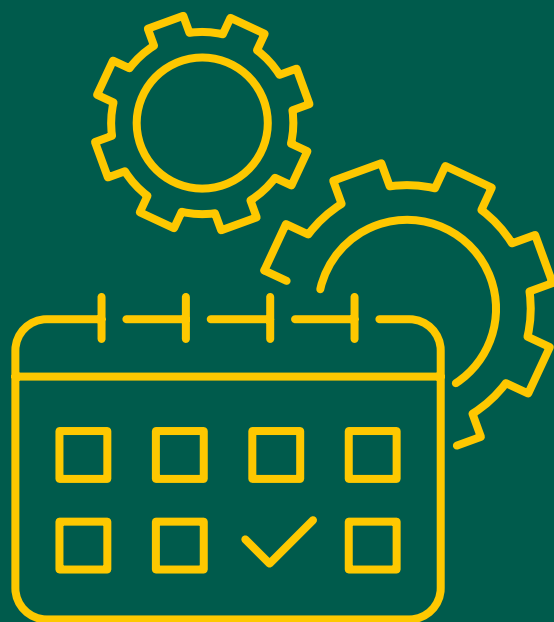
Source : DGC00P, RCD 2021

Conclusion partielle

Le Burkina Faso a apporté une réponse multidimensionnelle et coordonnée aux différentes crises auxquelles il est confronté. Par ailleurs, il a eu la capacité de mobiliser plusieurs instruments de financement afin de mettre en œuvre les différents plans sociaux, économiques et humanitaires. Ces instruments sont, entre autres, le budget de l'État ; l'apport des Partenaires techniques et financiers (PTF), notamment les institutions financières internationales et régionales, la contribution des acteurs nationaux, et notamment le secteur privé.

Les différentes réponses aux crises ont toutefois été à la base des défis notamment dans la gestion des ressources. Il s'agit de (i) de la visibilité et la traçabilité des financements aux différentes réponses du fait de la pluralité des intervenants et des sources de financement de certaines activités, et (ii) la lourdeur et les difficultés dans les déblocages des ressources pour la mise en œuvre des actions malgré la situation d'urgence.

¹⁸ Cf. le décret n°2020-0326/PM/MATDC/MINEFID/MS/MFSNFAH du 4 mai 2020, portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du CNGCP-COVID-19.



CHAPITRE 4

CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030



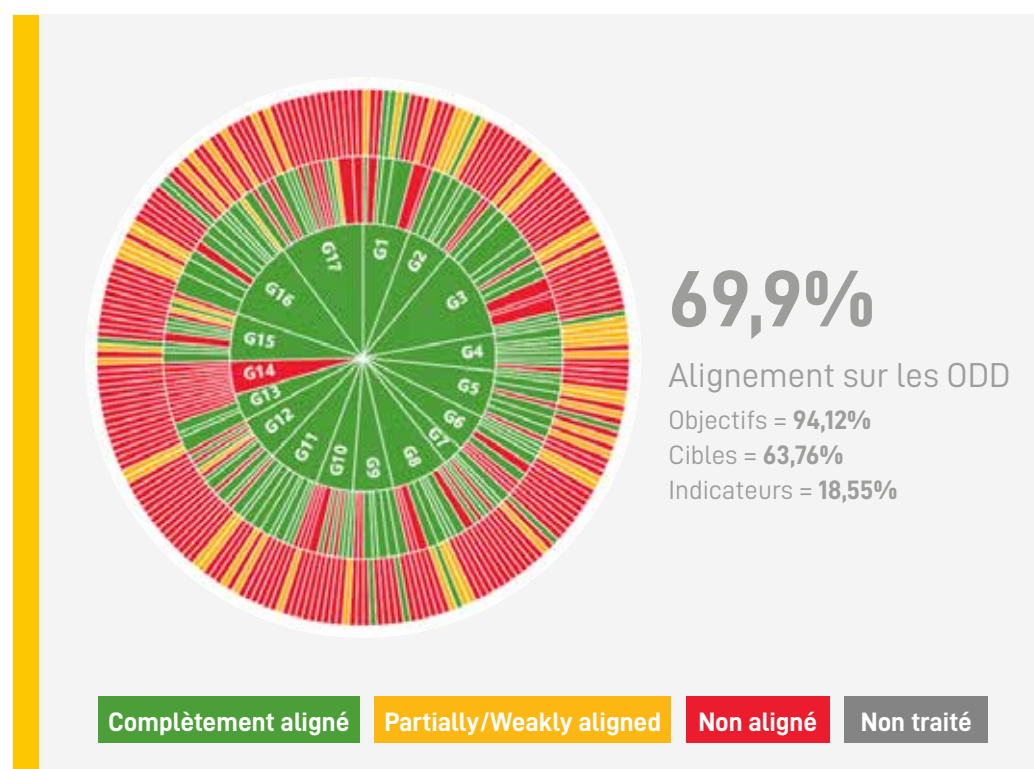
L'atteinte des ODD nécessite l'engagement des plus hautes autorités et l'implication de tous les acteurs aux niveaux national et local pour faire de ces objectifs une réalité d'ici à 2030.

4.1. Alignement des politiques publiques aux ODD

Le Burkina Faso, en 2016, a priorisé et internalisé les cibles des ODD dans ses politiques et stratégies de développement. Cet exercice s'est fait d'abord sur la base de la Grille de priorisation de l'organisation internationale de la francophonie (GP-OIF). L'exercice a été renforcé par l'outil Rapid integrated assessment (RIA) développé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Les résultats du RIA montrent que 89 cibles des ODD, sur un total de 100 considérées dans l'analyse, sont prises en compte dans le PNDES 2016-2020 et les politiques et stratégies sectorielles¹⁹. Toutefois, ce sont 42 cibles qui ont été priorisées.

Le Burkina Faso a évalué la cohérence et l'alignement du PNDES II 2021-2025 aux ODD à travers l'Outil de planification intégrée et de rapportage (IPRT) avec l'appui de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA). L'exercice a permis d'établir un niveau d'alignement global de 69,9% des ODD avec le PNDES II. De façon spécifique, cet alignement est de 94,1% pour les objectifs, de 63,7% pour les cibles et de 18,5% pour les indicateurs. Le faible niveau d'alignement des indicateurs s'explique par le fait que l'exercice a concerné uniquement les indicateurs inscrits dans la matrice du PNDES, alors que certains indicateurs pertinents pour le suivi des progrès se trouvent dans d'autres référentiels sectoriels ou thématiques.

Graphique 4 : Alignements Objectifs – Cibles – Indicateurs (ODD - PNDES II)



Source : IPRT_ Outil de planification intégrée et de rapportage, 2022

¹⁹ Les 43 cibles relatives aux moyens mis en œuvre sous chaque ODD, ainsi que les 19 cibles ODD 17 sur le partenariat ne sont pas inclus dans l'analyse RIA. Les 7 cibles relatives à l'ODD 14 (vie aquatique) ont aussi été exclues du fait que le Burkina Faso est un pays sans littoral

4.2. Mécanismes institutionnels de suivi et d'examen des ODD

4.2.1 Mécanisme institutionnel

Le mécanisme de suivi des ODD est piloté par le Ministère de l'économie, des finances et de la prospective à travers la Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP). Le suivi de la mise en œuvre des ODD se fait en collaboration avec des structures telles que le Secrétariat exécutif national de la Politique nationale de développement (SEN-PND), l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), les Directions générales des études et des statistiques sectorielles (DGESS) et d'autres acteurs du système de planification national. Ces structures ont en charge l'élaboration d'outils et d'instruments d'analyse et d'aide à la décision, la diffusion de l'information à caractère statistique et économique au profit des utilisateurs, le suivi de la mise en œuvre des référentiels de développement.

Les RNV et périodiques sont élaborés à partir des données et informations issues des rapports de mise en œuvre du Référentiel national de développement. L'examen des progrès et défis du référentiel national se fait à travers les quatorze (14) Cadres sectoriels de dialogue (CSD), les treize (13) Cadres régionaux de dialogue (CRD), le Comité technique national de la Politique nationale de développement (CTN/PND) et le Comité national de pilotage de la Politique nationale de développement (CNP/PND).

4.2.2 État des lieux du Système Statistique de suivi des ODD

Le pays s'est doté de son quatrième Schéma directeur de la statistique (SDS) qui est la stratégie nationale de développement de la statistique pour la période 2021-2025. L'objectif du SDS est de permettre la production et la diffusion des statistiques pour renforcer le suivi et l'évaluation des différentes politiques de développement. Cette stratégie a bénéficié de l'appui du Programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques (PAGPS/SPS). Il bénéficie également de l'appui du Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest (PHASAO).

Le renforcement de la production des données statistiques permet d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Référentiel national de développement et des principaux agendas de développement. Cette production est dévolue à l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) qui est l'organe central de la production statistique officielle au Burkina Faso.

Dans cette dynamique, la contextualisation des cibles et indicateurs pour faciliter le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des ODD a permis de définir des cibles prioritaires ou accélératrices ainsi qu'un paquet national d'indicateurs.

Toutefois, l'élaboration du premier Rapport national volontaire (RNV) a mis en évidence des difficultés liées à la disponibilité de données et à l'instabilité des indicateurs sectoriels. Cela a conduit le pays à mener une étude sur le gap statistique en collaboration avec plusieurs autres acteurs du Système statistique national (SSN). L'étude a permis de définir une stratégie afin de rendre disponibles les données manquantes en vue de combler les gaps statistiques des indicateurs pour le suivi des ODD au Burkina Faso.



CHAPITRE 5

NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ



5.1. Prise en compte des groupes vulnérables

La prise en compte des groupes vulnérables s'est matérialisée à travers des interventions visant la satisfaction des besoins et le respect des droits fondamentaux, la réduction de la pauvreté et des inégalités en particulier chez les femmes victimes d'inégalités et de violence, les femmes rurales, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes déplacées internes (PDI), les veuves et orphelins du fait de la crise sécuritaire.

5.1.1. Femmes

Les femmes jouent un rôle important dans la société burkinabè. Leur vulnérabilité ainsi que leurs faibles capacités limitent la pleine participation de ces dernières au développement socioéconomique du pays et méritent une attention particulière de la part de tous les acteurs du développement.

La réduction de la pauvreté, notamment des femmes, a constitué l'un des grands défis des différentes politiques publiques mises en œuvre depuis 2016. Bien qu'elle demeure toujours élevée au niveau national (41,43% selon l'EHCVM 2018), la pauvreté touche plus les hommes (42,2%) que les femmes (32,8%).

Le phénomène de l'insécurité alimentaire affecte beaucoup plus les femmes et les enfants qui constituent la frange la plus grande et la plus vulnérable de la population. Bien que représentant une proportion de plus en plus grande dans la population active agricole (de 50,90% en 2016 à 51,60% en 2020), elles ont un accès limité aux facteurs de production. Cette situation est exacerbée par un taux d'alphabétisation des femmes (31%) qui reste toujours en deçà du niveau des hommes (49,2%) selon l'EHCVM 2018.

Les femmes rurales, malgré la multiplicité des programmes à leur profit, vivent des inégalités persistantes en comparaison à celles du milieu urbain. Pour améliorer leurs revenus et la situation alimentaire de celles-ci et des enfants, des actions visant à renforcer la production agricole des femmes ont été entreprises et sont relatives à leur accès aux terres, aux intrants et équipements agricoles.

En dépit de ces différentes mesures d'incitation à la production, la subvention aux semences améliorées et aux équipements et l'application du quota d'allocation de terres aux femmes (au moins 30%), l'accès des femmes aux terres agricoles reste faible au regard des superficies exploitées qui sont de 720 569 ha en moyenne annuelle. L'essentiel des superficies exploitées par les femmes est acquis sous emprunt et rend ces dernières vulnérables eu égard à leur contrôle limité sur les terres. Aussi, il faut relever que la majorité des femmes (66,23% en moyenne) est restreinte à l'utilisation du labour attelé et très peu utilisent des équipements motorisés et des intrants agricoles adéquats ; ce qui ne leur permet pas d'améliorer leurs productions.

Toutefois, ces dernières années, les efforts de l'État en termes d'application du quota d'allocation de terres aménagées aux femmes (au moins 30%) se sont considérablement améliorés, la proportion des superficies nouvellement aménagées allouées aux femmes ayant augmenté en passant de 45,94% en 2018 à 50,30% en 2020.

Outre les mesures qui précèdent, le Gouvernement a mis en œuvre la politique de gratuité des soins en faveur de la femme enceinte et des enfants de moins de cinq (05) ans, avec pour objectif de réduire la mortalité maternelle et infantile. Aussi, pour faciliter l'insertion socioéconomique des femmes, il a été mis en place le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF). De 2016 à 2020, ce sont 707 128 femmes qui ont bénéficié de crédits du FAARF pour la mise en place d'Activités génératrices de revenus (AGR).



707 128
femmes qui ont
bénéficié de crédits
du FAARF

5.1.2. Enfants

Les enfants font partie des êtres les plus fragiles de la société burkinabè et ont constamment besoin d'assistance et de protection. Avec un effectif de 10 618 747, les enfants (0-17 ans) représentent plus de la moitié de la population totale (51,8% selon le RGPH 2019). Leurs droits fondamentaux sont pris en compte dans les différentes interventions pour leur bien-être et leur plein épanouissement, notamment dans les secteurs sociaux. Il s'agit précisément de (i) la santé/nutrition, (ii) l'éducation, (iii) l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement, (iv) la protection contre les violences et la protection légale, (v) la protection sociale pour favoriser l'inclusion sociale en adressant les inégalités et la pauvreté.

Cependant, ce groupe vulnérable est très souvent en proie aux inégalités de tout genre. La pauvreté reste prégnante au niveau des enfants (46,45% selon l'EHCVM 2018). La pauvreté multidimensionnelle (incidence au seuil de 3 privations) est criarde avec un taux de 72,4%²⁰. Les enfants du milieu rural sont davantage privés (85,2%) que ceux du milieu urbain (23,9%).

Les indicateurs de la protection de l'enfant donnent un taux d'enregistrement des naissances des enfants de moins de 5 ans par une autorité d'état civil de 64,9% (EMC 2018), une prévalence du mariage chez les enfants de 51,3% en 2015 (EMC). En 2019, selon les résultats du RGPH, 866 350 enfants âgés de 5 à 17 ans exercent une activité économique. En milieu rural, le travail des enfants touche plus d'enfants (787 415) qu'en milieu urbain (78 935). Ce phénomène, lié à la considération que les enfants constituent « une main-d'œuvre facile et moins coûteuse » (RGPH 2019), résulte de la faible application des textes juridiques relatifs au travail des enfants, la réglementation insuffisante de l'accès à l'emploi pour les jeunes, la pauvreté des familles, la mobilité des enfants non accompagnés et l'insuffisance des opportunités socio-éducatives.

Le nombre d'enfants victimes de violence et de traite est en augmentation depuis 2016. Il a été dénombré 11 293 cas en 2020 contre 4 513 cas en 2016 pour ceux victimes de violence. Quant aux victimes de traite, il est enregistré 1 522 cas en 2020 contre 465 cas en 2016. Les garçons sont les plus touchés par le phénomène de violence et de traite.

Aussi, dans le cadre de l'élimination des pires formes du travail des enfants, plusieurs mesures ont été prises. Il s'agit entre autres de :

- la Constitution dont l'article 24 dispose que « l'État œuvre à promouvoir les droits de l'enfant » ;
- la loi N°028-2008/AN du 13 mai 2008 portant Code du travail au Burkina Faso qui prend en compte la réglementation du travail des enfants ;
- la loi N°025-2018/AN du 31 mai 2018 portant Code pénal qui prend en compte la traite des personnes et les pratiques assimilées ;
- le décret N°2016-504/PRES/PM/MFPTPS/MS/MFSNF du 09 juin 2016 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso.

En outre, une stratégie nationale de lutte contre les pires formes de travail des enfants a été adoptée en 2021 et dont la mise en œuvre a permis d'identifier, de retirer et de réinsérer 7 631 enfants victimes de traite et de pires formes de travail lors des contrôles et des actions de sensibilisation. Aussi, une application dénommée « *koglkamba* » **a été développée et mise à la disposition des inspecteurs et contrôleurs du travail pour mener des actions de contrôle sur le travail des enfants.**



11 293
enfants victimes
de violence
cas en 2020

5.1.3. Jeunes

La structure par âge met en évidence une population majoritairement jeune. En effet, la pyramide des âges de la population (RGPH 2019) présente une base très large tandis que le sommet est effilé. Les jeunes, âgés de 15 à 35 ans, représentent 32,6% de la population, synonyme d'une disponibilité de bras valides et de main-d'œuvre. Cette jeunesse est très souvent confrontée au phénomène du chômage et du sous-emploi. D'ailleurs, le chômage des jeunes demeure une source de préoccupation pour les politiques du pays qui ont développé des stratégies de promotion de l'emploi et de l'apprentissage en faveur des jeunes. Cependant, toujours selon le recensement, près de la moitié des jeunes de 15-24 ans (45,6%) ou 15-34 ans (45,7%) n'est ni dans l'emploi ni dans un programme d'éducation ou de formation. La situation est plus préoccupante dans le Nord, le Centre-Nord et au Sahel où les jeunes de 15-24 ans hors du système éducatif et sans emploi sont près de trois jeunes sur cinq, voire huit jeunes sur dix au Sahel. Cette situation rend ces jeunes vulnérables aux incitations données par les Groupes armés terroristes.

Cette situation est plus prononcée dans les villes que dans les zones rurales. En outre, les jeunes femmes sont les plus touchées par le chômage.

Face à la question du chômage des jeunes, le Gouvernement a créé des fonds en vue de renforcer l'employabilité et de promouvoir l'emploi, notamment chez les jeunes. Il s'agit notamment du Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ), au Fonds d'appui du secteur informel (FASI), du Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE) et du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) qui ont contribué au renforcement des compétences et à la création d'emplois pour de nombreuses personnes dont les jeunes. Toutefois, leurs interventions restent en deçà des attentes au regard des besoins des jeunes qui restent à satisfaire en termes de financement, de conditions d'accès et de couverture du territoire.

32,6%
de la population
sont des jeunes
âgés de 15 à 35
ans



Les personnes
agées de plus de 60
ans représentent
5,03%
de la population

5.1.4 Personnes âgées

Au Burkina Faso, selon les données du RGPH 2019, les personnes âgées, dont l'âge est de 60 ans et plus, sont au nombre de 1 030 609 et représentent 5,03% de la population. La proportion des femmes est de 52,9% contre 47,05% pour les hommes. La loi N°024-2016/AN du 17 octobre 2016 portant protection et promotion des droits des personnes âgées vise à assurer la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et le respect qui leur est dû dans la société. La journée internationale du 1^{er} octobre qui leur est dédiée, commémorée chaque année, permet au Burkina Faso de renforcer la réflexion sur les mesures à même de protéger et de promouvoir davantage les seniors.

Ainsi en 2020, un **Plan stratégique multisectoriel de prise en charge des personnes âgées 2021-2025** d'un coût global de **28 381 438 574 FCFA** a été initié pour mieux répondre aux besoins de santé des personnes âgées et partant améliorer leur espérance de vie. Aussi, le Gouvernement a lancé la réalisation de deux (02) centres gériatriques à Ouagadougou (2018) et à Bobo-Dioulasso (2022). Toutefois, les principaux problèmes que vivent les personnes âgées sont, entre autres, le faible accès aux structures de santé, leur non-prise en compte spécifique dans certains programmes et projets de santé tels que la nutrition, la santé de la reproduction et la lutte anti-tabac, le faible accès au transport, la faiblesse des revenus, la pauvreté, l'absence de structures de rencontres et de loisirs qui constituent des préoccupations majeures.

5.1.5 Personnes en situation de handicap

Aux termes des résultats du RGPH 2019, les Personnes en situation de handicap (PSH) âgées de 2 ans et plus sont au nombre de 184 975. La prévalence du handicap est de 1,1% au sein de la population âgée de 5 ans et plus avec un peu plus de femmes (93 747) que d'hommes (87 209). En 2013, le Ministère en charge de la solidarité nationale initiait un Recensement général des enfants en situation de handicap (RGEH) qui dénombrait 79 617 enfants de 0 à 18 ans dont 60,4% de garçons et 39,6% de filles.

Le Burkina Faso a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) en juillet 2009. Cet acte traduit l'engagement du Gouvernement à garantir et à promouvoir le plein exercice des droits humains des personnes handicapées, sans aucune discrimination fondée sur le handicap. L'internalisation de la CDPH s'est traduite par l'adoption de la loi N°12-2010/AN du 1^{er} avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées. Cette loi vise à protéger, promouvoir et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'Homme et de toutes les libertés fondamentales aux personnes handicapées et de garantir le respect de leur dignité intrinsèque. En outre, une carte d'invalidité a été instituée en faveur desdites personnes handicapées.

La Stratégie nationale de protection et de promotion des personnes handicapées (SN-3PH) qui couvre la période 2012-2021 ainsi que la Stratégie nationale de développement de l'éducation inclusive ont davantage renforcé les actions en leur faveur. Par ailleurs, la SN-3PH 2021-2025 et son plan d'actions ont été élaborés et devront permettre de renforcer les acquis. Célébrée sous l'échiquier international chaque 13 décembre, la journée internationale des personnes handicapées contribue à une plus grande ouverture d'esprit et une meilleure compréhension de la problématique du handicap, voire des personnes vivant avec un handicap.

Cependant, l'application des textes législatifs et réglementaires peine à être une réalité. Il en est de même pour la carte d'invalidité qui n'est pas effective pour l'ensemble des personnes handicapées alors qu'elle reste un moyen essentiel permettant à ces personnes de bénéficier de services appropriés et de vivre dignement dans la société. De 2018 à 2022, au total 11 104 PSH ont bénéficié de la carte d'invalidité.

Par ailleurs, l'apport cognitif des Organisations de personnes handicapées (OPH) a été très remarquable durant tout le processus d'élaboration du RNV2, en témoigne la pertinence de leurs analyses se rapportant aux ODD 6, 7, 9 et 11 mises en relief à l'Annexe 2.

5.1.6 Personnes déplacées internes

L'insécurité et la violence continuent de faire croître le nombre de PDI qui culmine à 1 999 127 à la date du 28 février 2023 (SP/CONASUR). Parmi ces PDI, il est dénombré 58,42% d'enfants, 23,97% de femmes et 17,61% d'hommes. Les régions les plus affectées sont celles du Sahel, de l'Est, du Nord, du Centre-Nord et de la Boucle du Mouhoun.

Le Gouvernement avec le soutien de ses partenaires a élaboré, en 2023, un Plan de réponse humanitaire qui vise une coordination continue entre les autorités et la communauté humanitaire pour une fourniture efficace et efficiente de l'aide humanitaire au Burkina Faso. Outre ce plan de réponse humanitaire, il est élaboré et mis en œuvre chaque année, le PRSPV pour répondre aux besoins spécifiques des ménages et réduire les effets des crises alimentaires et nutritionnelles sur les populations et le bétail. Pour soulager ces personnes vulnérables, les Burkinabè expriment leur solidarité en offrant des dons de diverses natures pour leur assurer une meilleure prise en charge.

Les acteurs humanitaires qui continuent d'apporter de l'assistance dans les régions d'accueil sont confrontés à de sévères contraintes liées à l'insécurité favorisée par les affrontements entre les forces de défense et de sécurité et les groupes armés, les incursions des individus armés et l'instauration de zones d'intérêt militaire qui impactent considérablement l'accès des humanitaires aux populations et l'accès de ces dernières aux services de base.

5.1.7 Veuves et orphelins du fait de la crise sécuritaire

La crise sécuritaire affecte, de prime abord, les femmes et les enfants qui sont des catégories de personnes vulnérables. En effet, en mars 2020, les femmes et les enfants représentaient, selon le SP/CONASUR, 84% des Personnes déplacées internes qui ont fui, de manière préventive ou réactionnelle et dans la précipitation, leur lieu de résidence et d'habitation.

Des milliers d'enfants sont devenus orphelins et des femmes devenues veuves à la fleur de l'âge. Ils vivent à longueur de journée des traumatismes psychologiques découlant du choc de la perte du pilier familial, amplifié par un degré extrême de privation.

Face à cette situation, le Gouvernement a organisé, en collaboration avec le PNUD, la journée internationale du souvenir en hommage aux victimes du terrorisme le 1^{er} septembre 2022, sous le thème : « la prise en charge des victimes du terrorisme : un droit pour les victimes et un devoir pour l'État et la communauté ». Les principales conclusions de cette journée ont été l'application de la loi n°003-2022/ALT du 10 juin 2022 portant statut de pupille de la Nation et la question prioritaire de l'assistance psycho-médicale de toutes les victimes.

5.2. Implication de la société civile

Depuis l'adoption en 2015 de l'agenda 2030, la société civile burkinabè a toujours été un acteur de premier plan qui apporte sa contribution au suivi et à la mise en œuvre des politiques publiques, particulièrement les Objectifs de développement durable. Cette contribution est notamment perceptible à travers les nombreux financements acquis avec l'appui des Partenaires techniques et financiers pour mettre en œuvre des projets et programmes de promotion et de délivrance de services aux populations (cf. annexe 1 pour le détail).

De 2017 à 2021, la contribution des ONG/AD et Fondations dans la mise en œuvre des politiques publiques a connu une augmentation malgré les crises sécuritaires et sanitaires. La contribution des ONG/AD et Fondations au développement du Burkina Faso a été estimée à 741,45 milliards de FCFA sur la période 2017-2021. Dans la même période, cette contribution dans le domaine humanitaire était estimée à 12,635 milliards de FCFA.

Les interventions des ONG/AD et Fondations (2017-2021) ont été orientées sur neuf secteurs de planification : « Éducation et formation » (ODD 4), « Santé » (ODD 3), « Production agro-sylvo-pastorale » (ODD 1, 2 et 15), « Environnement, eau et assainissement » (ODD 6, 13 et 15), « Travail, emploi et protection sociale » (ODD 1, 2 3 et 8), « Commerce et services marchands » (ODD 1, 9 et 12), « Infrastructures de transport, de communication et habitat » (ODD 11), « Transformation industrielle et artisanale » (ODD 9) et « Gouvernance administrative et locale » (ODD 5, 10, 16 et 17).

Au-delà des réalisations physiques, l'implication de la société civile dans la mise en œuvre de l'agenda 2030 peut être recherchée dans les contributions techniques lors des différents Cadres sectoriels et régionaux de dialogue et des Cadres de suivi et de revue des performances. Dans le cadre de l'élaboration du Référentiel national de développement du Burkina (PNDES 2016-2020 ; 2021-2025), le Secrétariat permanent des ONG (SPONG), au compte de la société civile burkinabè, a régulièrement été associé aux travaux et a pu contribuer lors des différents cadres et espaces de dialogue aux plans national et régional. Aussi, le plaidoyer et l'influence politique qui font partie des orientations stratégiques des ONG/AD leur ont permis d'obtenir du Gouvernement la priorisation des secteurs sociaux de base comme l'éducation, la santé, l'eau, l'hygiène et l'assainissement dans les politiques publiques de développement.

- **Contribution spécifique des organisations de volontariat national**

Au Burkina Faso, le volontariat est régi par la loi N°34-2021/AN du 21 octobre 2021 portant volontariat au Burkina Faso qui confère au Groupement d'Intérêt public-Programme national de volontariat au Burkina Faso (GIP-PNVB) le pilotage institutionnel du domaine. Les volontaires interviennent dans plusieurs domaines dont l'humanitaire, la santé, l'éducation, l'agriculture, l'élimination de la pauvreté, l'égalité du genre et l'autonomisation économique des femmes et des jeunes filles, etc.

Entre 2020 et 2022, ce sont environ 81 347 volontaires provenant d'une quinzaine d'organisations de volontariat qui ont été mobilisés sur différents chantiers de développement contribuant ainsi à l'atteinte des ODD. Par ailleurs, il faut noter que l'intervention du volontariat est aussi axée sur le transfert de compétences nord-sud, sud-nord, sud-sud, notamment à travers des appuis techniques (3 appuis virtuels sud-nord et 4 appuis d'experts nationaux pour l'ONG de volontariat catalyste+ en 2022) et la mise en œuvre du programme de volontariat de réciprocité de France volontaires, du GIP-PNVB, de RAVI, etc.

- **Actions de renforcement de la participation de la Société civile à l'action publique**

Au Burkina Faso, le cadre juridique d'exercice des associations est assuré à travers des textes législatifs et réglementaires.

Au plan législatif, la liberté d'association est garantie respectivement par la Constitution du 02 juin 1991 (art. 21²¹) et par la loi N°064-2015/CNT du 09 Octobre 2015. Au niveau réglementaire, pour promouvoir et renforcer le partenariat entre l'État et les OSC et assurer leur pleine participation dans l'animation des politiques publiques, l'État a créé, par décret N°2014-592/PRES/PM/MATS/MEF du 10 juillet 2014, un Cadre de concertation et de dialogue entre l'État et les Organisations de la société civile du Burkina (CCD- État/OSC). Ce cadre vise, entre autres, à dynamiser les Cadres de concertation sectoriels, améliorer la participation des OSC au processus de développement et permettre une meilleure visibilité et lisibilité de leurs actions citoyennes.

À cela s'ajoute le cadre de concertation entre l'État et les Organisations non gouvernementales et Associations de développement créé par décret N°2011-296/PRES/PM/MEF/MATD du 13/05/2011, qui a pour objectifs de mettre en cohérence les interventions des ONG/AD avec les politiques nationales et sectorielles, de favoriser leur participation à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques, et de permettre une meilleure visibilité de leurs contributions. Il est à noter également que dans le cadre partenarial d'intervention des ONG/AD, celles-ci signent avec le Gouvernement et les collectivités territoriales, des conventions et protocoles qui engagent leurs participations et contributions à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des politiques sectorielles et Plans locaux de développement.

21 « La liberté d'association est garantie. Toute personne a le droit de constituer des associations et de participer librement aux activités des associations créées. Le fonctionnement des associations doit se conformer aux lois et règlements en vigueur. La liberté syndicale est garantie. Les syndicats exercent leurs activités sans contrainte et sans limitation autres que celles prévues par la loi ».



CHAPITRE 6

ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

L'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes a toujours constitué l'un des défis majeurs des différents référentiels de développement mis en œuvre : le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) 2001-2010, la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) 2011-2015, le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 et récemment le PNDES II (2021-2025) opérationnalisé par le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) 2023-2025.

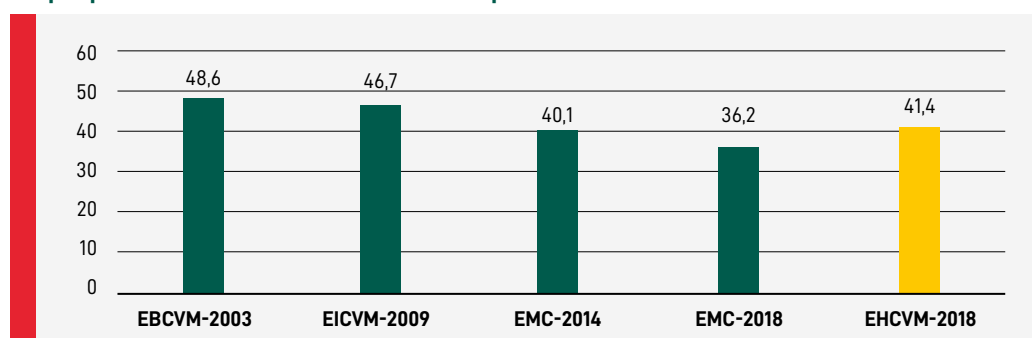
Cible 1.2.

Réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

Les différents référentiels nationaux de développement (CSLP, SCADD, PNDES, PNDES II) mis en œuvre ont permis de réduire la pauvreté. En effet, l'incidence de la pauvreté est passée de 48,6% en 2003 à 46,7% en 2009, puis à 40,1% en 2014 et 36,2% en 2018²².

Lorsqu'on se réfère aux résultats de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) réalisée en 2018, l'incidence de la pauvreté est à 41,4%. L'EHCVM établit une nouvelle base de référence pour la mesure et le suivi de la pauvreté. Par conséquent, la comparaison des chiffres issus de l'EHCVM avec ceux des enquêtes précédentes n'est pas valable sur un plan scientifique. Bien que la méthode utilisée dans l'EHCVM pour dériver le seuil de pauvreté soit la même que dans l'EMC-2014 (méthode du coût des besoins essentiels, CBE), les paramètres utilisés dans l'EHCVM sont très différents de ceux de l'EMC. Tout ceci a permis d'établir un nouveau seuil de pauvreté significativement plus élevé dont la valeur est de 194 629 FCFA par personne et par an. Sur la base de ce nouveau seuil de pauvreté, l'incidence de la pauvreté se situe à 41,4% au niveau national. Ce qui correspond à une population de 8,4 millions de pauvres sur une population totale projetée de 20,25 millions de personnes.

Graphique 5 : Évolution de l'incidence de la pauvreté



Source : À partir des données des enquêtes sur les conditions de vie des ménages 2003, 2009, 2014 et 2018

Le niveau de pauvreté demeure toujours très élevé au Burkina Faso. Selon les données de l'EHCVM 2018, sur cinq personnes, deux sont pauvres car elles dépensent annuellement, chacune, moins de 194 629 FCFA en consommation alimentaire, en éducation, en santé, etc.

La pauvreté touche plus les ménages dirigés par les hommes comparativement à ceux dirigés par les femmes. En effet, l'incidence de la pauvreté monétaire pour les ménages dirigés par des hommes est de 42,27% contre 32,81% pour les ménages dirigés par des femmes. Aussi, l'incidence de la pauvreté alimentaire était de 51,92% pour les ménages dirigés par les hommes contre 39,45% pour les ménages dirigés par des femmes. Par contre, l'incidence de l'extrême pauvreté était de 8,31% pour les ménages dirigés par les femmes contre 8,17% pour ceux dirigés par les hommes.

En outre, la situation de pauvreté est marquée par de fortes disparités suivant le milieu de résidence et selon la région. Selon le milieu de résidence, la pauvreté a un visage essentiellement rural. En effet, sur dix personnes vivant en milieu rural, plus de cinq sont pauvres. Tandis qu'en milieu urbain, sur dix personnes, seulement une personne est pauvre.

Tableau 1 : Indicateurs de la pauvreté monétaire selon le milieu de résidence

Milieu de résidence		Incidence de la pauvreté (%)	Contribution à la pauvreté (%)	Profondeur (%)	Sévérité (%)	Consommation par personne
Ensemble		41,4	100,0	12,3	5,0	299 562
Urbain		13,1	8,2	3,3	1,3	510 345
Dont	Ouaga et Bobo	6,8	2,8	1,6	0,5	577 592
	Autres villes	26,1	5,3	6,9	2,7	373 859
Rural		51,1	91,8	15,3	6,3	226 781

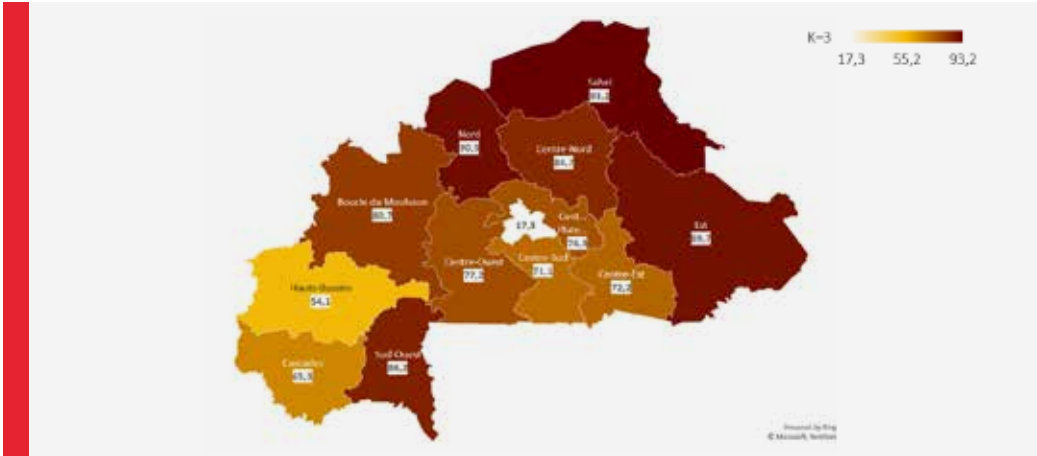
Source : Rapport général de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) 2018

L'analyse de la **pauvreté multidimensionnelle des enfants** (0 à 17 ans) au seuil de 3 privations donne une proportion de 72,4%³ d'enfants privés. L'incidence ajustée de privation est estimée à 43,8% et l'intensité à 60,5%. Ainsi, les enfants burkinabè pauvres subissent en moyenne 4,2 privations.

Par ailleurs, il est noté de forts écarts en fonction du milieu de résidence. Les enfants du milieu rural sont davantage privés (85,2%) que ceux du milieu urbain (23,9%). En milieu rural, les enfants subissent en moyenne 4,3 privations, contre 3,5 privations en milieu urbain. La pauvreté multidimensionnelle a un visage rural qui s'explique par une contribution de 93,2% d'enfants pauvres dans le milieu rural à l'ensemble de la pauvreté.

En termes d'incidence des privations pour l'ensemble des enfants, la situation de pauvreté diffère suivant les régions comme l'illustre la carte ci-dessous. La région du Centre enregistre le plus faible taux en termes d'incidence de la pauvreté multidimensionnelle avec 17,3%. La région du Sahel connaît l'incidence des privations la plus élevée (93,2%), suivie des régions du Nord (90,5%) et de l'Est (89,7%). Par ailleurs, parmi ces enfants de 0 à 17 ans, 41% sont simultanément pauvres sur le plan monétaire et multidimensionnel.

Carte 1 : incidence des privations des enfants par région



Source : Rapport d'analyse de la pauvreté multidimensionnelle des enfants au Burkina Faso, juin 2021

Cible 1.3.

Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national

Ces dernières années, le pays s'est engagé dans le renforcement des mécanismes de protection sociale afin de prévenir et de réduire la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale, notamment des couches vulnérables. Au titre des mesures prises, nous pouvons citer la création des mutuelles d'assurance maladie, la mise en place de programmes de filets sociaux au profit des plus pauvres et vulnérables, la mise en place du registre social unique.

Le Burkina Faso a aussi procédé par décret N°2021-0954/PRES/PM/MATD/MINEFID/MFPTPS/MFSNFAH/MENPTD à la création, à l'organisation et au fonctionnement du Registre social unique (RSU) des ménages et personnes pauvres et vulnérables. Le registre devrait permettre d'améliorer la coordination, l'efficacité et l'efficience des programmes de protection sociale et de lutte contre la pauvreté. Le RSU a pour but de constituer une base de données unique sécurisée sur les conditions socio-économiques des personnes pauvres et vulnérables.

Au-delà des actions et mesures, il est noté l'amélioration de certains indicateurs de protection sociale. En effet, la proportion des travailleurs bénéficiant d'un socle de protection sociale (immatriculés) a connu une croissance annuelle moyenne de 5,0% sur la période 2016 à 2020. Le nombre de personnes immatriculées était de 43 387 (CARFO : 21 777 et CNSS : 21 610) en 2016 et 53 690 (CARFO : 27 275 et CNSS : 26 415) en 2021. La prise en charge des personnes vulnérables est en nette amélioration. La proportion des personnes exclues identifiées insérées est passée de 11,34% en 2017 à 48,68% en 2021, soit une augmentation de 37,34 points de pourcentage. La proportion d'enfants vulnérables identifiés pris en charge a connu une hausse de 15 points de pourcentage passant de 70% en 2016 à 85% en 2021.

La proportion de la population couverte par une assurance maladie reste faible. Selon les résultats de l'EHCVM 2018, 4,8‰ de la population est couverte par une assurance maladie. La population urbaine a plus accès à l'assurance maladie que celle résidant en milieu rural. En effet, 16,1‰ des habitants du milieu urbain possèdent une assurance maladie contre seulement 0,9‰ en milieu rural.

Pour promouvoir l'accès de tous à une assurance maladie universelle, il a été adopté la loi N°060-2015/CNT du 5 septembre 2015 portant Régime d'assurance maladie universelle (RAMU) en se fixant pour objectif d'assurer une couverture sanitaire de base pour tous les Burkinabè à l'horizon 2027. La Caisse nationale de l'assurance maladie universelle (CNAMU) est dans sa phase d'opérationnalisation avec la capitalisation et la poursuite de la gratuité des soins des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes. Il est à noter également la prise en charge des soins de santé des personnes indigentes dans la Boucle du Mouhoun (44 084 personnes), le Centre (14 654), les Hauts-Bassins (4 977) et le Nord (2 857) en 2021. Il reste à couvrir le RAMU à toutes les populations des secteurs formels et informels disposant d'une capacité contributive pour une réelle solidarité avec l'État dans la prise en charge des soins de santé des populations.

A) Politiques publiques mises en œuvre

Plusieurs politiques et stratégies ont été élaborées et mises en œuvre en vue de réduire la pauvreté et les inégalités sociales. Il s'agit de (i) la politique sectorielle « Travail, emploi et protection sociale » (PS-TEPS) ; (ii) la Politique nationale de protection sociale (PNPS) et (iii) la Stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin (SNPEF), etc.

Des efforts sont consentis également à travers la mise en œuvre des projets et programmes pour réduire les inégalités régionales. Il s'agit principalement du Projet filets sociaux « *Burkin naong saya* », du Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF), du Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL), du Projet d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR) et des pôles de croissance.

Aussi, le schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT, Horizon 2040), a été adopté par décret N°2017-0170/PRES/PM/MINEFID du 29 mars 2017. L'opérationnalisation du SNADDT permet donc d'assurer, dans un cadre de développement durable, l'équilibre, l'équité et l'attractivité du territoire dans toutes ses composantes, tout en tenant compte des défis actuels et futurs. Il s'agit notamment de la réduction des disparités inter et intra régionales, la promotion des pôles de développement sur la base des potentialités des régions, le renforcement des infrastructures économiques ainsi que le désenclavement du territoire national.

Avec la survenue de la pandémie de COVID-19 en 2020, le pays a mis en œuvre un certain nombre de mesures afin d'atténuer ses effets sur les entreprises et les ménages, notamment les plus vulnérables. Pour soutenir les entreprises en difficultés, le gouvernement a mis en place un fonds de 100 milliards de FCFA et un autre fonds de 75 milliards de FCFA dédié au secteur informel. Il a également mis en place des mesures fiscales. S'agissant des ménages et des populations vulnérables, le Gouvernement a pris plusieurs mesures, notamment la prise en charge des tranches sociales des factures d'eau et d'électricité sur trois mois et d'autres mesures additionnelles comme l'installation des points d'eau/stations de lavage des mains pour les ménages sans accès à l'eau. Aussi, il a renforcé le contrôle des prix des produits de grande consommation et apporter une assistance sociale (en vivres et équipements) aux plus vulnérables dont les Personnes déplacées internes (PDI).

B) Effets de la COVID-19 et de la crise sécuritaire sur l'ODD 1

La crise sécuritaire a entraîné une vulnérabilité plus accrue des régions touchées par les attaques terroristes et occasionné malheureusement plusieurs milliers de déplacés internes qui vivent dans des conditions délétères. Le nombre important de PDI a entraîné un accroissement des besoins dans tous les domaines dont principalement l'alimentation, les abris et le matériel de survie, l'éducation, la santé, la nutrition, l'eau potable, l'hygiène, l'assainissement, la protection. Cette situation a aggravé la vulnérabilité des communautés hôtes, toute chose qui accentue la dégradation progressive de leurs conditions de vie. De plus, elle a impacté négativement le déroulement des programmes de protection sociale.

La COVID-19 a exacerbé la situation humanitaire et impacté négativement la dynamique de réduction de la pauvreté directement et indirectement²⁴. En effet, les différentes mesures de restriction édictées aux niveaux national et international ont entraîné le ralentissement ou l'arrêt des activités socioéconomiques avec pour conséquence l'augmentation du chômage technique, la perte d'emplois dans certaines branches d'activités et la paupérisation des couches vulnérables. Par ailleurs, la hausse des prix de produits de grande consommation consécutive à la rupture de certaines chaînes d'approvisionnement a rendu plus vulnérables les populations pauvres.

Conclusion partielle

La pauvreté est en baisse mais demeure toujours élevée et exacerbée par les effets de la guerre en Ukraine, la crise sécuritaire et la COVID-19. Par ailleurs, le système de protection sociale qui devait permettre de réduire la vulnérabilité des populations est toujours en construction. Les défis qui se dégagent sont notamment la réduction des inégalités suivant le milieu de résidence, l'amélioration de la couverture de l'assurance maladie et l'amélioration de la prise en charge des personnes vulnérables. En termes de recommandations, il s'agit :

- de renforcer les politiques de réduction des inégalités notamment au niveau des régions et des groupes vulnérables ;
- de poursuivre l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle ;
- d'accélérer la mise en œuvre du RSU.



ODD 2 :

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

La sécurité alimentaire a toujours été au cœur des préoccupations des gouvernants du Burkina Faso eu égard aux besoins de consommation de plus en plus croissants de la population.

Cible 2.1.

D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

Au Burkina Faso, plus de la moitié de la population est en situation de pauvreté alimentaire. L'incidence de la pauvreté alimentaire²⁵ est estimée à 50,7% en 2018. Elle présente des disparités selon le milieu et la région de résidence. En milieu rural, elle est de 62,0% contre 18,3% en milieu urbain. Selon les régions de résidence, le Nord (81,3%), le Centre-Nord (68,2%) et le Centre-Ouest (67,2%) ont les plus fortes incidences de pauvreté alimentaire. Les trois plus faibles incidences de pauvreté alimentaire sont enregistrées dans les régions des Cascades (31,2%), du Centre-Sud (37%) et du Centre (10%).

À l'image de la pauvreté alimentaire, la sous-alimentation est aussi élevée. Il ressort que trois personnes sur 10 (30,8%) était en situation de sous-alimentation (EHCVM 2018). Cette sous-alimentation est plus importante en milieu urbain (33,2%) qu'en milieu rural (25,2%). Selon les régions, la sous-alimentation est plus élevée dans la région du Nord avec 65,5% de prévalence contrairement à la région des Cascades où la prévalence est la plus faible (4,8%)²⁶.

La proportion des personnes structurellement vulnérables est dans une tendance globalement baissière sur la période 2016-2021. En effet, la proportion des personnes structurellement vulnérables est passée de 17,0% en 2017 à environ 9,0% en 2020. Toutefois, il est noté une détérioration de la situation sur la période 2020-2021 où le taux passe de 9,0% à 16,1%.

La dégradation en 2021 s'explique en partie par l'augmentation du nombre de Personnes déplacées internes et la mauvaise campagne agricole 2020/2021.

Cible 2.2.

Mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans

L'état nutritionnel de la population burkinabè, notamment des enfants, est en net amélioration en dépit de la situation alimentaire difficile. En effet, la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans est en baisse²⁷, passant de 43% en 2003 à 35% en 2010 et à 23% en 2021. La même tendance est observée en ce qui concerne la prévalence de l'émaciation (21% en 2003 à 16% en 2010 et à 11% en 2021). Par ailleurs, l'excès pondéral qui touchait 5% des enfants en 2003, a baissé à 2% en 2010 et en 2021.

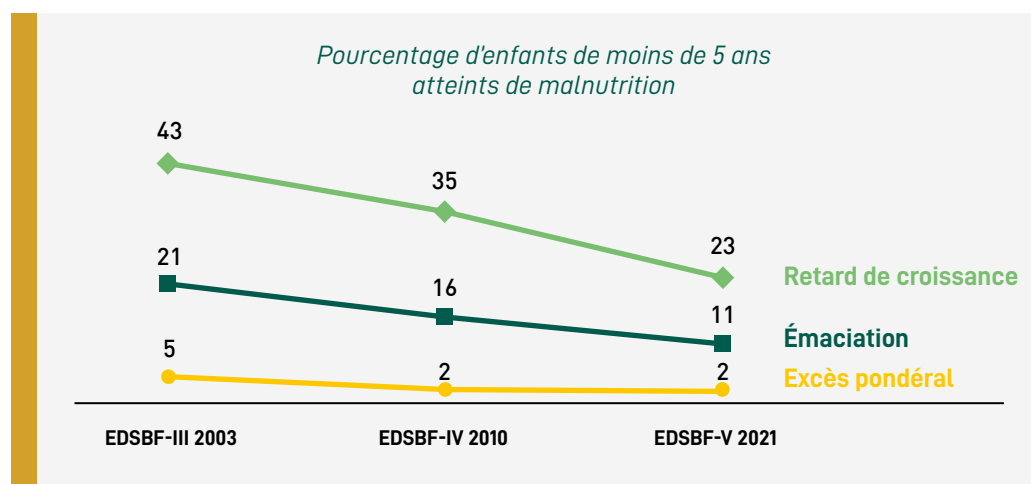
²⁵ Selon le rapport de diagnostic de la pauvreté de l'EHCVM-2018, toute personne dont les dépenses annuelles en consommation alimentaire sont inférieures à 102 686 F CFA est en situation de pauvreté alimentaire.

²⁶ EHCVM2018

²⁷ Rapport des indicateurs-clés de l'EDSBF-V

Ces résultats s'expliquent en partie par la conduite de plusieurs interventions, notamment la supplémentation en vitamine A chez les enfants de 6 à 59 mois, le déparasitage des enfants de 12 à 59 mois, la mise en œuvre du protocole simplifié, la promotion des pratiques optimales de l'ANJE y compris la nutrition maternelle, le dépistage de la malnutrition à domicile (périmètre brachial de la mère) et la prise en charge communautaire de la malnutrition. Aussi, les actions de dépistage et de référencement des ASBC ont permis une meilleure prise en charge des cas de malnutrition des enfants.

Graphique 6 : État nutritionnel des enfants : tendances



Source : Rapport des indicateurs clés de l'EDSBF-V

D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs

Cible 2.3.

Les petits exploitants agricoles ont été estimés à environ 60% des exploitants agricoles au Burkina Faso. La superficie moyenne exploitée par ces derniers était de l'ordre de 5,5 ha en 2021 contre 4,8 ha en 2019 et un effectif de cheptel en unité bétail de 8,7 en 2021²⁸.

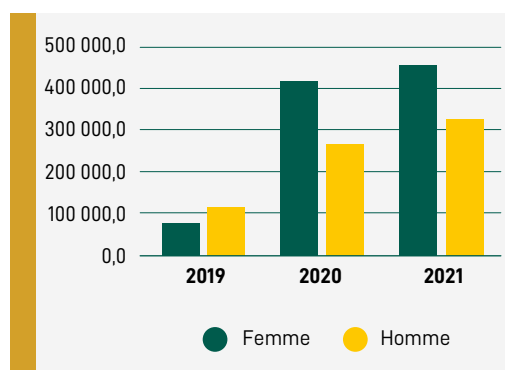
La productivité agricole des petits exploitants connaît une amélioration depuis 2019. En effet, la productivité de la terre chez les petits exploitants est passée de 106 693 FCFA/ha en 2019 à 281 426 FCFA/ha en 2020 puis à 337 883 FCFA/ha en 2021. En ce qui concerne la productivité du travail, elle a connu une hausse passant de 267 FCFA/H/Jour en 2019 à 760 FCFA/H/Jour en 2020 et à 807 FCFA/H/Jour en 2021.

Les femmes ont une productivité de la terre moindre par rapport aux hommes en 2019 mais la situation s'est inversée à partir de 2020. Quant à la productivité du travail, elle est restée moindre chez les femmes comparativement aux hommes (cf. graphique ci-dessous) sur toute la période.

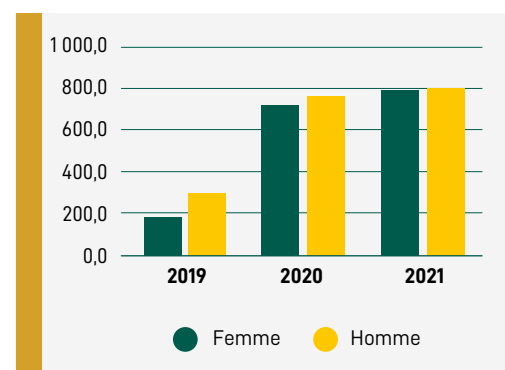
L'amélioration de la productivité des petits exploitants, notamment des femmes, peut s'expliquer par les différentes mesures d'incitation à la production, à la subvention aux intrants agricoles (engrais et semences améliorées) et aux équipements ainsi que l'application du quota d'allocation d'au moins 30% de terres nouvellement aménagées aux femmes. La proportion des superficies nouvellement aménagées allouées aux femmes est passée de 45,94% en 2018 à 50,30% en 2020.

²⁸ Rapport technique de calcul de l'ODD 2.3. Les données utilisées pour le calcul des indicateurs ODD 2.3.1 et 2.3.2 du Burkina Faso sont des micros données de l'Enquête permanente agricole (EPA) conduite chaque année par la DGESS/MARAH.

Graphique 7 : Évolution de la productivité de la terre (FCFA/ha)



Graphique 8 : Évolution de la productivité du travail (FCFA/H/J)



Source : construit à partir du rapport technique de calcul des indicateurs ODD 2.3.1 entre 2019-2021, DGESS/MARAH

Le revenu net moyen des petits exploitants connaît une augmentation depuis 2019. Il est passé de 54 269 FCFA en 2019 à 300 579 FCFA en 2020 et à 330 709,52 FCFA en 2021. Il est constaté une accentuation des disparités de revenu moyen net depuis 2019 entre les femmes et les hommes. En effet, l'écart de revenu est passé de 28 312 FCFA en 2019 à 134 433 FCFA en 2021.

Tableau 2 : Évolution du revenu net moyen des petits exploitants (en FCFA)

	2019	2020	2021
Ensemble	54 269,7	300 579,9	330 709,5
Femme	30 834	207 815	209 763
Homme	59 146	313 185	344 196
Écart de revenu homme-femme	28 312	105 370	134 433

Source : Rapport technique de calcul des indicateurs ODD 2.3 entre 2019-2021, DGESS/MARAH

A) Politiques publiques mises en œuvre

Les politiques agricoles pour orienter et fédérer les actions de tous les acteurs pour l'atteinte des Objectifs de développement durable sont :

- la Politique sectorielle « production agro-sylvo-pastorale » à l'horizon 2026 ;
- la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN) ;
- la Politique nationale de développement durable de l'élevage (PNDEL) à l'horizon 2025.

Ces politiques publiques devraient permettre d'ici à 2026 de créer dans le secteur agricole 267 500 emplois, d'atteindre un taux d'accroissement de la valeur ajoutée du secteur agricole de 6%, de réduire la prévalence de la sous-alimentation à 5%, de réduire l'incidence de la pauvreté en milieu rural à une valeur inférieure à 35% et d'atteindre un taux de commercialisation des produits agricoles (y compris cultures de rente) de 50%.

Des mesures stratégiques ont été initiées par le Gouvernement pour accélérer la transformation structurelle de l'agriculture burkinabè afin d'impacter significativement la situation alimentaire et nutritionnelle. L'initiative présidentielle « produire un million de tonnes de riz paddy d'ici à 2021 » s'inscrit dans cette dynamique. Elle a pour objectif principal d'assurer au pays une autosuffisance alimentaire en riz, de limiter les importations estimées à 500 000 tonnes par an et de créer des emplois sur toute la chaîne de valeur. À cela, il faut ajouter la promotion en cours du modèle d'exploitation agricole innovant et performant dont l'objectif global est d'intensifier et de diversifier la production agricole par la mobilisation des eaux souterraines pour une production soutenue. En outre, la création et l'opérationnalisation de la Centrale d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles (CAIMA) a été créée pour répondre aux besoins du monde agricole en intrants et en matériels agricoles de qualité.

Dans le cadre du renforcement de la situation nutritionnelle des enfants notamment des scolaires, il a été lancé, au cours de l'année 2021, l'initiative présidentielle « assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour ». L'initiative a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la nutrition chez les enfants à travers la disponibilité des denrées alimentaires par un approvisionnement optimal des cantines scolaires, l'amélioration des revenus

des ménages en état de précarité alimentaire, l'amélioration de la valeur nutritionnelle des menus proposés dans les cantines scolaires.

L'appui alimentaire aux PDI et communautés hôtes a également contribué à l'amélioration de leur situation nutritionnelle. Au cours de la seule année 2021, plus de 740 494 personnes vulnérables (PDI et ménages hôtes) ont bénéficié de la distribution gratuite de 37 321 tonnes de céréales, 9 330 tonnes de légumineuses et l'octroi de 2 333 tonnes d'huile à 105 785 ménages.

B) Effets de la COVID-19 et de la crise sécuritaire sur l'ODD 2

La crise sécuritaire a eu un effet perturbateur sur le secteur agricole. En effet, les investissements réalisés dans des zones en proie à l'insécurité ne peuvent être exploités par les populations bénéficiaires. Cette situation a occasionné l'abandon de certaines zones d'intervention par les projets/programmes au profit des zones beaucoup plus stables exposant ainsi les zones initialement ciblées à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Les estimations font ressortir que 687 000 personnes sont en insécurité alimentaire dont 25 000 personnes en situation d'urgence du fait des attaques terroristes²⁹.

Aussi, les populations elles-mêmes ont déserté massivement les zones rurales affectées par la crise sécuritaire avec pour corollaire la perte des actifs de productions agro-sylvo-pastorales des ménages touchés, la baisse de production dans certaines localités, la hausse de la précarité et de la pauvreté des ménages agricoles déplacées. Environ 178 ha de bas-fonds rizicoles et 3 500 ha de superficies céréalières sont demeurés inexploités dans la région du Nord. La perte de superficies en 2020 est estimée à plus de 36 500 ha dans la région du Centre-Nord.

La propagation de la COVID-19 a eu des répercussions sur la production agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages. En effet, sur le plan de la production, la campagne de saison sèche 2019/2020 a connu une perturbation des derniers cycles de production des cultures maraîchères et des abandons de production du fait des difficultés d'écoulement et du manque d'infrastructures de stockage adéquates. La production perdue due aux abandons de superficies est estimée à environ 38 000 tonnes³⁰. En ce qui concerne la campagne 2020/2021, les impacts ont été observés sur le niveau d'encadrement des producteurs, l'acquisition d'intrants et autres moyens de production et la main-d'œuvre agricole et sur la chaîne d'approvisionnement des produits agricoles et d'élevage. Sur le plan nutritionnel, l'indice de privation alimentaire dans les ménages basé sur les expériences vécues par le ménage montre un effet négatif de la COVID-19 sur la faim sévère. En milieu urbain, 3,1% des ménages ont connu une faim sévère contre 2,7% en milieu rural du fait de la COVID-19.

Les effets dans le secteur de l'élevage et de l'environnement sont non négligeables. En effet, les offres de produits d'élevage (viande, lait) et des Produits forestiers non ligneux (PFNL) ont subi une baisse du fait de la perturbation des chaînes de collecte et l'arrêt de productions des unités de transformation.

Conclusion partielle

Le pays enregistre une baisse de toutes les formes de malnutrition. Par ailleurs, il connaît une amélioration de la production et des revenus des petits exploitants agricoles. Les défis qui se dégagent sont l'amélioration de la sécurité alimentaire, notamment dans les zones structurellement en insécurité alimentaire, l'amélioration et la diversification de la production agricole notamment des petits exploitants agricoles et la réduction des écarts de revenus issus de la production agricole. En termes de recommandations, il s'agit de :

- renforcer en équipements et intrants les petits producteurs notamment les femmes ;
- promouvoir le développement des Produits forestiers non ligneux ;
- renforcer le développement de la culture de contre-saison ;
- développer la statistique dans le secteur de l'élevage ;
- mettre en place des mécanismes d'investissements structurants pour faire des zones pastorales de véritables pôles de croissance de développement de l'élevage ;
- renforcer les bonnes pratiques agroécologiques.

²⁹ Situation sur l'impact de la crise sécuritaire sur les actions du MAAHM

³⁰ Étude d'impacts socioéconomiques de la COVID-19 au Burkina Faso



ODD 3 :

Permettre à tous de vivre
en bonne santé et promouvoir
le bien-être de tous à tout âge

Le Burkina Faso, qui ambitionne d'assurer un mieux-être de la population à travers une offre de santé pour tous, en a fait une priorité dans les différents référentiels nationaux de développement.

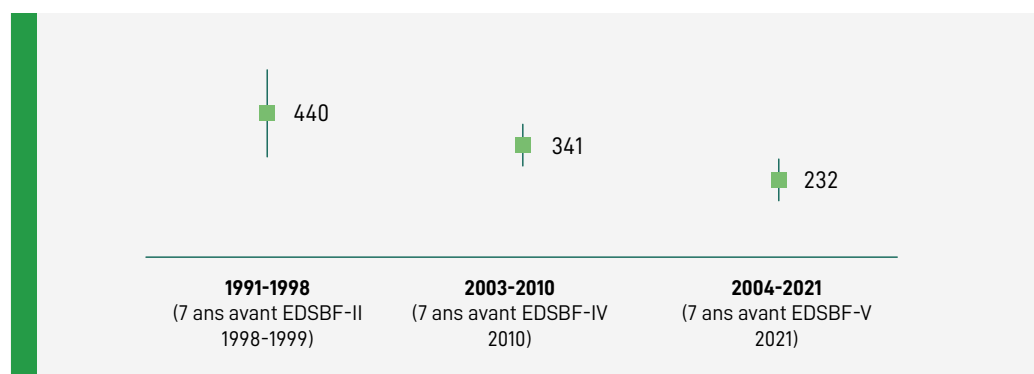
Cible 3.1.

Faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

Le pays enregistre une baisse de la mortalité maternelle. En effet, le taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes est passé de 440 en 1998 à 232 en 2021³¹. En dépit de la baisse constatée, la situation de la mortalité maternelle demeure préoccupante au regard de la tendance de l'évolution de certains indicateurs de routine d'appréciation des soins maternels que sont la mortalité maternelle intra-hospitalière, les consultations prénatales et les accouchements assistés.

La mortalité maternelle intra-hospitalière pour 100 000 parturientes reste toujours élevée (135 en 2015 et 134 en 2021). Les consultations prénatales notamment en CPN4 demeurent toujours faibles (54% en 2021 contre 34,1% en 2016).

Graphique 9 : Évolution des décès liés à la grossesse pour 100 000 naissances vivantes



Source : EDSBF 2003, 2010 et 2021

Des difficultés subsistent mettant à mal les efforts dans le domaine. Il s'agit, entre autres, des barrières géographiques, financières et socioculturelles (le recours tardif des femmes aux soins...), l'inégale répartition spatiale de l'offre de Services de soins prénataux (SPN), la faible capacité opérationnelle des services de SPN due à l'insuffisance de personnels qualifiés, les ruptures et les difficultés d'approvisionnement en intrants et l'insécurité.

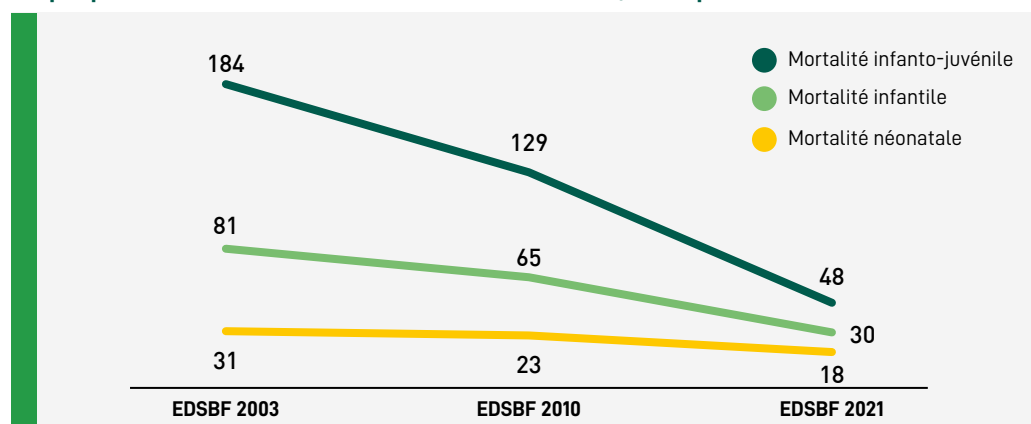
31 Enquêtes démographiques et de santé (EDS)

Éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans

Cible 3.2.

La mortalité infanto-juvénile connaît une baisse significative mais demeure toujours élevée. En effet, selon les Enquêtes démographiques et de santé (EDS) du Burkina Faso, le quotient de mortalité infanto-juvénile³² pour 1 000 naissances vivantes est passé de 184 en 2003 à 48 en 2021. Cette baisse est imputable à la réduction de la mortalité infantile³³ (de 81 en 2003 à 30 pour 100 000 en 2021) et à celle de la mortalité néonatale³⁴ (de 31 en 2003 à 18 pour 100 000 en 2021).

Graphique 10 : Mortalité des enfants de moins de 5 ans (décès pour 1 000 naissances vivantes)



Source : Construit à partir des données du Rapport EDS 2021

L'amélioration de ces indicateurs s'explique en partie par la mise en œuvre d'actions visant à faciliter l'accès des populations particulièrement les femmes et les enfants aux services de santé. Parmi ces actions, figure notamment la mesure de gratuité des soins au profit de la femme enceinte et des enfants de moins de cinq (05) ans qui a permis d'améliorer la fréquentation des services de santé ; l'institutionnalisation de la santé communautaire et l'offre de services préventifs, curatifs, promotionnels et de soutien de proximité par un réseau de plus de 17 000 ASBC dans les communautés et les ménages ; la poursuite de la gratuité de la vaccination sur toute l'étendue du territoire et l'introduction de nouveaux vaccins comme le vaccin contre la méningite A (MenAfriVac) en 2017, le Vaccin poliomyélite inactivé (VPI) et le vaccin Rougeole rubéole (RR) en 2018 (cf. *Tableau des couvertures vaccinales en annexe*).

Nonobstant ces efforts consentis, des difficultés subsistent et sont liées à la fermeture de certaines formations sanitaires ou leur fonctionnement à minima dû à l'insécurité, à la rupture en intrants au niveau de certains points de prestation, à l'insuffisance de plateau technique, la faible capacité opérationnelle des services de soins prénatals (seulement 32% des structures de soins disposent de directives de soins prénatals et moins de 1% des formations sanitaires disposent de l'ensemble des éléments traceurs).

Mettre fin à l'épidémie de sida, la tuberculose, le paludisme, les maladies tropicales négligées et autres maladies transmissibles

Cible 3.3.

Le paludisme demeure un problème majeur de santé publique et représente le principal motif de consultation, d'hospitalisation et de décès dans les formations sanitaires au Burkina Faso. L'incidence du paludisme pour 1 000 habitants dans la population générale est passée de 449 cas en 2015 à 568,9 cas en 2021. Chez les enfants de moins de 5 ans, elle était de 1 237,6 cas en 2021 contre 1 090 en 2015. Les principales difficultés qui pourraient expliquer cette persistance de l'incidence sont, entre autres, le problème d'assainissement du cadre de vie, la faible utilisation des moustiquaires (MILDA³⁵).

La létalité du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans est restée quasi-stationnaire se situant à 1,3% en 2021 après un taux de 1,5% en 2015, pour des cibles visées de 1,1 en 2023 et 0,5 en 2025. Ce taux est largement supérieur à celui de la population générale qui se situe entre

³² La mortalité infanto-juvénile est une statistique correspondant à la mortalité des enfants de moins de cinq ans

³³ La mortalité infantile désigne les décès d'enfants âgés de moins d'un an

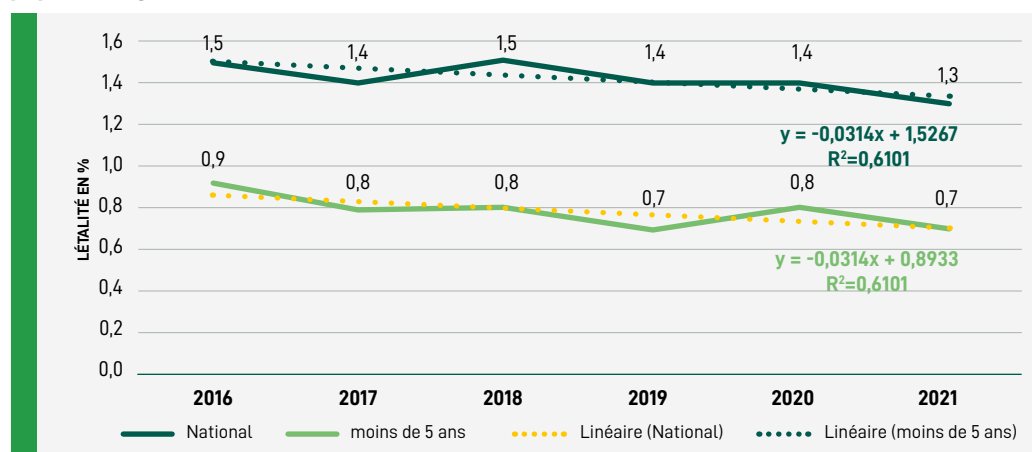
³⁴ La mortalité néonatale représente le nombre de décès survenue au cours des 28 premiers jours de vie rapporté au nombre de naissances vivantes enregistrées au cours de la même période

³⁵ Moustiquaire imprégnée à longue durée d'action

1,2% en 2015 à 0,7% en 2021. Si cette tendance se maintient, le pays ne serait pas en mesure d'atteindre les objectifs fixés en 2025. Des disparités existent d'une région à l'autre. Les régions du Sahel, de la Boucle du Mouhoun, de l'Est, du Sud-Ouest et du Centre-Nord présentent des taux de létalité chez les moins de 5 ans supérieurs à la moyenne nationale.

Les principales raisons de cette létalité pourraient être les retards à la consultation et la faible disponibilité des Produits sanguins labiles (PSL) avec un taux de satisfaction en PSL de 78,09% en 2021.

Graphique 11 : Létalité (en %) du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et dans la population générale de 2016 à 2021



Source : Construit à partir des données des annuaires statistiques du MSHP de 2016 à 2021

Pour pallier ces insuffisances, des actions pour le renforcement de la prise en charge du paludisme ont été mises en œuvre. Il s'agit notamment de l'approvisionnement en Produit sanguin labile, la mise en œuvre du traitement pré-transfert à l'artésunate rectal chez les enfants de moins de 5 ans. En plus de ces actions curatives, des mesures de prévention ont concerné la mise en œuvre de la Chimio prévention du paludisme saisonnier (CPS) dans tous les districts du pays, des séances de sensibilisation en milieu scolaire sur le paludisme et la campagne de distribution gratuite de MILDA en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 1 an, le développement de la santé communautaire (ASBC), la stratégie d'interventions intégrées à base communautaire (PEC du paludisme au niveau communautaire, TPIg-communautaire, traitement pré-transfert des cas de paludisme grave).

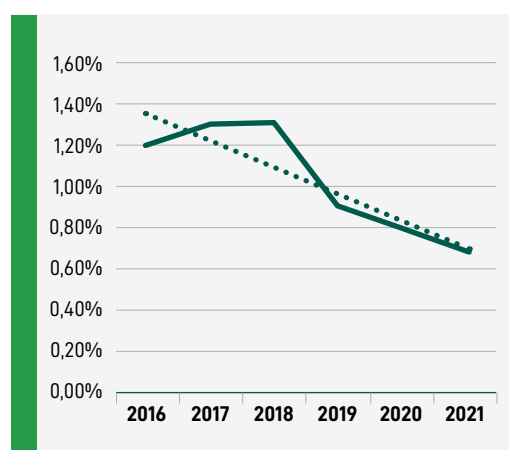
Des progrès ont également été enregistrés dans la lutte contre le VIH. La séroprévalence de l'infection à VIH dans la population générale est à la baisse. Elle est estimée à 0,7%³⁶ en 2021 contre 1,3%³⁷ en 2015. Il en est de même chez les femmes enceintes vues en CPN et testées positives pour le VIH avec une prévalence qui est passée de 1,3% en 2015 à 0,8% en 2020.

Malgré la réduction des cas d'infection, le nombre de décès (de 3 600 décès pour 100 000 habitants en 2015 à 2 000 en 2021) interpelle sur les efforts à fournir pour améliorer davantage la survie des PVVIH avec un accent particulier sur les femmes qui sont les plus concernées. Cette situation s'expliquerait en grande partie par l'insuffisance du dépistage et de la prise en charge des femmes enceintes due à la non-disponibilité des intrants et/ou l'insuffisance dans la gestion des intrants pour le dépistage et la prise en charge des cas, la fermeture de certaines FS due à l'insécurité.

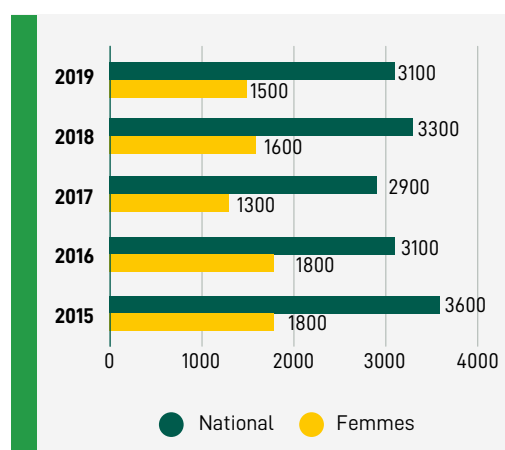
En outre, les violences exercées par un partenaire intime augmenteraient de 50% le risque de contamination chez les femmes. Les femmes vivant avec le VIH signalent régulièrement des violences de la part de leur partenaire intime, de membres de leur famille ou de leur communauté, ainsi qu'au sein de services de santé.

³⁶ Annuaire statistique de la santé 2021
³⁷ Annuaire statistique de la santé 2016

Graphique 12 : Évolution de la prévalence du VIH au Burkina Faso de 2016 à 2021



Graphique 13 : Évolution des décès au VIH pour 100 000 habitants

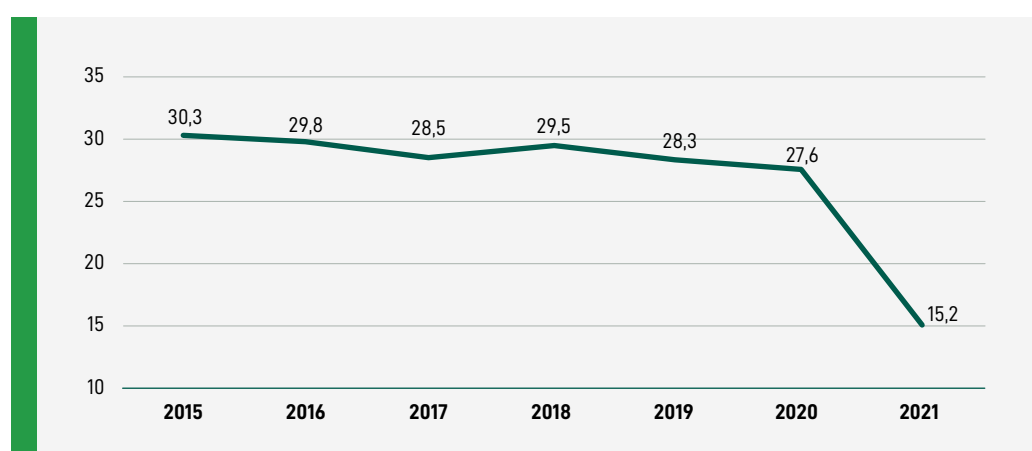


Source : Programme sectoriel santé de lutte contre le VIH/SIDA et les IST PSSLS-IST 2015-2019, rapport de la séro-surveillance de 2016 à 2020

Afin de renforcer la lutte contre le VIH/SIDA et de réduire de 70% la mortalité liée au VIH à l'horizon 2025, le Burkina Faso a souscrit à l'atteinte des 3 fois 95³⁸. Ainsi en 2021, ce sont 61 213 personnes atteintes du VIH/SIDA qui sont sous ARV sur 61 274 PVVIH dans la file active globale (FA), soit 99,9% avec une charge virale indétectable à 12 mois à 76,1%.

La lutte contre la tuberculose a connu des avancées. Le taux d'incidence de la tuberculose est dans une tendance globale à la baisse entre 2015 et 2021 passant de 30,3 à 15,2 pour 100 000 habitants. Le taux de décès liés à la tuberculose est passé de 9,9% en 2015 à 8,7% en 2021³⁹.

Graphique 14 : Évolution de l'incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants de 2016 à 2021



Source : Annuaire statistiques du Ministère en charge de la Santé, 2016 à 2021

Les progrès et réalisations dans la lutte contre la tuberculose ont été possibles grâce à la politique de gratuité du dépistage et le traitement dans tous les centres de santé publics et conventionnés du pays. Toutes ces actions sont soutenues par une participation de la société civile dans les domaines du dépistage, du traitement et de la veille communautaire.

Les principales difficultés qui ont entravé la lutte contre la tuberculose sont la couverture insuffisante et l'inégale répartition des FS offrant des services de lutte contre la tuberculose, le recours tardif de la population aux Centres de santé pour une meilleure prise en charge des cas, la faible disponibilité des intrants, la faible capacité opérationnelle des formations sanitaires, la faible mise en œuvre des prestations de soins communautaires et l'insécurité.

Dans le cadre de la lutte contre les Maladies tropicales négligées (MTN), le Burkina Faso s'est inscrit dans les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) préconisant cinq stratégies d'action face à la prise en charge de ces maladies. Ces stratégies ont permis,

38 À l'horizon 2025, 95% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique

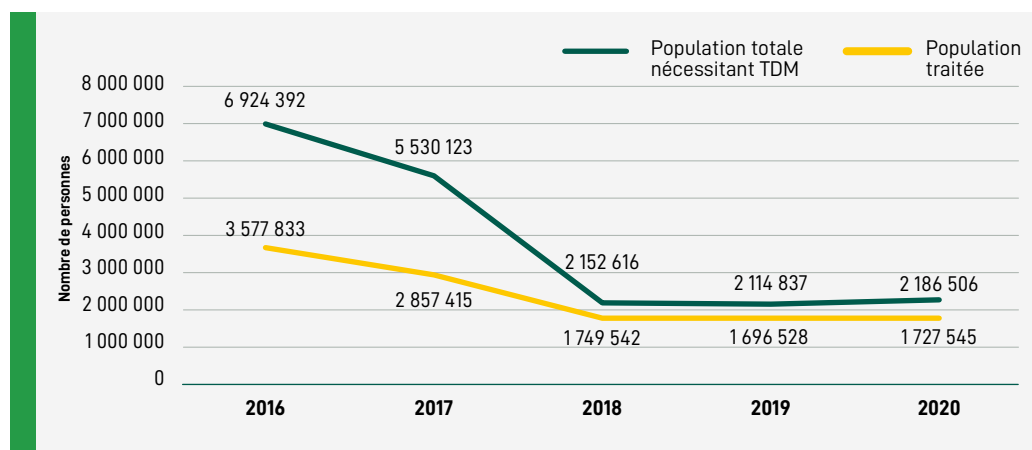
• À l'horizon 2025, 95% de toutes les personnes infectées par le VIH dépistées reçoivent un traitement antirétroviral durable

• À l'horizon 2025, 95% des personnes recevant un traitement antirétroviral ont une charge virale durablement indétectable

39 Annuaire statistiques de la santé

au cours de la période 2015-2021, de produire un certain nombre de résultats conformément aux cibles attendues. Les seuils d'interruption de la transmission ciblés par l'OMS ont été relativement atteints, traduisant l'évolution de notre pays vers l'objectif de contrôle à l'horizon 2020. En effet, les enquêtes d'évaluation de la transmission réalisées révèlent les prévalences suivantes : (i) inférieure à 2% pour le trachome contre un seuil de 5% ; (ii) inférieure à 1% pour la filariose lymphatique dans 60 districts contre un seuil de 1% ; (iii) inférieure à 5% dans 10 régions sanitaires pour la schistosomiase ; (iv) nulle pour les géohelminthiases dans la plupart des sites évalués. Ainsi, le nombre de personnes ayant besoin d'intervention de lutte contre la filariose lymphatique a connu une baisse considérable au niveau national, passant de 6 924 392 en 2016 à 2 186 506 en 2020.

Graphique 15 : Évolution du nombre de personnes ayant besoin d'interventions de lutte contre la Filariose lymphatique contre le nombre de personnes traitées de 2016 à 2020



Sources : Construit à partir des données des annuaires statistiques du Ministère en charge de la santé, 2016 à 2020

Ces résultats importants ont été obtenus grâce à la chimiothérapie préventive à travers des campagnes de traitement de masse visant ainsi l'interruption de la transmission, aux évaluations de couverture thérapeutique associées aux enquêtes de Connaissances, attitudes et pratiques (CAP), aux études entomologiques et sociologiques, à la distribution des MILDA et au renforcement de l'information, éducation et communication (IEC), la prise en charge des cas, la prévention des incapacités et handicaps, c'est-à-dire le contrôle de la morbidité et la mise en œuvre des activités de surveillance active et passive par le programme MTN.

Cible 3.7.

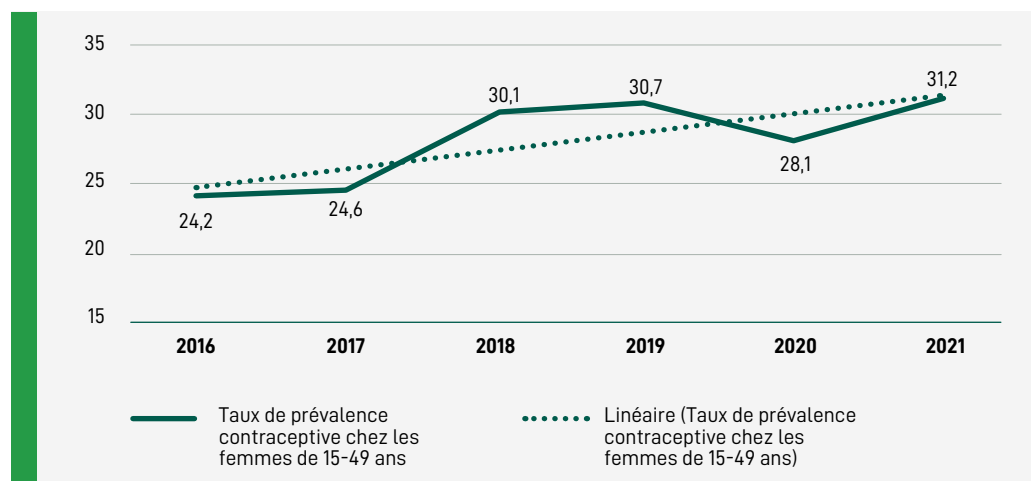
Assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative

Le Burkina Faso a adhéré aux engagements internationaux en faveur de la planification familiale à travers des cadres de politiques de développement, notamment la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) tenue en 1994 au Caire, le Partenariat de Ouagadougou (2011) et l'Action mondiale accélérée en faveur de la santé des adolescents en Ouganda (2020). À cet effet, il a engagé des mesures de politiques en vue d'améliorer l'accès des populations, notamment celles vulnérables, aux services de soin de santé sexuelle. Les interventions majeures sont (i) la mise en œuvre de la gratuité de la Planification familiale (PF) ; (ii) l'implication des hommes pour la promotion de la PF (« école des maris et futurs époux », Approche IFC, « père Burkimbila », ...) ; (iii) le renforcement de l'offre de services de la PF en post-partum et post-abortum et aussi son intégration à tous les points de contact de la mère et du nouveau-né dans les formations sanitaires et (iv) la Délégation des tâches (DT) en matière de planification familiale concerne aussi bien le niveau communautaire que les formations sanitaires et les officines.

Les différents efforts se sont traduits par une amélioration du taux de prévalence contraceptive des femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui est passé de 24,20% en 2016 à 31,20% en 2021 en dépit de la baisse. L'augmentation de la prévalence contraceptive cache néanmoins des disparités importantes selon le milieu de résidence. En effet, en 2021, elle est de 29,1% en

milieu rural contre 41,5% en milieu urbain. Il existe également des disparités régionales dues essentiellement à la persistance des ruptures de stocks de produits contraceptifs dans les formations sanitaires, la crise sécuritaire avec la fermeture de certaines formations sanitaires ou leur fonctionnement à minima, des services de PF de faible qualité et non adaptés surtout pour les Populations déplacées internes.

Graphique 16 : Évolution du taux de prévalence contraceptive chez les femmes de 15 à 49 ans entre 2016 et 2021



Source : Construit à partir des données des annuaires statistiques du MSHP de 2016 à 2021

La proportion de demande satisfaite en planification familiale moderne chez les femmes de 15-49 ans a connu une augmentation tout au long de la période. Elle est passée de 45,3% en 2016 à 56,6% en 2021, soit une moyenne annuelle de 52,95% de demandes satisfaites. Quant aux besoins non satisfaits pour la contraception, la proportion est passée de 28,8% en 2016 à 15,5% en 2021, soit une moyenne annuelle de 22,09% de demandes non satisfaites.

A) Politiques publiques mises en œuvre

Les politiques publiques mises en œuvre sur la période sont essentiellement la Politique sectorielle santé et le Plan national de développement sanitaire (PNDS 2016-2020). À cela s'ajoutent des stratégies thématiques dont la politique pharmaceutique, le Plan stratégique de lutte contre le paludisme, le Plan stratégique de lutte contre la tuberculose, la Stratégie de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, le Cadre stratégique national de lutte contre le SIDA et le Plan national de planification familiale.

En plus, plusieurs autres mesures ont été mises en œuvre pour améliorer l'accès des femmes enceintes aux services d'accouchement au nombre desquelles la subvention pour les Soins obstétricaux néonataux d'urgence (SONU), la gratuité des soins ciblant les femmes et les enfants de moins de 5 ans, les actions de communication pour le changement de comportement sur les pratiques familiales essentielles (le mentorat, « l'école des maris ») ; la stratégie « Collaborer avec les Individus, les Familles et les communautés pour améliorer la santé maternelle et néonatale » (IFC).

Pour améliorer l'offre de services PF, le Gouvernement a mis en œuvre la gratuité de la planification familiale.

Dans le domaine du paludisme, certaines mesures ciblées sont mises en œuvre en vue d'améliorer l'accès à la prévention et à la prise en charge pour les groupes spécifiques : il s'agit, entre autres, de la gratuité de la distribution en routine des MILDA en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 1 an, le développement de la santé communautaire (ASBC) ; la stratégie d'interventions intégrées à base communautaire. Aussi, l'opérationnalisation de la Fonction publique hospitalière (FPH) apparaît comme un élément important de motivation du personnel à rester dans les postes en zones difficiles.

B) Effets de la COVID-19 et de la crise sécuritaire sur l'ODD 3

La crise sécuritaire et la crise de la pandémie de COVID-19 ont entraîné une perturbation dans la mise en œuvre des activités du secteur de la santé avec un impact négatif sur les indicateurs de santé.

L'insécurité grandissante a limité l'accès des populations aux services de santé avec la destruction des infrastructures et des équipements, la fuite ou la limitation de déplacement du personnel soignant. En effet, il est dénombré 1 781 formations sanitaires fermées et 75 saccagées, 37 ambulances retirées au 30 mars 2023. Par ailleurs, la prise en charge des populations déplacées augmente la charge de travail des personnels soignants et la pression sur la capacité d'accueil des formations sanitaires ouvertes, nécessitant un renforcement des équipements sanitaires et du personnel de santé.

Le secteur de la santé a été durement affecté par la COVID-19, qui a conduit à une réorganisation du système sanitaire. Cette situation a induit une réduction de l'offre en services spécialisés, l'arrêt des activités de prévention au profit de la mère et de l'enfant, la suspension de certains services aux malades avec pour conséquence des complications et des décès, la réduction de l'accès physique, financier et sécurisé aux produits de santé, notamment pour les patients avec des maladies chroniques, la baisse de l'utilisation des services de contraception et de planning familial durant les deux (02) premiers mois de la survenue de la COVID-19 au Burkina Faso.

Pour faire face au défi sécuritaire et à la pandémie de COVID-19, des stratégies de résilience pour la continuité des soins ont été développées. Il s'agit principalement de la stratégie de résilience du système de santé en zone de sécurité précaire, du plan national d'approvisionnement en produits de santé dans les situations d'urgence et de catastrophe, de la stratégie de santé communautaire qui vise le développement de l'offre de soins au niveau communautaire, du plan de prévention et de riposte à la pandémie de COVID-19, du guide d'orientation de la continuité des soins et services dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Conclusion partielle

La situation sanitaire au Burkina Faso s'est améliorée ces dernières années avec la baisse de la mortalité maternelle, de la mortalité infanto-juvénile et de l'amélioration de la prise en charge de la malnutrition et l'accès aux services de santé. Toutefois, des efforts restent à consentir en raison du niveau élevé de certains indicateurs tels que la mortalité maternelle intra-hospitalière et la faible disponibilité en produits sanguins labiles.

Pour assurer le développement du secteur de la santé, de nombreux défis restent à relever dont les principaux sont l'amélioration de l'accès aux services de santé et aux soins de qualité ; la lutte pour la baisse significative des morbidités liées aux maladies transmissibles et non transmissibles et la réduction de la mortalité maternelle et infantile, et la disponibilité et la gestion efficiente des ressources en santé pour répondre aux différents besoins du secteur.

ODD 4 :

Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



Le Burkina Faso, à l'instar de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, s'est engagé à assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité pour tous à l'horizon 2030. Cet engagement s'est traduit par sa prise en compte dans ses référentiels nationaux de développement à travers l'objectif d'accroître l'offre et d'améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie.

Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité

Cible 4.1.

Le pays connaît une dégradation du taux brut d'accès à l'éducation au fur et à mesure que l'on évolue dans le système. En effet, par rapport à 2015, le TBA a baissé respectivement de 1,5 et de 6,7 points de pourcentage au primaire et au post-primaire et a augmenté de 7,4 points de pourcentage au secondaire. La dégradation de l'accès a été constatée plus à partir de 2018 expliquée en partie par l'accentuation de la crise sécuritaire qui a entraîné des fermetures des structures éducatives particulières du primaire et du post-primaire.

Tableau 3 : Évolution du Taux brut d'admission (TBA) selon le sexe par ordre d'enseignement

Ordre d'enseignement	Sexe	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Primaire	Garçons	101,3	102,3	104,5	106,9	100,2	96,3	98,5
	Filles	96,2	97,8	100,6	102,7	95,7	93,5	96,0
	Ensemble	98,8	100,1	102,6	104,8	98,0	94,9	97,3
Post-primaire	Garçons	48,5	43,4	40,7	47,1	43,5	38,6	39,3
	Filles	50,8	45,7	43,1	52,9	48,1	42,1	46,5
	Ensemble	49,6	44,5	41,8	49,9	45,7	40,3	42,9
Secondaire	Garçons	14,5	20,0	17,8	18,9	26,8	17,8	19,4
	Filles	9,6	13,9	12,5	14,2	23,2	15,4	19,6
	Ensemble	12,1	17,0	15,2	16,6	25,0	16,7	19,5

Source : Rapport national conjoint de l'ODD 4 et de la CESA

L'achèvement des différents cycles de l'enseignement au Burkina Faso a connu une amélioration sur la période 2015-2022. De façon globale, une tendance haussière est observée dans l'achèvement des cycles primaire, post-primaire et secondaire sur la période. En effet, le taux d'achèvement du primaire est passé de 58,40% en 2015 à 62,01% en 2022, représentant un gain de 3,6 points de pourcentage. S'agissant du post-primaire, le taux d'achèvement est passé de 26,4% en 2015

à 33,1% en 2022 traduisant ainsi une augmentation de 6,7 points de pourcentage. Quant au taux d'achèvement du secondaire, il enregistre une progression régulière sur la période 2016-2021, passant de 11,3% en 2015 à 19,1% en 2022.

Toutefois, des baisses du taux d'achèvement sont observées à partir de 2018 dans le primaire et le post-primaire. Au niveau du secondaire par contre, c'est entre 2021 et 2022 qu'une baisse de ce taux est constatée. Ces différentes dégradations s'expliqueraient par la persistance de la crise sécuritaire qui a entraîné des fermetures des structures éducatives.

Le Taux d'achèvement est plus élevé chez les filles que chez les garçons au primaire. Au post-primaire, il est observé une amélioration du taux d'achèvement à partir de 2018 et une dégradation chez les garçons. En effet, les garçons au niveau du post-primaire abandonnent les classes pour travailler dans les sites d'orpaillage. Toutefois au niveau du secondaire, les tendances sont en faveur des garçons. Certaines filles abandonnent les classes pour rechercher du travail en ville où la plupart sont employées comme filles de ménage dans les domiciles ou comme servantes dans les débits de boissons. En outre, il y a le mariage d'enfants qui est un phénomène qui touche plusieurs localités à travers le territoire national.

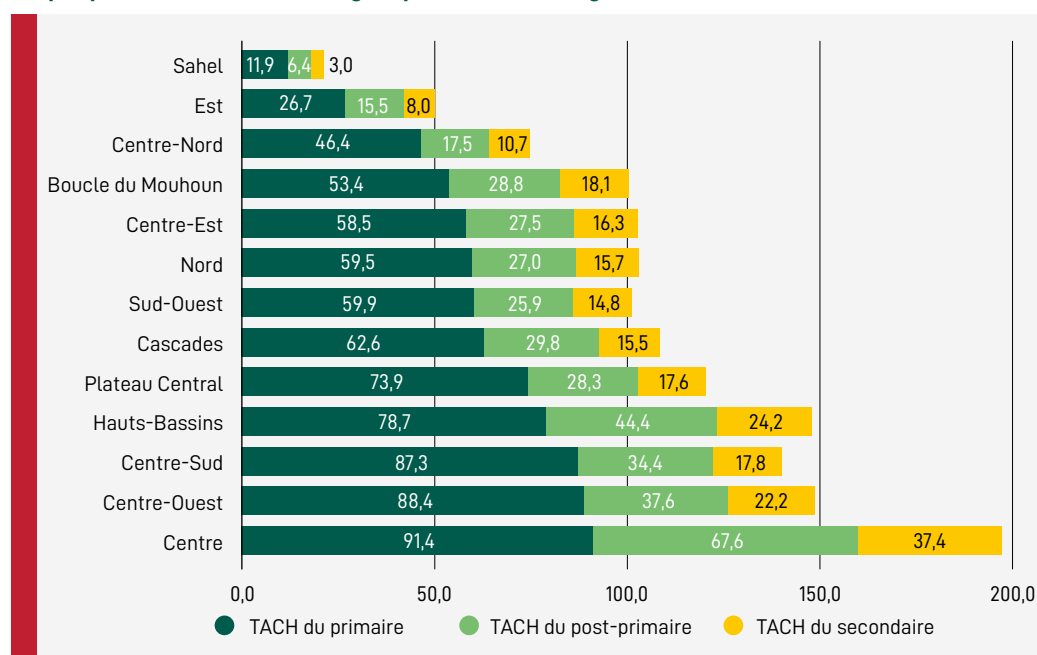
Tableau 4 : Évolution du Taux d'achèvement (TACH) selon le sexe par ordre d'enseignement

Année		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'achèvement au primaire	National	58,40	58,19	60,30	63,00	61,71	60,33	62,41	62,01
	Garçons	56,60	55,29	56,60	58,80	57,44	55,97	57,34	57,51
	Filles	60,40	61,29	64,30	67,60	66,27	64,89	67,73	66,49
Taux d'achèvement au post-primaire	National	26,40	29,21	35,40	40,60	38,90	39,00	36,68	33,10
	Garçons	28,00	29,78	35,40	39,20	36,30	35,50	32,56	30,00
	Filles	24,80	28,63	35,30	42,10	41,70	42,60	41,12	36,10
Taux d'achèvement au secondaire	National	11,30	9,80	11,20	14,80	15,40	17,50	20,00	19,10
	Garçons	13,70	12,10	13,60	17,70	17,80	19,80	21,60	21,10
	Filles	8,90	7,60	8,80	11,90	12,90	15,10	18,40	17,30

Source : *Annuaire statistiques de l'éducation 2015-2022*

Des disparités existent selon les régions. La région du Sahel enregistre les taux les plus faibles (11,9% au primaire, 6,4% au post-primaire et 3,0% au secondaire) et les taux les plus élevés sont observés dans la région du Centre (91,4% au primaire, 67,6% au post-primaire et 37,4% au secondaire).

Graphique 17 : TACH selon la région par ordre d'enseignement en 2022



Sources : *Enquêtes statistiques annuelles 2022 du MENAPLN*

Pour améliorer la qualité de l'éducation, les actions ont consisté en l'augmentation des effectifs d'enseignants qualifiés et en l'amélioration du cadre de travail.

Ainsi, sur la période 2015-2022, la proportion d'enseignants qualifiés est passée de 85,4% à 90,5% au niveau du primaire et de 50,0% à 74,7% dans le post-primaire. Aussi, la proportion d'établissements scolaires disposant d'électricité est passée de 14,65% à 27,7% au primaire et de 39,14% à 59,35% au post-primaire et secondaire. Celle disposant d'eau potable est passée de 52,31% à 72,50% au primaire. En outre, le cadre d'étude s'est amélioré à travers, entre autres, la fourniture d'accès à internet, la réalisation de latrines, etc.

En dépit de ces efforts, les élèves éprouvent des difficultés dans certaines disciplines, notamment en français et en mathématiques. En français, les résultats sont faibles, surtout pour la 4^{ème}, avec un score de 37,43/100. En mathématiques, les scores moyens sont davantage plus faibles surtout au CE2 et en 4^{ème} avec des scores respectifs de 31,21/100 et de 27,36/100⁴⁰. Toutefois, des disparités suivant le sexe sont observées. Au CP1, les filles ont enregistré les meilleures performances comparativement aux garçons en lecture (75,16/100) et en français (54,38/100). En 4^{ème}, le score moyen des garçons (28,69/100) est relativement supérieur à celui des filles en mathématiques.

Augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles

Cible 4.4.

L'Enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) au Burkina Faso enregistrent des progrès ces dernières années mais restent peu développés. En effet, bien qu'en hausse depuis 2018, les effectifs de l'EFTP ne représentent que 3,9% des élèves des enseignements post-primaire et secondaire en 2022. Aussi, la proportion des étudiants inscrits dans des filières de l'EFTP au public est passée de 5,8% en 2020 à 11,3% en 2022. Cette augmentation s'expliquerait, d'une part, par la forte demande des étudiants pour l'EFTP et, d'autre part, par l'amélioration de la qualité de l'enseignement au niveau de l'EFTP.

Le faible développement du sous-secteur de l'EFTP au Burkina Faso serait expliqué par une insuffisance de l'offre de formation, une disparité régionale (de genre et suivant les filières) et des coûts élevés de la formation. Cette faiblesse de l'offre s'explique en grande partie par les coûts élevés des investissements, notamment dans les filières industrielles.

En termes de compétences acquises, les taux de réussite aux examens du Certificat d'aptitude pédagogique (CAP) ont connu une tendance haussière, passant de 41,4% en 2017 à 75,6% en 2021. Pour le Brevet d'études professionnelles (BEP), le taux de réussite a varié en dents de scie sur la période 2017-2021 avec un niveau plus élevé en 2018 (57,7%) et faible en 2019 (49,8%). Le Bac professionnel a enregistré des taux de réussite de 81,6% en 2019 et de 76,0% en 2020.

Pour les sessions de 2019 et de 2020, les garçons ont globalement obtenu les meilleurs résultats dans les différents examens de l'EFTP. Toutefois, en 2021, ces résultats se sont inversés en faveur des filles. L'examen du Certificat de qualification professionnelle (CQP) a enregistré de faibles résultats chez les filles (11,8%) tandis que les meilleurs résultats sont enregistrés chez les filles aux examens du Brevet professionnel de technicien (BPT) et du Brevet professionnel de technicien spécialisé (BPTS) entre 2019 et 2021.

Tableau 5 : Taux de réussite scolaire des jeunes et des adultes en pourcentage

Examen	2017			2018			2019			2020			2021		
	F	G	F+G	F	G	F+G	F	G	F+G	F	G	F+G	F	G	F+G
CAP	34,8	45,7	41,4	36,4	42,2	39,7	50,4	48,4	49,2	67,9	81,1	75,0	69,7	80,0	75,6
BEP	52,8	47,2	50,5	53,5	60,1	57,7	46,6	51,7	49,8	57,0	57,2	57,1	52,2	58,5	56,3
BAC Professionnel	87,5	78,3	81,2	82,5	73,7	76,1	82,5	81,3	81,6	79,3	74,7	76,0	81,8	74,9	76,5
BAC Technologique	38,2	41,3	39,7	39,3	37,4	38,4	35,9	41,0	38,5	28,1	30,7	29,4	41,6	45,2	43,4
CQP	-	-	-	63,4	79,0	72,1	74,7	78,4	76,7	73,3	N.D	35,2	11,8	14,2	13,0
BQP	-	-	-	58,1	79,2	74,0	53,7	75,9	67,8	70,3	85,4	81,2	69,5	80,6	77,5
BPT	-	-	-	100	93,1	93,3	100	92,7	93,1	91,9	88,4	88,8	100	89,8	91,0
BPTS	-	-	-	-	100	100	100	97,7	97,8	100	84,7	85,5	100	58,3	61,5

Sources : Enquêtes statistiques annuelles du MENAPLN et du MSJE de 2017 à 2021

Cible 4.5.

Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation

De manière générale, il est observé une amélioration de la parité entre filles et garçons dans l'accès à l'éducation sur la période 2015-2022.

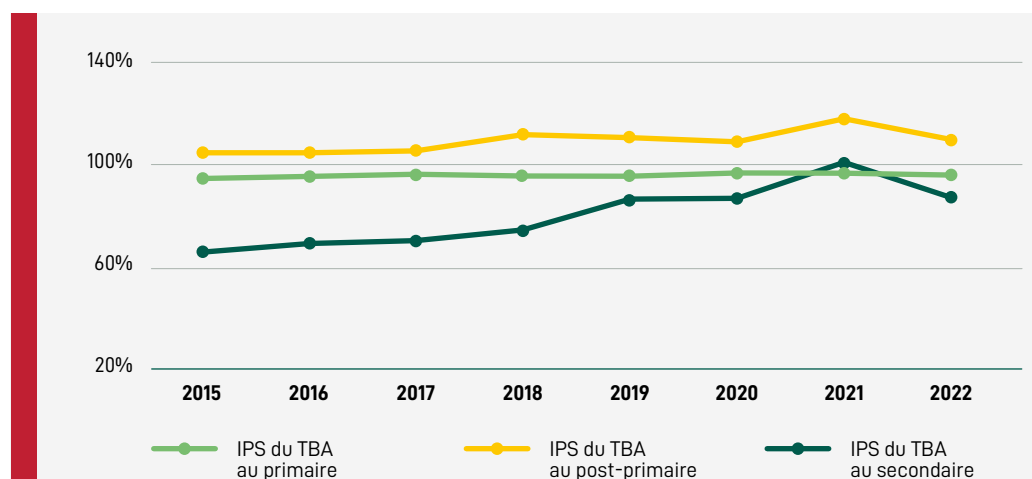
Au niveau de l'enseignement primaire, l'indice de parité du taux brut d'admission a connu une légère progression, passant de 0,95 en 2015 à 0,97 en 2022.

Au post-primaire, la disparité dans l'accès est en faveur des filles, l'Indice de parité des sexes (IPS) étant passé de 1,05 en 2015 à 1,10 en 2022. Cette situation s'expliquerait par la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'accélération de l'éducation des filles qui assure aux filles, les conditions essentielles pour leur accès, leur maintien et leur réussite scolaires et socioprofessionnels. En outre, l'offre discriminante de bourses aux filles au niveau du post-primaire motive et favorise leur inscription. À cela, il faut ajouter le fait que ces dernières années, les filles réussissent relativement mieux à l'examen du Certificat d'études primaires (CEP) que les garçons.

Au secondaire par contre, la disparité est en faveur des garçons tout comme au primaire mais avec un écart beaucoup plus prononcé (0,66 en 2015 et 0,88 en 2022).

Au supérieur, l'indice de parité a évolué de 0,5 en 2016 à 0,6 en 2021. Aussi, la proportion des filles en 2022 par rapport à l'effectif des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur publics et privés qui est de 37,9% est en hausse de 1,3 point de pourcentage par rapport à 2021. La situation des bénéficiaires de bourses en 2021/2022 est de 3 034 pour les étudiantes et 5 100 pour les étudiants, soit une parité de 0,6.

Graphique 18 : Évolution des indices de parité au primaire, au post-primaire et au secondaire



Source : Annuaire statistiques du MENAPLN

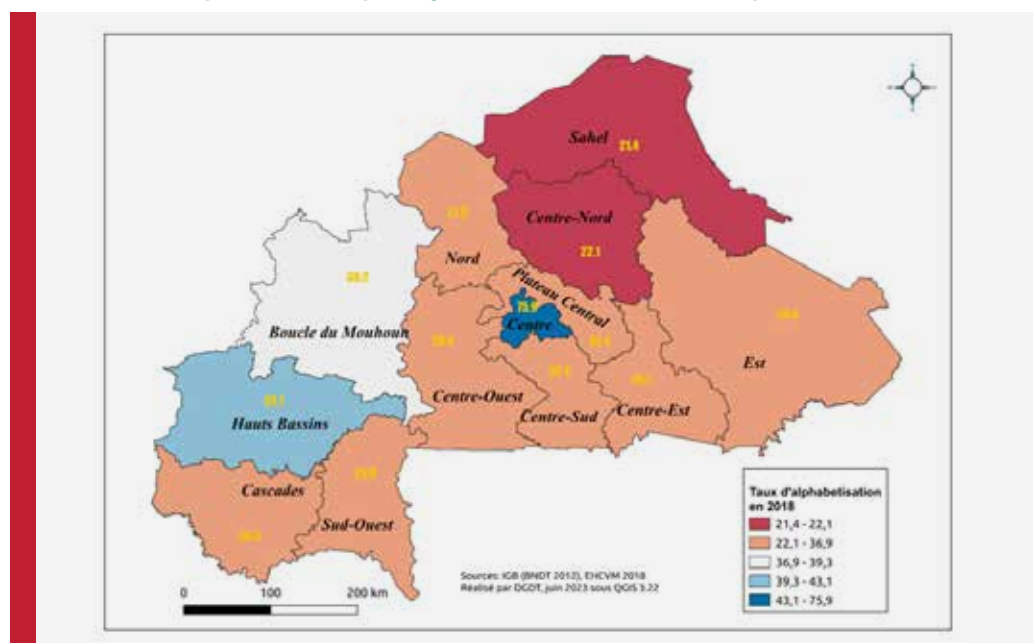
Cible 4.6.

Faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

Le niveau d'alphabétisation au Burkina Faso enregistre des avancées mais reste faible chez les femmes et en milieu rural. Le taux d'alphabétisation des adultes âgés de 15 ans et plus est passé de 34,5% en 2014 à 36,9% en 2018 (EMC, 2014 et 2018). Des disparités sont observées suivant le sexe et le milieu de résidence. En 2014, le taux d'alphabétisation est de 44,3% pour les hommes contre seulement 26,1% pour les femmes et de 23,0% en milieu rural contre 64,0% en milieu urbain. En 2018, ce taux s'établit à 45,0% pour les hommes contre 30,1% pour les femmes et de 65,0% en milieu urbain contre 25,5% pour le milieu rural.

Selon les régions, on note d'énormes disparités avec un taux d'alphabétisation plus élevé au Centre (75,9%) et plus faible au Sahel (21,4%). Les régions abritant les deux grandes villes que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ont les taux d'alphabétisation supérieurs au taux national.

Carte 2 : Taux d'alphabétisation par région des adultes de 15 ans et plus en 2018



Sources : DGDIT

A) Politiques publiques mises en œuvre

Pour le développement du secteur de l'éducation, le gouvernement a adopté et mis en œuvre le Plan sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF, 2017-2030). Le PSEF couvre l'ensemble des ordres d'enseignement allant du préscolaire au supérieur. Il a pour vision de doter le Burkina Faso d'un système éducatif démocratique, performant, inclusif et ouvert sur le monde, développant les compétences et l'expertise nécessaires et suffisantes pour son développement socioéconomique. Par ailleurs, la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'Éducation en situation d'urgence (SN-ESU) a permis d'assurer la continuité éducative de toutes les filles et de tous les garçons, la protection et le bien-être des acteurs de l'éducation et le renforcement des capacités d'accueil des structures éducatives dans les régions à risque et celles affectées par la crise sécuritaire. Aussi, l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie de développement de l'enseignement et la formation techniques et professionnels du MENAPLN (SDEFTP, 2021-2025) et du Plan national d'action de développement de l'enseignement supérieur (PNADES-2014-2023) ont contribué au développement de l'éducation.

Plusieurs actions ont été mises en œuvre dans ce sens dont les plus importantes sont :

- la poursuite de l'obligation et de la gratuité de l'enseignement de base pour tous les enfants de 6 à 16 ans ;
- la création de la télévision éducative qui est une alternative à la déperdition scolaire due à l'insécurité ;
- l'initiative présidentielle qui vise à assurer à chaque enfant en âge scolaire un repas équilibré par jour en vue de maintenir les enfants à l'école et d'améliorer leurs performances ;
- la création de lycées scientifiques à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, de lycées professionnels dans toutes les 13 régions et des Collèges d'enseignement et de formation techniques et professionnels (CEFTP) dans les 45 provinces en vue de promouvoir l'enseignement technique et professionnel ;
- le programme présidentiel « un étudiant, un ordinateur » qui a permis de renforcer les compétences en informatique des étudiants en vue de leur permettre de répondre aux besoins du système LMD ;
- la création de l'université virtuelle, de l'École polytechnique de Ouagadougou, des universités et des centres universitaires dans les 13 régions du Burkina ont permis d'améliorer l'offre dans l'enseignement supérieur.

B) Répercussion de la COVID-19 et de la crise sécuritaire sur l'ODD 4

Le contexte national difficile marqué par la crise sécuritaire et la pandémie de COVID-19 ont eu un impact négatif certain sur le système éducatif. En effet, les attaques terroristes ont, d'une part, coûté la vie à des enseignants et, d'autre part, affecté leur santé physique et/ou mentale. Outre ces effets sur les enseignants, ces attaques ont également conduit à la fermeture de nombreuses structures éducatives. Ainsi, au 31 décembre 2022, il a été dénombré 6 253 structures éducatives fermées, soit 23,88% des structures éducatives du pays. Ces fermetures ont affecté 1 076 155 élèves dont 48,62% de filles et 31 594 enseignants dont 32,06% de femmes⁴¹.

Par ailleurs, la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire a également impacté l'enseignement supérieur affectant les étudiants et le personnel. Elle a ainsi provoqué le ralentissement des activités pédagogiques au Centre universitaire de Dori et à l'université de Ouahigouya affectant 4 299 étudiants (dont 33,24% de filles) et 132 enseignants.

Pour atténuer ces effets, l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie nationale d'éducation en situation d'urgence a permis, entre autres, la réinscription dans les établissements d'accueil sur l'ensemble du territoire de 258 516 élèves déplacés internes. Le Gouvernement a aussi mis à la disposition des structures éducatives déconcentrées des cinq (05) régions les plus touchées par la crise sécuritaire (Boucle du Mouhoun, Centre-Nord, Est, Nord et Sahel) un soutien financier en vue d'accompagner les candidats déplacés internes aux examens scolaires. En sus, 200 bourses d'études ont été accordées aux étudiants déplacés internes, au titre de l'année académique 2022-2023.

Tout comme l'insécurité, la pandémie de COVID-19 a également entraîné la fermeture momentanée de tous les établissements d'enseignement sur toute l'étendue du territoire national, perturbant ainsi le déroulement des cours durant l'année scolaire 2019-2020. En vue de résorber le problème, un plan de riposte contre les effets de la COVID-19 a été élaboré et mis en œuvre afin de permettre, entre autres, aux élèves de continuer d'apprendre en dehors des classes et de consolider leurs acquis. À cet effet, les activités menées sont, entre autres, la production, la scénarisation et l'implémentation des cours pour la continuité pédagogique ; la réalisation de 149 émissions radiophoniques pédagogiques et de 132 vidéos pédagogiques pour tous les ordres d'enseignement ; la conception et la production de 18 annales pour les classes d'examen du primaire, du post-primaire et du secondaire.

Conclusion partielle

Sur la période 2015-2018, l'éducation a connu des améliorations continues avec cependant des disparités observées suivant le sexe, le milieu de résidence et la région. Un recul est observé à partir de 2018 du fait principalement de la crise sécuritaire. Les efforts entrepris par le Gouvernement et ses partenaires ont permis d'assurer la poursuite des cursus scolaires pour environ un quart (1/4) d'élèves déplacés internes dans des établissements d'accueil à travers le territoire national.

Pour un développement du secteur de l'éducation, les défis suivants doivent être relevés ; il s'agit, entre autres, de :

- la consolidation de la résilience et le rétablissement de la sécurité, la paix et la cohésion sociale ;
- l'approfondissement des réformes institutionnelles et administratives ;
- la sécurisation des centres universitaires des régions à haut défi sécuritaire ;
- la poursuite de l'éducation des élèves déplacés internes non encore réinsérés dans le cursus scolaire ;
- la normalisation des années académiques au public ;
- l'accroissement des capacités d'accueil au niveau du supérieur et dans les EFTP ;
- l'adaptation des curricula de formation aux besoins du marché de travail ;
- l'amélioration du financement et de la mise en œuvre de l'action publique.

ODD 5 :

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



La réduction des inégalités notamment celles relatives au sexe a toujours été une préoccupation des autorités burkinabè et figure comme une des priorités dans les différentes politiques et stratégies nationales de développement. Cette préoccupation est prise en compte dans le PNDES II à travers l'objectif stratégique (OS) 3.5 : « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles » et dans la Stratégie nationale genre (2020-2024). Ainsi, plusieurs actions sont entreprises dans ce sens et vont de l'amélioration du cadre juridique de la protection et de la promotion de la femme au renforcement de son autonomisation socioéconomique.

Mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

Cible 5.1.

Pour venir à bout des discriminations à l'égard des femmes et des filles, le Burkina Faso a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) le 28 novembre 1984 et son Protocole facultatif le 26 juillet 2005, et renforcé également son cadre juridique interne. Ainsi, outre la Constitution qui consacre la liberté et l'égalité en droit de tous les Burkinabè et le rejet de toutes formes de discrimination fondée sur le sexe, plusieurs lois ont été adoptées en vue de juguler le phénomène. Il s'agit, entre autres, de :

- la loi N°003-2020/AN du 22 janvier 2020 portant fixation de quota et modalités de positionnement des candidates et des candidats aux élections législatives et municipales au Burkina Faso ;
- la loi N°034-2020/AN du 25 août 2020 portant modification de la loi N°014-2001/AN du 03 juillet 2001 portant Code électoral qui fixe un quota d'au moins 30% au profit de l'un et l'autre sexe ;
- la loi N°070-2015/CNT du 22 octobre 2015 portant orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique (LOASPHF) qui dispose que l'État et les collectivités instituent un quota d'au moins 30% de terres aménagées aux groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes exploitants ;
- la loi N°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural qui favorise l'accès équitable de l'ensemble des acteurs ruraux aux terres rurales, sans distinction d'origine ethnique, de sexe, de religion, de catégorie sociale, de nationalité et d'appartenance politique en ses articles 07, 13, 16 et 75.

Outre ces lois, le Burkina Faso a également adopté la Budgétisation sensible au genre et aux droits de l'enfant dans la planification de l'action publique comme une mesure forte qui permet de réduire les discriminations et favoriser l'égalité de genre.

Avec l'adoption de tous ces textes et mesures, le Burkina Faso marque son intérêt particulier à l'accès égal des femmes et des hommes aux services sociaux, à la terre, au travail décent et aux sphères de prises de décisions politiques et économiques, etc.

Cible 5.2.

Éliminer toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles

Les Violences basées sur le genre (VBG) demeurent une réalité au Burkina Faso. En effet, le nombre de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violence (préjudice ou souffrance physique, sexuelles et psychologique) est passé de 9 935 en 2015 à 11 637 en 2019 puis à 10 603 en 2020. Le nombre de violences conjugales passe également de 677 en 2016 à 1 773 en 2020. Le nombre d'enfants victimes de traite est passé de 465 en 2016 à 1 522 en 2020 dont 336 filles (*cf. tableau relatif à l'évolution des indicateurs en annexe*). La hausse du nombre de cas de violences enregistrés peut être liée non pas à une aggravation du phénomène mais plutôt à l'effet de la sensibilisation qui a permis les dénonciations. La baisse des dénonciations observée en 2020 pourrait s'expliquer par une réduction du phénomène ou par la prise de conscience due à une intensification de la sensibilisation.

Pour éliminer les violences à l'égard des femmes et des filles, le Burkina Faso a renforcé son arsenal juridique de protection et de prise en charge des femmes et des filles victimes de toutes les formes de violence. Ainsi, le nombre d'enfants victimes de violence qui se présentent au niveau des structures d'accueil et de prise en charge est passé de 10 433 en 2015 à 11 829 en 2020. Aussi, la proportion de cas de conflits familiaux résolus est passée de 53,11% en 2016 à 56,50% en 2020.

Sur le plan du renforcement du cadre juridique, plusieurs textes et lois ont été pris pour lutter contre toutes ces formes de violences. Il s'agit entre autres de :

- la loi N°025-2018/AN du 31 mai 2018 portant Code pénal qui réprime davantage les faits de violence à l'égard des femmes et des filles (article 513-1 et suivants). Elle prévoit des sanctions pour certains types de violence qui n'était pas auparavant réprimée ou suffisamment prise en compte tels que les abus sexuels en milieu scolaire, les Mutilations génitales féminines (MGF)/l'excision, le mariage d'enfants ;
- la loi N°061-2015/CNT du 06 septembre 2015 portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes ;
- la loi N°10-2017/AN du 10 avril 2017 portant régime pénitentiaire au Burkina Faso qui dispose en son article 153 que les mineurs, les femmes, les mères (...) dans les établissements pénitentiaires bénéficient d'un accompagnement spécifique du service social.

Outre ces textes et lois, plusieurs mesures et initiatives ont été entreprises entrant dans le cadre de l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles. Il s'agit, entre autres, de la création de Centres de prise en charge des victimes de Violences basées sur le genre (VBG), de la mise en place d'un système national de circuit de référencement sur les victimes de VBG, de la mise en place d'un répertoire national des acteurs intervenant dans le domaine des VBG, de l'opérationnalisation de la ligne téléphonique d'assistance aux victimes de VBG (80 00 12 87), de la mise en place du mécanisme de collecte de données et de gestion des informations sur les VBG et de la mise en place d'un Fonds d'assistance judiciaire pour faciliter l'accès des personnes en difficulté à la justice.

De plus, pour améliorer l'offre de prise en charge des victimes de VBG, un protocole de collecte d'informations sur les victimes de VBG et les auteurs présumés à l'usage des structures de prise en charge sanitaire, judiciaire et psychosociale ainsi qu'un plan d'action de prise en charge intégrée des victimes ont été élaborés.

En dépit des efforts consentis, des cas de violences favorisées par la persistance des pesanteurs socioculturelles, des pratiques traditionnelles néfastes (mariage d'enfant ou forcé, MGF, bannissement des filles refusant le mariage forcé, faible culture de dénonciation, etc.) demeurent.

Cible 5.3.

Éliminer le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

Pour lutter contre ces pratiques préjudiciables, plusieurs actions ont été développées dont l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie nationale de prévention d'élimination des mariages d'enfants pour la période 2015-2026, la relecture du Code pénal en 2018 qui prend désormais en compte toutes les formes de mariage (civil, religieux, coutumier).

En dépit de ces efforts consentis, des cas de mariage d'enfants/précoce et de mariage forcé sont toujours enregistrés. En effet, le nombre d'unions précoces enregistrées dans les services du Ministère en charge de l'action sociale est passé de 173 en 2016 à 536 en 2020. Cette situation est

due à la pauvreté des ménages et à la persistance des normes et valeurs sociales défavorables aux droits de la fille et à l'inaccessibilité de certaines zones qui a entraîné la fermeture des services de protection.

Veiller à ce que les femmes participent aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision

Cible 5.5.

La participation des femmes à la vie politique et aux instances décisionnelles connaît une amélioration, mais les taux demeurent faibles par rapport à l'objectif d'au moins 30% visé par la loi N°010-2009/AN du 16 avril 2009. En effet, la proportion des femmes au Parlement avant les élections de novembre 2015 qui était de 12,20% est passée à 15,00% à l'issue desdites élections. La proportion des femmes dans les Conseils municipaux est passée de 10,60% en 2015 à 12,70% sous le mandat 2016-2020. Dans le Gouvernement, la proportion des femmes a plutôt baissé de 24,10% à 21,90% entre 2016 et 2020, avec notamment une réduction sensible en 2018, due à certains remaniements. Sur la même période, la proportion des femmes gouverneurs de région est restée quasiment constante (entre 30,80 et 31,00%). La proportion de femmes nommées aux fonctions individuelles en Conseil de ministres a baissé passant de 16,44% en 2016 à 14,92% en 2020.

Tableau 6 : Représentativité des femmes dans les instances de décision

Représentativité des femmes	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pourcentage des femmes au Parlement (en %)	12,20	15	15	15	15	15
Proportion des femmes conseillères municipales (en %)	10,6	12,7	12,7	12,7	12,7	12,7
Pourcentage des femmes au Gouvernement (en %)	16,7	24,1	21,9	18,2	21,9	21,9
Proportion de femmes gouverneurs de région (en %)	30,8	30,8	30,8	30,8	31,0	30,8

Source : *Annuaire statistiques du Ministère en charge de la Femme*

Au regard de la faible représentativité des femmes au fil des années, le Gouvernement burkinabè a révisé la loi N°010-2009/AN du 16 avril 2009 afin d'accroître la représentativité des femmes dans les instances décisionnelles. Cette révision a abouti à l'adoption de la loi N°003-2020/AN du 22 janvier 2020 portant fixation de quota et modalités de positionnement des candidates et des candidats aux élections législatives et municipales au Burkina Faso. La principale innovation de la nouvelle loi est le positionnement alterné des candidat(e)s sur les listes électorales. Aussi, l'adoption de la loi s'est accompagnée par des campagnes d'information et de sensibilisation des partis politiques sur la loi quota genre et sur la problématique du positionnement des femmes sur les listes de candidatures. Les capacités des femmes ont été également renforcées en leadership, en techniques de plaidoyer et en organisation de campagnes électorales.

Toutefois, la participation des femmes aux postes électifs reste faible comparativement à la cible fixée d'au moins 30% par la loi. Aussi, si la responsabilisation des femmes aux postes nominatifs est encouragée, il n'existe pas pour le moment de texte qui fixe les quotas.

A) Politiques publiques mises en œuvre

Dans le cadre de la réduction des inégalités de sexe et de l'autonomisation des femmes et des filles, le Gouvernement a adopté et mis en œuvre la politique sectorielle « Travail, emploi et protection sociale 2018-2027 » dont l'objectif global est de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyennes et citoyens du Burkina Faso. Cette politique contribue à l'atteinte des cibles de l'ODD 5 à travers les impacts attendus suivant : (i) la protection sociale est garantie à tous et (ii) les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement.

Outre la politique sectorielle, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre des politiques spécifiques dont la Politique nationale genre (PNG 2009-2019) qui s'est fixé comme objectif général de promouvoir un développement participatif et équitable des hommes et des femmes, en leur assurant un accès et un contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décision, dans le respect de leurs droits fondamentaux. À l'échéance de la mise en œuvre de cette politique, une Stratégie nationale genre (2020-2024) a été élaborée pour consolider les acquis.

En plus de ces politiques, l'État et ses partenaires ont mis en œuvre les politiques et stratégies suivantes :

- le Plan stratégique national de promotion de l'élimination des MGF (2016-2020) ;
- la Stratégie nationale de promotion et de protection de la jeune fille (2017-2026) ;
- la Stratégie nationale de prévention et d'élimination des mariages d'enfants pour la période 2015-2026 ;
- le Plan d'urgence de mariage d'enfants ;
- le Programme intégré d'autonomisation de la femme (PIAF) 2016-2020 ;
- les sous-projets SWEDD « entreprendre au féminin » et « lutte contre le mariage d'enfants » 2016-2019.

Pour l'augmentation des revenus et la promotion de l'emploi décent en faveur des femmes et des jeunes filles en vue de renforcer leur autonomisation économique, le Gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de projets et programmes qui ont permis à plusieurs femmes de bénéficier de financements à des taux préférentiels. Il s'agit :

- du Programme intégré d'autonomisation de la femme (PIAF) ;
- du Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) ;
- du Programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes (PSCE/JF) ;
- du Programme d'autonomisation économique des jeunes et des femmes (PAE/JF).

B) Répercussion de la COVID-19 et de la crise sécuritaire sur l'ODD 5

La situation d'insécurité que vit le pays a exposé les filles et les femmes à diverses formes de violences et limité leur accès à certains services sociaux de base. Elle a entraîné la fermeture de certains Centres de santé, l'arrêt de certains chantiers de construction d'infrastructures sanitaires, le dispersement des populations, la difficile exploitation des terres allouées aux femmes, le saccage des espaces sûrs, etc. Cette situation a limité les prises en charge des victimes de VBG ou de mariage d'enfants, la continuité des soins et services de Santé sexuelle et de la reproduction (SSR) dans certaines zones et la poursuite des actions de promotion de l'autonomisation des femmes et des filles.

Aussi, certaines organisations humanitaires ont été fortement affectées par l'enlèvement et la détention de leurs agents, le retrait de leurs moyens logistiques et de communication.

La crise de la COVID-19 a aussi impacté le fonctionnement habituel du système de santé qui a, de ce fait, connu des perturbations telles que la réduction de l'offre des services de prévention, le difficile accès physique, financier et sécurisé aux produits de santé et la baisse de la fréquentation des formations sanitaires⁴². La mesure du couvre-feu a restreint le droit des femmes d'aller chercher les marchandises pour la revente⁴³. En effet, au quotidien, beaucoup de femmes actives au Burkina Faso, après les travaux de ménage, vont se procurer des biens souvent à de très longues distances pour les revendre dans les centres urbains afin d'avoir leur pitance quotidienne. La COVID-19 rendait ces activités impossibles.

De même, la fermeture des débits de boissons et des boîtes de nuit a impacté le droit au travail des femmes et des filles car elles représentent au moins 2/3 des employés de ces commerces⁴⁴. Ainsi, cette mesure de restriction a affecté le travail de ce groupe catégoriel et accru sa vulnérabilité.

Le confinement du fait de la COVID-19 aurait exacerbé les violences conjugales⁴⁵.

42 RAPPORT NATIONAL DE SUIVI DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE « Thème : Conséquences de la pandémie de la COVID-19 sur la mise en œuvre des ODD », MINEFID, avril 2021

43 Étude d'impacts socioéconomiques de la COVID-19 au Burkina Faso, MINEFID, mars 2021

44 idem

45 Étude d'impacts socioéconomiques de la COVID-19 au Burkina Faso, MINEFID, mars 2021

Conclusion partielle

Parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles est une œuvre de longue haleine pour le Burkina Faso. En effet, malgré les efforts consentis, force est de constater que certaines formes de discrimination, des pratiques traditionnelles néfastes (mariage d'enfant ou forcé) persistent et sont liées au contexte socio-culturel. Aussi, la participation des femmes aux fonctions de directions reste faible due aux pesanteurs socioculturelles et à leur faible pouvoir économique.

Au regard de ces insuffisances, des défis restent à relever. Il s'agit, entre autres, de la promotion d'une culture d'égalité entre les sexes, du renforcement de l'accès des femmes et des filles à la formation, à l'emploi et aux facteurs de production ; de l'amélioration de la représentativité des femmes dans les sphères de décision ; de l'institutionnalisation du genre à tous les niveaux. En matière de violences faites aux femmes, il s'agit de l'amélioration des connaissances sur les VBG et sur la législation en la matière ; de la promotion de la culture de la dénonciation des cas de VBG ; du renforcement de la stratégie de prévention des VBG et de l'offre de prise en charge des survivant(e)s et la répression des auteurs des VBG ; et de la poursuite de la promotion de l'élimination du mariage d'enfants et forcé.

Au regard de ces défis, les recommandations suivantes ont été formulées :

- *mettre en place une politique d'insertion socio-professionnelle durable des veuves et veufs issus des personnes affectées par le terrorisme ;*
- *renforcer la culture d'égalité entre les sexes et l'institutionnalisation du genre à tous les niveaux ;*
- *renforcer l'accès des femmes et des filles à la formation, à l'emploi et aux ressources de production ;*
- *renforcer les capacités des acteurs sur le dispositif juridique de lutte contre les violences faites aux femmes aux enfants ;*
- *améliorer l'offre de services de qualité en faveur des femmes et des enfants avant besoin de protection y compris ceux en situation d'urgence ;*
- *renforcer la prévention des VBG et l'offre de prise en charge des victimes ;*
- *renforcer le dispositif de vigilance et de surveillance contre la traite et les pires formes de travail des enfants.*



ODD 6 :

Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Au Burkina Faso, le droit d'accès à l'eau potable et à l'assainissement est reconnu comme un droit fondamental et a été constitutionnalisé en 2015. Ainsi, les différents programmes en matière d'eau et d'assainissement mettent l'accent aussi bien sur l'approche service que sur l'approche fondée sur les droits humains.

Cible 6.1.

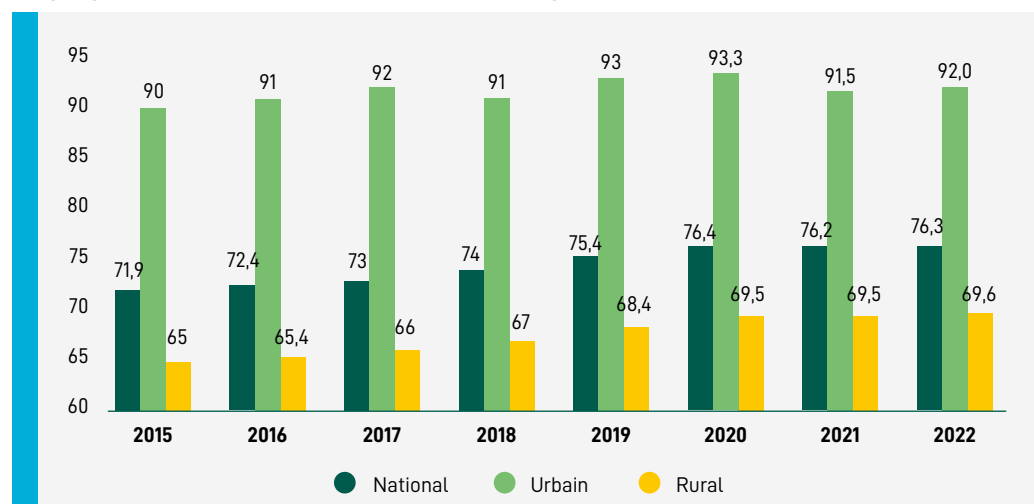
Améliorer l'accès à l'eau potable

L'accès à l'eau potable est d'une importance capitale pour la société. En effet, il permet de maintenir une bonne santé en évitant les maladies liées à la consommation d'eau provenant de sources insalubres ou contaminées. Aussi, l'allègement de la corvée d'eau permet une augmentation du temps consacré aux travaux productifs, aux études et à l'entrepreneuriat.

Le taux d'accès national à l'eau potable a connu une amélioration sur la période 2015-2022, passant de 71,9% à 76,3%. Cette amélioration est constatée aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Au final, le renforcement des infrastructures d'eau potable a permis de desservir 17 075 950 habitants (76,3%) en eau potable. Dans cet effectif, 11 923 043 personnes bénéficient d'un service élémentaire d'accès à l'eau potable. Tandis que 5 152 907 personnes ont accès aux services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.

Des disparités demeurent en fonction du milieu de résidence. En effet, sur la même période, en milieu rural, il a évolué de 65% à 69,6% tandis qu'en milieu urbain, il est passé de 90% à 92,0%. Des baisses de taux d'accès sont observées en 2018 et 2021 et pourraient s'expliquer par la forte concentration des populations dans les centres urbains due, d'une part, aux déplacements internes suite à l'insécurité et, d'autre part, à l'extension continue des zones d'habitats spontanés.

Graphique 19 : Évolution des taux d'accès à l'eau potable de 2015 à 2022

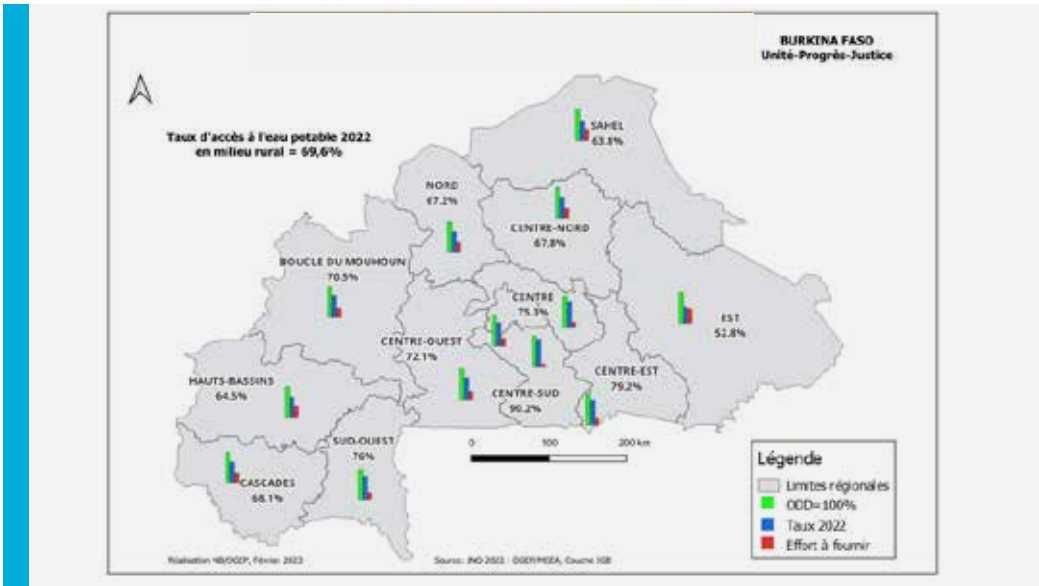


Source : Annuaire statistique de l'eau et de l'assainissement, 2021

L'amélioration de l'accès à l'eau potable sur la période est due à la réalisation d'un grand nombre d'ouvrages hydrauliques. Au total, il est à noter, de 2016 à 2022, la réalisation en milieu rural de 15 743 forages neufs, de 2 203 AEPS/PEA, de 19 AEP multi-villages (AEP-MV), de réhabilitation de 147 AEPS/PEA et de 5 126 points d'eau modernes. En milieu urbain sur la même période, il a été réalisé la pose de 2 137,756 km de réseau d'AEP et de 217 918 branchements particuliers. En outre, 698 bornes-fontaines fonctionnelles ont été réalisées dans les quartiers périphériques des grandes villes et dans les villages traversés par le réseau de l'ONEA.

L'analyse comparative du niveau d'atteinte des objectifs comme l'illustre la carte ci-dessous fait ressortir que des efforts considérables restent à fournir dans les régions où les écarts restent importants.

Carte 3 : Taux d'accès à l'eau potable en 2022 en milieu rural par rapport aux cibles et aux efforts à fournir



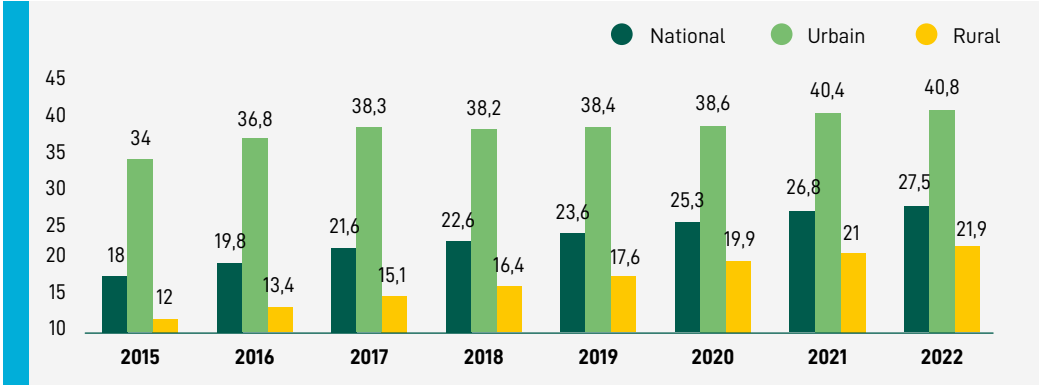
Source : INO 2022, Direction générale de l'eau potable, MEEA

Améliorer l'accès à l'assainissement

Cible 6.2.

Tout être humain a droit aux avantages sanitaires de toilettes salubres et d'une bonne hygiène. L'accès à un assainissement adéquat reste donc important du point de vue sanitaire et en termes de protection de l'intimité et de la dignité humaine. Ainsi, sur la période 2015-2022, le taux d'accès national à l'assainissement a connu une amélioration continue, passant de 18,0% à 27,5%. En milieu rural, il a évolué de 12,0% à 21,9% et en milieu urbain, de 34,0% à 40,8%. Malgré l'évolution positive constatée, l'accès à l'assainissement reste toujours très faible au plan national et plus particulièrement en milieu rural en raison de la persistance de pesanteurs socioculturelles, de l'autoréalisation des latrines par les ménages jugée faible, de l'extension des zones d'habitats spontanés et de l'accroissement continu de la demande en infrastructures d'assainissement dans les zones d'accueil des personnes déplacées internes.

Graphique 20 : Évolution du taux d'accès à l'assainissement de 2015 à 2022



Source : Annuaire statistique de l'eau et de l'assainissement, 2021 ; Rapport de performance annuelle 2022 du CSD-EEA

Les progrès réalisés pour l'accès à l'assainissement sont en partie tributaires des ouvrages d'assainissement réalisés et des actions menées en vue de la Fin de la défécation à l'air libre (FDAL). En effet, 274 632 latrines familiales et 9 108 latrines communautaires et institutionnelles ont été réalisées sur la période 2016-2022, ce qui a permis de faire passer la proportion des villages déclarés FDAL de 20,4% (1 072 villages) en 2020 à 20,6% en 2021. Aussi, dans l'optique d'un changement de comportement en matière d'assainissement, des sensibilisations de proximité dans les ménages, les lieux institutionnels et publics ont permis de toucher 774 212 personnes dont 47% de femmes et de filles.

Par ailleurs, en 2018, seulement 1 ménage sur 4 évacue sainement ses déchets ménagers et 6 ménages sur 10 utilisent des toilettes saines. L'évacuation saine des eaux usées n'est effective que pour 4,4% des ménages la même année⁴⁶.

Le faible accès des ménages à l'assainissement a des répercussions négatives sur celui des enfants. En effet, en 2018, neuf (09) enfants sur 10 vivaient dans des ménages n'ayant pas accès à l'assainissement. Cette situation aggrave le risque face à certaines maladies liées à l'assainissement et pourrait affecter négativement les rendements scolaires.

A) Politiques publiques mises en œuvre

Les référentiels nationaux de développement (PNDES 2016-2020, PNDES 2021-2025 et PA-SD) ont été les documents cadres des interventions prioritaires en matière de développement. Les interventions en matière d'eau et d'assainissement y sont pris en compte avec pour objectif d'améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Au plan opérationnel, la mise en œuvre de la Politique sectorielle Environnement, eau et assainissement (PS-EEA 2018-2027) ainsi que de la Stratégie nationale de l'eau (SNE) 2021-2025 a permis, outre les actions de réalisation d'ouvrages hydrauliques et d'assainissement, d'améliorer la gouvernance du sous-secteur eau et assainissement, notamment en termes de planification des interventions, d'exécution des activités et de suivi-évaluation.

L'initiative présidentielle « zéro corvée d'eau » lancée en 2016 a permis de booster les interventions et de disponibiliser un grand nombre d'ouvrages hydrauliques. Ces actions ont permis de réduire considérablement le nombre de villages sans accès à l'eau potable en milieu rural, de 275 en 2016 à 55 en 2020⁴⁷. Aussi, la mise en œuvre de l'approche « Assainissement totale pilotée par les communautés (ATPC) » a permis la réalisation d'un grand nombre d'ouvrages d'assainissement familial et communautaire et la sensibilisation des populations à l'adoption de comportements sains, en vue de la Fin de la défécation à l'air libre (FDAL).

En outre, tenant compte du principe de la subsidiarité et de la règle de la progressivité au cœur de la dynamique locale, des efforts appréciables sont fournis, d'une année budgétaire à l'autre par le Gouvernement du Burkina Faso, à travers le transfert de ressources en accompagnement des compétences transférées pour la pérennité des actions du bloc de compétence « Eau et assainissement » d'où le sens des subventions de l'État aux collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la cible 6.2 des ODD consacrée à la lutte contre la défécation à l'air libre d'ici à 2030.

B) Répercussion de la COVID-19 et de la crise sécuritaire sur l'ODD 6

L'insécurité et la pandémie de COVID-19 ont eu des effets négatifs sur la mise en œuvre des activités au niveau du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement. En ce qui concerne l'insécurité, elle a occasionné, entre autres, la destruction de certains ouvrages d'eau et d'assainissement, l'arrêt des travaux de réalisation/réhabilitation au niveau de certains sites (cas du barrage de Bambakari-Tin-Akoff), l'augmentation des coûts de réalisation des infrastructures, la baisse de la fourniture des services d'eau et d'assainissement due à l'inaccessibilité des zones, l'abandon et l'absence de gestion des ouvrages d'eau et d'assainissement dans les zones à fort défisécuritaire et la surexploitation des ouvrages dans les zones de concentration des PDI, exacerbée par les effets du changement climatique sur les ressources en eau. À cela s'ajoutent la non-réception de certains ouvrages et la résiliation de certains contrats. En fin décembre 2022, au total 23 des 27 projets et programmes de développement du sous-secteur étaient impactés par la situation sécuritaire.

Quant à la propagation de la COVID-19, elle a entraîné l'arrêt des intermédiations sociales pour la réalisation et la gestion des ouvrages d'eau potable et d'assainissement, l'inexécution de certaines activités due au retard de livraison de certains matériaux et à la mobilité limitée

⁴⁶ Rapport EHCVM 2018

⁴⁷ Rapport de performance annuelle 2020 du CSD-EEA

des personnes (cas de la centrale hydroélectrique du barrage de Samendéni), la non-tenue de certaines rencontres sur la gestion des ressources en eau qui a occasionné des pratiques non appropriées (pollution, gaspillage, non-respect des textes) avec des effets néfastes sur les ressources en eau.

Conclusion partielle

L'accès de la population à l'eau potable et à l'assainissement a connu des progrès sur la période 2015-2022, mais demeure toujours un défi pour le pays, notamment en milieu rural dans un contexte d'accroissement continu de la population, de crises sécuritaire, climatique et humanitaire avec de lourds besoins sociaux de base à satisfaire.

Les interventions en la matière font face à des contraintes dont les plus importantes sont (i) la faible connaissance de la ressource en eau ; (ii) la faiblesse des ressources financières pour répondre à la demande pressante des populations en nouvelles réalisations et en travaux de réhabilitation dans le contexte actuel d'accroissement continu du nombre de PDI ; (iii) la persistance des comportements peu favorables à l'assainissement due aux pesanteurs socioculturelles et (iv) l'extension des zones d'habitats spontané qui annihile les efforts en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

La poursuite de la mise en œuvre des actions à travers la politique sectorielle Environnement, eau et assainissement ainsi que l'adoption de l'approche Nexus humanitaire, développement et paix augure de bonnes perspectives pour l'amélioration des indicateurs vers les cibles attendues. Il s'agira également d'adopter le programme de recrutement et de déploiement des agents techniques au sein des communes pour rendre celles-ci pleinement compétentes à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage en matière d'alimentation en eau potable et assainissement, d'appliquer le décret sur la réduction du tarif de l'eau potable en milieu rural, de diligenter la création d'une agence nationale dédiée à la promotion de l'assainissement et de l'hygiène publique, de développer l'assainissement autonome avec la réalisation de réseaux des égouts.



ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

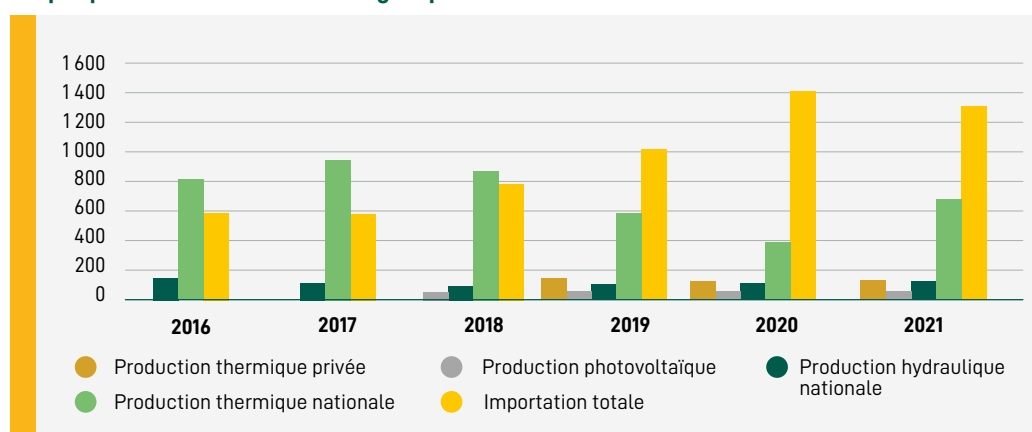
Le défi d'une transformation structurelle de l'économie nécessite un renforcement des secteurs d'appui au développement industriel, notamment l'énergie. À cet effet, le Gouvernement a mené plusieurs actions pour améliorer le niveau d'accès des populations aux services énergétiques fiables et modernes.

Cible 7.1.

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

L'offre d'énergie électrique au Burkina Faso était dominée par la production d'origine thermique. Cette prédominance de l'énergie thermique rend le pays fortement dépendant des fluctuations des prix des produits pétroliers sur le marché international. Face à cette contrainte et à l'augmentation continue du nombre d'abonnés (accroissement de la demande de l'opérateur national « SONABEL » de 13% en moyenne par an depuis 2012), le pays s'est orienté dans la diversification de ses sources en important une partie de son déficit de production. À partir de 2019, les importations d'énergie électrique sont devenues relativement importantes.

Graphique 21 : Évolution des énergies par sources de 2016 à 2021



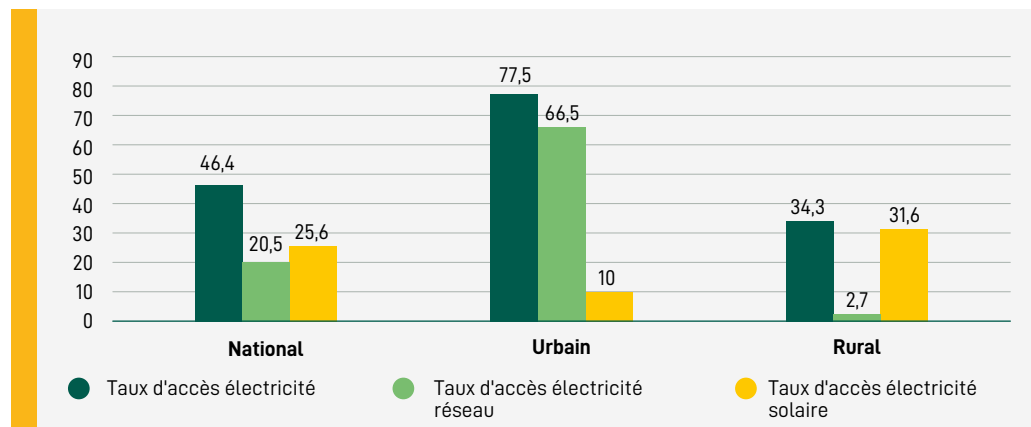
Source : Construit à partir du rapport d'activités 2021 de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie

L'amélioration de l'offre énergétique s'est traduite par une augmentation du taux de couverture en matière d'électrification de 2016 à 2021. Ce taux est passé de 34% en 2016 à 49,29 en 2021, mais il est noté un ralentissement de la tendance depuis 2019. Cette couverture présente des fortes disparités entre les milieux urbain et rural. En effet en 2020, 72,53% de la population urbaine bénéficie de l'électricité alors que seulement 5,90% de la population rurale est électrifiée. En dépit de l'amélioration de la couverture en matière d'électrification, le taux d'électrification/d'accès à l'électricité réseau évolue lentement passant de 20,07% en 2016 à 23,43% en 2021. Cet écart s'explique par le fait que les zones rurales, beaucoup moins denses et parfois très éloignées des

installations électriques existantes, nécessitent des investissements énormes pour la desserte ou pour l'installation d'autres sources d'énergie telles que les panneaux photovoltaïques.

En tenant compte des ménages bénéficiant des installations privées, la proportion de la population ayant accès à l'électricité se situe à 46,4% en 2018. Ce taux est de 77,5% en milieu urbain et de 34,3% en rural. L'accessibilité à l'électricité notamment en milieu rural a été renforcée par la réduction de 50% du kit solaire de type Solar home system (SHS) au profit des ménages vulnérables et l'accroissement du nombre de localités électrifiées passant de 562 en 2015 à 1042 en 2020. En 2021, malgré l'insécurité croissante rendant les zones rurales inaccessibles, plus de 132 localités ont été électrifiées dont 13 525 ménages supplémentaires, représentant un total de 516 185 ménages en milieu rural.

Graphique 22 : Proportion des ménages ayant accès à l'électricité selon les sources



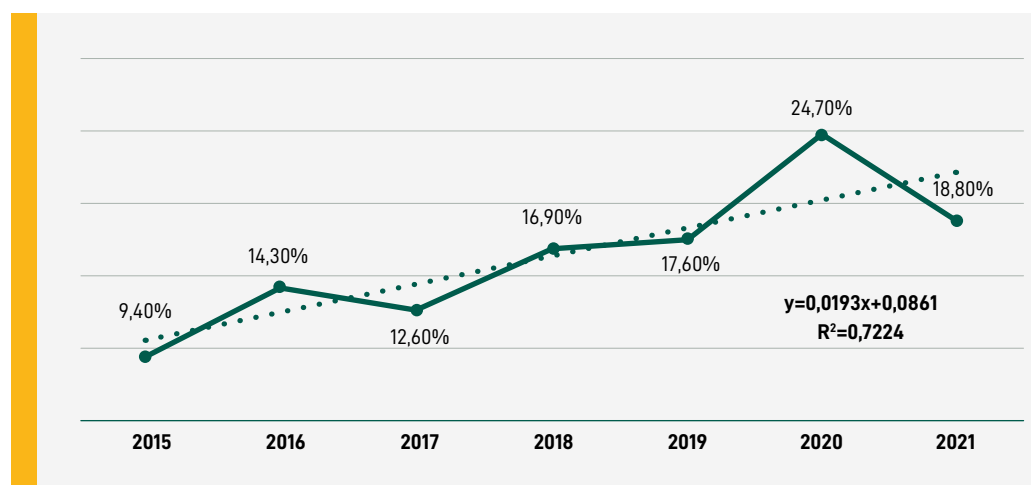
Source : Construit à partir de l'EHCVM 2018, INSD

Accroître la part de l'Energie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

Cible 7.2.

Le Burkina Faso s'est engagé dans la diversification de ses sources d'énergie, notamment les énergies propres à travers la construction de six (06) minicentrales solaires photovoltaïques avec stockage dans six (06) Centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA) et l'installation de vingt-et-une (21) minicentrales solaires dans les bâtiments publics (Tranche 2021). Aussi, il a soutenu l'électrification des infrastructures scolaires et sanitaires dans 300 localités rurales et la vulgarisation des kits solaires photovoltaïques de l'ordre de 300 WC à 3,2 KWC sur l'ensemble du territoire grâce au Projet « Back up solaire ». Ces réalisations ont permis d'améliorer la part des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie comme l'illustre le graphique ci-dessous. En effet, elle est passée de 9,4% en 2015 à 18,80% en 2021.

Graphique 23 : Évolution de la part des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie



Source : Construit à partir de l'annuaire statistique 2021 du Ministère en charge de l'Énergie

A) Politiques publiques mises en œuvre

L'une des ambitions du Burkina Faso est de parvenir à une transformation de la structure de son économie. À cet effet, l'énergie a été intégrée dans la politique sectorielle « Transformation industrielle et artisanale » en vue d'assurer cette transition. L'objectif du secteur de l'énergie en 2027 est l'amélioration de l'accessibilité aux services énergétiques de qualité et la garantie de l'efficacité énergétique à travers deux objectifs stratégiques, à savoir (i) assurer un accès universel aux services énergétiques modernes de qualité et (ii) promouvoir l'efficacité énergétique.

Mesures stratégiques mises en œuvre

Plusieurs projets ont été mis en œuvre afin de rendre l'énergie accessible à tous au Burkina Faso et de réduire considérablement l'écart entre les centres urbains et le milieu rural. Lesdits projets visent à « renforcer la production, le transport et la distribution de l'électricité, avec un accent particulier mis sur les énergies renouvelables ». Il s'agit :

- **du projet de production solaire photovoltaïque de Zagtoui (33 MWc)** qui a permis de construire une centrale de 33 MWc et d'accroître l'offre d'énergie électrique à travers la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables ;
- **du projet Back-up solaire** qui a permis de renforcer les systèmes électriques dans des localités rurales déjà électrifiées, d'électrifier des infrastructures scolaires et sanitaires et de vulgariser des kits solaires photovoltaïques sur l'ensemble du territoire ;
- de la mise en place des centrales solaires photovoltaïques de Ziga de 1,1 MW crête ;
- de la vulgarisation des kits solaires photovoltaïques de l'ordre de 300 WC à 3,2 KWC sur l'ensemble du territoire grâce au projet Back-up solaire.

Outre ces projets, il est à noter d'autres mesures telles que :

- le renforcement du cadre institutionnel et juridique à travers la loi N°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation du secteur de l'énergie, qui a introduit plusieurs innovations dont les plus marquantes sont la suppression de la segmentation géographique du secteur de l'énergie, la suppression du monopole d'achat de la SONABEL, la prise en compte de la transition énergétique par l'introduction de dispositions spécifiques relatives à la promotion des énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique ;
- le transfert par l'État de plusieurs compétences et ressources aux communes et aux régions fait ainsi des collectivités territoriales, des acteurs majeurs du secteur de l'énergie, particulièrement en matière de développement de l'électrification ;
- l'ouverture à la concurrence du secteur de l'énergie qui a permis l'intégration des acteurs privés dans ledit secteur aux fins d'accompagner l'État dans l'exécution du service public de l'énergie pour la satisfaction de l'intérêt général des populations au regard notamment de la lourdeur des investissements nécessaires pour le développement de ce secteur ;
- l'arrêté interministériel N°2020-033/ME/MINEFID/MCIA portant conditions d'éligibilité et modalités de jouissance d'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée sur les importations et les ventes de matériels solaires.

En perspective, le pays ambitionne de poursuivre sur la période 2022-2025 ses actions de renforcement du réseau de transport et de distribution d'électricité de 20 254 km de lignes ; d'électrification de 3 995 localités rurales ; de raccordement de 784 550 ménages à l'électricité ; de distribution de 1 800 kits solaires aux PDI ; de raccordement de la centrale solaire (30 MW) de Nagréongo au réseau de la SONABEL et de construction des centrales solaires (Ouaga Nord-Ouest, Dori, Diapaga et Gaoua) grâce au projet YELEEN et la construction de la centrale solaire de Matourkou entre 2023 et 2025 pour l'approvisionnement en énergie électrique. Pour le renforcement du cadre réglementaire, il est prévu l'adoption d'un décret portant internalisation des normes de l'UEMOA en matière d'économie d'énergie et l'élaboration de trois (03) textes d'application de la loi 014/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie.

Tableau 7 : Situation des projets en cours ou à venir pour l'amélioration de l'accès à l'énergie

Projets	Objectif
Projet d'appui au secteur de l'électricité (PASEL)	Renforcer l'offre et la sécurité de l'approvisionnement en électricité et accroître l'accès des populations rurales à l'électricité
Projet d'électrification des zones péri-urbaines des villes de Ouaga et de Bobo (PEPU)	Extension des réseaux électriques et la réalisation de branchements
Projet YELEN	Contribuer à la croissance économique et à la création d'emplois à travers une amélioration de l'accès à une énergie durable, fiable et propre au Burkina Faso, principalement en faveur des populations vulnérables dans les zones rurales
Projet d'extension et de renforcement des réseaux électriques au Burkina Faso (PERREL)	Améliorer l'accès à l'électricité dans les régions du Centre, du Centre-Ouest, du Plateau central et des Hauts-Bassins
Projet « Énergie et croissance économique durable dans la Boucle du Mouhoun (ECED-Mouhoun) »	Favoriser une croissance économique inclusive et durable dans la région de la boucle du Mouhoun, en améliorant les moyens de subsistance et les possibilités d'emploi pour les jeunes, les femmes et les hommes grâce à l'électrification des communautés rurales et à la création d'un environnement propice à un développement respectueux du climat
Projet de production solaire photovoltaïque de Zagtoul (33Mwc)	Construire une centrale de 33 Mwc et accroître l'offre d'énergie électrique à travers la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables
Projet de développement des connexions à l'électricité (PDCEL)	Permettra une plus grande accessibilité à travers un échelonnement du coût du branchement sur une période maximale de 5 ans
Projet Back-up solaire	Renforcer les systèmes électriques dans des localités rurales déjà électrifiées, d'électrifier des infrastructures scolaires et sanitaires, et de vulgariser des kits solaires photovoltaïques sur l'ensemble du territoire

Source : Rapport d'activités 2021, Autorité de régulation du secteur de l'énergie

B) Répercussion de la COVID-19 et de la crise sécuritaire sur l'ODD 7

La crise sécuritaire a entraîné des difficultés d'accès aux zones affectées et une perturbation dans la mise en œuvre des activités de construction des lignes et des centrales électriques et d'entretien des installations électriques. En outre, des installations électriques ont été saccagées par les Groupes armés terroristes. Cette situation a occasionné des retards de livraison et de mise à disposition des ménages de kits d'énergie solaire. Toutefois, pour atténuer cette situation, certaines activités d'électrification rurale ont été délocalisées.

Par contre, la COVID-19 n'a pas eu un impact négatif sur l'accès à l'électricité du fait des mesures prises par le Gouvernement pour assurer la continuité de l'offre d'électricité. En effet, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures sociales pour alléger l'impact de la crise sur les populations. Parmi ces mesures, il y a la gratuité de l'électricité pour les tranches sociales, l'annulation de la redevance et de la Taxe de développement de l'électricité pour les clients détenteurs de compteurs n'excédant pas 10 ampères, l'annulation de la prime fixe et de toutes les taxes associées à la consommation d'électricité, notamment la TVA, la Taxe de soutien au développement des activités audiovisuelles de l'État et l'annulation des pénalités de retard pour les clients.

Conclusion partielle, défis et recommandations

Des progrès importants ont été accomplis depuis 2016 dans le secteur de l'énergie, mais ces avancées sont plus importantes en milieu urbain qu'en milieu rural. Les efforts ont permis de renforcer le réseau de production, de transport et de distribution d'énergie électrique et de renforcer le mix énergétique, pour une disponibilité et une plus grande accessibilité de l'énergie aux populations.

En dépit des progrès réalisés, le secteur de l'énergie est confronté à des difficultés liées à la prépondérance de la production thermique tributaire du cours des hydrocarbures totalement importées, à la faiblesse de la capacité de production par rapport à la demande sans cesse croissante de l'ordre de 13% en moyenne par an depuis 2012, à la vétusté de la plupart des centrales de production de la SONABEL.

ODD 8 :

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

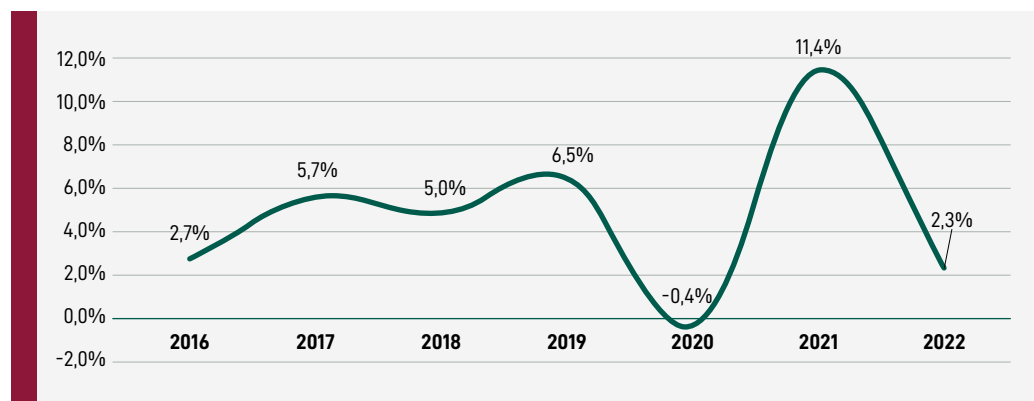


L'économie burkinabè, sur la période 2016-2022, a été résiliente malgré la crise sécuritaire et la pandémie de COVID-19.

Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national

Le pays enregistre une évolution positive de son PIB par habitant sur la période. En effet, le taux de croissance annuel du PIB réel par habitant a été positif de 2016 à 2019 avec une moyenne de 5% malgré la crise sécuritaire qui secoue le pays. Avec l'apparition de la pandémie de COVID-19 en 2020, le taux de croissance annuel du PIB réel par habitant a enregistré une baisse se situant à -0,4% par rapport à 2019. Cette situation est en partie tributaire des mesures barrières prises pour lutter contre la propagation de la COVID-19 aux niveaux national et international. En 2021, le pays a enregistré une croissance de 11,4% du PIB réel/tête avec la reprise progressive des activités économiques avant de retomber à 2,3% en 2022 du fait des effets de la crise russo-ukrainienne et de l'aggravation de la crise sécuritaire.

Graphique 24 : Croissance annuelle du PIB réel par habitant



Source : DGEP, IAP, mars 2023

D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

Le taux de chômage au Burkina Faso, au sens du Bureau international du travail (BIT), est relativement bas. Ce taux était de 1,2% en 2018 (EHCVM 2018) contre 4,5% en 2014 (EMC 2014), soit une baisse de 3,2 points de pourcentage. Ce chômage présente des disparités selon la tranche d'âge, le milieu de résidence et le niveau d'instruction. La tranche d'âge la plus touchée par le chômage est celle des 25 à 34 ans avec un taux de 2,4% en 2018 contre un taux national de 1,2%. Le chômage est plus élevé en milieu urbain (3,5%) qu'en milieu rural (0,2%). Selon le niveau d'instruction, il augmente avec le niveau d'instruction (8,34% pour le niveau supérieur, 4,78% au secondaire et 0,39% chez ceux n'ayant aucune instruction).

Cible 8.1.

Cible 8.5.

Cependant, ce taux de chômage relativement faible cache des emplois vulnérables. En effet, 79,7% des travailleurs occupent un emploi vulnérable⁴⁸. De plus, le taux de sous-emploi lié au temps de travail est estimé à 39,1% (EHCVM 2018). Il a un visage féminin et rural et touche plus les régions du Sud-Ouest, du Sahel et du Plateau central.

Tableau 8 : Situation de l'emploi par sexe, milieu de résidence et région au Burkina Faso en 2018

	Occupé (%)	Sous-emploi visible (%)	Sous-emploi invisible (%)	Chômeur (%)
Ensemble	57,1	39,1	5,9	1,21
Sexe				
<i>Masculin</i>	68,3	30	6,6	1,3
<i>Féminin</i>	47,5	50,2	5	1,2
Milieu de résidence				
<i>Urbain</i>	57,4	24,2	14,2	3,6
<i>Rural</i>	56,9	46,2	2,1	0,2
Région				
<i>Boucle du Mouhoun</i>	43,3	37,2	3,8	0,5
<i>Cascades</i>	54,1	35,1	7,9	1
<i>Centre</i>	57,8	24,3	15,6	4,4
<i>Centre-Est</i>	57,4	47,8	2,6	0,4
<i>Centre-Nord</i>	42,1	48,5	4,3	0,2
<i>Centre-Ouest</i>	50,1	49,7	3,1	0,5
<i>Centre-Sud</i>	68,5	45,3	1,8	0,1
<i>Est</i>	68,5	45,6	1,4	0,5
<i>Hauts-Bassins</i>	61,4	22,5	7,3	1,4
<i>Nord</i>	57,7	36,3	4,7	0,7
<i>Plateau central</i>	65,2	53,6	4	0,6
<i>Sahel</i>	61,3	55,2	2	0,2
<i>Sud-Ouest</i>	63,3	55,3	2,7	0,3

Source : Rapport général EHCVM 2018

Cible 8.8.

Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs

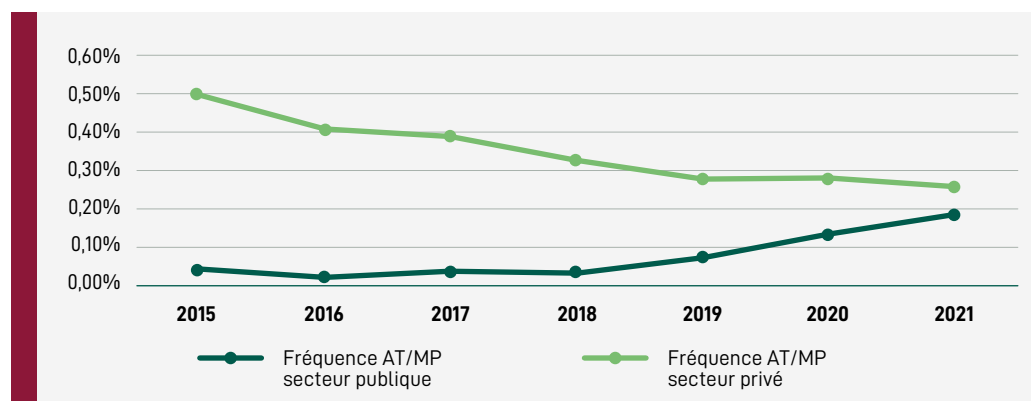
Le pays, en vue d'assurer le respect de la réglementation en matière de travail, mène régulièrement des actions de contrôle dans les établissements publics et privés à travers ses structures compétentes. Ainsi, 1 853 établissements ont été contrôlés par les services d'inspection du travail en 2021. La même année, 100 663 infractions à la législation du travail ont été constatées dans les 1 837 établissements contrôlés par les Directions régionales du travail et de la protection sociale, soit une moyenne de 54,8 infractions par établissement contrôlé. Suite à la constatation de ces infractions, des mesures sont prises pour y remédier. Parmi ces mesures prises, 21,5% concernent les observations, 78,4% les mises en demeure, 0,03% les procès-verbaux d'infractions et 0,1% les procès-verbaux d'amendes.

Il est à noter qu'en matière de sécurité et santé au travail, des déclarations d'accidents de travail ou de maladies professionnelles⁴⁹ sont faites à la CARFO et à la CNSS. Les statistiques montrent que les accidents de travail au niveau du secteur public sont dans une tendance haussière contrairement à ceux du secteur privé (cf. graphique 25). L'augmentation des accidents de travail dans le public s'explique en partie par les différentes opérations de sensibilisation qui incitent les victimes à déclarer leur situation. Elle est également expliquée par la crise sécuritaire qui a occasionné plusieurs victimes dans le rang des Forces de défense et de sécurité (FDS) ainsi que des civils.

⁴⁸ Le taux des emplois vulnérables est un indicateur susceptible d'appréhender la qualité de l'emploi. Il s'agit d'un indicateur des OMD qui considère que les travailleurs à propre compte et familiaux non rémunérés ont un statut d'emploi vulnérable.

⁴⁹ Les maladies professionnelles ont été enregistrées qu'au niveau du secteur privé

Graphique 25 : Évolution des fréquences d'accidents de travail et des maladies professionnelles à la CARFO et CNSS de 2015 à 2021 (en %)



Source : Construit à partir de l'annuaire statistique du MFPTPS, 2021

L'adoption de la loi N°003/AN du 1^{er} avril 2022 portant régime de sécurité sociale applicable aux Établissements publics de l'État apporte des facilités par la prise en charge directe des victimes d'accidents de travail. Les communications autour de cette loi ont permis son appropriation. Ainsi, les sensibilisations auprès des agents publics rendent visibles les procédures de déclaration des risques professionnels à la CARFO et leurs importances pour une meilleure prise en charge des victimes.

De plus, les partenaires sociaux⁵⁰ ont été accompagnés dans le processus de négociations des conventions collectives. Il y a également la dynamisation des cadres de concertation Gouvernement/syndicats et Gouvernement/patronat pour le maintien d'un climat de travail favorable et le renforcement des capacités des partenaires sociaux par des séances de sensibilisation et de formation.

L'adoption de la loi N°004/AN du 06 avril 2022 portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés au Burkina Faso permet aux acteurs du secteur informel, des professions libérales et des travailleurs indépendants du secteur agro-sylvo-pastoral de bénéficier d'une assurance vieillesse. À cet effet, le nombre d'assurés volontaires à la CNSS est passé de 16 313 en 2017 à 21 275 en 2021, soit une hausse de 30,42%.

D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

Cible 8.9.

Promouvoir le tourisme durable, attractif et porteur d'opportunités aux effets multiplicateurs est l'un des défis majeurs des autorités burkinabè. Ce faisant, pour faire du Burkina Faso une destination touristique à ne pas rater, les politiques publiques, se résumant en un ensemble de leviers pertinents d'aide à la construction d'un tourisme durable ont été mises en œuvre, à savoir :

- la Stratégie nationale de la culture et du tourisme (SNCT) dont l'objectif global est de créer une dynamique de développement culturel et touristique, fondée sur les valeurs communes propres aux Burkinabè, les capacités entrepreneuriales et la créativité des acteurs, en vue de l'épanouissement économique et social des populations du Burkina Faso ;
- la Politique sectorielle « culture, tourisme, sports et loisirs » dont l'objectif global est de développer des industries culturelles, touristiques, sportives et de loisirs, créatrices d'emplois et de valeur ajoutée qui participent au renforcement de la cohésion et de l'inclusion sociales, à l'épanouissement de la population et au rayonnement international du Burkina Faso ;
- le Programme de développement des industries touristiques (PDIT) dont l'objectif est de développer les industries touristiques en vue créer des emplois.

En dépit des différentes politiques engagées, l'évolution des indicateurs sont mitigés. En effet, la valeur ajoutée touristique en proportion du PIB sur la période 2016-2021 est en baisse, passant

de 2,23% en 2016 à 1,52% en 2021. Cette baisse s'est prononcée à partir de 2019 avec la crise sanitaire de la COVID-19. En effet, selon le rapport « Impacts de la COVID-19 sur le secteur culture, tourisme, sports et loisirs, sur le plan économique », le secteur de la culture et du tourisme a été l'un des secteurs d'activités économiques les plus impactés par la COVID-19. En outre, les emplois culturel et touristique sont aussi en régression du fait de la crise sécuritaire. La proportion des emplois culturels et touristiques est passée de 5% en 2015 à 1,01% en 2017. Depuis 2018, cet indicateur n'a pas été évalué.

Cible 8.10.

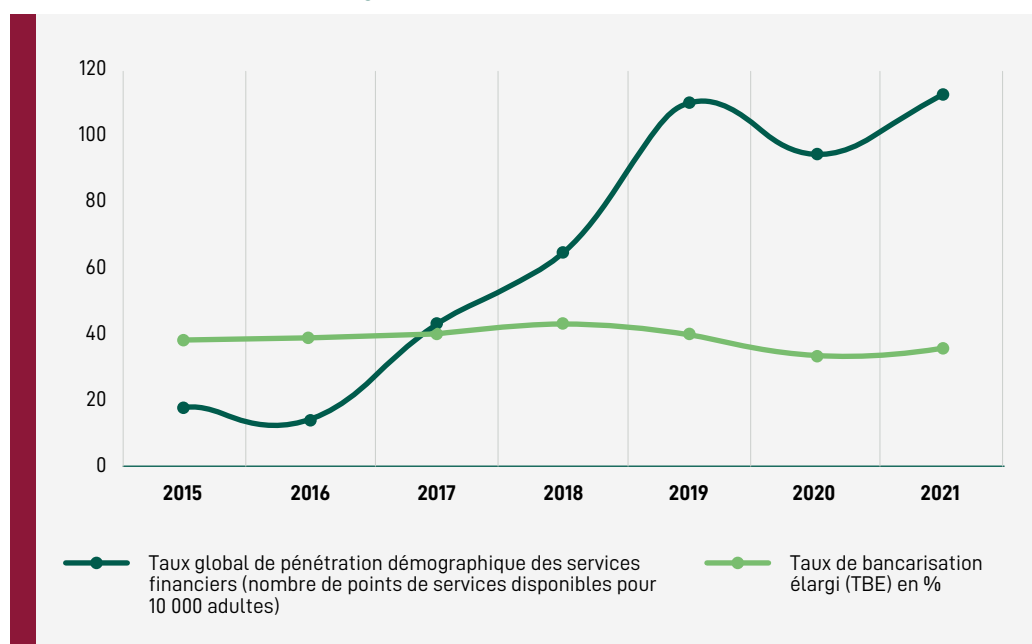
Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance

Le système financier national est en pleine expansion. En effet, 16 banques et 4 établissements financiers ont été enregistrés en 2021 contre 13 banques et 4 établissements financiers en 2016. De plus, le Système financier décentralisé (SFD) s'est développé pour répondre aux besoins financiers des populations qui n'ont pas accès au système bancaire classique.

L'essor du système financier s'est traduit par l'amélioration de la couverture géographique des services financiers dont le taux global de pénétration est passé de 64 en 2015 à 491 points de service pour 1 000 km² en 2021, due aux évolutions importantes du nombre de points de service de monnaie électronique (46,46 en 2016 à 484,85 en 2021). Cette amélioration a permis de faire passer le Taux global de pénétration démographique des services financiers de 18 points de services à 112 pour 10 000 habitants adultes entre 2015 et 2021.

Aussi, la même dynamique est observée pour l'utilisation des services financiers. Le taux de bancarisation strict est passé de 19,8% en 2015 à 21,2% en 2021. Le taux de bancarisation élargi est passé de 37,9% à 43,3% entre 2015 et 2018. Toutefois, en 2019 et 2020, il est noté une baisse du taux de bancarisation élargie, du fait de la fermeture de nombreux points de service suite aux attaques terroristes.

Graphique 26 : Évolution du taux global de pénétration démographique des services financiers et du taux de bancarisation élargi



Source : BCEAO, Rapport sur la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA, 2021

A) Politiques publiques mises en œuvre

Plusieurs politiques publiques ont été mises en œuvre dans le cadre de la promotion de l'emploi décent au Burkina Faso. Il s'agit de (i) la Politique sectorielle Travail, emploi et protection sociale (PS/TEPS 2018-2027) ; (ii) la Stratégie nationale de l'emploi (SNE 2021-2025) ; (iii) la Stratégie nationale intégrée de transition vers l'économie formelle (SNI-TEF 2021-2025), (iv) la Stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (SNPEJ 2021-2025). Aussi, pour l'amélioration de l'accès de la population à un emploi décent et à une protection sociale

appropriée, le Gouvernement a entrepris la réforme de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), depuis 2019 pour la recentrer sur son rôle régalien d'intermédiation sur le marché de l'emploi.

Dans l'objectif de développer des industries culturelles, touristiques, créatrices d'emplois et de valeur ajoutée, le Gouvernement a élaboré plusieurs documents de planification au nombre desquels : (i) la Stratégie nationale de la culture et du tourisme (SNCT) 2018-2027; (ii) la Politique sectorielle « Culture, tourisme, sports et loisirs » (PS-CTSL) 2018-2027; (iii) la Stratégie nationale de développement des industries culturelles et créatives (SNDICC) ; (iv) la Stratégie nationale de promotion du tourisme durable ; (v) le Programme de développement des industries touristiques (PDIT) ; (vi) le Programme de renforcement du pôle touristique du Centre (PRPT-Centre) ; (vii) le Programme d'appui aux industries créatives et à la gouvernance de la culture (PAIC-GC).

B) Répercussion de la COVID-19 et de la crise sécuritaire sur l'ODD 8

Depuis la fin de l'année 2015, le pays fait face à des problèmes sécuritaires avec pour corollaire des pertes en vies humaines, des dégâts matériels, des déplacements massifs de populations, des pertes d'emplois, la persistance du chômage technique, la réduction de chiffres d'affaires des entreprises, la baisse des investissements, des difficultés dans la mise en œuvre des projets et programmes. Cette situation n'est pas sans conséquences sur le bon déroulement des activités économiques. Toutefois, l'économie nationale a fait preuve de résilience et affiche une croissance moyenne de 5,2% sur la période 2016-2022.

Les effets néfastes de la crise sécuritaire se sont aggravés avec l'apparition de la maladie à coronavirus en 2020. En effet, l'évaluation de l'impact socioéconomique de COVID-19 avec son corollaire de mesures restrictives fait ressortir des effets à prédominance négatifs. Les effets de la maladie ont été ressentis par une perte de croissance (-2,23 points de pourcentage), un repli des recettes fiscales (-9,87 %), un creusement du déficit budgétaire (-5,03%), une aggravation du taux d'endettement (+11,4 points de pourcentage), une baisse des investissements de 107,7 milliards de FCFA en 2020 et de 199,4 milliards de FCFA en 2021⁵¹.

Le tourisme a été aussi gravement affecté par les effets néfastes à rebondissement de COVID-19 et de la crise sécuritaire. En effet, les mesures barrières prises par les autorités nationales en collaboration avec les responsables des Services techniques déconcentrés et les Exécutifs locaux ont contribué au ralentissement des activités du secteur du tourisme. En effet, la plupart des établissements évoluant dans l'hôtellerie, la restauration, la billetterie, les voyages et l'organisation de circuits touristiques, etc. ont fermé ou ont fonctionné avec le minimum de leur personnel possible. Aussi, les actions terroristes mortifères à répétition étant une réalité, depuis 2015 jusqu'à présent, le dépeuplement de certaines zones touristiques constitue un frein à la promotion du tourisme durable sécurisé à même de créer ou maintenir des emplois décents.

Conclusion partielle

L'économie du Burkina Faso a été résiliente entre 2015 et 2021 malgré la crise sécuritaire au niveau national, la pandémie de COVID-19 et la crise russo-ukrainienne. Le taux de croissance annuelle moyen du PIB réel par habitant a été de 4,7% entre 2016 et 2021. La mise en œuvre des politiques de développement a consolidé la vigueur de la productivité économique du secteur des technologies de l'information et de la communication faisant passer la couverture du territoire en 3G et en 4G respectivement à 31,70% et à 14,40% en 2021. Aussi, dans le cadre de l'emploi, les politiques de réduction du chômage ont contribué à faire baisser le taux de 3,3 points de pourcentage entre 2014 et 2018. Par ailleurs, le taux global de pénétration géographique des services financiers est passé à 112 points de services pour 10 000 habitants adultes et le taux de bancarisation élargi progresse à 35,7% en 2021.

Afin de promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, il est impératif de :

- dynamiser le Système d'information sur le marché du travail (SIMT) ;
- renforcer la culture entrepreneuriale des jeunes, notamment ceux diplômés et qualifiés ;
- améliorer l'employabilité des jeunes à travers spécifiquement des formations qualifiantes ;
- améliorer l'accès au financement et le soutien aux investissements privés.



ODD 9 :

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Les infrastructures sont l'un des moteurs de croissance économique soutenue et inclusive à même d'impulser le développement durable d'une nation. À cet effet, le Burkina Faso, à travers ses politiques de développement, s'est fixé comme objectif de renforcer ses infrastructures routières, d'apporter un soutien conséquent au domaine de l'industrie et de la recherche.

Cible 9.1.

Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente

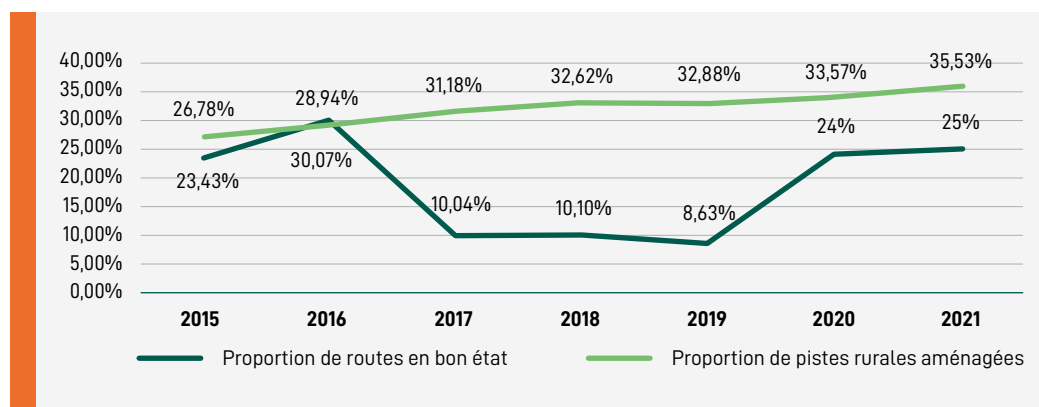
Le Burkina Faso a consenti d'immenses efforts en matière d'infrastructures routières. En effet, le linéaire de routes renforcées et/ou réhabilitées est passé de 144 km en 2016 à 627,23 km en 2021, soit une augmentation de 483,23 km. Les travaux de renforcement et de réhabilitation de route en cours permettraient, à terme, de faire passer le linéaire de routes renforcées et/ou réhabilitées à 933,145 km.

La proportion des routes en bon état a cependant fortement baissé entre 2015 et 2019 passant de 23,43% à 8,63%. Cette situation est due en partie à la dégradation accentuée de certaines routes urbaines et interurbaines bitumées et au faible niveau d'entretien du réseau existant. Les efforts fournis à partir de 2019 ont permis d'améliorer l'état des infrastructures avec une proportion de route en bon état qui passe de 8,63% en 2019 à 25% en 2021.

Aussi, la proportion des pistes rurales aménagées s'est améliorée, passant de 28,94% en 2016 à 35,53% en 2021.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la proportion de routes en bon état et des pistes rurales aménagées.

Graphique 27 : Évolution de la proportion de routes en bon état et des pistes rurales aménagées entre 2015 et 2021

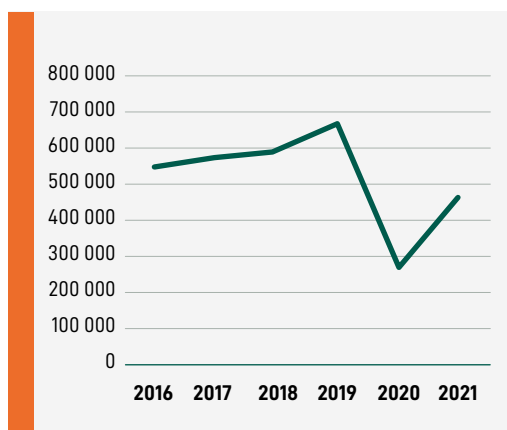


Sources : Rapports de performance 2016 à 2021, CSD-ITCH

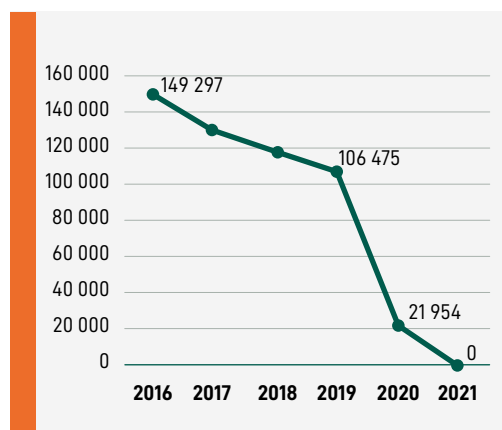
Sur la période 2016-2019, le trafic aérien de passagers a connu une tendance haussière. En effet, le nombre de passagers du transport aérien au Burkina Faso est passé de 550 263 en 2016 à 668 570 en 2019. Cette bonne dynamique du secteur a été fortement perturbée en 2020 par la pandémie de COVID-19 avant de connaître une reprise en 2021 grâce à la réouverture des frontières aériennes d'une part, et d'autre part, au maintien de la fermeture des frontières terrestres qui a contraint un certain nombre de voyageurs à privilégier le transport aérien.

Le transport ferroviaire de passagers enregistre une tendance à la baisse sur la période 2016-2021. En effet, le nombre de passagers est passé de 149 297 en 2016 à 106 495 en 2019. La situation s'est aggravée avec la fermeture des frontières, du fait de COVID-19, entre 2019 et 2021 où le nombre de passagers est passé de 106 475 à l'arrêt complet du trafic. Aussi, la vétusté et le mauvais état de la voie ferrée rendent le temps de parcours de plus en plus long et pénible, toute chose qui explique le délaissement progressif de ce mode de transport au profit du routier et de l'aérien.

Graphique 28 : Évolution du trafic de passagers par voie aérienne de 2016 à 2021



Graphique 29 : Évolution du trafic de passagers par voie ferroviaire de 2016 à 2021

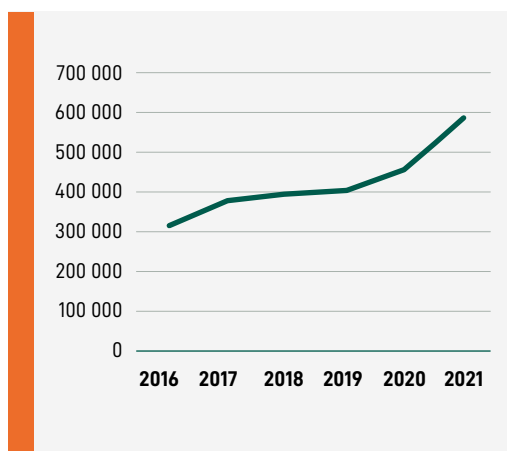


Source : Annuaire statistique 2021 du secteur des transports

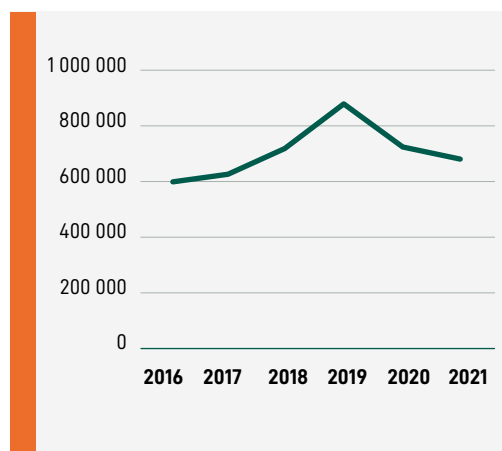
La quantité de fret routier a connu une progression régulière sur la période 2016-2021, passant de 3 775 573 tonnes en 2016 à 5 849 151 tonnes en 2021, soit une moyenne annuelle de 4 171 294,023 tonnes.

Le volume du fret ferroviaire a connu une amélioration sur la période 2016-2019, en passant de 595 929 tonnes en 2016 à 879 827 tonnes en 2019, soit une moyenne annuelle de 699 356,74 tonnes avant de connaître une baisse à partir de 2020 pour s'établir à 681 020 tonnes en 2021.

Graphique 30 : Évolution du volume du fret transporté par la route



Graphique 31 : Évolution du volume du fret ferroviaire



Source : Annuaire statistique 2021 du secteur des transports

Cible 9.2.

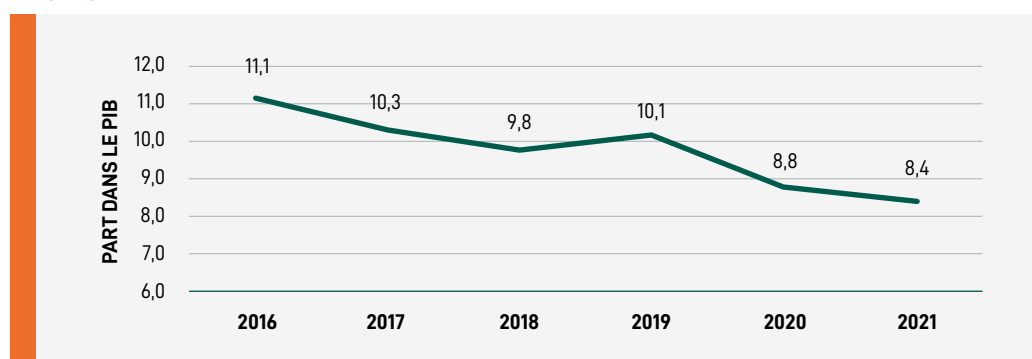
Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous

Le Burkina Faso s'est engagé dans la promotion d'un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents à travers les différentes politiques mises en œuvre afin d'impulser une transformation structurelle de l'économie et d'assurer un développement durable.

La contribution du secteur secondaire dans la formation du PIB s'est améliorée en passant de 24,9% en 2016 à 27,6% en 2021, avec une contribution moyenne de 26%. Ce résultat s'explique par les performances enregistrées dans l'industrie extractive portée par une amélioration continue de la production industrielle d'or. La valeur ajoutée de l'industrie extractive, en proportion du PIB est passée de 8,5% en 2015 à 13,8% en 2021. Cette évolution pourrait s'expliquer principalement par la hausse de la production de l'or de 36,11 tonnes en 2015 à 66,86 tonnes en 2021, l'entrée en production de nouvelles mines ainsi que l'évolution du cours de l'or.

La branche de l'industrie manufacturière enregistre une tendance baissière dans la formation du PIB. En effet, sa part dans le PIB est passée de 11,1% en 2016 à 8,4% en 2021.

Graphique 32 : Part (%) de l'industrie manufacturière dans le PIB



Source : DGEP, IAP, mars 2023

Cible 9.5.

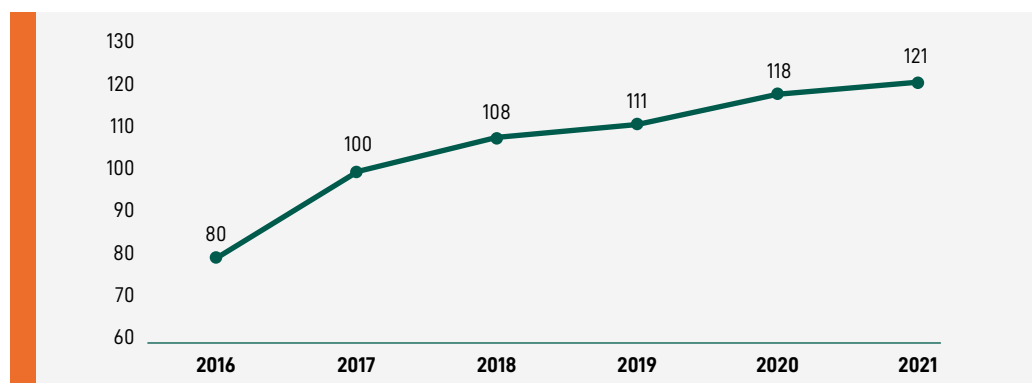
Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays

La mise en œuvre des politiques et stratégies dans le domaine de la recherche et de l'innovation a permis d'enregistrer des progrès dans le domaine de la recherche et de l'innovation au Burkina Faso. Ainsi, le nombre de chercheurs pour 1 000 000 d'habitants est passé de 80 en 2016 à 121 en 2021, avec respectivement 30 femmes en 2016 et 41 en 2021. Cette croissance témoigne des efforts de recrutement entrepris par l'État au cours de cette période.

En outre, le nombre de technologies générées au profit de la production a évolué de 520 en 2016 à 1 850 en 2020 et le nombre de résultats de recherche et d'innovations valorisés au profit de la transformation structurelle de l'économie, de 162 en 2016 à 274 en 2020.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre de chercheurs pour 1 000 000 d'habitants.

Graphique 33 : Évolution du nombre de chercheurs pour 1 000 000 d'habitants



Source : Tableau de bord de la recherche scientifique, 2022

Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

Cible 9.c

Les résultats sont tangibles en matière d'accès à internet et concernent l'amélioration de la connectivité. En effet, la bande passante s'est établie à 117,66 Gbps en 2021 contre 39,3 Gbps en 2018. Quant au taux de pénétration à l'internet, il est passé de 29,18% en 2018 à 60,9% en 2021. Les couvertures du territoire en 3G et en 4G sont passées de 25,8% à 31,70% et de 11,4% à 14,40% respectivement en 2019 et en 2021.

Ces performances sont attribuables à l'extension de la fibre optique faisant passer le total de linéaire de 4 553,15 km en 2018 à 9 804,15 km en 2021, à l'interconnexion de 42 provinces, à la construction des PAV et IXP de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso et à la mise en service de la Technologie de quatrième génération (4G) des opérateurs privés.

A) Politiques publiques mises en œuvre

Plusieurs politiques ont été adoptées et mises en œuvre pour mettre en place une infrastructure de qualité, promouvoir l'industrialisation durable et la recherche scientifique. Il s'agit de la Politique sectorielle infrastructure de transports, de communication et d'habitat ; la Politique sectorielle des transformations industrielles et artisanales et la Politique sectorielle commerce et services marchands.

Pour réussir le processus d'industrialisation, il a été mis en place le Plan d'industrialisation accélérée, la Stratégie nationale d'industrialisation dont la vision est de « doter le Burkina Faso d'un secteur industriel dynamique, compétitif et durable qui accroît sa contribution à la transformation structurelle de l'économie nationale, à l'horizon 2023 » ; la Stratégie de l'intelligence économique avec une part belle réservée à l'industrialisation ; le Programme d'urgence pour la mise en place d'unités industrielles dans les filières stratégiques de l'économie ; la Stratégie nationale du développement de la propriété intellectuelle.

Comme mesures stratégiques, il a été adopté en 2018, le nouveau Code des investissements assorti de ses textes d'application et la création du Fonds de relance des entreprises (FRE COVID) en 2020, favorisant ainsi la sauvegarde des emplois menacés et le financement des besoins de relance des entreprises impactées par la pandémie.

Au niveau des politiques et stratégies mises en place pour booster le secteur de recherche, figurent la Politique sectorielle recherche et innovation (PSRI 2018-2027), la Stratégie nationale de valorisation des technologies, les inventions et innovations (SNVTII 2020-2024) et la Stratégie nationale d'innovation (SNI) 2016-2025.

B) Répercussion de la COVID-19 et de la crise sécuritaire sur l'ODD 9

Les crises sécuritaire et sanitaire (COVID-19) ont eu des répercussions sur le secteur de l'industrie, des infrastructures routières et de communication. En effet, la COVID-19 a impacté durement l'industrie manufacturière. En rappel, les mesures prises pour contrer la propagation de la COVID-19 ont été, entre autres, la fermeture des frontières, l'instauration du couvre-feu, la suspension des manifestations d'envergure nationale et internationale, des vols commerciaux et du transport en commun, la mise en quarantaine des villes, la fermeture des marchés, etc. Ces décisions ont occasionné le ralentissement et même l'arrêt total de certaines activités économiques, occasionnant des pertes énormes et accentuant la précarité de vie et de pauvreté de la population.

Lesdites crises ont freiné la réalisation/réhabilitation de certaines infrastructures, l'arrivée des investisseurs. Par ailleurs, elles ont entraîné en 2022 une baisse de la production minière, une réduction du nombre d'emplois, une perte de recettes de l'État et des collectivités territoriales, avec la fermeture des sites de Youga (Burkina mining company), de Taparko (Société des mines de Tarpako), de Netiana (Netiana mining company SA) et de OUARE (Ouaré mining company SA).

Conclusion partielle, défis et recommandations

En dépit de la crise de la COVID-19 et du terrorisme, les secteurs de l'industrie, des infrastructures, de la recherche et de l'innovation restent toujours résilients.

Les défis majeurs qui s'imposent sont principalement : (i) renforcer et la moderniser les infrastructures, (ii) inverser la tendance au niveau de la contribution de l'industrie manufacturière au PIB, (iii) renforcer la recherche et l'innovation, (iv) accroître et diversifier les sources de financement dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

Pour relever ces défis, les recommandations suivantes sont proposées :

- *sécuriser certains chantiers situés dans les zones à défi sécuritaire ;*
- *poursuivre le désenclavement du pays et la maintenance des infrastructures routières ;*
- *renforcer les actions de lutte contre la corruption dans la réalisation des infrastructures ;*
- *accroître le niveau de transformation des matières premières locales et opérationnaliser les zones industrielles ;*
- *accroître la part du budget au profit de la recherche.*

ODD 10 :

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



La réduction des inégalités figure parmi les priorités dans les politiques publiques au Burkina Faso.

Amélioration des revenus des populations les plus pauvres

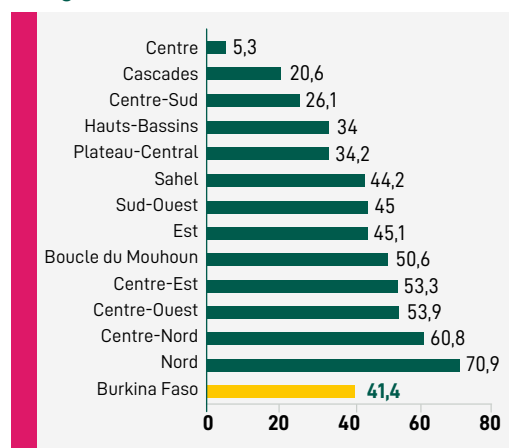
Cible 10.1.

L'économie burkinabè est marquée par une croissance moyenne de 5,3% sur la période 2016-2021. En dépit de cette croissance observée, force est de reconnaître que la pauvreté touche encore plus de 4 personnes sur 10 (41,4%) au niveau national, selon les résultats de l'EHCVM 2018.

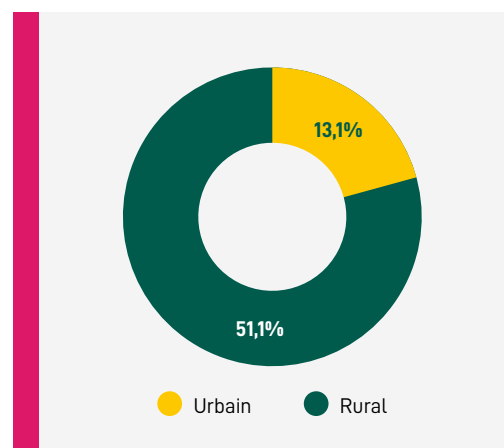
Les inégalités se sont accrues en 2018 avec un indice de Gini¹¹ qui est passé de 0,36 en 2014 à 0,38 en 2018 (EMC 2014 et 2018), correspondant à une hausse de 0,02 point. Les inégalités sont plus prononcées en milieu urbain (0,39) qu'en milieu rural (0,30). Au niveau régional, les inégalités les plus élevées sont enregistrées dans les régions du Centre et du Centre-Est avec des indices de Gini respectifs de 0,39 et de 0,36 en 2018. À l'opposé, les régions où les inégalités sont moindres sont l'Est et le Centre-Sud où les indices de Gini s'établissent respectivement à 0,26 et 0,27.

Aussi, des disparités en termes d'incidence de la pauvreté monétaire subsistent suivant le milieu et la région de résidence. En 2018, suivant le milieu de résidence, l'incidence de la pauvreté s'élevait à 13,1% en milieu urbain contre 51,1% en milieu rural. En effet, près de 71 personnes sur 100 (70,9%) sont pauvres monétairement dans la région du Nord contre un peu plus de 5 personnes sur 100 (5,3%) pour la région du Centre. En 2018, suivant le milieu de résidence, l'incidence de la pauvreté s'élevait à 13,1% en milieu urbain contre 51,1% en milieu rural.

Graphique 34 : Incidence de la pauvreté suivant la région



Graphique 35 : Incidence de la pauvreté suivant le milieu de résidence



Source : Construits à partir des données de l'EHCVM 2018

¹¹ Indice qui mesure les inégalités dans la répartition des revenus. Plus, il est élevé, plus il y a des disparités ; sa valeur est comprise entre 0 et 1.

A) Politiques publiques mises en œuvre

Les différentes politiques mises en œuvre pour réduire les inégalités de revenu et les inégalités sociales sont :

- La loi N°003-2020/AN portant fixation de quota et modalités de positionnement des candidates et des candidats aux élections législatives et municipales au Burkina Faso, visant au moins 30% de l'un ou l'autre sexe alterné en tête de liste ou titulaire ;
- La Politique nationale genre visant, à terme, une société débarrassée de toutes les formes d'inégalités et d'iniquités de genre, et assurant à l'ensemble de ses citoyens et citoyennes les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique ;
- La Politique nationale de protection sociale (PNPS) qui a pour objectif de contribuer au changement qualitatif des conditions de vie de toutes les couches par (i) le développement de mécanismes adéquats et pérennes de prévention et de couverture des risques majeurs et de gestion des chocs, et (ii) l'extension de l'assurance sociale à toutes les catégories de travailleurs et l'élargissement de la gamme des prestations à tous les risques sociaux.

Outre ces mesures, certains programmes/projets et fonds viennent en accompagnement dans les actions de réduction des inégalités. Ce sont notamment les fonds dédiés à l'autonomisation des groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes (FAARF, FASI, FAIJ, etc.), le PUS-BF, le PUDTR, le projet filets sociaux.

B) Répercussion de la COVID-19 et de la crise sécuritaire sur l'ODD 10

Le Burkina Faso, depuis 2015, est confronté à de multiples attaques terroristes. Les conséquences sur le plan humain, social, économique et du vivre-ensemble sont énormes. Ces attaques répétées ont entraîné un déplacement massif des populations. Ces personnes ayant fui leurs villages respectifs suite aux menaces terroristes ont dû abandonner leurs exploitations et commerces pour se retrouver, pour la plupart dans des camps de déplacés internes dans un dénuement total. Cette situation exacerberait les inégalités de revenus. Par ailleurs, la fermeture des écoles et des centres de santé dans les zones à fort défi sécuritaire prive plusieurs enfants de la scolarisation, de l'accès aux soins de santé et nutritionnels. Cette situation a entraîné une dégradation des actions en matière de réduction des inégalités sociales.

La pandémie de COVID-19 avec les différentes mesures de restriction édictées aux niveaux national et international a entraîné le ralentissement ou l'arrêt des activités socioéconomiques avec pour conséquences (i) l'augmentation du chômage technique, (ii) la perte d'emplois dans certaines branches d'activités et (iii) la paupérisation des couches vulnérables. Par ailleurs, la hausse des prix des produits de grande consommation consécutive à la rupture de certaines chaînes d'approvisionnement a rendu plus vulnérables les populations pauvres.

Conclusion partielle, défis et recommandations

Des progrès ont été réalisés au cours de la dernière décennie en termes de réduction des inégalités sociales et économiques. Bien que le pays ait enregistré une croissance économique positive et une réduction de la pauvreté, les inégalités de revenus se sont creusées. En outre, le déséquilibre de développement des régions demeure toujours une réalité. La crise sécuritaire qui secoue le pays depuis 2015 et les conséquences de la pandémie de COVID-19 ont contribué à exacerber ces inégalités sociales et économiques au Burkina Faso.

Le défi majeur est la réduction des inégalités tant économiques que sociales entre, d'une part, les différentes couches sociales et, d'autre part, entre les régions.

Pour ce faire, il est recommandé de :

- renforcer la mise en place de programmes spécifiques en accompagnement des couches vulnérables ;
- renforcer la législation en faveur de la réduction des inégalités en matière d'accès et de sécurisation de la terre au profit des femmes ainsi que l'accès aux équipements ;
- promouvoir un système productif créateur d'emplois décents.

ODD 11 :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, surs, résilients et durables



L'accès aux logements décents et aux services sociaux de base ainsi que le renforcement de la résilience et la durabilité des villes constituent l'une des priorités des autorités.

Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et surs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

Cible 11.1.

Au Burkina Faso, le taux d'urbanisation a connu une augmentation passant de 22,7% en 2006 à 26,1% en 2019. Au niveau régional, les régions du Centre et des Hauts-Bassins restent les plus urbanisées avec respectivement 79,7% et 45,8% de taux d'urbanisation. Ces deux régions concentrent à elles seules près de deux tiers de la population urbaine (64,2%) du pays⁵³.

Cette urbanisation croissante a une incidence sur l'accès au logement et aux services de base dans les villes. En effet, la proportion de la population urbaine vivant dans des zones d'habitat spontané ou zones non loties a connu une hausse en passant de 17,2% en 2014 à 18,5% en 2018 (EMC 2014, 2018). Cependant, la proportion de ménages vivant en promiscuité (plus de 3 personnes par pièce) a reculé passant de 28% en 2014 à 23,2% en 2018 (EMC 2014, 2018), soit une baisse de 4,8 points de pourcentage. La promiscuité est plus accentuée en milieu rural (29,2%) qu'en milieu urbain (10,1%) en 2018. Par ailleurs, 74,1% des ménages burkinabè étaient propriétaires de leur logement (EMC, 2018). Cette situation s'est accrue avec la crise sécuritaire qui a engendré des déplacements massifs de populations dans les centres urbains qui n'étaient nullement préparés à les accueillir et de fait enregistrent soit le double soit le triple de leurs populations initiales avec le corollaire d'une forte pression sur les services sociaux de base et les ressources naturelles.

L'accès à l'assainissement représente également une dimension importante des conditions de vie d'un ménage. En 2018, seulement un ménage sur quatre évacuait aisément ses déchets ménagers, six ménages sur dix utilisaient des toilettes saines et seulement 4,4% des ménages évacuaient aisément leurs eaux usées (EHCVM, 2018).

D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

Cible 11.3.

L'adoption de la Stratégie nationale de l'habitat et du développement urbain (SNH DU) ainsi que l'élaboration de plusieurs outils de planification urbaine notamment les Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) et les Plans d'occupation des sols (POS) pour des communes urbaines et rurales, bien qu'en nombre insuffisant participent à la maîtrise des phénomènes liés à l'urbanisation des villes du pays.

A ce jour, vingt-trois (23) villes disposent de SDAU et neuf (09) communes de POS. Mais force est de reconnaître que la quasi-totalité de ces outils nécessitent une révision pour être plus en phase avec cette cible dans le contexte actuel du pays. L'appui des Partenaires techniques et financiers dans les processus de diagnostic d'évaluations des outils de planification urbaine a permis de relever la double nécessité de réviser la plupart d'entre ces outils et de prendre en

compte les déplacements de personnes en lien avec les situations d'urgence et de catastrophes dans les outils à réviser ou nouveaux à élaborer.

De même, le Programme d'urbanisme de crise (PUC) a été initié et vu comme une solution en vue de la prise en compte des déplacements de personnes liés à la crise sécuritaire afin de mieux planifier les équilibres territoriaux en dotant les villes d'équipements structurants pour faire face aux afflux massifs de population.

Cible 11.a.

Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre les zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

Le programme de développement des villes secondaires est aussi développé pour promouvoir et coordonner le développement urbain national durable, cohérent et fédérateur de toutes les interventions multisectorielles dans les villes du Burkina Faso et de répondre aux défis de développement des villes par la création d'emplois, l'approvisionnement des villes par les terroirs ruraux et la fourniture d'opportunités et de services aux citoyens urbains et aux PDI. La mise en œuvre de ce programme interviendra prioritairement dans les régions à fort défi sécuritaire et nécessitera une mobilisation de ressources endogènes mais également la contribution des Partenaires techniques et financiers.

A) Politiques publiques mises en œuvre

La politique sectorielle « Infrastructures de transports, de communication et d'habitat » (PS-ITCH) 2018-2027 constitue la principale politique mise en œuvre par le Gouvernement du Burkina Faso afin de répondre aux besoins croissants en logements décents et à moindre coût, et d'améliorer l'accès aux services de base.

Sur la période 2016-2021, les principales actions et stratégies mises en œuvre par le Gouvernement ont consisté en (i) la construction de 5 790 logements décents au profit des ménages dans le cadre du Programme national de construction de 40 000 logements sociaux et économiques (PNCL), (ii) l'appui de 100 ménages à l'auto-construction et (iii) l'élaboration d'une Stratégie de résorption de l'habitat spontané.

Malgré les efforts consentis, la question de l'accès aux logements décents et à un cadre de vie sain aux populations reste un défi majeur. Cette situation est due en partie à la pression démographique, à la mauvaise gestion du foncier par l'administration centrale et les collectivités territoriales, à la faible capacité opérationnelle des promoteurs immobiliers nationaux et l'absence d'un mécanisme adéquat de financement de logement abordable aux ménages à revenus intermédiaires.

B) Répercussion de la COVID-19 et de la crise sécuritaire sur l'ODD 11

La pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur les conditions de vie des ménages et l'activité des différentes villes du pays. Les mesures de fermeture des marchés, des établissements d'enseignement, de restriction de regroupement, de mise en place d'un couvre-feu ont également impacté négativement les revenus des travailleurs, la mobilité urbaine, les activités BTP, les emplois, les services, l'hôtellerie, la restauration, la billetterie, les voyages et l'organisation de circuits touristiques, etc.

La situation a été plus critique dans la branche d'activités « Assainissement, voirie et gestion des déchets ». À ce niveau, toutes les entreprises ont procédé à la réduction des effectifs de leurs employés. Dans les UPI, la réduction a été de 50,5% et de 41,3% respectivement au niveau de la branche dite « Activités financières » et celle de la « Construction ».

Toutefois, la pandémie a ouvert des fenêtres d'opportunités pour reconstruire de meilleurs environnements urbains et adopter de nouveaux modèles de mobilité urbaine pour rendre les villes durables et plus inclusives.

La crise sécuritaire a entraîné un déplacement massif des populations vers les villes plus sécurisées et particulièrement dans les zones d'habitat spontané. Cette situation a aggravé le problème d'accès à un logement décent et aux services de base dans les zones d'accueil.

Conclusion partielle, défis et recommandations

Le contexte du Burkina Faso est marqué par une urbanisation de plus en plus croissante avec une augmentation de la proportion de la population vivant dans les zones d'habitat spontané. La crise sécuritaire a exacerbé le problème d'accès aux logements décentes et aux services sociaux de base dans les zones d'accueil des PDI.

Aussi, il est toujours constaté, malgré les actions du Gouvernement en matière de planification urbaine, un étalement des villes de façon anarchique, dû en partie à la forte croissance de la population urbaine, à l'insuffisance de régulation des activités de promotion immobilière et au développement de l'habitat spontané.

Le principal défi relatif à la valorisation des espaces urbains et ruraux concerne l'amélioration du cadre de vie dans les villes.

Pour améliorer le cadre de vie, les recommandations suivantes sont proposées :

- procéder à la résorption de l'habitat spontané ;*
- densifier le tissu urbain ;*
- procéder à la délimitation des périmètres urbains ;*
- procéder à la viabilisation des quartiers ;*
- poursuivre le processus de restructuration des zones d'habitat spontané ;*
- aménager les zones d'activités spécifiques définies par le Schéma national d'aménagement du développement durable du territoire (SNADDT) ;*
- mettre en place un mécanisme pérenne de financement à long terme de l'offre et de la demande de logement.*



ODD 12 :

Assurer des modèles de consommation Et de production durables

La production et la consommation non durables ont d'énormes coûts environnementaux pour un pays dont l'économie dépend fortement de l'exploitation des ressources naturelles. La dégradation des ressources naturelles, la pollution de l'environnement consécutive à la production massive de déchets ont une faible capacité de gestion des déchets a conduit le pays à prendre des mesures fortes pour protéger davantage les ressources naturelles et réduire les effets de l'homme sur l'environnement.

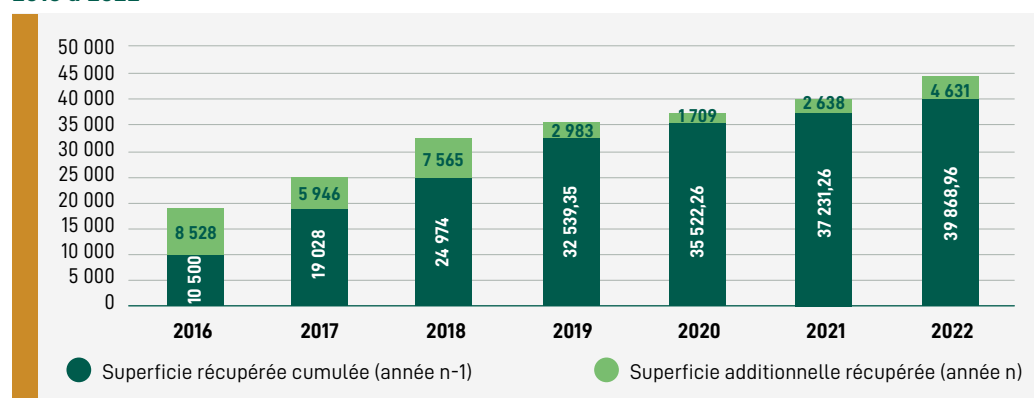
Cible 12.2.

D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

Le Burkina Faso fait face à une dégradation de ses ressources naturelles avec comme conséquences une diminution de la biomasse et du couvert végétal, une perte des sols fertiles, une augmentation des zones désertiques et une perte des ressources hydriques. Le modèle d'implémentation du développement durable adopté à l'échelle locale afin d'améliorer la gestion et l'utilisation des ressources naturelles reste la récupération des terres dégradées, l'aménagement des espaces de conservation et la transformation des villages en écovillages.

En termes de récupération de terres dégradées dans les zones protégées, la superficie totale récupérée est en évolution, passant de 10 500 ha en 2015 à 44 500 ha en 2022. Toutefois, les superficies annuelles récupérées sont en baisse, avec les plus faibles portions de terres récupérées enregistrées de 2019 à 2021, en raison, d'une part, du ralentissement des activités consécutif à la COVID-19 et, d'autre part, de l'aggravation de l'insécurité dans certaines zones. La superficie totale de terres dégradées récupérées dans les zones protégées de 2016 à 2022 est de 34 000 ha.

Graphique 36 : Superficies (ha) de terres dégradées récupérées dans les zones protégées de 2016 à 2022



Source : Construit à partir des données des annuaires des statistiques de l'environnement de 2016 à 2021 et du Rapport de performance annuelle du CSD-PASP de 2022

L'aménagement des espaces de conservation est en régression ces dernières années, réduisant la proportion des aires fauniques contrôlées et impactant négativement le tourisme cynégétique. En effet, la proportion de superficies des aires de protection faunique sous aménagement a connu une progression entre 2016 et 2019. La proportion qui était de 50% est passée à 75%.

À partir de 2019, une baisse drastique est observée passant de 75% à 25,07% puis à 15,10% respectivement en 2020 et 2021. Cette situation est imputable à l'inaccessibilité des Aires de protection faunique localisées pour l'essentiel dans les zones à fort défi sécuritaire telles que les régions de l'Est (37,14%) et du Sahel (11,43%). Le taux de fréquentation des Aires de protection faunique s'est, par conséquent, dégradé, passant de 77,5% en 2016 à 0,34% en 2020.

Le processus de transformation de villages en écovillages, entamé à partir de 2018 avec cinq (05) villages est en cours avec au total 71 villages en 2022. Ces villages ont bénéficié de centrales solaires, de forages positifs à équipements solaires, de latrines familiales, de foyers améliorés, de jardins nutritifs et d'éclairages solaires. Aussi, plusieurs acteurs locaux ont été sensibilisés sur des thématiques climatiques et environnementales. Le processus de transformation des villages a accusé un retard du fait de l'adoption tardive de la stratégie y relative, de l'insuffisance des ressources financières (environ 800 millions de FCFA par village à transformer) et de l'absence d'une synergie d'actions pour une convergence des investissements des autres acteurs de développement vers les villages identifiés. Toutefois, avec le démarrage de la mise en œuvre du projet pilote de développement des écovillages à partir de 2022, le processus devrait connaître une accélération les années à venir.

Réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

Cible 12.5.

Au Burkina Faso, la problématique de la gestion des déchets se pose avec acuité en raison de divers facteurs dont la forte croissance démographique, l'urbanisation rapide, l'expansion des activités économiques relevant du secteur secondaire, la persistance des modes de consommation et de production non durables, la faible éducation environnementale et l'insuffisance des infrastructures de traitement et de valorisation de déchets. La combinaison de ces différents facteurs génère des quantités importantes de déchets qui détériorent considérablement la qualité de l'environnement et à terme, l'état de santé de la population.

Au plan national, la quantité de déchets collectés est dans une tendance haussière. Elle est passée de 322 315 tonnes à 481 300 tonnes entre 2015 et 2022. Toutefois, elle reste largement en deçà des objectifs fixés car sur le terrain une grande partie n'est pas collectée ou enregistrée. En effet, le ramassage privé comme principal mode d'évacuation des ordures ménagères est utilisé par 11,3% des ménages au niveau national et par 29,7% des ménages urbains⁵⁴. Ce mode, assez utilisé à Ouagadougou (43,7%) et à Bobo-Dioulasso (40,5%), l'est très peu dans les autres centres urbains (8,3%) et en milieu rural (3%). Dans la majorité des villes secondaires, les déchets produits sont soit dispersés ou brûlés par les habitants, soit transportés vers des décharges non contrôlées ou encore laissés sur la voie publique et les terrains vagues. Les acteurs en charge de la collecte des déchets demeurent toujours peu organisés et mal structurés, insuffisamment formés, sous-équipés et rencontrent d'énormes difficultés financières.

Aussi, la collecte des déchets reste confrontée à la faible capacité infrastructurelle des collectivités territoriales. Selon le rapport d'enquête de la Stratégie nationale de gestion des déchets plastiques, au plan national, il a été dénombré uniquement 132 centres de collecte en 2022 dont près de 60% sont localisés à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso. Cet état de fait se ressent sur le niveau de fonctionnalité des systèmes de gestion des déchets solides qui, quoiqu'en évolution entre 2016 et 2022, reste toujours très faible. En effet, au cours de la période considérée, la proportion de communes urbaines disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides est passée de 16,81% à 24,49% consécutivement à l'élaboration et à la mise en œuvre de schémas simplifiés de gestion des déchets solides de 4 communes urbaines.

Par ailleurs, la faible capacité en infrastructures de traitement et de valorisation des déchets solides ne permet pas le recyclage d'une quantité importante des déchets collectés. De 2015 à 2021, moins de 1% des déchets collectés ont fait annuellement l'objet de valorisation. En référence aux données du rapport d'enquête 2022 du MEEA, seulement 10 centres de traitement et de valorisation de déchets sont fonctionnels au niveau national et 16,33% de communes urbaines sont dotées d'au moins un centre opérationnel.

A) Politiques publiques mises en œuvre

Conscient des effets néfastes de la production et de la consommation non durables sur l'environnement, le Burkina Faso a adopté, en 2010, un plan décennal pour la promotion des modes de production et de consommation durables conformément à ses engagements internationaux et régionaux (initiative MPCP du PNUE, recommandation du CMAE en 2005). Sa volonté de protéger l'environnement et de cultiver l'esprit d'une économie sobre en carbone, résiliente et inclusive s'est renforcée avec l'adoption et la mise en œuvre d'autres référentiels nationaux et sectoriels de développement. En 2021, une charte environnementale a été adoptée en vue de promouvoir des modes de consommation et de production durables dans l'exécution de la Politique nationale de développement.

Aussi, en vue de renforcer son cadre juridique en la matière, le pays a adopté des lois dont les plus importantes sont la loi N°008-2014/AN du 08 avril 2014 portant loi d'orientation sur le développement durable et la loi N°017-2014/AN du 20 mai 2014 portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de la distribution des emballages et sachets plastiques non biodégradables.

En outre, les stratégies nationales d'économie verte et de création des écovillages adoptées en 2019 ont été mises en œuvre et escomptent, à terme, un cadre de vie sain et un environnement de qualité.

B) Répercussion de la COVID-19 et la crise sécuritaire sur l'ODD 12

La crise sanitaire à COVID-19 a eu des effets négatifs sur le tourisme cynégétique avec les différentes mesures restrictives telles que la réduction de la mobilité, l'interdiction des regroupements, etc. Le nombre de visiteurs des Aires de protection faunique est passé de 5 723 en 2017 à 1 687 en 2019 puis à 17 en 2020.

La crise sécuritaire a occasionné la fermeture des postes forestiers et des concessions de chasse dans les deux (02) régions (Sahel et Est) qui concentrent l'essentiel des espaces de conservation au niveau national, limitant ainsi les efforts de préservation et de protection des ressources naturelles. Les sorties de police forestière ont été réduites, laissant la plupart des zones protégées sans contrôle. Aussi, une forte pression sur les ressources naturelles est constatée dans les différentes zones d'accueil des PDI, toute chose qui inhibe les efforts en matière de promotion des modes de production et de consommation durable.

Conclusion partielle, défis et recommandations

Malgré les efforts consentis et les résultats engrangés, la persistance de certaines pratiques de production et de consommation non durables reste une réalité. Le Burkina Faso, dont l'économie dépend fortement de l'exploitation des ressources naturelles, reste confronté à la dégradation de ses ressources naturelles et à la pollution de son environnement, avec une faible capacité infrastructurelle de gestion des déchets produits. Toutefois, ses efforts se poursuivent avec sa volonté affichée de créer un modèle de développement durable au niveau local en s'appuyant sur la création de cadres environnementaux qui combinent écologie et économie pour le bien-être des populations rurales.

Les principaux défis à relever demeurent (i) la prise en compte systématique de la Gestion durable des terres (GDT) dans les référentiels locaux de développement, (ii) le financement conséquent des actions de GDT, (iii) le renforcement de la synergie d'actions dans le cadre de la transformation de villages en écovillages, (iv) le renforcement des capacités techniques et infrastructurelles des communes en matière de gestion des déchets solides, (v) l'adoption de pratiques de production agro-sylvo-pastorale durables ainsi que (vi) la promotion de l'éducation environnementale et de l'écocitoyenneté.

Au titre des recommandations, les actions suivantes sont retenues :

- poursuivre les actions de sensibilisation et de renforcement des capacités au profit des acteurs locaux ;
- diversifier les sources de financement en vue de la mobilisation des ressources conséquentes dans le cadre de la transformation des villages en écovillages ;
- promouvoir les pratiques agroécologiques.

ODD 13 :

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs repercussions

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



Le Burkina Faso a ratifié un certain nombre de conventions internationales en matière de lutte contre les effets des changements climatiques, dont les plus importantes sont la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques en 1993, le Protocole de Kyoto en 2005 et l'Accord de Paris en 2016. Au plan national, elles ont été internalisées à travers, entre autres, la Contribution prévue déterminée au niveau national, le Plan national d'adaptation aux changements climatiques.

Renforcer dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

Cible 13.1.

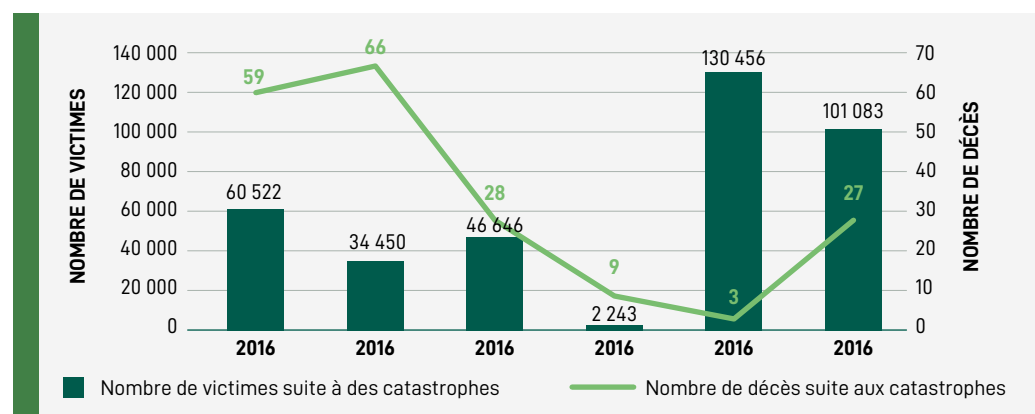
Le Burkina Faso a adopté la loi N°12-2014/AN du 22 avril 2014 portant prévention et gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes. L'application de cette loi a permis de renforcer les capacités en matière de prévention et de prise en charge des victimes.

Sur la période 2017-2020, le nombre de décès suite aux catastrophes a connu une baisse significative, passant de 66 à 3. Ce nombre est passé à 27 en 2021 en lien avec les vents violents enregistrés dans la région du Centre-Sud (commune de Pô) et les inondations dans la région du Centre-Ouest (commune de To).

Le nombre de personnes victimes de catastrophes naturelles est en hausse entre 2016 et 2021, passant de 60 522 à 101 083 personnes. Au cours de ces six années, ce sont au total 375 400 victimes qui ont été touchées par des catastrophes naturelles, avec une moyenne annuelle de 62 567.

Les actions menées en termes de réponses ont consisté à apporter une assistance aux victimes en matériels de survie (nattes, couvertures, tentes, etc.) et en vivres.

Graphique 37 : Évolution du nombre de victimes et de décès suite aux catastrophes



Source : Construit à partir de la base de données CONASUR

Cible 13.3.

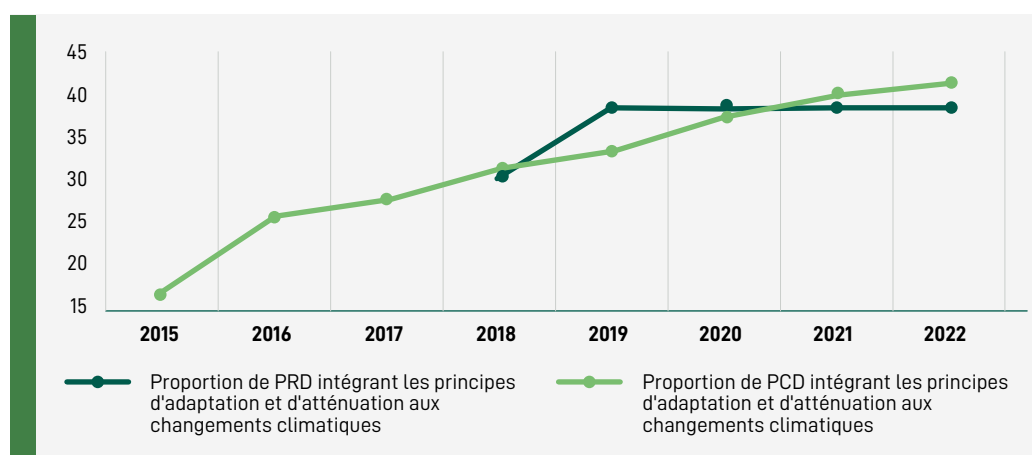
Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

Les efforts de renforcement des capacités individuelles et institutionnelles sur les effets des changements climatiques se sont matérialisés par l'intégration des principes d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques dans les politiques de développement et les Plans locaux de développement.

La proportion de Plans communaux de développement (PCD) intégrant les principes d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques est en hausse continue, passant de 17% en 2015 à 41,38% en 2022. Cette évolution positive est consécutive aux efforts consentis pour assurer, d'une part, la durabilité environnementale de 85 communes et, d'autre part, la formation/sensibilisation de 1 633 acteurs locaux sur la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans la planification locale.

La proportion de Plans régionaux de développement (PRD) intégrant les principes d'adaptation et d'atténuation au changement climatique, quant à elle, est restée constante depuis 2019 avec un niveau de 38,46%.

Graphique 38 : Évolution de la proportion de PCD et de PRD intégrant les principes d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques



Source : Rapports de performance annuelle 2021 et 2022 du CSD-EEA, Rapport d'enquête 2020/MEEA

A) Politiques publiques mises en œuvre

En matière de renforcement de la résilience et des capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat, le Burkina Faso a mis en œuvre la Politique nationale de développement durable, le Plan national d'adaptation aux changements climatiques, la Stratégie nationale de l'économie verte, la stratégie nationale de création des écovillages, le Plan d'action national pour le renforcement des capacités pour la réduction des risques et la préparation à la réponse aux urgences au Burkina Faso et le Plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes pour une intervention rapide en cas de catastrophes.

Au niveau local, 46 plans locaux de contingence ont été élaborés, soit 6 plans régionaux, 4 plans provinciaux et 36 plans communaux. En outre, 144 PCD ont été élaborés/révisés pour y intégrer les thématiques Environnement/Développement durable/Changement climatique.

B) Répercussion de la COVID-19 et de la crise sécuritaire sur l'ODD 13

Les crises sanitaire et sécuritaire ont fortement limité l'atteinte des objectifs de résilience climatique. La crise sécuritaire actuelle limite l'accès aux zones affectées pour le déploiement des assistances au profit des victimes des changements climatiques.

En effet, l'inaccessibilité de certaines collectivités territoriales et la baisse des financements des actions de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques ont fortement entravé la conduite des activités.

Conclusion partielle, défis et recommandations

Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions, les actions entreprises n'ont pas permis de mettre en place un système d'alerte précoce unitaire sur les risques de catastrophes aux niveaux national et local. Toutefois, des systèmes d'alerte précoce existent notamment dans les domaines de la santé et de l'agriculture. Aussi, un plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes existe pour des interventions rapides en cas de catastrophes. Les efforts se poursuivent pour intégrer les principes d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques ainsi que les thématiques Environnement/Développement durable/Changement climatique dans tous les Plans locaux de développement.

Pour lutter efficacement contre les changements climatiques et leurs répercussions, les défis portent sur la mise en place d'un système d'alerte précoce unitaire sur les risques de catastrophes aux niveaux national et local, la diffusion des outils d'intégration des thématiques environnementales et de développement durable dans les référentiels de planification, l'intensification des actions de formation et de sensibilisation sur la préparation et la réponse aux catastrophes, le renforcement des centres de pré-positionnement pour améliorer les capacités de stockage des vivres et non-vivres afin de réduire considérablement le délai de réponse, le renforcement des capacités opérationnelles des collectivités territoriales et autres structures engagées en faveur de la résilience environnementale et le renforcement de la coordination à tous les niveaux.



ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification

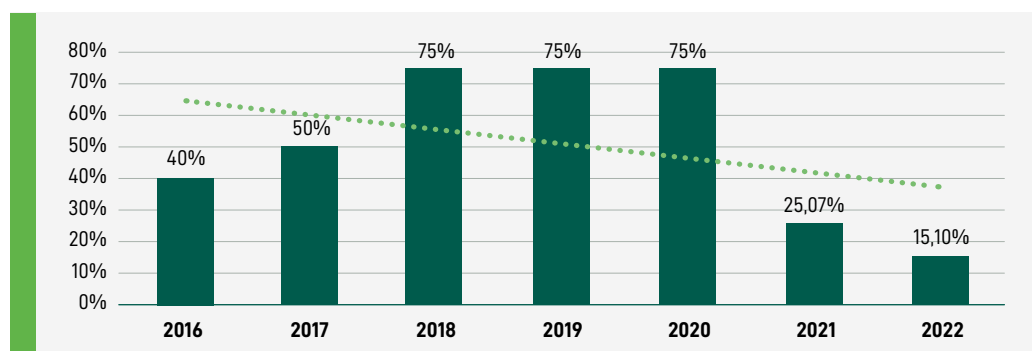
Pour parvenir à la préservation et à la restauration des écosystèmes terrestres et à la lutte contre la désertification, le Burkina Faso a consenti de multiples efforts en matière de gestion des terres et des écosystèmes. Ces efforts se sont traduits par l'élaboration et la mise en œuvre de référentiels majeurs tels que la Politique nationale sur les zones humides, la Stratégie nationale en matière de diversité biologique et le Plan national de lutte contre la désertification.

Cible 15.1.

D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres

La proportion des Aires de protection faunique (APF) sous aménagement a connu une phase de croissance entre 2015 et 2017. Une baisse est observée à partir de 2019, passant de 75% à 15,10% en 2021. Cette baisse est imputable à l'aggravation considérable de la crise sécuritaire qui a affecté la réalisation des activités d'aménagement dans les APF, majoritairement localisées dans des zones à fort défi sécuritaire telles que l'Est et le Sahel.

Graphique 39 : Proportion des superficies des APF sous aménagement

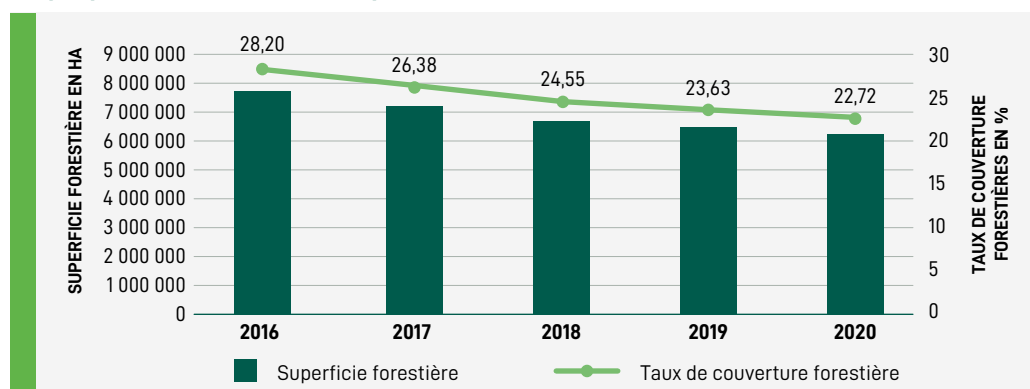


Source : Construit à partir des données du Rapport d'évaluation finale du volet environnement du PNDES (2016-2020) et du Rapport d'enquête 2022 du MEEA

Les superficies forestières sont en recul continu depuis plusieurs décennies, passant de 7 716 600 ha en 1990 (28,2% du territoire national) à 6 216 400 ha en 2020 (22,72% du territoire national), soit une perte de 1 500 200 ha en l'espace de 30 ans (une baisse annuelle moyenne d'environ 0,72%). Les facteurs directs de la déforestation sont, entre autres, l'expansion agricole (51,26%), la surexploitation du bois-énergie (39,76%), le surpâturage (6,63%), l'exploitation minière à petite échelle (0,99%), les feux de brousse (0,85%) et la gestion non durable des PFNL (0,50%)⁵⁵. Les causes de cette dégradation sont imputables à des facteurs indirects liés aux chocs climatiques, à la croissance démographique rapide et à la mauvaise gouvernance des ressources naturelles. Les conséquences qui en résultent sont principalement l'érosion des sols, la perte de la biodiversité, la diminution du pâturage pour le cheptel et la perte de la biomasse.

⁵⁵ Ministère en charge de l'environnement, REDD+, Rapport sur les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts au Burkina Faso, Vol 1 tendances actuelles, mai 2019

Graphique 40 : Évolution de la superficie forestière et du taux de couverture forestière



Source : Construit à partir des données de la FAO, Global forest resources assessment 2020

Les efforts pour la sauvegarde de la biodiversité se sont traduits par l'inscription de 10 nouvelles zones humides sur la liste de RAMSAR entre 2016 et 2022, portant à 25, le nombre total de sites RAMSAR⁵⁶ au Burkina Faso.

D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradées

Cible 15.3.

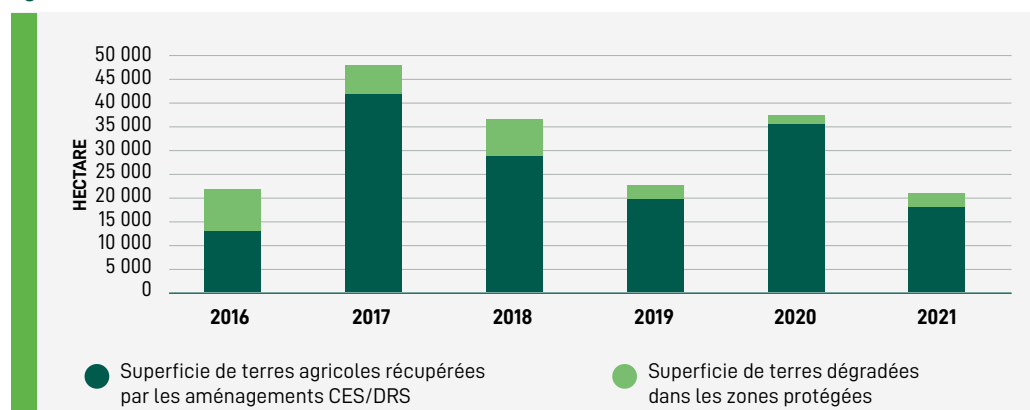
Le Burkina Faso a adhéré au processus de la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) en 2017. De ce fait, il a établi ses cibles nationales et régionales volontaires sur la base des informations issues de l'établissement de la situation de référence pour la période 2002-2013. La cible principale est la restauration d'ici à 2030, de 5,16 millions ha de terres dégradées, représentant 19% du territoire national, tout en maximisant les efforts pour réduire et contrôler la vitesse de dégradation des terres de sorte à atteindre la NDT.

Sur la période 2016-2021, la superficie des terres dégradées récupérées dans les zones protégées a régressé de manière continue en raison de l'inaccessibilité de certains massifs forestiers pour cause d'insécurité. En moyenne, elle s'est située en dessous de 5 000 ha l'an.

En ce qui concerne les terres agricoles dégradées, 156 833,04 ha ont été récupérées par les aménagements Conservation des Eaux et des Sols/Défense Restauration des Sols (CES/DRS), soit une récupération annuelle moyenne de 26 138,84 ha.

En somme, 186 202 ha de terres dégradées ont été récupérés dans les espaces agroforestiers au cours de la période 2016-2021, avec une récupération annuelle moyenne de 31 033,66 ha. Cependant, elle reste faible et ne représente que 6,67% de la cible annuelle minimale à récupérer dans une dynamique de NDT, soit 469 950 ha par an.

Graphique 41 : évolution de la superficie de terres dégradées récupérées dans les espaces agro-forestiers



Source : Annuaire des statistiques de l'environnement 2016-2021 ; Annuaire des statistiques agricoles 2016-2021

⁵⁶ Un site Ramsar est la désignation d'une « zone humide d'importance internationale » inscrite sur la liste établie par la Convention de Ramsar par un État partie. L'objectif de la Convention de Ramsar (ratifiée en 1971 à Ramsar en Iran) est d'enrayer la tendance à la disparition des zones humides, de favoriser leur conservation, ainsi que celle de leur flore et de leur faune, et de promouvoir et favoriser leur utilisation rationnelle.

A) Politiques publiques mises en œuvre

Afin de préserver et de restaurer les écosystèmes terrestres et de lutter contre la désertification, le Burkina Faso a ratifié un certain nombre de conventions au plan international dont les plus importantes sont la convention sur les zones humides d'importance internationale (1989), la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (1993), la convention sur la diversité biologique (1993) et la convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (1996).

Aussi des politiques ont été mises en œuvre. Il s'agit notamment de la Politique nationale du développement durable, de la Politique nationale sur les zones humides, de la Stratégie nationale d'économie verte, de la stratégie nationale de création des écovillages, de la Stratégie nationale de surveillance des aires classées et de la Stratégie de l'initiative grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel au Burkina Faso.

Plusieurs projets et programmes mis en œuvre ont permis de préserver les espaces. Il s'agit, entre autres, du Projet d'amélioration de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire, du Projet d'atténuation des effets du stress hydrique sur la grande faune au Burkina Faso, du programme MIKE⁵⁷, du Programme d'investissement forestier, du Projet zones tampons, du projet Appui à la gestion durable des ressources forestières, du Programme initiative de la Grande muraille verte pour le Sahel et le Sahara et du projet NEER-TAMBA⁵⁸.

B) Répercussion de la COVID-19 et la crise sécuritaire sur l'ODD 15

La persistance de l'insécurité a affecté la réalisation des activités de protection et de préservation des espaces de conservation. Ainsi, la faible accessibilité de certaines forêts situées dans les zones à risque sécuritaire élevé n'a pas permis la réalisation des activités d'aménagements adéquats et d'assurer la régularité des sorties de surveillance.

Le ralentissement des activités et les restrictions budgétaires consécutifs à la survenue de la COVID-19 ont également limité les actions de lutte contre la désertification. Toutefois, l'apparition de la COVID-19 a entraîné une amélioration de la qualité de l'air du fait de la baisse des trafics terrestres et aériens.

Conclusion partielle, défis et recommandations

Les mesures prises par le pays bien qu'ayant ralenti la dégradation des écosystèmes terrestres et la désertification, n'ont pas été d'une ampleur suffisante pour inverser la tendance de la déforestation et de la désertification. Il importe alors (i) de poursuivre les efforts en vue d'une récupération plus accrue des terres dégradées dans les zones protégées, (ii) de systématiser la prise en compte de la gestion durable des terres dans les référentiels nationaux, sectoriels et locaux de développement, (iii) d'assurer le financement durable des actions de gestion durable des terres, (iv) de maintenir les efforts de reboisement, (v) d'assurer la sécurisation des espaces de conservation et (vi) de renforcer les capacités opérationnelles des acteurs pour une meilleure efficacité des interventions.

⁵⁷ Monitoring of illegal killing of elephants. Il concerne le renforcement des capacités, en particulier au niveau national, en vue d'une meilleure gestion de la conservation

⁵⁸ Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural au Nord, Centre-Nord et Est du Burkina Faso

ODD 16 :

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable



La Constitution du 02 juin 1991 du Burkina Faso consacre l'égalité entre les Hommes, telle que stipulée par la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948.

Ainsi, les politiques publiques mises en œuvre aux niveaux national, déconcentré et décentralisé s'inscrivent dans la dynamique d'inclusion sociale pour une société pacifique.

Dans le contexte socioéconomique et politique marqué par l'hydre terroriste depuis 2015 et aggravé par la crise sanitaire de la COVID-19 en 2020, la promotion de la culture de paix, de justice équitable et d'inclusion sociale dans l'animation des affaires publiques au Burkina Faso est au centre des préoccupations du Gouvernement burkinabè et des Exécutifs locaux.

Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

Cible 16.1.

La lutte contre toutes les formes de violence au Burkina Faso est érigée en priorité au regard de la dégradation du contexte sécuritaire. Pour ce faire, le Gouvernement a amorcé la réforme du secteur de la sécurité dans une vision holistique incluant la sécurité humaine et intensifié ses actions de renforcement des capacités opérationnelles des services de sécurité intérieure. Ainsi, le taux de maillage du territoire en services de sécurité opérationnels est passé de 65,81% en 2018 à 69,23% en 2021. Ce taux était de 56,8 en 2015. En plus, le Ratio agent de sécurité sur population s'est rapproché de la norme internationale (norme 1 pour 400 habitants) en passant de 1/948 en 2015 à 1/729 en 2018 pour atteindre 1/656 en 2021.

Ces acquis ont été obtenus dans un contexte sécuritaire délétère caractérisé par des attaques terroristes à répétition. La poursuite de ces actions à travers l'implantation de nouveaux services de sécurité reste difficile dans certaines localités du pays.

Pour faire face au terrorisme, le Gouvernement, au plan juridique, a adopté la loi N°002-2020/AN du 21 janvier 2020 portant institution de Volontaires pour la défense de la patrie (VDP) dont la mission est de contribuer, au besoin par la force des armes, à la défense et à la protection des personnes et des biens du village, de la commune ou de toute autre localité du territoire national.

Pour faciliter le rétablissement de l'ordre dans les zones touchées par le terrorisme, la loi N°023-2019/AN du 14 mai 2019 portant réglementation de l'État de siège et de l'État d'urgence au Burkina Faso a été adoptée. Cette loi a permis aux autorités de prendre des mesures en matière de sécurité pour lutter contre les atteintes aux droits et libertés des personnes. À cela s'ajoute l'adoption de référentiels tels que le Plan stratégique de réforme des forces armées nationales (PSR 2018-2022) et la Stratégie de lutte contre le terrorisme.

Pour lutter contre les violences faites aux populations, deux projets de stabilisation des régions touchées par le terrorisme ont été initiés. Il s'agit du projet d'Appui à la stabilisation de l'Est du

Burkina Faso (STABEST), qui avait pour objectif de contribuer à la stabilisation des régions de l'Est et du Centre-Est et le projet d'appui au Groupe d'action rapide-surveillance et intervention au Sahel (GARS) qui visait à contribuer à la sécurité des populations et à la stabilisation du Burkina Faso, y compris dans les zones isolées/reculées et transfrontalières, comme condition préalable pour son développement socioéconomique durable.

En dépit de ces efforts, le phénomène du terrorisme reste préoccupant au regard du nombre de PDI (1 999 127 à la date du 28 février 2023).

Cible 16.2.

Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants

Le Burkina Faso s'est inscrit dans une dynamique de création d'un environnement protecteur pour les enfants. Il a de ce fait ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs ainsi que la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Aussi, le pays dispose d'un cadre juridique en matière de promotion des droits de l'enfant, basé sur la Constitution notamment en son article 24 qui stipule que « l'État œuvre à promouvoir les droits de l'enfant ».

En dépit des efforts consentis pour la protection des enfants, nombreux sont ceux qui sont toujours victimes de violences multiformes et d'exploitation. Les Chambres des mineurs des Tribunaux de grande instance (TGI) ont enregistré 116 mineurs en danger en 2021 contre 13 en 2016. En 2021, ce sont 170 affaires nouvelles relatives à la traite des enfants qui ont été enregistrées par l'ensemble des parquets des TGI contre 145 en 2016. Ces affaires concernent notamment les cas d'enlèvement, de traite ou de vente d'enfants.

Par ailleurs, au niveau des structures d'accueil et de prise en charge du Ministère en charge de l'action sociale, il est enregistré 11 293 enfants victimes de violence (dont 5 548 filles) en 2020 contre 4 513 enfants victimes de violence (dont 2 323 filles) en 2016. Dans ces mêmes structures, 1 522 cas d'enfants victimes de traite (dont 336 filles) ont été enregistrés en 2020 contre 465 cas (dont 198 filles) en 2016.

Tableau 9 : Évolution du nombre d'enfants victimes de violences et de traite

VICTIMES	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de mineurs en danger identifiés par les juges des enfants	13	116	233	-	63	116
Nombre d'enfants victimes de violence qui se présentent au niveau des structures d'accueil et de prise en charge du Ministère en charge de l'action sociale	4 513	8 442	9 485	12 440	11 293	-
Nombre de filles victimes de violence qui se présentent au niveau des structures d'accueil et de prise en charge du Ministère en charge de l'action sociale	2 323	4 296	4 800	6 329	5 548	-
Nombre d'enfants victimes de traite enregistrés au niveau des structures du Ministère en charge de l'action sociale	465	872	667	1 265	1 522	-
Nombre de filles victimes de traite enregistrées au niveau des structures du Ministère en charge de l'action sociale	198	308	199	346	336	-
Nombre d'enfants victimes de traite enregistrés par l'ensemble des parquets des TGI	145	152	121	94	112	170

Source : Construit à partir des données des Annuaire statistiques de l'action sociale et de la justice et du Livret sur les mineurs en conflit avec la loi ou en danger

Promouvoir l'État de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice

Cible 16.3.

L'accès à la justice s'entend des mesures visant à rendre le service public de la justice à la portée de toute personne physique ou morale désirant faire valoir ses droits. Pour parvenir à la mise en œuvre de cette cible, des actions sont menées par le Gouvernement burkinabè avec l'accompagnement de ses PTF tels :

- le renforcement des capacités du système judiciaire en vue de rendre une justice de qualité ;
- le renforcement des capacités du système judiciaire dans la lutte contre l'impunité ;
- le renforcement des capacités des populations pour un meilleur accès à la justice, surtout des populations vulnérables ;

À cela s'ajoutent :

- la tenue des audiences criminelles dans les ressorts des Cours d'appel de Ouaga et Bobo-Dioulasso ;
- la tenue des audiences correctionnelles et foraines dans 10 régions du pays qui ont permis de juger 1 164 dossiers impliquant 1 263 personnes ;
- l'installation de cliniques juridiques dans 3 régions qui ont permis aux personnes indigentes de bénéficier d'assistance juridique et judiciaire.

L'ouverture des Tribunaux de grande instance de Pô et Ouaga II avait permis de réduire le rayon moyen d'accès à un TGI qui est passé de 60,3 km en 2015 à 56,87 km en 2021. Cependant la dégradation constante de la situation sécuritaire a conduit à la fermeture de sept (07) juridictions dans les zones à fort défi sécuritaire, mettant à mal l'accès à la justice des populations de ces localités et entraînant une augmentation du rayon moyen d'accès à un TGI qui passe de 56,87 km en 2021 à 66,05 km en 2022.

En vue de renforcer l'accessibilité financière des populations à la justice, il a été mis en place depuis 2015 le Fonds d'assistance judiciaire, au profit des personnes indigentes. Ce fonds est destiné, entre autres, à la prise en charge des frais de sessions des commissions d'assistance judiciaire, des honoraires des avocats, huissiers, notaires et experts commis en faveur des bénéficiaires de l'assistance judiciaire. Sur la période 2020-2022, le nombre de bénéficiaires de l'assistance judiciaire est de 1 726 personnes dont 671 femmes.

D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée

Cible 16.4.

Les flux financiers illicites demeurent une préoccupation comme le dénote le rapport de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF). Selon ce rapport, le montant des déclarations de soupçons sur la période de 2016 à 2019 se situe au-delà de 100 milliards de FCFA par an. Le montant cumulé du portefeuille de déclarations de soupçons reçu au cours de la période sous revue (2016 à 2020) est de plus de 553 milliards de FCFA.

Pour faire face à ces flux financiers illicites, le Gouvernement a adopté la loi N°016-2016/AN du 03 mai 2016 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Burkina Faso. Aussi, le décret N°2020-0630/PRES/PM/MINEFID/MSECU/MJ du 16 juillet 2020 portant désignation de l'Autorité compétente en matière de gel administratif et des autres sanctions financières ciblées a été adopté. Cet arsenal juridique a été complété par l'arrêté portant sur le fonctionnement de la Commission consultative sur le gel administratif (CCGA).

En matière de lutte contre le trafic des armes, les actions du Gouvernement se sont orientées vers la réforme du cadre juridique et des réponses opérationnelles. En effet, sur le plan juridique, la loi N°030-2021/AN du 18 mai 2021 portant régime général des armes, de leurs pièces, éléments, munitions et autres matériels connexes au Burkina Faso a été adoptée en vue de renforcer le cadre légal de fabrication et de commercialisation des armes aussi bien civiles que de guerre.

De façon opérationnelle, le contrôle de la circulation des armes par la police et la gendarmerie a permis de saisir 170 armes illégalement détenues par des individus en 2022 contre 835 en 2019. Durant cette période, il s'est opéré chaque année, le contrôle des fabricants et commerçants d'armes à feu et de munitions civiles ainsi que les sociétés privées de sécurité.

Cible 16.3.

Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes

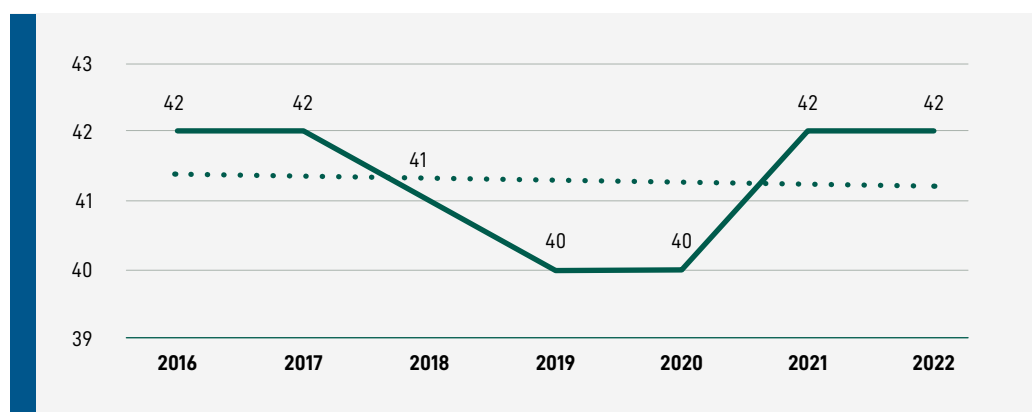
Au Burkina Faso, la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites constitue un cheval de bataille en matière de promotion de la bonne gouvernance. Pour ce faire, il a renforcé son cadre juridique pour y faire face. Il s'agit notamment : (i) de la loi organique N°082-2015/CNT du 24/11/2015 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'Autorité supérieure de Contrôle de l'État et de Lutte contre la corruption (ASCE-LC) ; (ii) de la loi N°004-2015/CNT du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso et ses modificatifs, étendant ainsi les compétences de l'ASCE-LC aux déclarations d'intérêts et de patrimoine ; (iii) de la loi N°005-2017/AN du 19 janvier 2017 portant création, organisation et fonctionnement des pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée ; (iv) du Code de procédure pénale en ses articles 536-1 à 536-37.

Il a aussi ratifié la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et satisfait à l'obligation de produire un rapport d'informations de base sur le respect et la mise en œuvre des directives de cet instrument.

En outre, le pays commémore chaque année la journée internationale de lutte contre la corruption qui constitue une tribune de sensibilisation des citoyens. Par ailleurs, avec des structures partenaires comme le Réseau national de Lutte anti-Corruption (REN-LAC), il est mené des activités d'interpellation des trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) dénommées « Tribunes d'interpellation » et des actions de sensibilisation à travers des conférences, des émissions radiophoniques, des activités théâtrales, etc. Au niveau judiciaire, à travers la création des deux (02) pôles, ce sont au total 94 dossiers qui ont été jugés de 2018 à 2020. Aussi, 146 acteurs judiciaires ont été sensibilisés sur la lutte contre la corruption de 2016 à 2020.

En dépit de ces différentes réformes, il est noté une dégradation de l'Indice de perception de la corruption (IPC) du Burkina Faso entre 2017 et 2020. Selon Transparency international, le score du pays est passé de 42 en 2017 à 41 en 2018 puis à 40 en 2019 et 2020, soit une baisse du score de 2 points. Il est toutefois enregistré une amélioration de l'IPC entre 2020 et 2022.

Graphique 42 : Évolution de l'Indice perception de la corruption (IPC) de 2015 à 2022



Source : Rapport transparency international 2022

Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

Cible 16.6.

Le Burkina Faso s'est résolument engagé à refonder l'État à travers des réformes institutionnelles afin de garantir l'efficacité, la responsabilité, la redevabilité et la transparence à tous les niveaux.

Cette dynamique a été soutenue par des mesures de renforcement de l'efficacité des services publics à travers la poursuite de la promotion de l'administration électronique ou la dématérialisation avec la mise en ligne de 19 e-services et 667 procédures administratives, le développement et la mise à jour de la plateforme de réception des plaintes ; la mise en place du Système intégré de gestion des finances publiques (SI-N@folo), l'allègement des procédures de passation des marchés publics, la dématérialisation des procédures, l'opérationnalisation des téléprocédures fiscales et douanières (SYLVIE, SIDONIA, Syntax).

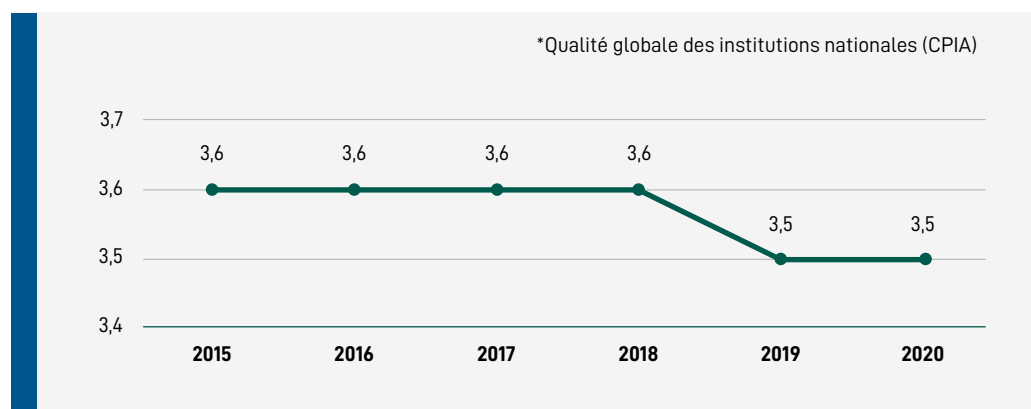
En matière de qualité des institutions, plusieurs réformes ont été entreprises. Il s'agit notamment des réformes budgétaires à travers l'implémentation du budget programme, de la gestion efficace de la dette et de l'équité dans l'utilisation des ressources publiques ainsi que de la conception de politiques et institutions axées sur la durabilité écologique.

En effet, la gestion des dépenses publiques s'est améliorée progressivement grâce aux réformes engagées. La dépense réelle totale par rapport au budget initialement approuvé a évolué en dents de scie mais est restée satisfaisante ces dernières années. Elle s'est établie à 79,8% en 2018, 96,6% en 2019, à 95,4% en 2020 et 96,2% en 2021.

Pour garantir une justice indépendante, des réformes importantes ont été initiées avec l'adoption de la loi N°049-2015/CNT et de la loi N°050-2015/CNT du 25 août 2015 relatives au Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et au statut de la magistrature et de leurs décrets d'application. Elles ont permis la déconnexion du pouvoir judiciaire de l'Exécutif et offrent de réelles garanties aux magistrats à exercer librement leurs fonctions. La présidence du CSM est désormais dévolue au premier Président de la Cour de cassation en lieu et place du Président du Faso et l'évaluation annuelle des magistrats relève désormais du supérieur hiérarchique immédiat en lieu et place du Ministre de la justice.

Cependant, l'évaluation sur la qualité globale des institutions nationales (CPIA) fait ressortir une baisse de performance. En effet, le Burkina Faso a enregistré un score annuel de 3,6 de 2015 à 2018 contre 3,5 entre 2019 et 2020.

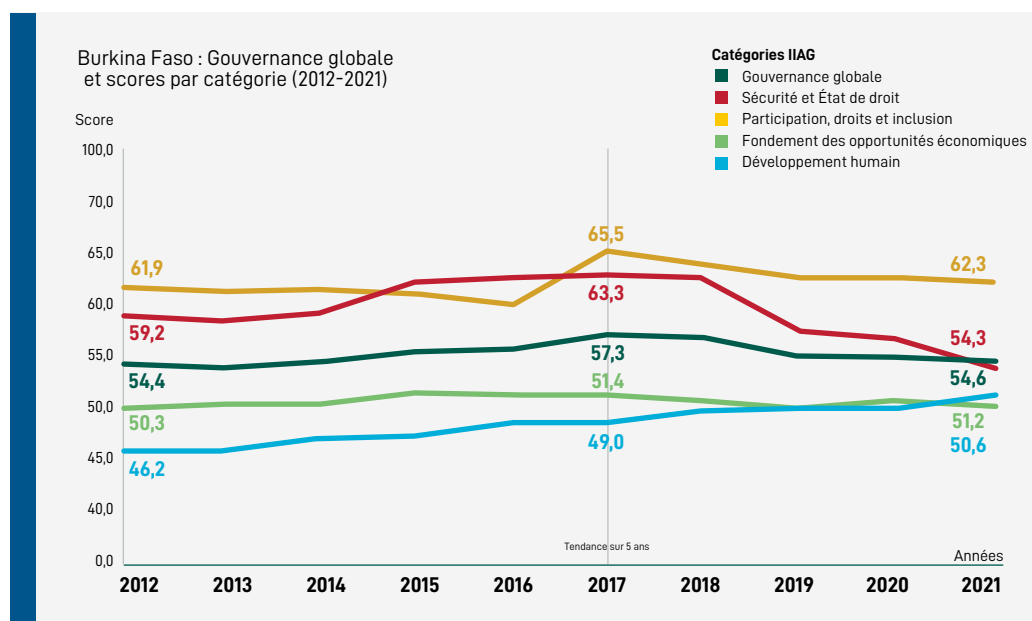
Graphique 43 : Score d'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA⁵⁹) 2022



Source : CPIA, Banque Mondiale

En matière de gouvernance globale, selon le classement de l'Indice Mo Ibrahim pour la gouvernance en Afrique, avec un score de 54,6 (sur 100,0), le Burkina Faso se classe à la 18^{ème} place (sur 54) en 2021. Le score du Burkina Faso en matière de gouvernance globale s'est amélioré au cours des dix (10) dernières années (2012-2021), mais il a régressé au cours des cinq (05) dernières années (2017-2021) du fait de la dégradation des scores dans les volets « Sécurité et État de droit » et « Participation, droits et inclusion ». Depuis 2012, le score du Burkina Faso s'est amélioré dans trois des quatre catégories, à savoir Participation, droits et inclusion, Fondement des opportunités économiques et Développement humain. Il a toutefois diminué dans la catégorie Sécurité et État de droit, en raison d'une régression dans les sous-catégories Sécurité et sûreté, Redevabilité et transparence, et Lutte contre la corruption.

Graphique 44 : Évolution de l'Indice Mo Ibrahim sur la gouvernance en Afrique (IIAG)



Cible 16.7.

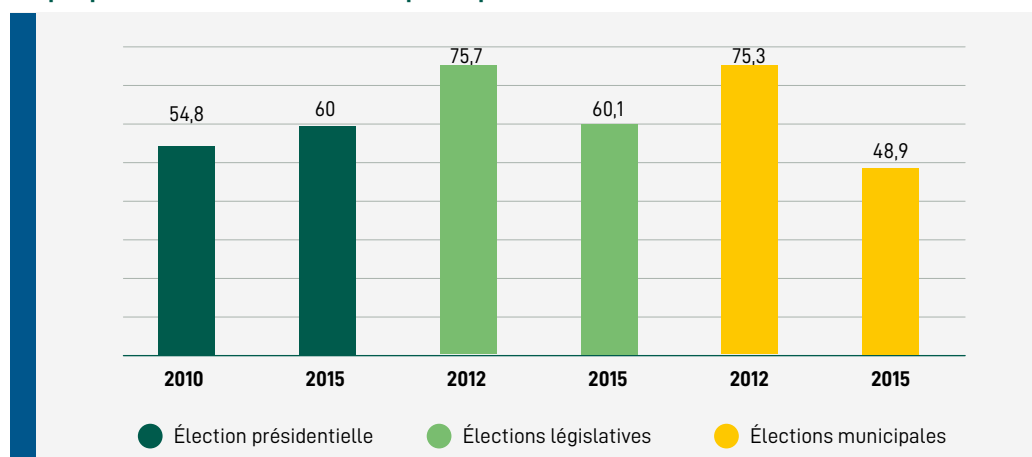
Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décision

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays, a entrepris des réformes en vue de consolider l'État de droit, notamment la participation et la prise de décision. Cette prise de décision s'est traduite par l'organisation des élections, la participation citoyenne dans la gestion des localités, etc.

La participation de la population aux élections permet d'apprécier la vivacité de la démocratie. Pour la présidentielle comme pour les législatives, la participation s'est dégradée au fil du temps. Le taux de participation à l'élection présidentielle est passé de 75,3% en 2010 à 75,7% en 2015 et 72,1% en 2020. Aux législatives, le taux de participation est passé de 60% en 2012 à 60,1% en 2015 puis baissé à 49,7% en 2020. Quant aux élections municipales, le taux de participation a connu une baisse de 26,4 points, passant de 75,3% en 2012 à 48,9% en 2016. La baisse de la participation pourrait s'expliquer par la non-inscription sur la liste électorale, la perte de confiance à la classe politique et l'absence de diversité dans les choix de l'offre politique.

Selon l'enquête ERI-ESI, environ 81,7% adhèrent à la démocratie et le système démocratique mis en place recueille un sentiment favorable d'environ deux personnes sur trois. Un peu plus de deux tiers de la population est satisfaite du fonctionnement de la démocratie. Plus le niveau d'instruction des individus est élevé, plus les individus jugent que les principes démocratiques sont essentiels. La tendance est inversée quand il s'agit du respect des principes démocratiques.

Graphique 45 : Évolution du taux de participation aux élections



Par ailleurs, le nombre de partis politiques enregistrés par le Ministère en charge de l'administration territoriale en 2018 est de 157 contre 146 en 2017, soit une hausse de 7,5%. Les femmes représentent chaque année, en moyenne, le tiers de l'effectif des agents de la Fonction publique entre 2015 et 2019. Les femmes cadres supérieurs représentent 1/5 de l'effectif des cadres supérieurs de la fonction publique entre 2015 et 2019.

Gouvernance participative

Au Burkina Faso, 45,4% des individus estiment que l'Autorité centrale prend en compte les préoccupations de la population. En matière de consultation dans la prise de décision, la moitié des hommes et des femmes sont satisfaits sur le fait de les informer sur les programmes. Par contre, environ 6 individus sur 10 chez les hommes comme chez les femmes pensent qu'ils ne sont pas consultés dans la prise de décision.

Le Burkina Faso, dans le cadre du maintien de la paix, la prévention et la gestion des conflits, reste toujours présent sur les théâtres majeurs des opérations, en l'occurrence au Soudan, au Congo, en Centrafrique et au Mali. En 2021, la proportion des théâtres d'opération de maintien de la paix, de prévention et de gestion des conflits sur lesquels le Burkina Faso est présent était de 23,07%. Le pays compte participer à 46% des théâtres d'opération respectivement en 2023, 2024 et 2025.

Toutefois, la prise en charge du défi sécuritaire actuel qui recommande une mobilisation durable des troupes au sol et dans les airs a contraint les autorités nationales à réduire ou à se désengager progressivement de certains théâtres d'opérations de maintien de paix.

En outre, malgré cet état de fait, la recherche des voies et moyens pour lutter efficacement contre l'insécurité et résoudre la crise humanitaire à travers la recherche et la diversification des partenaires tant au niveau bilatéral que multilatéral reste une priorité nationale inscrite à l'agenda gouvernemental.

D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances

Cible 16.9.

Pour garantir l'identité juridique, le Burkina Faso s'est engagé à enregistrer systématiquement les naissances dans les délais légaux de deux (02) mois. À cet effet, en plus des centres principaux, le pays a mis en place des centres secondaires d'enregistrement des naissances. En 2018, le Burkina Faso comptait 370 centres principaux d'enregistrement et 1 216 centres secondaires. En outre, les bureaux mobiles dans les régions du Nord et du Sahel accompagnés par un consortium d'ONG ont enregistré 18 150 enfants de 2018 à 2021.

De 2018 à 2022, la mise en œuvre de la SNEC a permis de relever le taux d'enregistrement des naissances dans les délais légaux de deux mois de 45,53% à 49,09% et de réduire le Rayon moyen d'accès théorique (RMAT) à un service d'état civil de 8,53 km à 7,43 km. Selon l'EMC 2018, le taux d'enregistrement des naissances des enfants de moins de 5 ans par une Autorité d'état civil est estimé à 64,9%.

Cette amélioration s'explique en partie par le plaidoyer auprès des élus locaux pour la création des centres d'état civil secondaires et la mise en place d'un système intégré de gestion de l'identifiant électronique de la personne et l'enregistrement des actes d'état civil (iCivil).

Malgré ces efforts, le Burkina Faso est encore en deçà des normes internationales d'enregistrement des faits d'état civil. Les registres de l'état civil sont incomplets de sorte que de nombreux enfants et adultes n'y figurent pas, ce qui les prive de leurs droits fondamentaux, notamment de la reconnaissance juridique donnant accès aux services sociaux de base, tels que l'éducation et la santé. Cette situation ne permet pas de disposer de données fiables et complètes pour planifier le développement.

Outre ces difficultés, le pays connaît quelques défis liés à l'usage du iCivil que le Gouvernement doit relever, il s'agit d'améliorer la couverture des réseaux de communication ou sa consolidation pour le déploiement de la solution iCivil, de renforcer l'accès des établissements sanitaires et offices de l'état civil aux sources d'énergie nécessaires pour le fonctionnement du matériel iCivil.

Cible 16.10.

Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux

Au titre de l'exercice des libertés de la presse, le Burkina Faso garantit une presse libre et occupe une position satisfaisante en Afrique et dans le monde. Le pays compte 80 journaux, 185 radios, 32 chaînes de télévision et 161 sites de presse en ligne avec une culture du journalisme d'investigation qui est plutôt répandue. Toutefois la montée de l'insécurité et l'instabilité politique font peser des risques à la liberté de la presse. En 2016, le Burkina se positionnait à la 42^{ème} place sur 180 pays avec un score de 77,3 ; à la 41^{ème} place sur 180 pays classés en 2022 avec un score de 73,1 contre 37/180 en 2021 avec un score de 76,8. En 2022, le Burkina Faso est classé 5^{ème} sur 54 pays en Afrique en matière de liberté de la presse selon Reporter sans frontières (RSF). Les chiffres de l'enquête d'opinion viennent confirmer que la liberté de la presse est une réalité au Burkina Faso. En effet, 86,9% de la population pense que la liberté de la presse est essentielle et 78,6% estime qu'elle est respectée.

Le pays a mis en place un dispositif juridique pour protéger les professionnels des médias. En effet, les lois N°57, 58 et 59 du 04 septembre 2015 portant respectivement régime juridique de la presse écrite, de la presse en ligne et de la radiodiffusion sonore et télévisuelle qui, tout en protégeant le citoyen contre les dérives pouvant résulter de l'activité médiatique, protègent également le journaliste contre l'emprisonnement grâce à une dépénalisation partielle des délits de presse. Aussi, la Convention collective signée en 2009 entre les journalistes et les patrons de presse vise à améliorer les conditions de travail des professionnels des médias, notamment la revalorisation du statut du journaliste et l'amélioration de la grille salariale du personnel des médias.

En termes de couverture du territoire par la télévision et la radio nationales, le taux de couverture du territoire par la télévision nationale est passé de 53% en 2015 à 98% en 2020. Celui de la radio nationale est passé de 48% en 2015 à 95,8% en 2020 et celui de la presse écrite publique de 51% en 2015 à 75% en 2020. Le taux de couverture des régions par la télévision est passé de 53% en 2016 à 98% en 2019, soit une variation positive de 45 points. Quant à la couverture des régions par la radio, elle est passée de 75,5% en 2016 à 95,8% en 2019, soit une progression de 20,3 points, avant de se stagner de 2019 à 2021, à 96%.

La progression rapide de la couverture du territoire est le résultat de la création et l'opérationnalisation des stations régionales de la RTB dans huit (08) régions, du renforcement des plateaux techniques et des régies de la RTB, du basculement à la Télévision numérique de terre (TNT) intervenu en novembre 2019 ainsi que l'effectivité de la web diffusion permettant l'accès à la radio et à la télévision via internet.

Deux cent dix-huit (218) sorties de maintenance préventive et curative dans les centres de diffusion de la Télévision numérique terrestre (TNT) et l'acquisition d'équipements techniques de production au profit de la RTB/info ont contribué de manière significative à l'atteinte de cet indicateur de résultat.

Ces résultats dénotent de la ferme volonté du Burkina Faso de faire en sorte que les libertés d'expression et de presse soient une réalité et que l'information parvienne à chaque Burkinabè quel que soit son lieu de résidence géographique.

En dépit de ces efforts consentis, des difficultés subsistent notamment la faible mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des politiques et des stratégies ; la faible capitalisation des réalisations et la faible représentation du CSC dans les régions.

A) Politiques publiques mises en œuvre

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ODD 16, le Gouvernement du Burkina Faso conduit, en partenariat avec les Organisations de la société civile et les partenaires au développement, des politiques et stratégies dont les principales sont :

- ✓ **la Politique nationale de protection civile (PNPC) :** elle s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de mettre en place un dispositif performant et mieux structuré de gestion des catastrophes, au regard du caractère imprévisible et irréversible des phénomènes naturels liés aux changements climatiques, des crises et des expériences passées de gestion des situations d'urgence ;

- ✓ **la Politique sectorielle justice et droits humains (PSJDH) 2018-2027** : l'objectif global est de renforcer la protection et la promotion des droits et libertés au Burkina Faso avec comme impact attendu une meilleure satisfaction des populations des services de la justice et de la protection de leurs droits ;
- ✓ **la Politique nationale genre 2019** : Le Burkina Faso s'est doté d'une Politique nationale genre afin de promouvoir un développement participatif équitable des hommes et des femmes, en leur assurant un accès et un contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décision, dans le respect de leurs droits fondamentaux. Cette politique a permis l'introduction d'un quota de 30% dans les sphères de décision à travers la révision du Code électoral ;
- ✓ **la Politique sectorielle gouvernance administrative et locale (GAL)** : son objectif global est de « promouvoir la bonne gouvernance administrative et renforcer la décentralisation au Burkina Faso ».

Aussi, le pays a procédé au renforcement de la protection des enfants contre les violences, les abus et l'exploitation s'est traduit par la prise de mesures à travers notamment la création de structures publiques d'encadrement des enfants en difficulté, la création de Centres de réinsertion des mineurs en conflit avec la loi (CERMICOL), la vulgarisation des textes relatifs aux droits de l'enfant, la mise en place d'un numéro vert (116) pour permettre les dénonciations de cas de violences faites aux enfants et l'implication des enfants dans la prise de décision les concernant à travers les bureaux du Parlement des enfants.

Les mesures prises par le Gouvernement pour réprimer toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants ont consisté en la mise en place des Brigades régionales de protection de l'enfance (BRPE) ainsi que leur formation en matière de techniques d'enquête applicables aux femmes et aux enfants.

En matière de gestion des conflits communautaires, il a été mis en place, en 2015, l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC). Cette structure a pour objectif le renforcement des actions des différentes structures intervenant dans le domaine des conflits communautaires. Elle a des démembrements jusqu'au niveau départemental pour mieux tenir compte des spécificités de chaque localité dans l'accomplissement de ses missions. Sur la période 2020-2022, les rapports annuels du SP/ONAPREGECC font état de 76 victimes suite aux conflits communautaires.

Pour enrayer la corruption qui gangrène toute la dynamique institutionnelle au Burkina Faso, un ensemble de mesures fortes ont été entreprises par les pouvoirs publics, à savoir :

- l'adoption de la loi N°004-2015/CNT du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso ;
- l'adoption de loi N°005-2017/AN du 19 janvier 2017 portant création, organisation et fonctionnement des pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée ;
- l'activation du numéro vert immatriculé 80 00 11 22 accessible à tous aux fins de dénoncer les cas de présomption de corruption à des fins d'investigations approfondies pour toute fin utile ;
- la déconcentration de plus en plus forte des juridictions à travers l'ouverture des juridictions ;
- l'adoption du Plan d'action quinquennal de mise en œuvre de la stratégie décennale de la décentralisation (2017-2026) issue des outils du cycle III de la décentralisation, d'un coût financier global de 852 305 221 000 FCFA dont le montant de 416 717 016 000 FCFA reste à rechercher ;
- la mise en place des pôles économiques et financiers ainsi que du pôle de lutte contre le terrorisme. Les pôles ECOFI ont pour objectif de lutter efficacement contre les infractions économiques et financières et la criminalité organisée qui sont de plus en plus complexes et transfrontalières ;
- il y a également la mise en place des Comités anti-corruption (CAC) au sein de certains Ministères (Justice et droits humains, économie et finances...) ;
- la loi organique N°015-2013/AN du 14 mai 2013 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la communication et sa loi modificative N°004-2018/AN du 22 mars 2018 ;
- le décret N°2015-1334/PRES-TRANS/PM/MEF/MCRCNT du 17 novembre 2015 portant création du Fonds d'appui à la presse privée.

B) Répercussion de la COVID-19 et la crise sécuritaire sur l'ODD 16

L'avènement de la COVID-19 a eu pour conséquence l'arrêt de la mise en œuvre des activités dans les Ministères et institutions au Burkina Faso. Ainsi, des actions qui devraient être menées dans les secteurs de la sécurité, de la justice, de la défense et de la coopération n'ont pas connu les succès escomptés eu égard aux retards constatés dans la réalisation de certaines infrastructures de sécurité, à la réduction du nombre des audiences en justice, à la non-tenue de certaines commissions mixtes de coopération, etc.

Quant à la crise sécuritaire consécutive aux attaques terroristes à répétition, elle a conduit à la fermeture temporaire de certains services de l'État (justice, sécurité, préfecture, école, formation sanitaire, mairies, ...), des entreprises et le départ des ONG et Association de développement.

L'insécurité a également eu comme conséquence la réaffectation des ressources pour prendre en compte des besoins de sécurité et de défense entraînant, entre autres, la régulation budgétaire et le gel de lignes de crédits ainsi que la non-réalisation de certaines activités.

Conclusion partielle, défis et recommandations

La lutte contre le terrorisme demeure un défi à relever afin de réduire toutes les formes de violence et garantir un développement durable et inclusif avec ses conséquences multidimensionnelles (économiques, politiques, environnementales et identitaires). Cette situation a fragilisé encore plus la paix, la cohésion sociale et le vivre-ensemble pour lesquels d'importants efforts sont consentis par le Gouvernement central et les collectivités territoriales.

Malgré la complexité de ladite crise et ses effets néfastes sur les autres segments de la vie de la nation, la capacité de résilience du peuple et de ses gouvernants reste forte, toute chose qui témoigne l'efficacité des actions entreprises pour changer de paradigme dans la production et coproduction des politiques publiques.

Au regard des enjeux stratégiques déclinés dans les différents référentiels de développement du pays, la question de construction d'une société apaisée et soucieuse des générations présente et future reste le défi majeur des plus autorités nationales, déconcentrées et décentralisées.

De manière spécifique, il s'agit :

■ Pour l'État de :

- la consolidation de la résilience et le rétablissement de la sécurité, la paix et la cohésion sociale ;
- la réponse à la crise humanitaire ;
- l'approfondissement des réformes institutionnelles et administratives ;
- l'amélioration du financement de l'économie et de la mise en œuvre de l'action publique ;
- l'impulsion et l'accompagnement du développement économique local et la cohérence territoriale.

■ Pour les collectivités territoriales de :

- la mise à la disposition des populations des services publics locaux, accessibles et de qualité ;
- l'amélioration de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique locale des collectivités territoriales ;
- l'amélioration des recettes propres des collectivités territoriales ;
- la promotion de la gouvernance locale participative et inclusive.

ODD17

Partenariats et moyens de mise en œuvre de l'agenda 2030



Cette partie fait la situation de la mobilisation des ressources financières tant internes qu'externes pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

1. Mobilisation des ressources

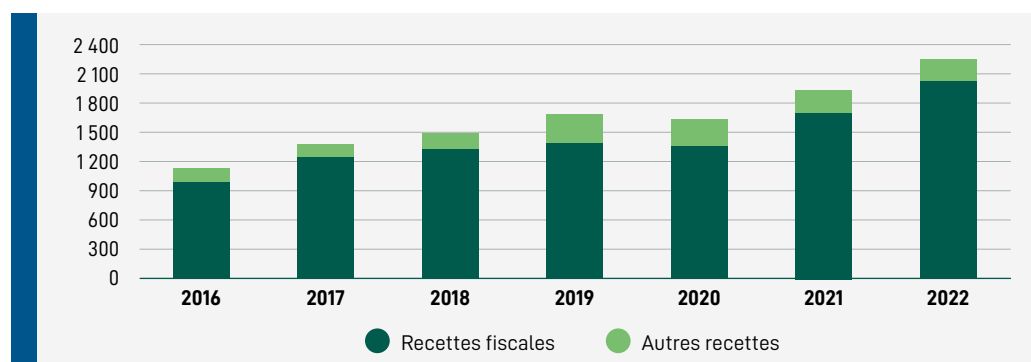
L'atteinte des cibles ODD se fait à travers la mise en œuvre de la Politique nationale de développement. Le PNDES (2016-2020), d'un coût global de 15 395,4 milliards de FCFA, est composé de 63,8% de ressources propres et de 36,2% de financement externe. Le PNDES II (2021-2025), d'un coût de 19 030,70 milliards de FCFA, est composé de 34,7% dédiées aux dépenses d'investissements. La mise en œuvre de ces référentiels nécessite une mobilisation conséquente de ressources financières tant internes qu'externes.

Avec l'appui du PNUD et de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), l'État s'est engagé à mettre en place un Cadre national de financement intégré comme le préconise le Plan d'action d'Addis-Abeba (AAAA). L'analyse validée du rapport Diagnostic du financement du développement (DFA) réalisé montre l'urgence de la mobilisation des ressources pour le financement des ODD. En effet, le rapport conclut que les besoins de financement de la Politique Nationale de Développement et pour la concrétisation des ODD, apparaissent très élevés. En se basant sur la méthodologie de costing des ODD, l'évaluation des besoins indique que le coût de réalisation des ODD passe de 7 158 milliards de FCFA en 2020 à près de 8 489 milliards de FCFA en 2025 et 9 808 milliards de FCFA en 2030. Il demeure donc un important gap de financement (public et privé, national et international) du développement à combler.

1.1. Ressources internes

Les ressources internes se composent des recettes fiscales et des autres recettes. Sur la période 2016-2022, 11 489,9 milliards de FCFA ont été mobilisés par les régies de recettes avec une variation moyenne annuelle de 13,3%. La maladie à coronavirus a impacté négativement la mobilisation des ressources internes. Cette pandémie a entraîné une baisse des recettes propres de 62 milliards de FCFA (-3,6%) en 2020 par rapport à son niveau de 2019. Le graphique suivant donne le détail par nature de recettes.

Graphique 46 : État de mobilisation des recettes propres (en milliards de FCFA)



Source : DGEP, IAP, mars 2023

Le total des recettes publiques en proportion du PIB ressort en moyenne à 19,2% sur la période 2016-2022. Ce ratio a enregistré un ralentissement en 2020 en raison des effets néfastes de la crise sanitaire de la COVID-19 avant de renouer avec sa dynamique. Avec une moyenne de 14,9%, le taux de pression fiscale est resté en deçà de la norme communautaire (20%), enregistrant son plus bas niveau en 2020 (13,6%) et son plus fort niveau en 2022 (16,6%). La part du budget financé sur les recettes fiscales se situe en moyenne à 77,1% avec son plus bas niveau en 2020 (70,7%) et son plus haut niveau en 2017 (79,8%).

1.2. Ressources externes

Les ressources externes sont constituées des dons et prêts apportés à l'État par les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Concernant la mobilisation des ressources extérieures, le Burkina Faso a enregistré une augmentation annuelle moyenne de 8,1% de son APD de 2016 à 2021. En effet, le montant total de l'APD est passé de 649,31 milliards de FCFA (1 095 millions \$ US) en 2016 à 1 203,16 milliards de FCFA (2 169,70 millions \$ US) en 2021, soit un flux annuel moyen de 884,78 milliards de FCFA (1 414,07 millions \$ US). L'évolution de l'APD au cours de cette période est caractérisée par une dynamique croissante avec toutefois un ralentissement en 2021. La hausse de l'APD a atteint un niveau record de 38,3% en 2020 en raison de la pandémie et s'est poursuivie avec un léger taux de croissance de 1,3% en 2021.

La configuration de l'APD montre une prédominance des subventions par rapport aux prêts. Sur cette période, les subventions se sont situées en moyenne à 69,6% de l'APD et les prêts ont représenté 30,4%. L'Aide publique au développement rapportée au PIB a enregistré un taux moyen de 9,7% sur la période avec une croissance soutenue. Elle est passée de 8,3% en 2016 à 12% en 2020 avant de revenir à 10% en 2021.

1.2.1. Financements innovants

Les financements alternatifs ou innovants sont les sources de mobilisation des ressources financières autres que les sources habituelles. Ils sont constitués des Partenariats public-privé (PPP), des envois des fonds des travailleurs migrants et des Investissements directs étrangers (IDE), des financements verts et climatiques.

• Le Partenariat public-privé (PPP)

Le portefeuille de Partenariat public-privé (PPP) s'est amélioré avec de nouvelles conventions signées. Dix (10) contrats ont été enregistrés sur la période pour un montant cumulé de 598,4 milliards de FCFA.

Le portefeuille de Partenariat public-privé (PPP) est le suivant :

- le projet de « Construction et exploitation d'un système d'émission de passeports à puce électronique (e-passeport) et d'archivage électronique des dossiers sous forme de BOT » (9,6 milliards de FCFA) ;
- le projet « Centrale solaire photovoltaïque de 30 MWc à Nagréongo » (24,0 milliards de FCFA) ;
- le projet « Centrale solaire photovoltaïque de 38 MWc à Kodéni » (30,4 milliards de FCFA) ;
- le projet « Centrale solaire photovoltaïque de 24 MWc à Zano » (19,2 milliards de FCFA) ;
- le projet « Centrale solaire photovoltaïque de 30 MWc à Pâ » (24 milliards de FCFA) ;
- le projet « Centrale solaire photovoltaïque de 18 MWc à Dédougou » (14,4 milliards de FCFA) ;
- le projet « Centrale solaire photovoltaïque de 36 MWc à Kalzi » (28,8 milliards de FCFA) ;
- le projet « Concession de l'aéroport de Ouagadougou-Donsin » (145,06 milliards de FCFA) ;
- le projet « Construction et bitumage de la voie de contournement de la ville de Ouagadougou (voie de contournement Nord et Sud) » (282,4 milliards de FCFA) ;
- le projet « Modernisation et sécurisation des titres de transports et ré-immatriculation des véhicules » (20,5 milliards de FCFA).

• Envoi des fonds des travailleurs migrants

Les transferts de fonds des burkinabè de l'extérieur constituent une source importante de revenu pour les ménages mais aussi pour l'investissement productif. Sur la période 2016-2022, le montant cumulé se chiffre à 1 752,4 milliards de FCFA avec un accroissement annuel moyen de 4,7%. La plus forte variation (+11,0%) est enregistrée entre 2019 et 2020. L'augmentation des envois des fonds ces trois dernières années pourrait s'expliquer par les mesures prises pour limiter la propagation de la pandémie de COVID-19 qui ont amené les travailleurs migrants utiliser de plus en plus les circuits formels de transfert. En pourcentage du PIB, les envois de fonds de migrants sont à hauteur de 2,6% en moyenne annuelle sur la période (2016-2022).

Tableau 10 : Envoi de fonds des travailleurs migrants

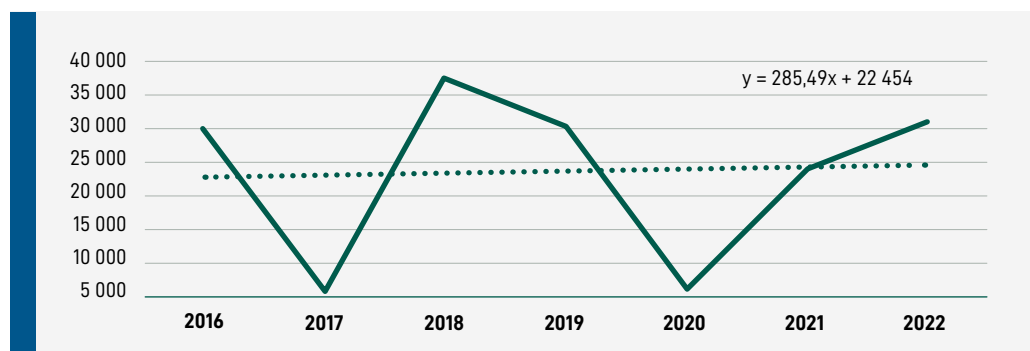
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant total des envois de fonds des travailleurs migrants (en millions de FCFA)	218 104,00	221 308,90	230 161,26	241 669,30	268 252,92	282 231,58	290 698,53
Variation (%)	3,1	1,5	4,0	5,0	11,0	5,2	3,0
PIB nominal (en millions de FCFA)	7 605 23,0	8 191 99,0	8 920 21,3	9 369 87,7	10 310 604,7	11 251 590,5	12 506 971,6
En pourcentage du PIB (%)	2,9	2,7	2,6	2,6	2,6	2,5	2,3

Source : DGEP, IAP, mars 2023

• Investissements directs étrangers (IDE)

Les investissements directs étrangers entrants cumulés au Burkina Faso, sur la période 2016-2022, s'élèvent à 165,2 milliards de FCFA. Des baisses sont constatées sur le niveau de 2017 et de 2020. La baisse en 2017 pourrait s'expliquer par le fait qu'il n'y a pas eu de projet de construction de nouvelles mines. Quant à la baisse de 2020, elle est principalement imputable à la crise sécuritaire et renforcée par les effets de la COVID-19. Rapportés au PIB, les IDE représentent 0,2% en moyenne annuelle sur la période sous revue.

Graphique 47 : Investissements directs étrangers (IDE) en millions de FCFA de 2016 à 2022



Source : DGEP, IAP, mars 2023

1.2.2 Mesures politiques de mobilisation des ressources

• Ressources internes

Au niveau de la mobilisation des ressources internes, les principales mesures ayant permis l'amélioration du niveau des recouvrements ont concerné (i) l'opérationnalisation de la facture normalisée et le contrôle de son application sur le terrain, (ii) la mise en œuvre du projet cadastre fiscal qui s'est traduit, entre autres, par la conception et le déploiement des applications Système d'information et d'évaluation des biens imposables (SIEBI) et Système de gestion automatisé du cadastre et des domaines (SYC@D), (iii) la mise en œuvre des télé-procédures (eLiasse), (iv) le recensement des nouveaux contribuables et leur immatriculation ainsi que la mise à jour

du fichier des contribuables, (vi) la poursuite de l'optimisation des logiciels métiers de la DGI par développement de fonctionnalités additionnelles et la réalisation de l'interfaçage avec les bases de données des autres administrations (SONABEL, ONEA, DGTMM, CNSS, CARFO, etc.), (viii) la simplification des procédures d'accomplissement des opérations fiscales et douanières par l'opérationnalisation du module de gestion des exonérations, l'interfaçage entre SYLVIE et SYDONIA, l'interconnexion du système informatique douanier du Burkina Faso avec ceux des pays voisins et l'activation du module « valeur », (ix) le renforcement des capacités des vérificateurs en matière de classement tarifaire, de valeur transactionnelle et d'origine des marchandises, (x) la poursuite de l'opérationnalisation du Compte unique du Trésor (CUT) et une nouvelle procédure de nivellement des fonds des comptes Receveur des administrations financières (RAF) vers le compte CRT-STAR du Trésor public, (xi) le développement de la plateforme électronique e-douanes.

• Ressources externes et alternatives

À travers la coopération pour le développement, le Burkina Faso mobilise d'importantes ressources pour le financement de ses actions de développement.

Pour améliorer la mobilisation des ressources externes, une Stratégie nationale de la coopération au développement (SNCD) a été adoptée le 21 février 2020 avec pour objectif général d'améliorer la performance du système de coopération au développement du Burkina Faso.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources externes, des actions au niveau international ont été menées. Il s'agit de l'organisation des tables rondes internationales et nationales, des consultations multilatérales et bilatérales, et des requêtes directes auprès des partenaires pour financer les projets et programmes de développement. On note également la poursuite de la sensibilisation et du plaidoyer auprès des PTF en faveur des appuis budgétaires.

Face à l'insuffisance des ressources propres et à la raréfaction des financements concessionnels, le recours aux partenariats public-privé se présente de nos jours comme une alternative pour la réalisation des projets et programmes de développement en vue de répondre aux besoins de plus en plus croissants en matière de développement d'infrastructures et de délivrance de services de qualité aux populations.

À cet effet, plusieurs textes ont été adoptés pour encadrer l'utilisation des PPP comme modalité de la commande publique. C'est dans ce sens que la loi N°020-2013/AN du 23 mai 2013 a été adoptée avec l'ensemble de ses textes d'application. Aussi, dans le cadre des réformes en matière de gouvernance économique et financière, une nouvelle stratégie d'encadrement des PPP a été élaborée en 2020, suivie de l'adoption d'une nouvelle loi en juin 2021 (loi N°032-2021/AN du 25 juin 2021) en vue de corriger les insuffisances relevées dans la gestion du processus de contractualisation et de suivi des contrats. Cette loi consacre la création de l'Unité de PPP qui est la structure nationale en charge des PPP.

2. Mobilisation du soutien public total au développement durable du Burkina Faso sur la base du TOSSD

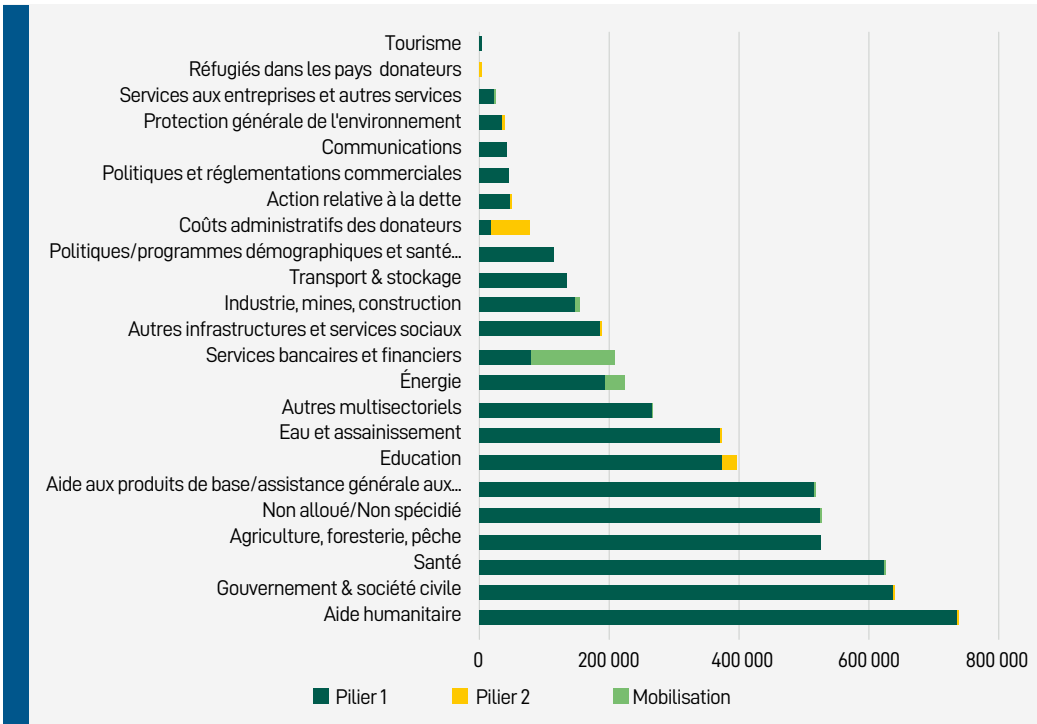
Le soutien public total au développement durable (TOSSD) est une norme internationale permettant de mesurer l'ensemble des ressources destinées à promouvoir le développement durable dans les pays en développement.

Il est conçu pour contrôler toutes les ressources officielles qui affluent vers les pays en développement pour leur développement durable, mais aussi les ressources privées mobilisées par des moyens officiels. Il mesure également les contributions aux biens publics internationaux. Le Burkina Faso est membre du groupe de travail TOSSD depuis 2017 et a participé à la cocréation de cette norme.

Sur la base des statistiques du TOSSD, la mobilisation des ressources pour le Burkina Faso est estimée à 5 908 393,00 \$ US de 2019 à 2021. Les ressources sont réparties ainsi qu'il suit : 5 653 506 \$ US, soit 96% pour le pilier 1 (soutien transfrontalier aux pays bénéficiaires); 86 064 \$ US (1%) pour le pilier 2 (dépenses mondiale et régionale) et 168 823 \$ US (3%) pour le compte du financement privé mobilisé.

L'essentiel des ressources a été orienté notamment dans le secteur humanitaire, la gouvernance et la société civile, la santé, l'agriculture, la foresterie et la pêche.

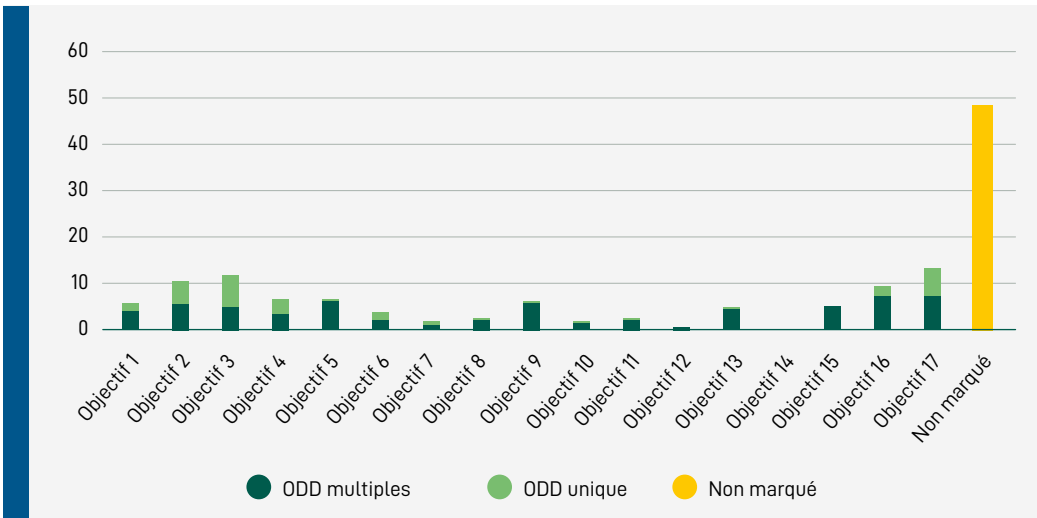
Graphique 48 : Répartition des ressources mobilisées par secteur



Source : TOSSD 2021

Le graphique ci-dessous permet d'apprécier la répartition des ressources allouées par Objectif de développement durable de 2019-2021 (prix courant).

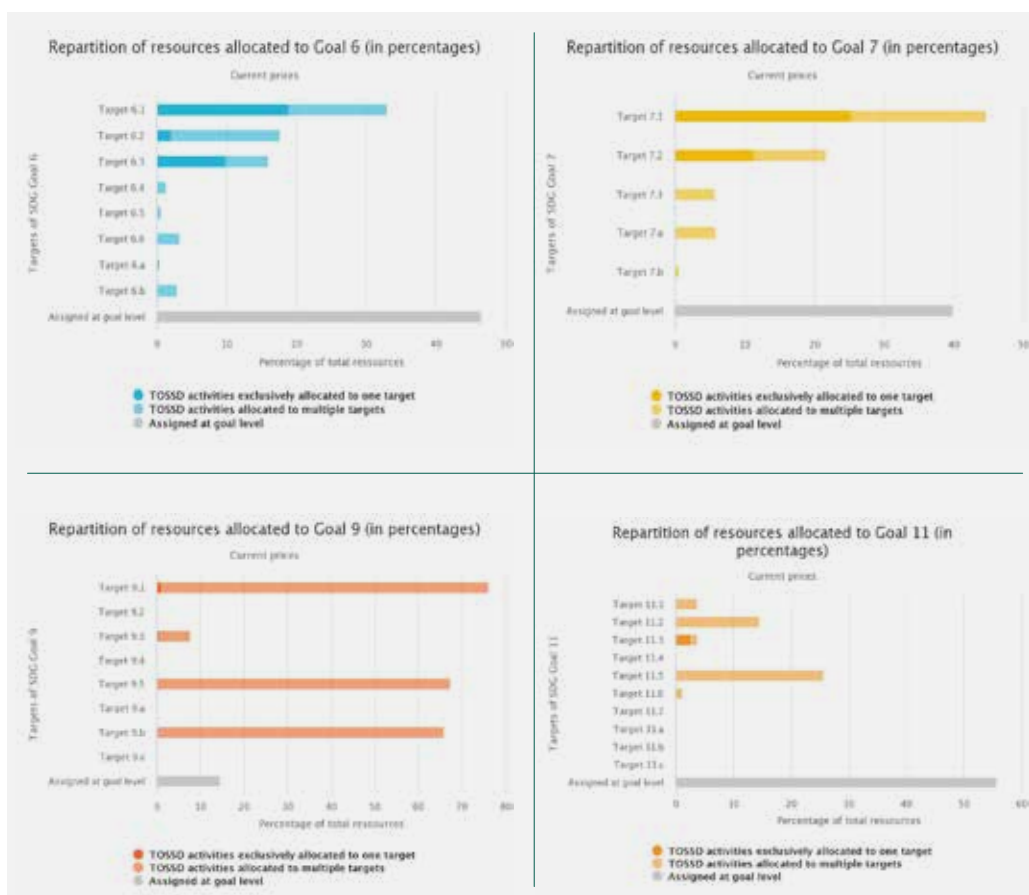
Graphique 49 : Répartition des ressources allouées par Objectif de développement durable de 2019-2021



Source : Réalisé à partir des données du TOSSD 2021

Les graphiques ci-contre permettent d'apprécier les répartitions des ressources TOSSD 2021 en pourcentage au Burkina Faso pour les Objectifs de développement durable 6, 7, 9 et 11 ciblés par le FPHN de 2023.

Graphique 50 : Répartition des ressources pour les ODD 6, 7, 9 et 11



Source : TOSSD 2021

Conclusion partielle, défis et recommandations

Le pays connaît une amélioration de la mobilisation des ressources externe et interne malgré le contexte national et international difficile (sécuritaire, COVID-19, ...). Il enregistre une diversification de ses sources de financement avec la mobilisation des financements innovants, notamment les PPP.

En dépit de l'augmentation des ressources, elle reste en deçà des besoins de financements de développement du pays. À cet effet, la mobilisation des ressources demeure toujours un défi. En termes de recommandations, il s'agit :

- d'améliorer la mobilisation des ressources internes dont le taux de pression fiscale est $\leq 20\%$;
- de renforcer l'attrait des financements innovants et alternatifs, notamment les IDE, les fonds des migrants, les PPP.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations unies, le Burkina Faso s'est porté volontaire pour présenter son deuxième Rapport national volontaire sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) au Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

Le Plan national de développement économique et social (PNDES I et II) couvrant la période 2016-2020 et 2021-2025 est le principal instrument de mise en œuvre des ODD. Pour ce faire, le Burkina Faso a domestiqué les Objectifs de développement durable (ODD) pour mieux prendre en compte « l'universalité, l'intégration et l'exclusivité pour ne laisser personne de côté » tel que le prône l'Agenda 2030. En effet, l'évaluation de la cohérence et l'alignement du PNDES II 2021-2025 aux ODD à travers l'outil de planification intégrée et de rapportage (IPRT) donnent 94,1% pour les objectifs.

En dépit du contexte difficile, l'engagement des autorités à poursuivre la mise en œuvre du PNDES s'est réalisé à travers le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) bâti autour de quatre piliers : pilier 1 : lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale ; pilier 2 : répondre à la crise humanitaire ; pilier 3 : refonder l'État et améliorer la gouvernance et pilier 4 : œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

Le Rapport montre globalement des avancées significatives avec un taux de croissance économique en moyenne annuelle de 5,2% et la réduction de la pauvreté, notamment des femmes. Des efforts ont été enregistrés particulièrement dans les domaines de l'éducation, de l'accès à l'eau potable et de la santé. En dépit de ces avancées, des inégalités persistent, l'incidence de la pauvreté reste élevée en milieu rural par rapport au milieu urbain. Il en est de même pour, l'alphabétisation, l'accès à l'énergie et à l'assainissement qui sont plus faibles en milieu rural qu'en milieu urbain au Burkina Faso.

La mise en œuvre des ODD au Burkina Faso a été entravée par des chocs liés à l'insécurité, à la pandémie de COVID-19 auxquels vient s'ajouter la crise russo-ukrainienne.

L'insécurité et la violence continuent à faire croître le nombre de Personnes déplacées internes (PDI) qui culmine à 1 999 127 à la date du 28 février 2023, selon le SP/CONASUR. Parmi ces PDI, on dénombre 58,42% d'enfants. La crise sécuritaire a eu un effet perturbateur sur le secteur agricole avec l'abandon de la production dans certaines zones à fort défi sécuritaire. Aussi a-t-elle entraîné la fermeture des écoles et des Centres de santé, privant ainsi plusieurs milliers d'enfants de la scolarisation et les populations de l'accès aux soins de santé. Le Gouvernement avec le soutien de ses partenaires a élaboré, en 2023, un Plan de réponse humanitaire qui vise une coordination continue entre les Autorités et la communauté humanitaire pour une fourniture efficace et efficiente de l'aide humanitaire au Burkina Faso.

La pandémie de COVID-19 a entraîné une perturbation dans la mise en œuvre des activités du secteur de la santé avec un impact négatif sur les indicateurs de santé. Elle a impacté particulièrement l'économie burkinabè en 2020 avec une perte de croissance (-3,8 points de pourcentage), un repli des recettes fiscales (-3,4 %) et un creusement du déficit budgétaire (-5,2%). En effet, les différentes mesures de restriction édictées aux niveaux national et international ont entraîné le ralentissement ou l'arrêt des activités socioéconomiques. Pour contenir les effets néfastes de la pandémie de COVID-19 le Burkina Faso a opté pour une réponse multisectorielle. À cet effet, un Plan national de réponse à la crise de la pandémie de COVID-19 a été élaboré pour une gestion harmonisée de la crise. Le coût global estimatif du plan était de 402,540 milliards de FCFA et comprenait cinq domaines stratégiques complémentaires: (i) la gestion de la riposte sanitaire, (ii) la gestion des libertés publiques et de la coordination de l'engagement communautaire, (iii) la gestion de la coopération et du développement économique et social, (iv) la gestion de l'assistance humanitaire et (v) la gestion de la communication de crise.

Au-delà de ces obstacles externes (COVID-19, crise russo-ukrainienne) et de la crise sécuritaire, le Burkina Faso fait face à d'autres contraintes selon les domaines. Pour lever ces différentes contraintes, le Burkina Faso doit relever un certain nombre de défis pour l'accélération des objectifs de développement. Il s'agit, entre autres, de :

- la maîtrise de la démographie et des investissements connexes pour l'atteinte du dividende démographique ;
- la mise en place d'un identifiant unique pour chaque burkinabè et pour toutes les prestations ;
- la mobilisation des ressources internes et externes pour répondre aux besoins sécuritaire, humanitaire et de développement de plus en plus croissants ;
- la réduction des inégalités verticales et horizontales et des disparités persistantes ;
- la réduction de la mortalité maternelle et infantile ;
- la poursuite de l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle ;
- la promotion des énergies propres ;
- le renforcement des bases productives agro-sylvo-pastorales et leur transformation ;
- le développement d'une industrie culturelle et touristique forte et compétitive, créatrice de richesses et d'emplois ;
- la réduction de la fracture numérique ;
- la promotion et la vulgarisation de la digitalisation dans tous les secteurs socioéconomiques ;
- l'amélioration de la production des données statistiques désagrégées et de qualité.

BIBLIOGRAPHIE

- Annuaire des statistiques de l'environnement, 2016-2021
- Annuaire des statistiques agricoles, 2016-2021
- Synthèse des résultats définitifs du 5^{ème} Recensement général de la population et de l'habitation du Burkina Faso
- Annuaire statistique de l'eau et de l'assainissement, 2016-2021
- Rapport 2022 du Comité de revue du Programme national d'approvisionnement en eau potable
- Rapport de performance annuelle 2022 du CSD-EEA
- Rapport de performance annuelle 2022 du CSD-PASP
- Rapport d'enquête 2022 du Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement
- Rapport général de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
- Base de données du CONASUR
- Rapport annuel de performance du programme budgétaire "Gouvernance environnementale et développement durable", 2016-2021
- Rapport d'évaluation finale du volet environnement du PNDES (2016-2020)
- Global forest resources assessment 2020, FAO
- Rapport 2021 sur la contribution des ONG/AD et Fondations au développement du Burkina Faso, DGC00P
- Rapports annuels d'activités 2020, 2021 et 2022 du GIP-PNVB
- Rapport d'activités 2021, de l'Association des scouts du Burkina Faso (ASBF)
- Rapport de collecte des données, accompagnement des ménages et suivi des enfants, 2022 (PROVAC), GIP-PNVB
- Rapport général de mise en œuvre de l'opération 15 000 volontaires dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 au Burkina Faso, GIP-PNVB, 2020
- Rapport d'activités « Mobilisation de mille (1 000) et cinq cents (500) volontaires nationaux communautaires pour le renforcement de la surveillance des maladies à potentiel épidémique et l'utilisation des tests antigéniques de la COVID-19 au communautaire dans la commune de Ouagadougou et de Saaba » (PROCO), GIP-PNVB
- Rapport projet « Mobilisation de volontaires nationaux pour la mise en œuvre de l'approche SHEP au profit des petits exploitants agricoles de la région du Centre-Nord », GIP-PNVB, 2022
- Rapport annuel d'activités 2021, France volontaires Burkina
- Rapport annuel, 2020-2021, CECI
- Rapports d'activités 2020, 2021 et 2022 de la Croix-Rouge burkinabé
- Rapports nationaux de mise en œuvre des ODD DGEP, 2020 et 2021
- Rapport thématique sur la situation des femmes et des enfants, 5 ans après la mise en œuvre des ODD, DGEP, 2021
- Rapport technique de calcul de l'ODD 2.3.1 et 2.3.2 ; Burkina Faso, septembre 2022
- Rapport RNV BF 2016-2018, DGEP, 2019
- Rapport ODD 4, CESA, MENAPLN, 2022
- Rapport national, EAS_2021, MENAPLN, 2023
- Rapport statistique mensuel, ST-ESU, 31 décembre 2022
- PNDES II
- Politique sectorielle santé
- Le Plan stratégique de développement de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire
- La Politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels
- Le Plan national d'action de développement de l'enseignement supérieur
- Annuaire statistique du préscolaire, 2016-2021
- Annuaire statistique du primaire, 2016-2021

- Annuaire statistiques du post-primaire, 2016-2021
- Annuaire statistiques du secondaire, 2016-2021
- Annuaire statistiques du supérieur, 2016-2021
- Annuaire statistiques de la santé, 2016-2021
- Annuaire statistiques de la justice, 2016-2021
- Annuaire statistiques de la sécurité, 2016-2021
- Rapports annuels de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC), 2020-2021
- Livret sur les mineurs en conflit avec la loi ou en danger, 2020-2021
- Bulletins statistiques trimestriels d'informations sur la sécurité, 2020-2022
- Rapports de performance du PNDES, 2016-2021
- Annuaire statistique des élus locaux, élections municipales de 2016, MATD, mai 2017
- Rapport de collecte de données sur les faits d'état civil (naissance, mariage, décès), DGMEC, août 2022
- Rapports CSD sécurité-défense, 2016-2021
- Rapports CSD gouvernance administrative et locale, 2016-2021
- Rapports CSD gouvernance économique, 2016-2021
- Rapports CSD justice, droits humains, 2016-2021
- Rapports REN-LAC 2015 à 2016
- Rapport de suivi des ODD « Conséquence de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre des ODD », MINEFID, avril 2021
- Rapport de suivi des ODD « La mise en œuvre des plans de riposte et de relance et leur implication dans l'attente des ODD », MEFP, septembre 2022
- Etude d'impacts socioéconomiques de la COVID-19 au Burkina Faso, MINEFID, avril 2021
- Rapport d'activités 2021 de l'Autorité de Régulation du secteur de l'énergie (ARSE)
- Analyse diagnostique des contraintes à l'investissement privé et à la croissance économique, août 2017, Unité de Coordination de la formulation du 2^{ème} Compact du MCC
- Stratégie nationale de la culture et du tourisme
- Politique sectorielle de la Culture, du tourisme, du sport et des loisirs
- Rapports CSD culture, tourisme, sport et loisirs 2016-2021
- Rapports CSD infrastructure de transport, de communication et d'habitat
- Rapport « Impacts de la COVID-19 sur le secteur Culture, tourisme, sports et loisirs, sur le plan économique »

ANNEXES

Annexe 1 : Implication de la société civile

Depuis l'adoption en 2015 de l'Agenda 2030 pour la mise en œuvre des ODD, la société civile burkinabè a toujours été un acteur de premier plan qui apporte sa contribution au suivi et à la mise en œuvre des politiques publiques. Cette contribution est notamment perceptible à travers les nombreux financements acquis avec l'appui des Partenaires techniques et financiers pour mettre en œuvre des projets et programmes de promotion et de délivrance de services aux populations cibles. De 2017 à 2021, la contribution des ONG/AD et Fondations dans la mise en œuvre des politiques publiques a eu une tendance relativement ascendante malgré les crises sanitaires et sécuritaires persistantes. Selon le rapport 2021 sur la contribution des ONG/AD et Fondations au développement du Burkina Faso, elle était de 130,27 milliards de FCFA en 2017, 127,14 milliards de FCFA en 2018, 142,78 milliards de FCFA en 2019, et 161,65 milliards de FCFA en 2020. En 2021, elle était estimée à environ 179,61 milliards de FCFA, dont 116 milliards de FCFA ont été prioritairement destinés aux secteurs sociaux de base. Dans la même période, cette contribution dans le domaine humanitaire était estimée à 12,635 milliards de FCFA répartis comme suit : 843,82 millions de FCFA en 2017, 548,81 millions de FCFA en 2018, 815,28 millions de FCFA en 2019, 2,787 milliards de FCFA en 2020 et 7,639 milliards de FCFA en 2021.

Selon ce même rapport, l'ensemble des réalisations physiques et des contributions financières des ONG/AD et Fondations sur les cinq dernières années (2017-2021) est visible à travers neuf secteurs de planification qui sont :

Secteur « Éducation et formation » (ODD 4) : les réalisations au cours de la période 2017-2021 dans ce domaine se présentent comme suit : 237 établissements scolaires et 932 salles de classe construits ; 949 centres d'alphabétisation ouverts. Aussi, 43 027 apprenants ont bénéficié du programme d'alphabétisation mis en œuvre, 429 047 parrainages, 34 071 enseignants ont été formés et 20 575 jeunes ont bénéficié d'une formation professionnelle.

Secteur « Santé » (ODD 3) : on enregistre 61 Centres de santé et de promotion sociale (CSPS) et 23 unités médicales construits. On dénombre également 5 641 669 personnes ayant bénéficié de prise en charge sanitaire, 184 946 agents de santé formés et 8 648 358 personnes ayant pris part à des séances de sensibilisation sur des questions de santé publique.

Secteur « Production agro-sylvo-pastorale » (ODD 1, 2 et 15) : d'une part, on note la réalisation de 7 594 fosses fumières, l'aménagement de 25 987 ha de terres cultivables, la formation de 387 998 producteurs et 5 015 groupements. D'autre part, 912 unités d'élevage ont été mises en place et 1 739 personnes ont bénéficié de bétail pour embouche. Par ailleurs, 5 009 points d'eau maraîchers et pastoraux (forages, puits, boulis) ont été réalisés.

Secteur « Environnement, Eau et Assainissement » (ODD 6, 13 et 15) : 948 019 arbres ont été mis en terre, 668 953 plants d'arbres ont été produits et 6 437 ha de sites anti érosifs ont été aménagés. Pour contribuer à régler le problème d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement, 5 887 points d'eau potable ont été construits et 8 714 autres réhabilités. 60 265 latrines ont été construites au profit des écoles, des CSPS, des familles et du public. Aussi, 152 740 kits d'hygiène ont été distribués à des personnes nécessiteuses et 518 acteurs ont bénéficié de renforcement de capacités.

Secteur « Travail, emploi et protection sociale » (ODD 1, 2, 3 et 8) : de 2017 à 2021, à cause de l'insécurité et de son impact sur le déplacement des populations, 1 464 137 personnes vulnérables ont bénéficié de prise en charge économique, vestimentaire, nutritionnelle et sanitaire.

Secteur « Commerce et services marchands » (ODD 1, 9 et 12) : de 2017 à 2021, ce sont au total 19 148 producteurs et 1 005 groupements qui ont bénéficié de micro-crédits. Par ailleurs, 27 113 producteurs ont bénéficié d'un appui pour la commercialisation de leurs produits et de sessions de formation en AGR au profit de 24 434 producteurs et 1 092 groupements. On note également que 2 387 AGR ont été menées.

Secteur « Infrastructures de transport, de communication et habitat » (ODD 11) : De 2017 à 2021, 55 logements ont été réalisés au profit d'enseignants, d'agents de santé, d'étudiants et de personnes vulnérables.

Secteur « Transformation industrielle et artisanale » (ODD 9) : Des jeunes et des femmes ont bénéficié d'appui dans ce secteur à travers la formation, la mise en place d'unités de transformation de produits locaux, la réalisation de foyers améliorés et de biodigesteurs. Ainsi, ce sont 1 826 unités de transformation de produits locaux qui ont été mises en place, 1 566 femmes formées, 557 biodigesteurs et 3 036 foyers améliorés réalisés.

Secteur « Gouvernance administrative et locale » (ODD 5, 10, 16 et 17) : les interventions dans ce secteur ont consisté essentiellement au renforcement des capacités de 14 604 membres de groupements, 12 912 membres de CVD, 16 843 membres d'Organisations à base communautaire (OBC), 7 753 personnels d'ONG, 5 156 membres COGES, 43 855 membres d'OSC locales, 56 256 acteurs communaux et 1 946 agents de l'administration publique, notamment sur le rôle des acteurs locaux et le leadership.

Au-delà des réalisations physiques, l'implication de la société civile dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 peut être recherchée dans les contributions techniques lors des différents cadres sectoriels et régionaux de dialogue et des cadres de suivi et de revue des performances. Dans le cadre de l'élaboration du Référentiel national de développement du Burkina (PNDES 2016-2020 ; 2021-2025), le Secrétariat permanent des ONG (SPONG), au compte de la société civile burkinabè, a régulièrement été associé aux travaux et a pu contribuer lors des différents cadres et espaces de dialogue aux plans national et régional. Aussi, le plaidoyer et l'influence politique qui font partie des orientations stratégiques des ONG/AD leur ont permis d'obtenir du Gouvernement la priorisation des secteurs sociaux de base comme l'éducation, la santé, l'eau, l'hygiène et l'assainissement dans les politiques publiques de développement.

• Contribution spécifique des organisations de volontariat national

Au Burkina Faso, le volontariat est régi par la loi N°34-2021/AN du 21 octobre 2021 portant volontariat au Burkina Faso qui confère au Groupement d'intérêt public-Programme national de volontariat au Burkina Faso (GIP-PNVB) le pilotage institutionnel du domaine. Les volontaires interviennent dans plusieurs domaines dont l'humanitaire, la santé, l'éducation, l'agriculture, l'élimination de la pauvreté, l'égalité du genre et l'autonomisation économique des femmes et des jeunes filles, ...

Entre 2020 et 2022, ce sont environ 81 347 volontaires provenant d'une quinzaine d'organisation de volontariat qui ont été mobilisés sur différents chantiers de développement contribuant ainsi à l'atteinte des ODD.

Au titre de l'ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Plus de 5 517 volontaires ont été mobilisés. Grâce à leurs actions, 19 040 ménages vulnérables dont des personnes déplacées internes ont bénéficié de cash transfert pour un montant de plus d'un (01) milliard de FCFA entre 2021 et 2022⁶⁰.

Au titre de l'ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Plusieurs projets ont été mis en œuvre visant la promotion de l'agriculture durable, la prévention et le traitement de la malnutrition infantile, l'assistance alimentaire aux personnes vulnérables particulièrement les Personnes déplacées internes. C'est l'exemple du projet d'Appui à la production agro-pastorale (PAPAP) dans la région du Centre-Nord⁶¹ et du projet de « Mobilisation de volontaires nationaux pour la mise en œuvre de l'approche SHEP au profit des petits exploitants agricoles de la région du Centre-Nord⁶² ».

En matière de dépistage de la malnutrition, 21 248 parents ont été formés dont 12 321 femmes ; 639 enfants malnutris référés vers les services de santé pour une prise en charge adéquate ; la réalisation de 514 démonstrations culinaires de bouillie enrichie au profit des mères d'enfants de 06 à 59 mois dans le district sanitaire de Mangodara avec 12 857 participants dont 1 285 hommes, 5 782 femmes et 5 793 enfants, le renforcement des capacités de 2 unités de production de farine

⁶⁰ Rapport Croix-Rouge burkinabè 2021, 2022

⁶¹ Rapport d'activités de l'Association des Scouts du Burkina Faso 2022

⁶² Rapport projet, GIP-PNVB 2022

enrichie dans les régions des Cascades et du Sud-Ouest⁶³. Par ailleurs, 19 309 mères des Groupes d'apprentissage et de Suivi des pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant ont été formés et dotés de MUAC (Mid upper arm circumference) dans les districts sanitaires du Centre-Nord, du Sahel, du Sud et des Cascades du pays ; et 48 104 ménages PDI bénéficiaires de coupons alimentaires au Sahel et au Centre-Nord⁶⁴.

En matière d'agriculture durable, les capacités de 1 717 personnes ont été renforcées sur les techniques de stockage, de conservation des produits agricoles, en aviculture, en transformation du soja, en techniques d'aménagement des terres dégradées, sur l'itinéraire technique de culture, en élevage, etc.⁶⁵

Dans le cadre de la Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) au niveau communautaire, 14 090 enfants dont 7 469 filles ont été pris en charge dans les districts sanitaires de Kongoussi, Dori, Djibo, Kaya et Tougouri en fin septembre.⁶⁶

Au titre de l'ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

En réponses aux situations d'urgence, plus de 32 000 volontaires ont été mobilisés, dont 700 pour la couverture sanitaire des élections couplées⁶⁷, et 31 343 volontaires nationaux dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 grâce à des projets financés par les partenaires⁶⁸.

Les actions ont permis de sensibiliser 7 230 019 personnes dont 5 923 685 sur le respect des mesures barrières contre la COVID-19 en 2020⁶⁹ et 380 469 personnes en 2022 dont 195 523 femmes et 184 946 hommes sur le statut vaccinal, l'enregistrement des naissances à l'État civil, les maladies à potentiel épidémique (paludisme, méningite, hépatite virale, diabète, cancer)⁷⁰. Dans le cadre de la Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, la communication pour le changement de comportement a permis de toucher 502 000 auditeurs dont 351 000 femmes sur le transport et la conservation de l'eau, l'hygiène et la COVID-19, par la communication de masse⁷¹. Dans les actions de protection de l'enfant, 21 040 enfants (dont 10 925 filles) ont bénéficié des services de santé mentale et de soutien psychosocial dans les espaces amis d'enfants et dans les communautés en stratégie mobile dans le contexte de la COVID-19.⁷² Il est à noter aussi la mise en place d'un dispositif de santé et de protection sociale dont 24 000 adhérents et ayant droit ont bénéficié jusqu'à ce jour.⁷³

Au titre de l'ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Les interventions des volontaires visent à contribuer à créer les conditions d'une bonne scolarisation des enfants. Ainsi, 150 lampes solaires ont été remises à des élèves dans la région du Sud-Ouest pour améliorer leurs conditions d'études et leurs résultats scolaires dans les écoles de Banlo, Konséra et Tikitionao ; 126 enfants des zones de Goudrin et Taabtenga (Ouagadougou) ont bénéficié du paiement des frais de scolarité.⁷⁴

Au titre de l'ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

L'action du volontariat vise à renforcer et à développer des approches et des méthodologies qui auront une incidence profonde sur le renforcement du pouvoir économique des femmes, sur le droit des femmes et des jeunes femmes et sur la reconnaissance de leur rôle crucial en tant qu'agentes du changement social. Ainsi, l'action de plus de 8 000 volontaires a permis de sensibiliser 3 870 personnes sur la Santé sexuelle et reproductive, les Violences basées sur le genre, le mariage précoce, le mariage forcé, l'excision, les agressions sexuelles, le viol, les abus sexuels.¹²

Au titre de l'ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Plusieurs résultats sont à l'actif du volontariat. À cet effet, 17 forages réalisés, 6 Adductions d'eau potable simplifiées réalisées, 32 Pompes à motricité humaine réhabilitées notamment

63 Rapports Croix-Rouge 2020, 2021

64 Rapport Croix-Rouge 2021

65 Rapport Croix-Rouge 2021

66 Rapport Croix-Rouge 2022

67 Rapport Croix-Rouge 2020

68 Rapport Croix-Rouge 2020 ; Rapport d'activités GIP-PNVB 2022

69 Rapport projet PROCO, GIP-PNVB 2020 ;

Rapport Croix-Rouge 2020

70 Rapport projet PROVAC, GIP-PNVB 2022

71 Rapport Croix-Rouge 2020

72 Rapport Croix-Rouge 2020

73 Rapport d'activités France volontaires 2021

74 Rapport Croix-Rouge 2021

dans le Sahel, le Centre-Nord, le Centre et le Plateau central, la Boucle du Mouhoun, le Nord, le Sud-Ouest, l'Est et les Hauts-Bassins. Ces ouvrages ont permis de toucher 32 969 personnes dont 6 500 PDI. Parmi celles-ci, 1 959 personnes ont bénéficié de la distribution de 700 m³ d'eau potable.⁷⁶ Les actions de communication ont permis de toucher 131 556 personnes sur diverses thématiques en lien avec le WASH dans les régions du Sahel, du Sud-Ouest, du Nord, de l'Est, des Hauts-Bassins, du Centre et du Plateau central, et 21 825 personnes sur les risques de maladies d'origine hydrique et la COVID-19.⁷⁷ Par ailleurs, 377 nouveaux blocs de latrines, douches et 50 ouvrages d'assainissement tels que des enclos, des fosses à eaux usées, des fosses à ordures..., ont été réalisés au bénéfice direct de 2 294 personnes vulnérables et de façon indirecte à plus de 5 246 autres personnes vulnérables, à raison d'une latrine pour 20 personnes.⁷⁸

Au titre de l'ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Les actions dans ce domaine ont permis essentiellement la formation technique de 4 150 productrices de karité à la transformation de déchets biodégradables en charbon biologique, une énergie plus propre plus efficace que le charbon traditionnel, grâce à la pyrolyse améliorée.⁷⁹

Au titre de l'ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

La contribution à la croissance économique a été effective à travers l'appui aux Activités Génératrices de Revenus par le biais de microcrédits pour un montant total de 8 450 000 FCFA.⁷⁹

Au titre de l'ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Les actions du volontariat ont été axées sur le renforcement des capacités des acteurs en matière de promotion et de protection environnementales et l'assistance en situation d'urgence. Ainsi, 100 scouts, élèves et parents ont été formés en technique de reboisement et de fabrication de grilles de protection de plants en 2021 ; à la distribution de 2 461 abris et de 3 848 kits Allaitement maternel exclusif aux ménages déplacés internes et victimes des inondations dans les régions du Centre-Nord, du Sahel, du Centre-Ouest, de l'Est, de la Boucle du Mouhoun et des Cascades.⁸¹

Au titre de l'ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

L'action de 1319 volontaires a permis de former 4150 productrices et transformatrices de karité en pratiques agro-sylvicoles adaptées aux changements climatiques au Burkina Faso¹⁴, la formation de 100 scouts, élèves et parents en techniques de reboisement et de fabrication de grilles de protection de plants a abouti à la plantation de 500 plants (manguiers, anacardiens, eucalyptus, goyaviers...) dans la région des Cascades en 2021. Dans la même dynamique, il faut noter le renforcement des capacités de leaders scouts dans le cadre du projet la Marée plastique dans les 13 régions scout qui vise à lutter contre la pollution des cours d'eau (rivières, fleuves et bas-fonds), en 2022.

Au titre de l'ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

L'intervention du volontariat est axée principalement sur le transfert de compétences nord-sud, sud-nord, sud-sud notamment à travers des appuis techniques (3 appuis virtuels sud-nord et 4 appuis d'experts nationaux pour l'ONG de volontariat catalyste+ en 2022) et la mise en œuvre du Programme de volontariat de réciprocité de France volontaires, du GIP-PNVB, de RAVI, ...

⁷⁵ Rapport 2021 Croix-Rouge

⁷⁶ Rapports Croix-Rouge 2020, 2021

⁷⁷ Rapports Croix-Rouge 2020, 2021

⁷⁸ Rapport Croix-Rouge 2020

⁷⁹ Rapport CECI 2020-2021

⁸⁰ Rapport Croix-Rouge 2022

⁸¹ Rapports Croix-Rouge 2020, 2021

Annexe 2 : Appréciations des OPH

	Appréciation de la prise en compte ou non du critère inclusion	Constat global sur la qualité des infrastructures d'eau potable et d'assainissement
	☞ Faible inclusivité de l'accès à l'eau propre et à l'assainissement au regard de la mise à part des besoins spécifiques des personnes handicapées	☞ Les équipements (dispositifs de fonctionnement des forages tels que les manettes de pompe d'eau et la construction peu normative des rampes d'accès) sont à la base de difficultés d'accessibilité aux forages ☞ L'encadrement des portes des WC, l'absence de barres de maintien et/ou de siège/cuvette de WC sont à la base de difficultés d'accessibilité aux latrines publiques pour les personnes handicapées à mobilité réduite et PH visuelles
Recommandations : - Rendre plus inclusifs les ouvrages d'eau et d'assainissement y compris lors des événements publics (SIAO, FESPACO, SNC, ...) - Construire et équiper convenablement les forages et les latrines pour les personnes handicapées à mobilité réduite et les personnes handicapées visuelles		

	Appréciation de la prise en compte ou non du critère inclusion	Constat global sur la question de l'accessibilité financière des OPH à l'électricité
	☞ Faible inclusivité de l'accès à l'électrification au regard de la mise à part des besoins spécifiques des personnes handicapées	☞ Coût élevé de l'électrification pour les personnes handicapées pauvres et/ou indigentes
Recommandations : Subventionner l'accès à l'électricité en général et plus spécifiquement à l'énergie renouvelable au profit des ménages de personnes handicapées pauvres et/ou indigentes y compris les organisations de personnes handicapées		

	Appréciation de la prise en compte ou non du critère inclusion	Constat global
	☞ Faible inclusivité de l'accès à l'électrification au regard de la mise à part des besoins spécifiques des personnes handicapées	☞ Accès difficile voire parfois impossible des OPH à la majorité des infrastructures déjà réalisées eu égard à la faible prise en compte des spécificités de ce groupe cible vulnérable (Exemples : lit d'accouchement non adapté aux femmes handicapées ; bâtiments publics et privés faiblement dotés de rampe d'accès, autobus)
Recommandations : - Tenir compte des besoins des personnes handicapées lors de la conception et de réalisation des nouvelles infrastructures - Procéder aux aménagements raisonnables des infrastructures existantes selon l'esprit des dispositions de l'article 2 de la CDPH - Mettre en place des dispositifs adaptés pour les personnes handicapées afin de faciliter leur accès aux infrastructures (aéroportuaires, et routières, etc.)		

	Appréciation de la prise en compte ou non du critère inclusion	Constat global
	☞ Les programmes de logements sociaux et autres programmes de protection sociale (services sociaux de base) ne garantissent pas leur accès aux personnes handicapées	☞ Les coûts financiers imposés par les promoteurs immobiliers, les collectivités territoriales et l'État ne prennent pas en compte le niveau de pauvreté monétaire des OPH et partant sont constitutifs de critère d'exclusion aux habitats dits sociaux
Recommandations : • Prévoir un quota de logements sociaux et une réduction de leur coût d'acquisition au bénéfice des PH ; • Rapprocher et Adapter les services sociaux de base aux PH • Prendre en compte la dimension « handicap » aussi bien dans les établissements humains et dans les services sociaux de bases.		

Annexe 3 : Couvertures vaccinales de 2016 à 2021, (en %)

ANTIGÈNES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
BCG	104	104	104	104	104	104	116,2
Penta 3	104,8	102,9	106,1	104,8	99	98,7	100,4
ECV	97,6	56,7	42,9	97,6	ND	94,6	ND
VPO3	105,3	105,3	105,3	105,3	105,3	105,3	100,2
Pneumo3	102,4	106,4	106,1	102,4	96,8	98,8	66,5
Rota1	96,3	102,8	102,8	96,3	73	101,5	100,5
Rota3	92,7	106,3	100,6	92,7	61,3	96	93,3
RR1	103,5	99,9	99,5	103,5	96	98,5	99,8
RR2	87,9	74	75,3	87,9	85,9	85,2	88,4
VAA	100,2	74,0	45,6	100,2	97,7	97,8	99,8
Men A	88,9	-	63,9	88,9	71,2	85,6	88,9

Source : Construit à partir des données des annuaires statistiques 2015 à 2021, MSHP

Annexe 4 : Évolution des indicateurs sur les violences de 2016 à 2020

Indicateur national		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences (préjudice ou souffrance physique, sexuelle et psychologique)		9 935	4 220	7 841	9 736	11 637	10 603	ND
Nombre d'enfants victimes de violences qui se présentent au niveau des structures d'accueil et de prise en charge (Ministère en charge de la famille)	National	10 433	4 689	8 709	9 866	12 953	11 829	10 433
	Filles		3 356	3 499	3 504	3 783	3 796	
Nombre d'enfants victimes de traite	National		465	872	667	1 265	1 522	
	Filles		256	308	199	346	336	
Nombre de violences conjugales			677	1 327	1 861	1 915	1 773	
Proportion de cas de conflits familiaux résolus		47,02%	53,11%	51,91%	54,70%	56,50%	ND	

Source : Annuaire statistique du Ministère en charge de la femme et du genre

Annexe 5 : Équipe de rédaction du deuxième Rapport national volontaire du Burkina Faso

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PILOTAGE	Monsieur Aboubakar NACANABO, Ministre de l'économie, des finances et de la prospective
COORDONNATEUR NATIONAL	Dr Larba Issa KOBAYAGDA, Directeur général de l'économie et de la Planification
POINT FOCAL NATIONAL	Emmanuel SAVADOGO, Directeur du suivi et de l'évaluation des politiques économiques et sociales

MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE D'ÉLABORATION :

N°	Structure	Nom et Prénom(s)
	Ministère de l'économie, des finances et de la prospective (MEFP)	
1		BOKOUM Mahamadou
2		BALMA Paul
3		OUÉDRAOGO Hassane
4		SILGA Maxime
5		SAWADOGO Boureima
6		TAPSOBA Marak
7		NANA Tindwendé Germain
8		NABOLLÉ Ludovic André
9		BAKO Claude
10		KPODA Alain
11	Direction générale de l'économie et de la planification (DGEPI)	ZONGO Bruno
12		KIENDRÉBÉOGO Justin
13		KABRÉ/TAPSOBA Pauline
14		OUÉDRAOGO Zinésida
15		ZONGO Paul Marie Nicodème
16		SAWADOGO Marcel
17		ZONGO Rasmané
18		DABONÉ Issiaka
19		BAMBARA Gustave
20		GANEMTORÉ Karim
21		SAWADOGO Arzuma
22	Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS)	ROUAMBA/CONGO Adeline
23		SAWADOGO Mahamadi
24		OUÉDRAOGO Salif
25	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)	YAMÉOGO Cyrus
26		TAPSOBA Théophile
27	Secrétariat exécutif national du Plan national de développement (SEN/PND)	HIEN Dère
28	Direction générale de la coopération (DGCOP)	SAWADOGO Kadidia

N°	Structure	Nom et Prénom(s)
29	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale	BÉLEM Awa
30	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité	NABARE Émile
31	Ministère de la justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions	DINDANE Issaka
32	Ministère de la santé et de l'hygiène publique	COULIBALY Ouo Mireille
33	Ministère de la solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille	COMPAORÉ Souleymane
34	Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques	MONEAN Saïdou
35	Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement	SOMDA D. Christian Gaël
36	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	NIKIÉMA Jean-Paul
37	Ministère de l'énergie, des mines et des carrières	DIABOUGA Hama
38	Ministère des infrastructures et du désenclavement	NOMBO Abdoul-Raouf
39	Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales	SOUBÉIGA Zakaria
40	Ministère de la transition digitale, des postes et des communications électroniques	WILLY Nathalie Carine
41	Ministère des transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière	ZOUNDI S. Laurent
42	Ministère de l'urbanisme, des affaires foncières et de l'habitat	SAWADOGO Léon
43	Ministère des sports, de la jeunesse et de l'emploi	ZOUNDI Moussa
44	Ministère du développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises	KABORE W. Francis
45	Ministère de la défense nationale et des anciens combattants	
46	Centre d'études, de documentation et de recherche économiques et sociales	DIALLO Souleymane
47	Secrétariat permanent des ONG (SPONG)	KIÉMA Guillaume
48	France volontaires	SOMDA Adolphe
49	Programme national de volontariat	DABIRÉ K. Charlemagne
50	du Burkina Faso	ZERBO Amandine
51	Conseil économique et social	KAMBOU Bernabé Ollo
52	Programme des Nations unies	KOURAOGO Hervé
53	pour le développement	AHMED Rowan
54	Fonds des Nations unies pour la population	Bouba Housseini

